

MÉMOIRES
DE L'ACADEMIE
DE NIMES.

VII^e SÉRIE. — TOME XXXI. — Années 1922 et 1923



NIMES
IMPRIMERIE CLAVER ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — rue Pradier — 12



TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues aux séances publiques

	Pages
Discours d'ouverture, par M. Maurice REYNAUD, président.....	1
Un naturaliste nîmois au XVIII ^e siècle : Jean-François Seguier, par M. Eugène MARGIER.....	V
Compte rendu des travaux de l'Académie en 1921, par M. Jean Bosc	XXI
Prix Jules Salles et Concours, par M. Emile REINAUD, secrétaire perpétuel.....	XXVI
Poèmes montagnards, par M. Raymond FÉVRIER .	XXVII
Sonnets, par M. Emile GRANIÉR.....	XXX
Lou Gal et l'Auco, par M. Bigot.	XXXIII

Nécrologie-Biographie

M. le chanoine Bascoul, par M. Eugène MARGIER .	XXXV
M. de Villeperdrix, par M. Eugène MARGIER.....	XL
M. Louis Michel-Jaffard, par M. Emile REINAUD, secrétaire perpétuel.....	XLV
M. A de Pontmartin, par M. Em. LACOMBE.....	XLIX
Le Cardinal de Cabrières, par M. DE VALLAVIEILLE	LXX

Archéologie, Histoire

L'Art de terre chez les Gallo-Romains, par M. ESPERANDIEU	1
Doléances des hôteliers de Nîmes en 1789, par M. Edouard BONDURAND.....	17
La guillotine à la place des Carmes en 1811, par M. Edouard BONDURAND.....	24
Le culte catholique dans le Gard sous la Convention thermidorienne, par M. le chanoine Albert DURAND	30

	Pages
La Réaction thermidorienne et la liquidation de la Terreur à Uzès, par M. Marcel FABRE.....	65
Nîmes, par M. Jean Bosc.....	86
La philosophie de J.-J. Gourd, par M. Francisque GREIF.....	91

Sciences

De l'alimentation en eau potable de la ville de Nîmes, par M. le docteur DELON.....	115
Floroméjournalo par M. P. VÉZIAN.....	130

Poésies

La Fille de Jephthé, 2 actes en vers, par M. Emile REINAUD.....	171
Poésies, par Madame MARTINAZZO-GAUDIN.....	197
L'ase vesti de la pel dou lioun, par M. P.-H. BIGOT	200

Personnel de l'Académie	202
-------------------------------	-----



L'Académie laisse à chacun de ses membres
la responsabilité des doctrines avancées ou
des faits avancés dans les travaux signés de leurs noms.

PIÈCES LIMINAIRES

lues dans les séances publiques de 1922-1923

DISCOURS D'OUVERTURE

à la séance publique du 14 Juin 1923

par

M. Maurice REYNAUD

Président

Mesdames, Messieurs,

Depuis deux années l'Académie n'a pas eu de séance solennelle, c'est pourquoi son Président actuel est doublement heureux de vous souhaiter la bienvenue et de renouer avec le Public nîmois la chaîne consacrée par l'usage.

Cet intervalle depuis notre réunion solennelle n'est pas dû à l'indigence de nos travaux comme vous le verrez tout à l'heure ; moins encore à l'envie de supprimer le lien qui nous unit à la population éclairée de notre ville, lien qui est au contraire pour nous un précieux réconfort, mais à une raison que je crois de mon devoir de vous expliquer.

On a quelquefois comparé les Académies de province à de vieilles dames assoupies dans le calme de leur petite ville et qui pour rien au monde ne changeraient l'ordonnance de leurs tra-

vaux. Les événements politiques, les découvertes sensationnelles, les laissent, dit-on, complètement indifférentes.

Eh bien, voilà un reproche que l'on ne pourra jamais faire à l'Académie de Nîmes ! Et si la réunion de l'année dernière a été indéfiniment ajournée c'est que notre Compagnie avait l'intention de vous intéresser non par un discours aux belles périodes, au style quelquefois un peu suranné comme il était d'usage autrefois, mais aussi par des actes.

Et en cela, notre Académie manifestait nettement l'intention de ne pas s'arrêter à des formules démodées. Elle voulait capter son auditoire et pour arriver à ce but elle avait choisi une véritable féerie moderne bien capable de passionner tout le monde. L'audition d'un concert par téléphonie sans fil.

Ah ! que ce programme était beau et simple à la fois ! Le progrès de la science et la vulgarisation scientifique dans la même soirée. L'attrait de la nouveauté, la communion de l'Académie et du Public dans la joie d'apprendre !

Hélas ! il a fallu en rabattre et la bonne volonté de l'Académie, le désir de vous intéresser, avaient dépassé les moyens pratiques dont nous disposons actuellement. Nous allions trop vite ! Mais l'idée n'est pas perdue et à une prochaine séance nous pourrons peut-être vous convier dans cette même salle à une audition d'un concert de la tour Eiffel. Nous regrettons pour cette fois que le manque de matériel de téléphonie sans fil nous prive d'un plaisir à la fois musical et scientifique et nous revenons aux vieilles traditions. Nous retrouverons dans la satisfaction des études historiques et littéraires les joies paisibles et raffinées qui sont de tous les temps et que les progrès ou l'actualité tapageuse ne détruiront jamais.

D'ailleurs, les sujets ne manquent pas. Notre ville est assez riche en faits historiques ou en hommes

éminents pour justifier des recherches, qui toutes, à des titres divers, peuvent présenter un réel intérêt.

Mais je n'aurai garde de tomber dans un écueil périlleux entre tous : celui d'abuser de votre bonne volonté et puisque deux présidents ont occupé ce fauteuil depuis notre dernière réunion souffrez que je ne garde pas pour moi seul les honneurs de cette soirée et que j'associe le président sortant au devoir délicat et redoutable de vous distraire sans vous fatiguer.

Je n'ai pas besoin de vous présenter M. le Conseiller Margier. Les comptes-rendus de notre Compagnie ont déjà mentionné nombre de ses communications.

Il ne se borne pas à être un magistrat éminent mais il est aussi un savant entomologiste. Nul ne sait mieux que lui décrire un hexapode ou un diptère. Mais il fait mieux encore. A sa science précise d'entomologiste il joint la lente littéraire de Buffon et la plume de Henri Fabre. Il a eu le talent de nous intéresser aux mœurs des animaux mimiques, et cette étude, ardue et fastidieuse, s'il en fut, lorsqu'on parcourt les manuels classiques, il a su nous la rendre attrayante.

D'autres que moi, vous diront, sans doute ce soir, ses études sur l'art d'élever les escargots chez les Romains, où les éleveurs de Bourgogne pourraient puiser de profitables recettes, mais ce que je puis bien mettre en évidence c'est que, à côté du fait important il sait joindre le détail pittoresque, la verve qui enlève, et qui contribue à fixer l'essentiel dans la mémoire !

Mesdames, Messieurs, je n'insisterai pas davantage sur les mérites de l'orateur qui va maintenant prendre la parole devant vous. Vous êtes, tout aussi à même que moi de l'apprécier et sa modestie s'offenserait sans doute de paroles trop élogieuses, mais je suis sûr que vous serez gré au Président

actuel d'avoir voulu, que, par suite des circonstances une savante étude de Monsieur Margier, ne demeurât pas dans l'oubli et que la vie et l'œuvre d'un naturaliste nimois que vous connaissez tous, au moins de nom, contribue ce soir à vous faire passer une agréable soirée littéraire.

UN NATURALISTE NIMOIS AU XVIII^e SIECLE

Jean-François SEGUIER

(1703-1784)

par

M. Eugène MARGIER

Membre résistant

Mesdames, Messieurs,

Respecté et chéri de ses concitoyens de tous les ordres, le jour de sa mort fut un jour de deuil pour toute la ville de Nîmes. Les pauvres regrettèrent en lui leur père, les gens de bien leur exemple, ses confrères leur guide et leur modèle, tous l'homme aussi bon, aussi vertueux que savant, qui honorait les lettres, sa patrie et l'humanité. C'est par ces paroles que Dacier, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, terminait l'éloge de Séguier, qu'il prononçait devant l'illustre Compagnie. Elles montrent quelle était, en dehors de son pays, la réputation du savant nîmois et en quelle estime le tenaient ses contemporains. Et sa renommée n'était point usurpée. A la fois antiquaire, numismate, botaniste, géologue, astronome, Séguier est un des enfants de Nîmes qui ont le plus honoré notre vieille cité. Il semble cependant un peu oublié de ses concitoyens. Une rue qui porte son nom, son buste à la Maison-Carrée, voilà tout ce qui rappelle aujourd'hui son souvenir dans sa

ville natale. La plupart des étrangers et beaucoup de nimois ne savent plus rien ou ne savent que bien peu de chose de sa vie toute consacrée à l'étude, des œuvres qu'il nous a laissées, des travaux qu'il a accomplis, des services qu'il a rendus à son pays. Quelques-uns même le confondent avec le célèbre Chancelier de France, Pierre Séguier. Si, chez les érudits, surtout dans les milieux qui s'occupent de nos antiquités, l'archéologue est assez connu, le naturaliste est presque ignoré. Aussi pardonnerez-vous à l'un de ses admirateurs qui voudrait le faire connaître, de consacrer spécialement quelques pages au naturaliste.

Jean-François Séguier naquit à Nîmes le 15 novembre 1703. Sa famille occupait une place honorable dans la Magistrature de cette ville ; son père y exerçait les fonctions de Conseiller au Présidial. De bonne heure il fut placé au Collège des Jésuites ; il s'y distingua vite par la vivacité de son intelligence et son ardeur au travail ; sous l'habile direction de maîtres instruits, il fit de rapides progrès dans les langues anciennes, et la connaissance parfaite qu'il acquit du latin devait plus tard lui rendre de grands services dans l'étude des antiquités romaines et des sciences naturelles. Il avait à peine dix ans quand se révéla sa vocation scientifique. Une médaille d'Agrippa qu'il avait gagnée en jouant avec un camarade de son âge, fit naître en lui un goût très vif, qui devint bientôt une véritable passion, pour la numismatique. Cette médaille qui n'était sans doute ni rare, ni précieuse, fut la première pièce de cette riche collection, qui devait devenir célèbre en Europe. Séguier la conserva jalousement toute sa vie. Ses biographes nous disent que pour enrichir son médaillier encore bien modeste, l'enfant déployait une incroyable ardeur ; pour satisfaire ses goûts auxquels ne pouvaient suffire ses faibles ressources d'écolier, il vendait ses effets personnels et jusqu'à son linge. Un jour, il apprend qu'en curant un puits

de son Collège, des ouvriers ont mis au jour quelques médailles antiques ; il forme aussitôt le projet d'y descendre en secret pendant la nuit ; mis dans la confidence, un condisciple plus jeune s'offre à le seconder dans son entreprise. La nuit arrive, les deux enfants s'échappent ; le jeune François, muni d'une lanterne et suspendu à une corde, est descendu au fond du puits au prix de grands dangers et même au péril de sa vie. On ne dit point s'il y trouva des médailles, mais quand il fallut remonter, les forces de son complice s'étant trouvées insuffisantes, il se vit dans la nécessité de passer la nuit au fond de son puits, où il éprouva, nous assure-t-on, ce que nous croirons sans peine, mille incommodités. On ne l'en retira que le lendemain non sans effort. Quelques années plus tard, à l'âge de 15 ou 16 ans, il fit une très grave maladie causée par le chagrin d'avoir laissé échapper une médaille précieuse, que son prix trop élevé ne lui avait pas permis d'acquérir. On s'étonnait de rencontrer chez un adolescent des goûts pareils et une telle ardeur pour une étude plutôt aride ; et ce n'était pas chez lui manie pucrile de collectionneur, mais véritable amour de la science. Quelques temps après, il n'hésitera pas à se défaire de la plus grande partie de son cher médaillier, afin de se procurer des livres.

Mais l'étude des antiquités et des médailles ne devait pas suffire longtemps à satisfaire cette intelligence active et curieuse. Il y joignit de bonne heure une autre science moins austère, celle que Jean-Jacques Rousseau mettra plus tard à la mode parmi les gens du monde et qu'il appellera la plus riche et la plus aimable des trois branches de l'Histoire Naturelle. J'ai nommé la Botanique. Un de ses compatriotes, le médecin Pierre Baux, lui en donna les premières notions et guida ses premières recherches. Nous nous représentons le jeune Séguier encore écolier parcourant la plaine et la garrigue à la découverte de plantes curieuses et de fleurs rares. En

quelques années il avait formé un joli herbier, qui renfermait presque toutes les plantes qui croissent dans le territoire de Nîmes. Il y en avait plusieurs nouvelles. — Sa famille ne favorisait guère des goûts qui pouvaient contrarier les vues qu'elle avait sur lui et le détourner de la carrière judiciaire à laquelle il était destiné. Comme on lui avait enlevé tous ses livres, il eut le courage et la patience de copier de sa main les ouvrages dont il avait besoin.

Lorqu'il eût achevé ses études classiques, son père qui lui réservait sa charge de Conseiller au Présidial, l'envoya à Montpellier pour y suivre des leçons de droit. Cette ville était depuis longtemps célèbre pour l'étude de la Botanique aussi bien que pour celle de la Médecine ; elle avait complé à toutes les époques, parmi les Maîtres de son Ecole, d'illustres savants. La première en Europe elle avait possédé un Jardin des Plantes, comme elle avait été aussi la première à avoir un amphithéâtre d'anatomie. Cette école n'a pas dégénéré ; quand Séguier arriva, Chicoyneau y professait avec beaucoup d'éclat et faisait avec un grand succès la démonstration des plantes, comme on disait alors. Les élèves se pressaient à ses leçons, qu'il donnait en plein air, dans le Jardin du Roi. Comme on devait s'y attendre, l'étudiant en droit délaissant souvent le Digeste et le Code, y assistera toujours au premier rang et se montrera le plus fidèle de ses auditeurs. On raconte qu'un jour de démonstration importante, le jeune Séguier arrive en retard et ne peut parvenir à percer la foule qui entourait le maître ; ne voulant rien perdre d'une leçon pleine d'intérêt, il monte sur un arbre, s'installe sur une branche, et tout entier aux paroles du professeur, il ne s'aperçoit pas que, peu à peu, pour mieux entendre, il s'est avancé jusqu'à l'extrémité d'un rameau ; trop faible pour le porter, la branche casse sous son poids et notre jeune homme vient s'abattre sur le sol au pied de l'arbre.

au grand émoi du professeur et des élèves, mais sans trop de dommage pour sa personne.

On pourrait se figurer que la botanique faisait une concurrence victorieuse à la jurisprudence et que Séguier négligeait complètement ses études de droit. Il n'en était pas tout à fait ainsi. Fidèle à ses devoirs, pour obéir à la volonté paternelle, il les poursuivait consciencieusement, malgré le peu d'attrait qu'elles avaient pour lui. Des contemporains nous disent qu'il avait appris par cœur les quatre livres des *Institutes* de Justinien avec une grande partie des *Commentaires* des *Jurisconsultes* et qu'il ne les avait jamais oubliés, même dans l'âge le plus avancé. Cependant son père apprenant qu'il fréquentait plus assidûment le Jardin des Plantes que les cours de droit, le rappela auprès de lui, pour l'empêcher, disait-il, d'achever de se perdre. Rentré à Nîmes, il allait enfin céder aux sollicitations de sa famille et, sacrifiant ses goûts, entrer dans la Magistrature, lorsqu'un événement imprévu vint changer sa destinée. Un Italien illustre visitait alors l'Europe en savant, en lettré et en artiste ; en 1732, il arrivait à Nîmes, attiré dans cette ville par la renommée de ses monuments antiques. C'était le Marquis Scipion Maffei, savant archéologue et grand poète, auteur de la belle tragédie de Méropé que Voltaire a imitée. Pendant son séjour à Nîmes, l'Italien eut besoin de quelqu'un aimant les lettres, connaissant bien les antiquités, pour lui servir de guide ; il s'informa, on lui indiqua François Séguier. Il fut vite frappé de l'intelligence du jeune homme et de l'étendue de ses connaissances, et il apprécia à ce point son mérite et son caractère qu'il ne lui fut plus possible, après quelques mois d'intimité, de se séparer de lui. Quand il lui fallut quitter la ville, il sollicita l'autorisation de l'amener dans ses voyages. La famille de Séguier hésitait ; elle consentit enfin, après bien des prières, à permettre un court séjour à Paris. L'absence ne devait pas dépasser trois mois ; elle dura 23 ans.

Le savant étranger et le jeune Français s'étaient, malgré la différence des âges, liés d'une si étroite amitié que l'existence leur parut désormais impossible l'un sans l'autre et que la mort seule fut capable de briser leur union.

Et alors commencèrent pour les deux amis de longues pérégrinations à travers l'Europe. Leur première étape fut Paris. Au milieu des richesses artistiques et scientifiques de la grande Capitale, ce qui devait le plus attirer notre jeune Nimois, c'était assurément le Jardin et le Cabinet du Roi. Le célèbre établissement possédait de belles collections de plantes vivantes et un magnifique herbier, qui comptait déjà plus de 22,000 plantes desséchées, chiffre considérable pour l'époque. Ces collections s'enrichissaient chaque jour par suite des envois des voyageurs répandus dans toutes les parties du Monde. Notre botaniste fut frappé du désordre qui régnait dans cet immense herbier et il obtint l'autorisation de le classer. Il le fit d'après la méthode de Tournefort, le grand botaniste et voyageur français, qui avait au siècle précédent, renouvelé la science des végétaux et créé, avant Linné, une classification naturelle remarquable pour son temps. En quelques mois il eut terminé avec bonheur ce travail considérable, que personne avant lui n'avait osé entreprendre. Après un assez long séjour dans la Capitale de la France, nos deux voyageurs visitèrent successivement l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie. Grâce au grand nom de Maffei, toutes les portes s'ouvraient devant eux, et partout le jeune Séguier fut conquérir, nous dit un de ces contemporains, l'estime des savants. A Leyde, dans les Pays-Bas, il est reçu par le célèbre Professeur Baehaave, qui attirait alors en foule autour de sa chaire des étudiants de tous les Etats de l'Europe, et qui enseignait à la fois avec le même éclat la chimie, la médecine et la botanique, si bien qu'on disait qu'il était à lui seul toute une Faculté. A Vienne, en Au-

triche, Séguier se révèle astronome, et tandis qu'il cherche à observer le passage de Mercure sur le soleil et une éclipse de Vénus par la lune, il découvre une nouvelle comète. Enfin, après avoir longuement exploré Rome et l'Italie, en se consacrant plus spécialement à l'archéologie et en recueillant partout des inscriptions et des médailles, Maffei vient, avec son inséparable compagnon, s'établir définitivement à Vérone, sa ville natale, belle cité toute remplie des vestiges de l'antiquité, au milieu d'une contrée où les sites de la Nature ne le cèdent pas en beauté aux monuments des hommes.

C'est surtout pendant son long séjour dans cette ville que Séguier s'est livré à ses recherches et à ses travaux d'histoire naturelle. Pendant plus de vingt ans, il a exploré les plaines de l'Adige, les collines de la Vénétie, les premières pentes des Alpes, récoltant des plantes, des minéraux, des fossiles. Mais la connaissance de la Nature, si pleine d'attrait, ne s'acquiert pas sans peine ; et le naturaliste-explorateur n'a pas seulement les grandes satisfactions des découvertes ou les petites joies du collectionneur ; il lui faut endurer beaucoup de fatigues, il lui arrive souvent de fâcheuses aventures, il court parfois de réels dangers. Séguier en fit lui-même l'expérience. On raconte à ce sujet plusieurs anecdotes. Un jour les montagnards du Vicentin le prennent pour un sorcier et lui attribuent les orages de grêle qui ravagent leurs récoltes ; armés de faux et de bâtons, poussant des cris furieux, proférant de terribles menaces, ils se disposent à le punir, puis subitement ils se ravisent, en réfléchissant qu'un homme qui commande aux éléments serait bien capable d'user de sa puissance pour tirer d'eux une épouvantable vengeance ; ils l'épargnent et le laissent partir sans lui avoir fait le moindre mal. Un autre jour, notre botaniste découvre un champignon, qui

lui paraît d'espèce nouvelle ; il veut le goûter pour s'assurer de ses propriétés, mais à peine l'a-t-il porté à sa bouche qu'il tombe inanimé. Des paysannes le recueillent et le transportent dans un hameau voisin ; là on lui lui fait avaler l'huile d'une lampe qui brûlait devant la Madone, et qui, suivant la tradition populaire, avait une vertu miraculeuse. L'acréto de cette huile rance, en lui faisant rendre le funeste champignon, le rappelle à la vie. A Volterra, en Toscane, ce fut une aventure d'un autre genre. Il avait remarqué dans les anciennes fortifications de la ville, une pétrification fort intéressante qu'il essaya d'enlever de nuit. Mais malgré ses précautions, il fut aperçu par les sentinelles ; on l'arrête, on le conduit en prison, il est soupçonné d'un complot contre la sûreté de l'Etat. Quand le lendemain, le gouverneur de la Place apprit le nom du prisonnier, non seulement il le fit élargir et le combla d'égards, mais il lui permit d'emporter la précieuse pétrification, qui a longtemps fait l'ornement du Cabinet de l'Académie de Nîmes.

C'est de son séjour à Vérone que date la publication des ouvrages qui ont établi la réputation de Séguier comme botaniste. En 1740, il fait paraître *Bibliotheca botanica [sive Catalogus ancorum et librorum, qui de re botanica tractant]*, œuvre d'une grande érudition. De 1745 à 1754, il publie les trois volumes des *Plantae Veronenses, [seu stirpium quae in agro Veronensi reperiuntur methodica synopsis]*, dont Linné, bon juge en la matière, faisait le plus grand cas. L'auteur avait observé lui-même toutes les plantes qu'il décrit, et il ne se contente pas de sèches diagnoses ; il a recueilli avec soin tout ce que les écrivains anciens et modernes ont dit des différentes propriétés des végétaux, relativement à la médecine, aux arts, etc. ; il y ajoute tout ce que ses propres observations lui ont appris. D'autres travaux de Séguier sur la botanique sont restés manuscrits. Nous n'en donnerons que les titres : *Projet d'une His-*

toire générale des Plantes, — Nourriture et Anatomie des Plantes, — Observations sur quelques plantes et sur d'autres sujets d'histoire naturelle. (Ces ouvrages ont été composés à différentes époques).

C'est aussi pendant le séjour à Vérone que Séguier s'est attaché à une autre branche de l'histoire naturelle, celle qui a pour objet l'étude des roches et des fossiles ou des pétrifications, comme on les nommait alors. Nous l'appelons aujourd'hui la Géologie. Cette science était presque à ses débuts. Buffon n'avait pas encore publié ses *Epoques de la Nature*. La paléontologie n'était pas née ; beaucoup s'en tenaient, touchant l'origine et la nature des fossiles, aux railleries de Voltaire, qui croyait que les coquillages pétrifiés qu'on trouve sur les montagnes, étaient des coquilles tombées du chapeau des pèlerins, tandis que d'autres ne voyaient dans les pétrifications que des jeux de la Nature. Notre savant ne partageait pas ces erreurs et ces préjugés. Dans ses nombreuses courses autour de Vérone, il avait recueilli une grande quantité de matériaux ; il les avaient étudiés avec soin et avait préparé une description des fossiles du Vérone, accompagnée de dessins de sa main d'une exactitude parfaite. Cet ouvrage n'a pas vu le jour. Il contenait des observations générales remarquables pour son temps sur la théorie des pétrifications. Parmi les pièces les plus rares et les plus précieuses de la collection de Séguier, on remarquait une riche série des poissons fossiles, qui avaient peuplé jadis les mers de l'Age Tertiaire, et qu'il avait récoltés lui-même sur les flancs du Monte-Bolca, localité devenue célèbre depuis et restée classique pour l'étude de la Période Eocène. Cette série, la plus nombreuse qui eût été réunie jusque là, a été sauvée et peut se voir encore dans les galeries de notre Muséum d'histoire naturelle.

La mort de Maffei survenue en 1755 ramena le savant nîmois dans sa ville natale. Il y rapportait

d'immenses collections de toute nature, inscriptions et médailles, minéraux et fossiles, plantes et coquillages. Pour abriter ces trésors, il fit construire une belle maison au Faubourg des Carmes. C'est dans cette demeure véritable Musée, plein de fragments antiques et de curiosités de toutes sortes, qu'il passera ses trente dernières années et qu'il achèvera sa vie. L'âge des grands voyages était passé, et désormais son existence va s'écouler, paisible, non certes dans l'oisiveté, mais au contraire dans l'activité la plus utile et la plus féconde. Sa réputation s'étend au loin, son Cabinet est célèbre et fait l'admiration des étrangers ; les hommes les plus distingués de ce temps, princes, savants, voyageurs, viennent le visiter de toutes les parties de l'Europe et se plaisent à l'enrichir. Notre savant entre en relations avec les plus illustres de ses contemporains ; il entretient une immense correspondance. De partout on le consulte sur les sujets les plus variés, parmi lesquels l'histoire naturelle tient une large place : il reçoit des plantes de Suisse, des minéraux de Suède ; on lui envoie des graines d'Egypte, mais le vaisseau qui les apportait est pris en mer par les Anglais. Aucune branche des Sciences ne lui reste étrangère. Il se tient au courant de tout ce qui se publie ; il découpe et conserve soigneusement les articles de journaux et de revues sur les sujets scientifiques qui l'intéressent, et tous semblent l'intéresser ; il prend et fait prendre des notes sur les matières les plus diverses. Si la botanique et la géologie le préoccupent davantage, il ne dédaigne pas l'ornithologie, ni même l'entomologie. On a trouvé parmi ses manuscrits des observations sur les oiseaux de Vérone et sur ceux de Nîmes, sur le passage de certains oiseaux migrateurs, sur la nidification du francolin, sorte de perdrix d'Orient, introduite en Italie au temps des croisades, aujourd'hui éteinte. On y remarque aussi des notes sur les moeurs du grillon, sur les pa-

pillions et leurs chenilles, etc. La publication des manuscrits de Séguier, qui traitent de sujets si variés et révèlent des connaissances si étendues, présenterait un réel intérêt. Il en serait de même de ses lettres dispersées dans plusieurs bibliothèques publiques, et de celles de ses correspondants, que conserve pour la plupart la Bibliothèque de Nîmes. Nous ne pouvons songer à donner ici une analyse même sommaire de cette correspondance, ni même citer les noms de tous ses correspondants. Nous en trouvons parmi eux qui comptent parmi les illustrations de la science au XVIII^e siècle. C'est Réaumur, patient et ingénieux observateur des insectes, qui fut un des précurseurs de Fabre. C'est le géologue Faujas de Saint-Fond, qui s'est surtout occupé de la théorie des volcans et qui le consulte sur les œuvres de Bernard Palissy. C'est le baron de Faugères, de Montpellier, qui prépare une ornithologie, et veut prendre ses avis. C'est Court de Gébelin, savant universel et littérateur, originaire de Nîmes ; c'est La Condamine, explorateur, naturaliste et astronome. Ce sont enfin les botanistes, Pierre Baux, Granier, Pourret, Boissier de Sauvages et le plus fidèle d'entre eux, le baron de Servières, qui a écrit aussi sur la lithologie. Par cette rapide énumération on peut se rendre compte de l'estime dont Séguier jouissait dans le monde savant. Sa réputation était telle que des communications lui étaient adressées avec cette suscription : Pour le célèbre Monsieur Séguier, et qu'un botaniste étranger, le suédois Loeffling, lui dédiait, dès son vivant, un genre d'arbustes de l'Amérique du Sud sous le nom de *Seguieria*. Une renoncule des Alpes a été appelée : *Ranunculus Seguieri* Villars.

Depuis son retour à Nîmes, Séguier n'entreprendra plus de lointaines expéditions ; mais son pays, des plages de la Méditerranée aux sommets des Gévennes, lui offre un assez vaste champ d'exploration pour ses recherches de géologie et de bo-

tanique. En juin 1766, il accomplit un voyage au Mont-Lozère dont il nous a laissé une relation manuscrite. Ce voyage me fait penser à un autre botaniste, l'illustre Tournefort, nous racontant son ascension du Mont-Ararat en Arménie et nous parlant des dangers courus dans les régions sauvages de la célèbre montagne, où il voyait le soir, près de son campement, les tigres courir et jouer sur la neige. Séguier n'était pas exposé à d'aussi redoutables rencontres, et à dire vrai, son voyage, qui n'est qu'une simple herborisation de 4 ou 5 jours, est complètement dépourvu d'aventures et même d'imprévu. Cependant une semblable expédition, à cette époque, n'allait pas sans fatigues ni même sans dangers pour un homme de son âge (il avait alors 63 ans), et il fallait pour l'entreprendre, un vif amour de la science. A sa première étape, il doit se contenter pour se reposer la nuit, d'un lit de feuilles de hêtre ; mais les jours suivants il ne trouve plus de lit du tout. Il y avait bien aussi quelques dangers à courir : les grandes forêts de sapins et de fayards étaient alors infestés de sangliers et de loups, et la Bête du Gévaudan jetait par ses exploits la terreur dans toute la contrée. Le récit de notre naturaliste ne fait mention d'aucune fâcheuse rencontre ; il contient une description physique et géologique de la montagne ; il parle de ces immenses troupeaux transhumants qui viennent du Bas-Languedoc passer l'été dans ses paturages, des truites savoureuses qu'on pêche aux sources du Tarn, et surtout, spectacle plein de charme pour un botaniste, des prairies émaillées des fleurs les plus variées. Il en fait une ample moisson et nous en a laissé une longue liste, dont je vous ferai grâce.

Cette excursion scientifique ne fut sans doute pas la seule que Séguier fit dans sa province. Avec l'âge ces excursions devinrent impossibles, quelques infirmités affligèrent les dernières années du savant sans diminuer son ardeur. Nous l'avons vu à 10

ans descendre au fond d'un puits ; nous le verrons à 80 monter sur les corniches de la Maison-Carrée et en parcourir le faîte pour guider les ouvriers. Séguier était revenu à Nîmes avec l'intention bien arrêtée de faire don à sa ville natale de ses riches collections. Il apprit un jour par un ami que les Etats du Languedoc se proposaient de les lui acheter en lui en laissant la jouissance jusqu'à sa mort. Mais quand il reçut les lettres des Etats, n'ignorant pas leur objet, il refusa de les ouvrir, et aussitôt, par acte public du 15 septembre 1778, il fit à l'Académie de Nîmes donation de sa belle bibliothèque et de tous ses trésors scientifiques. Ce n'est qu'ensuite qu'il consentit à prendre connaissance des pièces officielles, qui contenaient, avec les appréciations les plus flatteuses, les propositions les plus avantageuses pour l'acquisition des célèbres collections. Après cet acte de générosité et de désintéressement, il voulut encore que la maison qui les abritait fût vendue et que le prix en fût distribué aux pauvres. Un acte du 19 janvier 1780 rendait l'Académie propriétaire de la belle demeure, dont le prix fut payé par Mgr de Bédelièvre, évêque de Nîmes. Séguier et sa sœur devaient en garder la jouissance jusqu'à leur mort. A cette maison était attenant un jardin que notre savant avait transformé en jardin botanique et où il cultivait toutes sortes de plantes rares ou étrangères. C'est dans ce jardin que Gravier avait introduit en 1768, l'ailante ou vernis du Japon, le vulgaire et envahissant monte-au-ciel, qui était alors presque inconnu en France et qui de là s'est répandu dans tout le Midi.

Séguier mourait subitement à Nîmes, le 1^{er} septembre 1784, âgé de 81 ans. Sa sœur le suivait bientôt dans la tombe, et dès 1786, l'Académie entrait en possession du magnifique don qui lui avait été fait. Elle ne devait pas en jouir longtemps. Entre ses mains la conservation des richesses amassées par notre illustre compatriote semblait pour toujours as-

surée, et Dacier pouvait dire devant l'Académie des Inscriptions : « Cette riche collection existera à jamais dans le lieu même où M. Séguier l'avait rapportée. » Il ne prévoyait pas la Révolution prochaine. En 1791, le décret de la Convention portant confiscation des biens des Communautés religieuses et de toutes les corporations transférait à la ville de Nîmes la propriété de l'immeuble du Faubourg des Carmes. La maison existe encore ; elle est devenue propriété particulière. On peut lire au-dessus de la porte d'entrée l'Inscription : Hôtel de l'Académie. On nous assure qu'elle vient d'être transformée en restaurant de nuit et Dancing.

Au milieu de la tourmente révolutionnaire qu'allait devenir les collections ? Personne ne songeait à elles. L'Etat et les municipalités avaient alors d'autres préoccupations. Laissées dans le plus grand désordre, reléguées dans des combles, exposées à la poussière et à tous les accidents, elles ne tardèrent pas à être oubliées. On s'étonne qu'elles n'aient pas entièrement péri. Celle lamentable situation dura jusqu'au jour où, après 1870, Stanislas Clément, habile organisateur, en réunit les débris et sauva ce qui pouvait encore être sauvé. Aujourd'hui en parcourant les vastes galeries de notre Muséum d'histoire naturelle, on lit souvent sur les étiquettes les mots : Collection Séguier, et l'on peut y admirer, outre la belle suite des poissons du Monte, Bolca, des séries d'autres fossiles, de marbres et de minéraux précieux, de coquilles des mers actuelles, et un riche herbier, qui a quelque peu souffert des injures du temps. La bibliothèque avait été réunie dès 1791 à celle de la Ville.

Comme naturaliste, Séguier fut remarquable par l'universalité et l'étendue de ses connaissances. Nous avons vu qu'il avait abordé et cultivé avec un égal succès plusieurs branches différentes de l'histoire naturelle et qu'aucune ne lui était étrangère. Embrassant dans ses curiosités scientifiques, la Crée-

tion tout entière, il a évité cette spécialisation, que les progrès de la science ont rendue nécessaire, mais qui a souvent pour effet de rétrécir l'esprit. Il a aussi possédé au plus haut degré une autre qualité précieuse, indispensable dans les sciences qui ont pour objet l'étude des productions de la Nature, qualité rare à son époque et qui a manqué à notre grand Buffon lui-même : je veux dire l'ordre et la méthode. L'un des premiers, après Tournefort et avant Linné lui-même, il a compris l'importance et la nécessité de la classification naturelle et il en a fait des essais heureux dans le classement de l'herbier du Cabinet du Roi et l'arrangement de ses propres collections.

Pour rester fidèle au programme que je m'étais tracé, je ne me suis occupé que du naturaliste. Vous me pardonnerez d'avoir été si long tout en restant si incomplet. Je n'ai pas voulu parler de l'archéologue, le supposant, peut-être à tort, assez connu dans une ville, où le goût des choses de l'antiquité a toujours été en si grand honneur et où, depuis cet illustre précurseur, se sont succédés, tant de savants éminents. Il n'était pas nécessaire de rappeler ici le Recueil des Inscriptions antiques, la lecture de l'Inscription de la Maison-Carrée, la restauration de l'admirable monument sauvé par ses soins de la ruine, enfin le riche médaillier amassé pendant plus d'un demi-siècle de voyages et de recherches.

Mais en terminant, qu'il me soit permis de dire un mot de l'homme dont tous les contemporains ont vanté le désintéressement, la générosité, la simplicité, la modestie, et dont les derniers mots, avant de mourir furent un souhait pour sa patrie. Cette patrie, qu'il a illustrée, qu'il a tant aimée et dont il a été le bienfaiteur, a-t-elle fait assez pour honorer la mémoire de son enfant ? On s'étonne que dans une ville où tant de grands hommes, depuis Antonin-le-Pieux, ont leur statue ou au moins leur

buste, Séguier, archéologue, numismate, naturaliste, n'ait pas le moindre monument. C'est une disgrâce qu'il partage, il est vrai, avec quelques-uns de ses concitoyens les plus célèbres ; et comme il était modeste et que durant sa vie il n'a jamais recherché les honneurs, ses Mânes n'en doivent pas souffrir. Mais au nom de l'Académie de Nîmes, dont il a été l'un des membres les plus éminents et qu'il a comblée de ses bienfaits, me sera-t-il permis de demander pour lui, à défaut d'un monument grandiose, dont s'offusquerait sa simplicité, une modeste pierre, une plaque de marbre ou de bronze, qui le fasse connaître aux étrangers qui l'ignorent et rappelle son souvenir aux Nîmois qui l'ont oublié ? C'est un simple vœu que je forme, une idée que je livre à l'auditoire d'élite, qui a bien voulu m'écouter et que je sais soucieux de toutes les gloires de la ville de Nîmes, dont Jean-François Séguier est l'une des plus pures.

COMPTE RENDU
DES
TRAVAUX DE L'ACADEMIE DE NIMES
pendant l'année 1921
par
M. Jean BOSC

Membre résidant

Mesdames, Messieurs,

Le règlement de notre Compagnie, Charte Organique de sa calme et sereine existence, a voulu, dans sa sagesse, que chacun des membres résidants accédât, à son tour, aux honneurs du fauteuil présidentiel. C'est à cette disposition bienveillante et à elle seule, que j'ai dû de diriger les travaux de l'Académie, au cours de l'année 1921. J'en garde un précieux et très doux souvenir. Au milieu de l'agitation de la vie moderne, pour un homme qui, par profession et quelque peu aussi, par dilection personnelle, vit quotidiennement dans l'action, quel délicat plaisir de présider aux travaux d'érudits courtois, aux controverses de savants que la passion ne vient jamais aigrir. C'est, au cours du long voyage de l'existence, vers quel but toujours reculé, jamais atteint, la « Halte au bord du Puits » dont parle le poète ; elle rampe les forces, elle teinté d'optimisme l'esprit que les luttes de la barre ou de la politique risqueraient parfois d'incliner injus-

tement vers une conception trop sévère de l'humanité.

L'année académique 1921, des travaux de laquelle la tradition veut que je donne un compte-rendu rapide, fut une année heureuse. Aucun deuil ne vint l'assombrir, et si, plusieurs fois, le Président eût l'agréable devoir de féliciter des confrères pour de hautes distinctions justement méritées, il n'eût à prononcer aucun éloge funèbre et n'accompagna aucun des nôtres au rivage dont nul n'est revenu. Je ne saurais trop dire à quel point je m'en suis réjoui.

Année heureuse, ce fut aussi une année féconde. Rarement nos séances avaient été suivies avec une telle assiduité, rarement notre trésorier eût à distribuer autant de jetons de présence. Après l'atroce tourmente qui, pendant cinq ans, désaxa les trois quarts du monde, nous reprenions le rythme régulier de nos existences normales. Les esprits, que ne tendait plus une unique inquiétude, se reprenaient à aimer leurs occupations coutumières : le présent devenant moins angoissant. L'attrait du passé se faisait à nouveau sentir.

Le passé, n'est-ce pas lui qui, toujours, forma le fonds de nos travaux. L'histoire de notre sol nîmois, tout nourri des grands souvenirs de la Rome antique, a, cette année comme d'habitude, retenu l'attention de nos archéologues. M. Espérandieu nous a donné la primeur de quelquesunes des meilleures pages de son étude sur l'*Histoire de la Maison Carrée*. Aux esprits paradoxaux et chagrins qui doutent sur les Académies de Province, il suffirait, en réponse, de citer le nom de M. Espérandieu. Quelle société d'érudits de la capitale ne s'honorerait de compter un pareil savant parmi ses membres et n'unit-il pas notre Académie à l'Institut par un lien précieux de collaboration. A côté de lui, M. Bondurand, toujours paré d'une éternelle jeunesse, porta son inlassable activité sur tous les problèmes de notre vieux sol : *Destin Ar-*

chéologique de la Nîmes Romaine, Vie du Droit Romain dans notre région, Mystères Romains de Saint Trophime et d'Arles, autant d'études où la science sût se faire aussi captivante qu'un roman. M. Bondurand vit dans le passé, des fantômes légers vêtus à l'antique hantent son cabinet de travail, ils frayent avec lui dans un commerce quotidien, ils ne lui cachent rien de leurs secrets, le reconnaissant pour un des leurs. Et n'est-ce pas encore le passé nîmois qui nous valut la joie trop rare d'entendre un écho lointain de la voix de M. Georges Maurin, lorsque ce confrère, toujours regretté, jamais oublié, réclama une fois encore le dresse si utile d'un plan topographique de la Nîmes Romaine.

Inspiratrice des savants, Nîmes le fut aussi des poètes et, parmi les stèles dressées à la gloire de ses enfants, les douze sonnets de M. Emile Reinaud sur les Bustes et Statues de Nîmois illustres, occuperont une place distinguée.

A côté de la splendeur romaine, la période révolutionnaire, tragique et grandiose à la fois, parfois sanglante, jamais vulgaire, méritait les études de nos historiens. M. le Chanoine Albert Durand, continua le monument que, pierre à pierre, sa patiente piété se plait à éléver aux prêtres du Gard. Sous la tourmente, La Crise de l'Apostasie, sont autant d'études définitives, tant par sûreté de la documentation que par la perfection simple et claire de la forme; M. Marcel Fabre nous conte la vie d'Uzès sous le régime de la loi des suspects.

Pour composer ces belles études, nos confrères durent affronter la poussière vénérable des archives. Ceux qui, plus tard, écriront l'histoire de la Grande Guerre dans le Gard, auront la bonne fortune de trouver des travaux contemporains qui leur épargneront ce soin. M. Terrin, continua l'histoire de notre 240^e, pieux et juste hommage au dévouement obscur de tant d'enfants du Département, qui surent mourir pour nous permettre de continuer à vivre.

Ce sol méridional qu'ils défendirent, mérite bien par sa douceur et sa beauté, toutes les amours et tous les sacrifices. M. Cabanès nous donna de nouvelles raisons de l'aimer, soit qu'il nous révélât quelques plantes rares qu'il nourrit, soit qu'il nous rattachât à nos lointains ancêtres en nous contant l'histoire et la légende du gui.

Richesses inépuisables du terroir natal, combien légitimement nous pouvons dire que vous contribuez pour une large part à la prospérité française, lorsque nous entendons M. Gustave Coste, avec la compétence que chacun sait, nous apprendre, en étudiant pour nous l'Avenir de l'Agriculture française, que notre sol national est capable, à lui seul, de suffire aux besoins de ses habitants ?

Et, dès lors, comment M. Paul Giran n'aurait-il pas avec lui l'unanimité de l'Académie, quand, examinant le problème régionaliste, il réclame pour Nîmes, l'honneur mérité d'être Centre d'une région. Ainsi M. Guérin prendra-t-il avec plus d'ardeur encore la défense de notre patois local, qu'il entreprit avec tant de cœur et d'éloquence.

A l'histoire de Nîmes et du Gard est liée celle de notre Compagnie. M. le Chanoine Bonnefoi, à propos d'un arrêté du Duc de Noailles de 1683, nous a conté les premières années de l'Académie de Nîmes. Vieille de plus de trois siècles, celle-ci s'est, ce jour-là, penchée, avec un sourire attendri, sur son lointain berceau, que la parole fine et séduisante de notre frère sut si joliment évoquer.

Si les études d'histoire locale ont, comme toujours, formé le principal de nos travaux, celles d'un ordre plus général ne furent pas, pour cela, délaissées. M. le Docteur Mazel étudia les guerres de religion dans l'extrême marche du Rouergue, M. le Grand Rabbin Kahn nous initia à la vie des Juifs de la Sénèchaussée du Gévaudan. M. le Docteur Puech, pour notre plus grand plaisir, souleva le coin du voile de la maladie de Napoléon III, M. le Pasteur

Trial, bel exemple d'union sacrée, exalta l'éloquence de Réguis, curé de Gap, M. Peyron, dont l'âme ardente et généreuse, vibré à tous les enthousiasmes, nous fit admirer la hauteur morale des conclusions d'un avocat général du dix huitième siècle, M. le Conseiller Greif, enfin, s'élevant au plus haut sommet de la spéculation philosophique, chercha l'explication de la nature de l'homme dans le mode de son alimentation. Je n'aurai garde d'oublier les Pensées, profondes et marquises, si vraies, sous de faux airs de paradoxes, que M. Granier livra à nos méditations.

Avais-je raison, Mesdames et Messieurs, de dire que la vie de notre Compagnie fut, en 1921, particulièrement active. Mais une société ne vit vraiment que si elle cherche à se renouveler et se fait accueillante à tous les progrès. C'est ce que M. Lavergne nous demanda de faire. Sa communication sur l'admission des femmes parmi nous démontra qu'un hardi novateur ne l'est vraiment que s'il se retrémpe aux sources du passé. Que de figures charmantes de femmes savantes d'autrefois il évoqua d'une plume érudite pour tenter notre prudent traditionnalisme. Et si, respectueux de certains scrupules, il rebira sa proposition, qui pourrait affirmer qu'il ne fut pas un précurseur auquel pourra donner raison un avenir peut-être prochain ?

L'Académie, riche d'un passé fécond en travaux, peut avec confiance envisager le futur. Elle n'a pas ce grave défaut, fatal à tant de personnes d'âge, de se laisser aller à la douceur des somnolences : elle vit, plus active et plus jeune que jamais.

PRIX JULES SALLES et CONCOURS

par

M. Emile REINAUD

Secrétaire perpétuel

En 1922 le Prix Jules Salles a été attribué à M. André Bellot, poète nîmois, aveugle et sourd, auteur d'un volume de poésies où il chante l'épopée de la Guerre en 15 chants sous ce titre : *Fleurs de sang*.

Cette année le Prix Jules Salles majoré d'un solde de 100 francs a été partagé entre M. Nuel Edouard, artiste peintre qui poursuit à Nîmes une brillante carrière et transmet à la postérité des portraits alliant toujours la ressemblance à une haute tenue artistique, et d'autre part à M. Aillaud qui va faire paraître en volume des études pénétrantes sur les hommes et les choses de Nîmes et du Gard.

CONCOURS ANNUEL

L'Académie met au Concours une Etude sur *Le Midi dans l'œuvre d'Alphonse Daudet* ; Le prix de la valeur de 300 francs sera décerné en 1924, les manuscrits devant être adressés au Secrétaire perpétuel, au plus tard le 31 décembre 1923.

POÈMES MONTAGNARDS

par

M. Raymond FÉVRIER

Membre non résidant

I

Le Déraciné

Habile à la fauille, au coute, à l'aiguillon,
Gars du pays d'Auvergne, adroit, robuste, agile,
Fatigué de souir un maigre sol d'argile,
Il déserte la glèbe et lâche le sillon.

Comme un galet heurté dans l'épais tourbillon
De l'océan humain, il roule par les villes,
Mendiant les métiers et les tâches serviles,
Parfois vêtu de drap, plus souvent d'un haillon.

Mais un jour de malheur, trahi par la fortune
Et le cœur enfiellé d'une amère rancune,
Il sombre dans la mort, suicide brutal.

Très loin de sa montagne et du buron natal
Et du vent des plateaux qui chante comme un orgue,
Epave loquetause, il échoue à la Morgue !

II

L'Enraciné

Dur paysan parmi les autres paysans,
Guillaume a labouré, bouleversant la friche,
Semé le sarrasin, le trèfle, le pois-chiche,
Tenu sa mule propre et les harnais luisants.

Gonflant sous les fardeaux ses muscles triomphants,
Il a multiplié la pâture et la miche,
Reins ployés, haletant, sans en devenir riche ;
Mais il a fait son œuvre et nourri dix enfants.

Maintenant harassé, courbé comme un vieil aigle,
Il délaisse ses bois, son avoine, son seigle.
A sa terre d'amour son oeil a dit adieu...

Par la croisée ouverte il revoit sa colline,
Contemple à l'horizon le soleil qui décline
Et, mourant résigné, se recommande à Dieu.

Le Froid Meurtrier

Regaillardili, le vieux a quitté sa calotte.
Ses douleurs ont fondu comme fond le glaçon.
Il erre par les près, écoute le pinson,
Hume l'odeur des foins et flaire chaque motte.

Il lorgne le brugnon, tâte la bergamote
Et voit le disque d'or plonger à l'horizon...
L'automne a fuit. Décembre affile son poïncion.
Il vente, il neige, il glace et l'ancêtre grelotte.

Les valets de la ferme appellent au secours.
Lors la fille, la bru, le gendre, tout accourt
Et s'empresse, jusqu'à Charlot, le petit pâtre.

Mais vainement le hêtre a pétillé dans l'âtre
Et flambé, projetant sa vague de feu clair,
Le vieux se meurt, tué par le froid de l'hiver.

Soirée d'Hiver dans la Montagne

Ce soir les escabeaux se serrent au chalet
Devant l'âtre rustique où l'homme se sent vivre,
Sous le miroitement des bassines de cuivre,
Quand le vent glacial se lamente au volet.

Le pâtre dans un coin évide un gobelet.
L'aïeul penche son front sur un antique livre,
On entend les carreaux se craqueler de givre
Et le ronron du chat qui se frotte au valet.

Les enfants bouche bée écoutent les histoires
Que traverse le vol enflammé des victoires,
Et que conte en sacrant le vieux grognard Lucas.

Au dehors l'ouragan hurle avec violence ;
Mais si par intervalle il suspend son fracas,
La neige dans les airs ouate le silence.

La Forêt

Une forêt palpite et vit comme un grand être
Où le mystérieux épouse le réel,
Refuge hospitalier dont l'immense fenêtre
Accueille les oiseaux et s'ouvre sur le ciel.

Là sont nés, ont souffert et péri les Ancêtres,
Triomphant des chaleurs torrides et des gels.
Leur génie enfantin sous le dôme des hêtres
Conçut un dieu multiple et dressa des autels.

A l'ombre des sapins une Force m'éivre.
C'est là que je voudrais aimer, chanter et vivre,
Puis me fondre en l'humus, sans tombe ni caveau.

Ainsi je pourrai boire à l'éternelle séve,
Travailler, en silence à l'être qui s'achève
Et tisser à mon âme un vêtement nouveau !

SONNETS

par

M. Emile GRANIER

Membre non résidant

Pour Laure Morte

Traduction

O Mort ! par toi le Monde est triste et sans soleil,
L'amour reste sans arme, aveugle et sans courage,
La Grâce a disparu ; sa fuite est ton ouvrage,
Et ma vie est un lourd fardeau dès mon réveil !

Son souvenir m'accable et trouble mon sommeil ;
L'éclat de ses vertus brillait comme un mirage :
Je pleure l'être unique emporté par l'orage !...
S'il n'est plus maintenant, où trouver le pareil ?

L'air, la terre et la mer devraient gémir ensemble ;
Les près n'ont plus de fleurs, et la Beauté ressemble,
A l'anneau sans brillant qu'une flamme a tordu ;

Hélas ! Le Ciel et moi connûmes seuls son âme ;
Moi ! qui reste à pleurer en perdant cette femme ;
Lui ! qui s'est enrichi de ce que j'ai perdu !

A Pétrarque et à Laure

Ce que j'admire en Lui, ce n'est pas cet amour,
Qui brûlait sous le front d'un génie en délire,
Ni les vers immortels qu'il prêtait à sa lyre,
Dans des sonneis joyeux et tristes tour à tour.

Ce que j'admire en elle et chante chaque jour,
Ce n'est pas la douceur de son pâle sourire,
Enigme, qui versait la joie ou le martyre,
Au cœur désesparé de l'humble troubabour.

Hôtes d'un empyrée, où rien ne les sépare,
Ils brillent l'un par l'autre et d'un éclat si rare,
Que les siècles ont fui sans ternir leur beauté ;

Je les adore ainsi, dans leur gloire lointaine.
Lui, le chantre divin de la tendresse humaine,
Elle, l'humaine fleur de la Divinité.

L'Inventeur

Jusqu'au bout de l'effort, le savant a lutté,
Il a gémi, sachant combien la vie est brève...
L'œuvre accomplie enfin a dépassé son rêve,
Le monde va sacrer le miracle enfanté !

Superbe, il parle en Maitre à l'élément dompté,
Mais les sots et les fous le harcèlent sans trêve ;
Sur lui have l'envie et son cœur se soulève,
Alors, il en appelle à la postérité !...

L'ouvrier qu'il libère, aujourd'hui le rénie ;
Hélas ! son corps faiblit sous le poids du génie,
Il va mourir ; la gloire a dédaigné son front ;

Mieux que le dur labeur, le froid dédain le tue...

Demain, un peuple entier dressera sa statue...
Les pères l'ont meurtri ; les fils le vengeront !

Les Nimois

« Le Nimois — on l'a dit — est à demi Romain » ;
Ses ancêtres on vu l'enfance de l'Histoire ;
Il marche environné de souvenirs de gloire,
Et des merveilles d'art jalonnent son chemin.

Il plonge un vif regard... plus fervent... qu'inhumain...
Certains jours... sur du sang... dont l'arène se moire ;
De nos fastes taurins il garde la mémoire,
Et jadis il eut dit : « Circenses et panem ! »

Elle aussi ! la Nimoise est à demi Romaine,
Elle hérite en naissant d'un antique domaine ;
Mais, plus fine que la matrone aux airs vainqueurs,

Elle ajoute aux vertus secrètes de sa race,
Entre mille autres dons qui captivent les coeurs ;
Ce charme, la Beauté ; cette force : la Grâce.

LOU GAL E L'AUCO

par

M. BIGOT

Membre résidant

Quau you se marida, que prengue sa parieiro !
Qu'embé lou cousinié vague la cousinieiro :
Sera toujour segu d'avudre lou repaüs.
Car se richo la pren, n'es pas mestre à l'oustan,
Madamo i porto braio e de longo coumando.
Vogue leva la voutes o vogne rebeca,
Madame émbe dous mot à sa plaço lou mando :
— « Es à-n-elo qu'hou dèu, s'à tau lo a per beca,
Sensò elo en un cantoun crebarié de famino » —
E lou paure mesquin s'en vai plegant l'esquino.
Se d'uno talo crous a soun fais, lou badau,
Per ma fé, falié pas que visesse tant aut !
Tant pis s'à si despéns n'en fai aro l'esprovo :
Un gal de ce qu'avance avié fourni la provo.

Un jouine gal, farot, de sa cresto ourgouious
Devenguét, un jour, amourous...
Dirès : — Lou bel afaire ! Es d'uno galineto
Que noste jouine gal devengué l'amourous.
— Nani, messiés ! Que seguesson blanqueto,
O negro, o rousse. i galineto
Nosto galet toujour trouvavo de defaut :
L'une avié lou péu rouge et l'autro ero grelado ;
L'autra à soun goust serie baïeu estado...
I mancayo une dent, voulié gès de brecado ;
Amb'un pau mai d'argent l'autre i aurié fa gau.
Noste bourgeois, vesès, visavo ben plus aut
Que la gent porio cresto et li fiho galino.
Pamens cresegués pas qu'à noste gal, d'asard,
Aurié faugu la fiho de Bezard !

Uno auco, à soun avis, parissié bèn plus fino
Qu'uno galino :

Chacun soun goust, e Moussu Paparéï
Aimavo à la manja, — me lou siei laissa dire —
Amb'un cuié d'argent. Amb'aquel Paparel
Noste galet, belèu, aurié fa lou paréï.

Es de fet que, per soun martire,
Noste gal embé l'auco, un jour se maridé.
E nostis espousa 'lor se poutounéjeron,
L'un contro l'autre urous un moumenet visqueron.
Soulamen countènt d'el, neste galet canté.
— « Taiso-té ! cridé l'auco ; oh ! n'as-ti vergouugno

* De canta coumo aco ?

* Regardo hèn, s'en fasent ma besouugno
* Fau tant de brut que tus 'mbé ti coco-rico !
* Fai couma ieu, rèn de mai, e vai, te n'assegure,
* Te n'en trouvaras hèn » —
Noste gal se taisé. Vrai, que lou tron me cure
Sauriei pas fa tout diferentamen !
Mai n'ére pas lou gal ! Noste fil de galino
Aviso tout-escas uno graneto au sou :
Vous n'en fai soun prouft, lèu-lèu vous la cousinso,
Piei vai d'un cop de bé vous esclapa 'ncassou.
— « Escouto, digné l'auco, o bèn es de nescige,
* Alor n'ia per te plagne, o bèn de testardige !
* Siei pas ta fenno davans Diéu ?
* Duves pas manja couma ieu ?
* Dins un tèms coume sén, ta famiho bournado,
* Sempre en tout déu nous imita ;
* Agues vergouugno, au mèns, de l'avudre oublida. »
— « Boudiéu ! digné lou gal, de qu'es 'quelo chapardo ? »
— « Aujes-ti, cridé l'auco, aujes-ti rebeca ?
* Levo-te de davans, ped-descaus, cassibraio,
* Vai-t'en, mandren, vai-t'en e que dins ta tripaio
* Li capoun fer vengon beca ! »

NECROLOGIE-BIOGRAPHIE

M. le Chanoine BASCOUL

par

M. Eugène MARGIER

Membre résidant

Messieurs,

La vie a parfois des ironies tragiques. Aujourd'hui tandis que le nom de M. le Chanoine Bascoul figure à notre ordre du jour, au lieu de le voir parmi nous et de l'entendre, nous avons à déplorer sa mort : au lieu du plaisir que nous nous promettions ce soir, nous avons eu ce matin la douleur de lui rendre les derniers devoirs. Ce malheur imprévu atteint cruellement notre Compagnie et sera, j'en suis certain, vivement ressenti par tous.

Une antique coutume, sinon une règle canonique formelle, ne permet pas aux laïques de prononcer des discours aux obsèques des membres du clergé catholique : comme pour bien montrer l'égalité de tous, pasteurs et fidèles, devant la tombe, l'Eglise ne demande pour ses prêtres que des larmes et des prières. Nous avons dû nous incliner devant cette respectable coutume, et c'est pour ce motif qu'aucune parole n'a été dite, au nom de l'Académie, devant le cercueil de notre regretté confrère. Mais ici, dans cette enceinte qui n'est pas ouverte à la foule, dans notre cercle de famille, j'ai

bien le droit de dire quelques mots de lui et de payer à sa mémoire le tribut de nos regrets.

M. Baseoul, né à Bellegarde en 1859, avait reçu les ordres sacrés en 1885 ; après avoir occupé différents postes dans le diocèse il avait été nommé en 1915 curé de l'importante paroisse de St-Charles à Nîmes. C'est là que très peu de temps après son arrivée dans notre ville, l'Académie était allée le chercher pour en faire un de ses membres résidants, il avait été élu à ce titre, le 10 mai 1915, en remplacement de M. le chanoine Nicolas, et comme son distingué prédécesseur, il nous arrivait avec la réputation d'un grand travailleur, d'un érudit et d'un lettré. Plusieurs ouvrages d'histoire religieuse, notamment une Vie de Mgr Besson, évêque de Nîmes l'avaient fait connaître, non pas seulement dans les cercles ecclésiastiques, mais dans tous les milieux cultivés. Son passage trop court chez nous n'a pas démenti sa réputation. Il nous a donné à plusieurs reprises des preuves de si remarquable activité et nous savions qu'on ne faisait jamais en vain appel à son concours pour occuper nos séances de la manière la plus intéressante. Il avait toujours quelque important travail sur le chantier et il n'hésitait jamais, quand on lui en faisait la demande, à nous ouvrir ses tiroirs et à nous livrer les bonnes feuilles de quelque œuvre inédite. Vous vous rappelez, mes chers confrères, ses communications éerites d'une plume alerte et spirituelle, sur la famille Pavée de Villevieille, qui a joué un certain rôle dans l'histoire de notre région, sur Mgr de Beausset dont il préparait la biographie, d'où il devait détacher pour nous ce soir même, quelques chapitres, après nous avoir déjà donné un pittoresque épisode de la vie mouvementée de ce grand Evêque. Vous savez comment, même quand il étudiait un personnage de second plan, il parvenait à soutenir constamment l'intérêt en rattachant à l'histoire générale les événements de la vie de son héros. On se demandait comment

M. Baseoul pouvait mener de front ses travaux personnels, qui exigeaient de longues et patientes recherches, et le ministère paroissial, qui constituait pour lui une charge écrasante. Placé à la tête d'une grande et populeuse paroisse, privé par la guerre de la plupart de ses collaborateurs, il était seul ou presque seul pour exercer les fonctions multiples et variées, qui incombaient aux prêtres des paroisses et surtout au Curé. Il devait suffire à tout, célébration des offices, prédications, administration des sacrements, catéchismes, visites des pauvres et des malades, direction des écoles catholiques, des patronages, des confréries pieuses. Pour venir à bout de sa tâche, il était obligé de se multiplier et de déployer une activité inlassable. Il avait fait deux parts dans sa vie. Ses journées, il les consacrait tout entières à son ministère ; il n'oubliait pas qu'avant tout il était prêtre et qu'il se devait complètement à sa mission sacerdotale. Homme de foi et de devoir, devant Dieu et devant sa conscience, il se serait reproché de dérober seulement une heure à cette mission ; il se disait que lorsqu'il paraîtrait devant son Dieu, le Juge suprême ne lui demanderait pas s'il avait produit de belles œuvres littéraires, mais quelles bonnes œuvres il avait accomplies. Ses nuits, il les consacrait aux études qui lui étaient chères, et les heures qu'il donnait ainsi à ses travaux littéraires et historiques, il les décrobat au sommeil. L'hiver, dans son modeste appartement de la Place St-Charles, les bruits du Marché voisin s'ouvraient avant l'aurore, venaient le trouver, assis encore à sa table travail, et troubler ses méditations. L'été, il se retirait, sa journée paroissiale finie, dans un mazet qu'il aimait aux flancs de nos Garrigues, loin du tumulte de la ville. Là bien souvent, le jour le surprenait au travail, et c'est le fruit de ses veilles qu'il nous apportait, au détriment de sa santé même. Au témoignage du médecin qui l'a soigné dans ses derniers jours, et qui depuis longtemps lui conseillait en

vain le repos, c'est ce labeur excessif, et de jour et de nuit, qui a abrégé sa vie.

Mais, Messieurs, l'Académie n'a pas seulement perdu un membre laborieux, érudit et lettré, l'un de ceux qui par ses travaux, l'honorait le plus. Nous avons tous perdu un frère aimable et bon. Ministre d'un Dieu de paix, il était essentiellement l'homme de la paix ; il a toujours, partout, prêché la paix. C'est par cette qualité qu'il avait bien vite conquis ici toutes les sympathies et c'est à cause d'elle qu'il emporte tous les regrets. Nous savons tous combien les relations avec lui étaient faciles et agréables ; qui de nous n'en a pas éprouvé le charme ? Nous aimions et goûtions son esprit enjoué et ces traits malicieux dont il égayait ses écrits et ses entretiens, mais qui étaient toujours tempérés par sa bonté native et sa charité chrétienne et qui ne blessaient jamais.

J'ai dit qu'il était aimable et bon. Son accueil était toujours gracieux et bienveillant. Sur son lit d'agonie, les membres cloués par la paralysie, il ne pouvait plus faire un mouvement, il ne pouvait plus parler, mais il pouvait encore sourire, et c'est par un sourire qu'il accueillait ses visiteurs. Cette amabilité souriante n'était pas, comme chez beaucoup d'autres, un masque de politesse banale, cachant une parfaite indifférence et un profond égoïsme. Chez lui elle venait du cœur et découlait de son extrême bonté, toujours prête à rendre service. Combien de gens ont éprouvé les effets de cette bonté. Les regrets qu'il laisse après lui, les larmes de ses paroissiens (et je ne parle pas par image, car j'en ai vu verser de vraies larmes) sont un éclatant témoignage de cette bonté paternelle et des biensfaits qu'il a répandus autour de lui.

Je n'ai point qualité pour louer comme il conviendrait ses vertus sacerdotales et je n'aurai pas l'indiscrétion de le faire. Il me sera bien permis cependant de signaler en passant son zèle apostolique

et sa charité. Sa charité surtout ! Je sais qu'en un pareil sujet, la plus extrême réserve s'impose, car la vraie charité n'est pas bruyante et n'aime pas qu'on parle d'elle, et je sais surtout que M. le Curé Baseoul n'eut pas voulu qu'on en parlât. Mais parler de sa charité, n'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un prêtre, et c'est le seul peut-être que notre confrère eût souhaité d'avoir mérité.

Je m'arrête. J'en ai peut-être trop dit. M. Baseoul, qui n'avait pas cherché à faire parler de lui durant sa vie, n'eût pas voulu qu'on en parlât trop longuement après sa mort. En se consacrant au service de Dieu, il avait renoncé à poursuivre une célébrité mondaine, une gloire terrestre ; dans son humilité chrétienne, il ne désirait pas, autour de son cercueil, j'en suis sûr, de pompeuses et vaines louanges. En insistant davantage, je craindrais donc d'offenser sa mémoire.

L'Académie de Nîmes gardera de l'excellent confrère que nous venons de perdre le souvenir le plus fidèle. Vous me permettrez, Messieurs, avant de terminer, d'adresser à la famille de M. le Chanoine Baseoul, qui perd un chef vénéré, aux fidèles de la paroisse St-Charles, qui pleurent un père et un guide, enfin au Clergé du Diocèse qui est privé d'un de ses membres les plus distingués, les condoléances les plus émues de notre Compagnie.

M. de VILLEPERDRIX

par

M. Eugène MARGIER

Membre résidant

Messieurs,

Au nom de l'Académie de Nîmes, j'adresse à notre regretté collègue, le Commandant de Villeperdrix, un dernier adieu. Sa perte est douloureusement ressentie par notre Compagnie, où il laisse d'unanimes regrets, comme il y était entouré de sympathies unanimes. Dernier descendant d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de la Province, où ses ancêtres avaient occupé avec distinction les charges les plus élevées, M. de Villeperdrix avait embrassé la carrière des armes. Il ne m'appartient pas de retracer les étapes de cette noble carrière qu'il a si honorablement suivie. Et d'ailleurs je n'ai pas l'intention de faire de l'homme et du militaire un panégyrique, dont auraient pu s'offusquer sa simplicité et sa modestie, et ma voix n'a ni l'autorité ni le talent nécessaires pour le louer comme il conviendrait qu'il le fût. Je me propose simplement de dire quelques mots du savant et du membre de l'Académie. M. de Villeperdrix s'était consacré presque toute sa vie à l'archéologie et plus spécialement à la numismatique, et dans une ville, toute pleine des souvenirs et des monuments de l'antiquité,

et où l'on compte tant d'éminents archéologues et de savants numismates, il s'était fait parmi nous une place des plus distinguées. Il avait réuni une précieuse collection de médailles et de monnaies, particulièrement intéressante pour l'histoire locale, et sa demeure était toute remplie de fragments antiques et d'objets rares ou curieux de toute sorte. On se doute de l'amour dont il entourait son précieux médaillier. Et cependant, quand la Défense Nationale réclama leur or à tous les Français, il sacrifia sans hésiter ses monnaies d'or, dont quelques-unes étaient des plus rares et irremplaçables. Bel exemple de désintéressement, de générosité et de patriotisme. Ceux qui sont un peu collectionneurs comprendront la grandeur du sacrifice. L'Académie de Nîmes, on le pense bien, réclamait depuis longtemps ce savant comme l'un des siens, et l'on s'étonnera peut-être qu'elle ait tant attendu pour l'accueillir dans ses rangs. C'est que la carrière militaire l'avait pendant de longues années tenu éloigné de notre ville. Il venait de prendre sa retraite et s'était fixé à Nîmes, auprès d'un frère tendrement aimé, Vicaire Général du Diocèse, qu'il eût l'immense douleur de perdre quelques années après ; il espérait pouvoir enfin goûter le repos qu'il avait si bien gagné et se consacrer tout entier aux études qu'il aimait ; mais en 1914, il n'avait pas hésité, malgré son âge et sa santé déjà ébranlée, qui le dégageaient de toute obligation militaire, à se remettre au service de la Patrie. A la Paix, il était revenu dans cette ville de Nîmes, où étaient ses plus chères affections de famille et où il allait pouvoir, dans un milieu de haute culture, au sein d'une retraite laborieuse, satisfaire complètement ses goûts. C'est dans cette retraite que l'Académie allait bientôt le chercher. Le 13 juin 1919, elle avait la satisfaction de lui ouvrir ses portes en qualité de membre résidant, et il venait y occuper le siège de l'éminent architecte Allard.

Tout de suite notre nouveau collègue qui comptait déjà parmi nous beaucoup d'amis et n'était un inconnu pour aucun des autres, sut se faire apprécier et aimer de tous. J'ai dit que je ne voulais pas lui adresser des louanges banales, dont ce modeste n'aurait pas voulu. Il me sera bien permis cependant de rappeler la distinction et l'élévation de son esprit, son érudition étendue et variée, son caractère serviable, l'urbanité de ses manières, sa réelle bonté qui se lisait sur son visage et dans son sourire.

En l'appelant à elle, notre Compagnie qui le connaissait bien, comptait sur sa collaboration active et sur son concours absolu. Ils ne devaient pas lui faire défaut. Comme l'on connaissait son dévouement et sa compétence, on lui confiait bientôt le poste de bibliothécaire-archiviste. Et dans ces fonctions qui ne sont pas purement honorifiques, il eut l'occasion de rendre à l'Académie de précieux services. Chaque jour nous recevons de toutes les parties de la France et même de tous les Etats de l'Europe et jusque des extrémités du Monde, d'Amérique, d'Australie, des quantités énormes de périodiques publiés par toutes les Sociétés savantes, qui viennent enrichir les incomparables collections, qui sont notre orgueil. C'est la charge du bibliothécaire de les classer et croyez bien que ce n'est pas une sinécure. Notre regretté collègue s'en acquitta avec un zèle inlassable. Il fit plus ; la Compagnie venait de s'installer dans son Hôtel de la rue Dorée ; on se figure aisément dans quel désordre le déménagement avait laissé notre bibliothèque. Il s'agissait de replacer sur leurs rayons plusieurs milliers de volumes, qui gisaient pêle-mêle sur le sol dans une confusion inexprimable. Notre bibliothécaire s'attela courageusement à la besogne et en quelques mois, avec l'aide de notre dévoué Secrétaire Perpétuel, et de quelques autres membres dont le zèle fut bien intermittent, il vint à bout de ce travail immense, devant lequel plus d'un eût reculé. Aujourd'hui notre

bibliothèque est devenue pour les chercheurs et les érudits un incomparable instrument de travail.

Peu de temps après son élection, le Commandant de Villeperdrix donnait à l'Académie une étude, qui fut remarquée et qui a été jugée digne de figurer dans nos prochains Mémoires, que les difficultés de l'heure présente nous obligent cependant à réduire de plus en plus. Aucun de nous n'a oublié ces tintinnabula, étude sur les clochettes à travers les âges, écrite d'une plume alerte, en un style charmant, qui révèle un écrivain aussi bien qu'un savant. Ce premier travail était plein de promesses et nous faisait espérer d'autres communications remplies d'intérêt et d'originalité. Malheureusement le mal dont il souffrait depuis longtemps allait trop tôt diminuer l'activité de notre cher confrère. Mais si nous fûmes privés de ses communications, il resta l'un des membres les plus assidus à nos réunions, et presque jusqu'à ses derniers jours, malgré les souffrances qui se lisaienst sur ses traits, il nous fut fidèle, gardant toujours son humeur égale et son caractère aimable. Un jour enfin, vaincu par la maladie, dont nous suivions avec angoisse les progrès rapides marqués en signes trop visibles, il dut se résigner à ne plus paraître à nos réunions. Quand nous vîmes sa place vide, vous savez, mes chers confrères, avec quelle sollicitude chacun s'informait de sa santé, avec quel empressement on accueillait les nouvelles, et s'il avait connu cette sollicitude de ses confrères, son âme sensible en eût été profondément touchée. Cependant malgré tous les symptômes, personne ne voulait croire à un dénouement fatal si prochain et si rapide, et la foudroyante nouvelle nous à tous surpris autant qu'affligés.

Nous savons qu'il avait accepté la maladie et la souffrance avec résignation et courage, qu'il a accueilli la mort sans faiblesse et sans effroi, soutenu par une foi religieuse profonde, une piété simple et sincère, illuminé par les espérances éternelles et en-

touré de l'affection et des soins d'une épouse chérie et dévouée, qui a su adoucir ses derniers jours.

A la veuve qui le pleure, à toute sa famille en deuil, l'Académie de Nîmes adresse ses respectueuses condoléances, et elle s'incline avec tristesse sur la tombe de ce cher et regretté confrère, dont elle gardera pieusement le souvenir.

M. Louis MICHEL-JAFFARD

par

M. E. REINAUD

Secrétaire perpétuel

Messieurs,

Le Grand Magistrat, que nous accompagnons à sa dernière demeure, peut, malgré une longue absence, être revendiqué par Nîmes, non seulement parce qu'elle fut sa ville natale, qui le recueille mort, mais encore à raison de titres qu'il ne doit qu'à lui-même.

Avocat distingué de notre barreau, bâtonnier de l'Ordre dès 1877, il n'avait pas tardé à faire apprécier de tous son talent de parole et l'étendue de ses connaissances juridiques. Hélas, bien clairsemés sont à l'heure actuelle ceux qui furent témoins de la gloire naissante de Michel : apparent rari nantes, trois seulement.

D'ailleurs ce n'est pas l'avocat qui prend la parole sur cette tombe, bien qu'il soit tenté de le regretter ! La belle figure de Magistrat qu'il aurait eu à peindre ! Comme il lui eut été facile et agréable de réunir les éléments de premier ordre dont fut faite une si brillante carrière ! Mais, je l'ai dit, ce n'est pas l'homme du palais qui parle, c'est le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes.

C'est qu'en effet pendant 44 ans le nom de Louis Michel Jaffard a figuré à titre de membre ordinaire sur les listes du personnel de notre Académie.

Le 28 décembre 1878 il était élu à l'unanimité membre résistant et à la séance suivante le Président dé-

clarait qu'il avait appris, comme tant d'autres, à l'estimer dans une autre enceinte, mais que son élection n'était pas due à des succès judiciaires : le culte de la littérature avait inspiré à Michel quelques essais d'un mérite incontestable, à preuve l'Etude sur Rabelais, depuis imprimée, qui se distinguait par des qualités littéraires et des aperçus historiques et critiques marqués au coin du bon goût et du savoir.

Louis Michel ne s'en est pas tenu là, il ne s'est pas reposé sur les lauriers cueillis avant sa nomination, pour céder le pas ou la parole à ses confrères, comme cela arrive encore de nos jours, paraît-il.

Non, un mois plus tard, il consacrait un rapport très complet à l'ouvrage de M. Pagézy, ancien sénateur, sur le port d'Aiguesmortes créé par Saint Louis et exécuté par le génois Bocanegra, grâce à l'impôt du denier par livre sur toutes les marchandises importées ou exportées et même sur celles qui traversaient la mer en vue du port. Chose curieuse : la rivalité s'accusait déjà à cette époque entre les villes de Nîmes et de Montpellier.

Cette même année 1879, l'Académie entendait un autre rapport de Louis Michel sur le travail de M. Duclaud Monteil relatif à Mirabeau. Mais voici toujours en 1879, une œuvre de longue haleine, personnelle, philosophique : c'est la question souvent agitée du déterminisme : Louis Michel commence par étudier la pratique du Libre arbitre ; puis, en 1880 le libre arbitre aura sa théorie.

En terminant cette seconde communication, il disait : les hommes tiennent à leur indépendance ; ils ne se trompent pas quand ils proclament leur liberté, mais seulement dans la façon dont ils l'expliquent et la comprennent.

Telle est la thèse qu'il projetait de justifier prochainement. L'homme propose, les Ministres de la justice vont disposer de Louis Michel en l'envoyant à Rennes, puis à Marseille, puis encore à Rennes,

puis à Aix et enfin à la Cour de Cassation. Ce changement de domicile faisait passer Michel dans la classe des membres non résidants ; les liens ne sont pas rompus, mais quand l'heure de la retraite arriva, retardée pour les magistrats de la Cour suprême, retardée aussi par la guerre, trop de raisons retenaient Michel Jaffard à Paris.

Du moins l'étude savante, qu'il avait commencée et peut-être même achevée à Nîmes, n'a-t-elle pu voir le jour dans la capitale en 1881 sous ce titre : Libre arbitre et Liberté et sous ce qualificatif presque injuste : avocat général près la Cour de Rennes.

A la lecture de ce livre on se rend facilement compte de la profondeur de la dialectique de Michel Jaffard et de ses qualités littéraires, très littéraires même, en dépit du milieu provincial d'où a surgi le livre : que serait Paris, si l'on retranchait de son actif les apports de la province ? La sévérité du sujet, la précision philosophique n'excluent nullement l'élégance de la forme ; la phrase coule limpide comme celle des jurisconsultes de la bonne école.

L'écrivain était donc déjà formé lorsqu'il quitta Nîmes. L'éloquence avait pris tout son essor : aussi bien les succès de la carrière de Michel Jaffard n'ont jamais causé le moindre étonnement à ceux qui ont connu l'avocat ! Laissez-moi vous lire, et la preuve sera faite, la dernière page de son livre ; elle ne détonnera pas dans ce lieu sacré où ne s'agitent à la surface que de hautes et graves pensées : «... Donc, nous sommes libres. Non, comme le croit le vulgaire, libres de pratiquer indifféremment le bien et de nous adonner au mal, d'être à notre choix et dans le même instant des citoyens vertueux ou des monstres de scélérité ; mais libres de nous diriger dans la voie que notre conscience morale nous annonce être la meilleure ; libres d'y marcher avec assurance suivant les principes de la vertu et de conformer notre conduite au plan qu'elle nous a tracé ; libres de mettre à profit jusqu'à nos erreurs

afin d'en conjurer le retour ; libres de nous affranchir du joug de nos passions, non en les supprimant, ce qui est impossible, mais en devenant plus forts qu'elles ; libres enfin de grandir par l'intelligent emploi que nous pouvons faire et de porter jusqu'aux dernières limites dans lesquelles notre misérable nature lui permet d'exister et la condamne à se mouvoir, cette liberté qui, suivant l'admirable parole du poète anglais, « Compagne et jumelle de la droite raison, ne saurait subsister en dehors d'elle. »

L'Académie de Nîmes adresse ses plus vives condoléances à la famille éplovée et dépose ses hommages les plus sincères sur la tombe d'un des membres qui l'ont le plus honorée.

M. A. de PONTMARTIN

par

M^e Em. LACOMBE

Membre résistant

Monsieur de Pontmartin est aux Angles.

Cette fin d'hiver était si maussade, si longue à Paris !

Dans le brouillard, sous le ciel bas les grands arbres du Luxembourg ne laissaient voir que des troncs ruisselants; et bien que Mars fut venu, le jour blafard osait, encore, à peine se montrer.

Mais voici qui était plus grave : dans les vitrines des libraires, les livres à gros tirages s'entassaient ; les affiches annonçaient des pièces à scandales, le Français donnait : « le Demi Monde ». De toute nécessité il fallait donc que le brillant causeur allât refaire sa provision de soleil, de bonne humeur, de gaieté... d'esprit aussi ? non pas car il en a toujours.

Entre la garrigue et le Rhône, on l'attendait. Derrière son rideau de pins et de chênes veris la maison des Angles, brusquement s'est éveillée, elle a aussitôt ouvert sa belle rangée de fenêtres et peu à peu repris son air de château. Un dernier coup de mistral a balayé les feuilles mortes du parc, et dans la grande allée, sur un geste du vieux jardinier, les grands marronniers, gardiens vénérables, ont rectifié l'alignement. Alors le printemps est venu — un peu en avance cette année — il a tout mis en fête, semant partout : un luxe incroyable d'aubé-pines, de cytises des Alpes, de lilas, de pervenches et de roses. »



Grimpé sur sa colline, pour mieux admirer la plaine et surveiller le pont d'Avignon, curieux comme un paysan, un peu familier aussi, le village a dit un matin : « Loù Mouussu es aqui ».

Voici justement notre-hôte qui revient des bords du Rhône. S'est-il attardé dans une causerie avec quelque pêcheur de sa connaissance ? s'est-il laissé aller à écrire un bout d'article assis sur un vieux tronc dans l'oseraie ? a-t-il plus prosaïquement discuté le tracé d'un chemin communal avec M. l'Agent Voyer ? Il est bien probable qu'il a fait tout cela dans son après midi. N'importe abordons-le. Ses amis ne nous ont point trompé : quel cordial accueil, quelle poignée de mains bien franche et bien sincère et comme il est facile de lire sur cette physionomie intelligente et fine, dans cet œil souriant presqn'avec gratitude « Soyez le bienvenu. » (1)

Lui dévoilerons-nous nos projets : parcourir avec lui son œuvre ? « C'est une idée baroque que de vouloir descendre dans mes catacombes » (2) nous nous y accompagner. D'ailleurs pour éclairer ce passé, dira-t-il ; mais il est trop aimable pour refuser de y accompagner. D'ailleurs pour éclairer ce passé, raviver les peintures, colorer les phrases, il nous faut sa bonhomie, sa verve, son esprit.

Avoir publié quarante cinq volumes de critique, des nouvelles et quelques romans, n'avoir pas cessé un seul instant d'obéir à la même inspiration, voilà le beau titre de gloire de Pontmartin. Si l'on songe qu'il a pris la plume à dix huit ans et ne l'a déposée qu'à soixante dix neuf, que forcément il a rencontré sur sa longue route des flatteurs, des envieux, des ambitieux ; que des journaux opposés et des revues rivales se sont disputé sa collaboration pendant que d'autres ne lui payaient pas ses articles ; qu'il a assisté à trois révolutions politi-

(1) Armand de Pontmartin — Ed. Blé. Paris Garnier, p. 437.

(2) Mémoires de de Pontmartin II t. 375. Paris Dentu, p. 1832.

ques et à un grand nombre de révolutions littéraires, qu'il a vécu enfin au XIX^e siècle, on ne peut que s'incliner très bas devant une aussi rare fidélité.

La fidélité ? est-ce donc en littérature une vertu si précieuse ? C'est la seule, en tous cas, qui élève un auteur au-dessus des querelles et des partis et lui donne droit aux hommages de tous. Lors donc qu'on trouve cette qualité chez un écrivain. — ce qui, à tout prendre, n'est pas si fréquent — il faut se hâter de la signaler.

Au fait, quel est le véritable rôle du critique ? A cette question, bien des réponses, M. de Pontmartin a la sienne, et comme elle est très personnelle, très précise, qu'il ne l'a jamais démentie ; comme elle est fort intéressante et n'est pas restée sans influence sur le mouvement littéraire contemporain, nous ne saurions mieux faire pour bien analyser son œuvre toute entière que de demander à notre hôte des Angles de nous la donner et de nous la commenter lui-même.

Et tout d'abord, comment chez lui s'est formée la conception de ce rôle ?

Contemporain de Taine, notre auteur va-t-il nous l'expliquer par le détail des circonstances de temps et de lieu ? Il le faudrait peut-être, mais ce serait un peu long et le brillant causeur, prise peu démonstration et dissertations.

Armand de Pontmartin étant né le 16 juillet 1811 à Avignon avait à peine quatre ans lorsqu'il assista à une première révolution, c'est de ce moment-là — on ne saurait en demander davantage — que datait son premier souvenir. Il se rappelait son père s'efforçant d'empêcher ses amis royalistes d'aller piller le château du général bonapartiste Gilly et y réussissant. Ayant vu 1815, Armand pouvait presque croire avoir vu 1793. Il y avait en effet dans le viel hôtel de Cabrière où habitaient ses parents une survivante célèbre de la grande Révolution : Mlle de Villelume laquelle n'était autre que Mlle de Sombreuil l'héroïne

des massacres de Septembre : on ne lui servait jamais que du vin blanc.

Mais voici de plus consolantes images. Notre feuilletoniste se plut toujours à rappeler la belle mission que donnèrent les Pères de la Foi ; mission restée légendaire à Avignon et à qui la ville doit la belle croix qui domine le rocher des Doms. Pour noter l'impression qu'elle fit sur l'esprit de l'enfant, ne suffit-il pas de lui entendre dire plus tard : « Rassemblez dans votre souvenir toutes les fêtes nationales, toutes les expositions universelles, de tribuns et de prises de la Bastille, vous n'aurez pas une idée de ce que fut la bonne ville d'Avignon pendant la grande mission de 1819. » (1)

Une scène manque encore au tableau de ces premières années. Par un clair matin d'Avril, le carrosse de Mme la Duchesse d'Angoulême allait passer sur la route royale de Paris à Avignon. Toutes les poitrines des Anglais étaient prêtes aux acclamations.

Au premier rang M. Armand (il avait 11 ans) pâle d'émotion, un papier à la main. Il était l'orateur de la troupe. Laissons-lui donc la parole : « Tout à coup, dit-il, j'aperçus au bout de la montée de Saze un énorme nuage de poussière qui accourrait vers nous d'un train effrayant... c'est elle, c'est la duchesse... c'est Madame murmuraient-on autour de moi... Deux calèches menées à quatre chevaux arrivaient sur nous avec une rapidité foudroyante » Lancés comme ils sont, comment feront-ils pour s'arrêter devant le maire ? » Ils ne s'arrêtèrent pas. Calèches et cortège passèrent comme une vision fantastique » et plus tard le Conseiller Général du Gard ajoutera : « Ce fut ma première leçon de philosophie politique, depuis lors, j'en ai subi de plus rudes. » (2)

Mais voici notre méridional, collégien à Paris. Sa famille, qui l'avait accompagné, ambitionnait, pour

(1) Mémoires op. cit. I p. 27.

(2) Mémoires I, p. 13.

lui, les lauriers du Concours Général et c'est pourquoi elle le mit à St-Louis ; elle recherchait pour lui les nobles relations, et c'est pourquoi elle lui fit suivre le catéchisme à St-Thomas d'Aquin. Ce n'est cependant, au dire de Pontmartin (faut-il le croire ?) ni à St-Louis, ni à St-Thomas que se produisit l'événement décisif de sa vie. Ce fut à la campagne, un jour de sortie et par la faute d'une petite fleur bleue. S'étant attardé à la cueillir, le jeune homme était resté un peu en arrière de ses compagnons. Il voulut les rappeler : « Je voulus crier ! Horreur ! « Vox fauclibus hoesit ! » En quelques minutes, le timbre de ma voix avait subi une altération inexplicable ou plutôt cette voix sans timbre passait incessamment d'une sorte d'extinction à des notes aiguës et fausses. » (1)

Vous ne devineriez pas la suite et il faut pour que vous aperceviez toutes les conséquences de cette catastrophe que le malheureux désespéré vous les indique lui-même. « Il me sembla que le monde devenait un désert, que mon avenir n'était plus qu'un grand vide. » (2) Toutes les carrières lui paraissaient désormais fermées : ambassades, magistrature, politique, barreau, conseil d'Etat etc.. Il n'est pas jusqu'aux fauteuils académiques, qui dès ce moment se dérobaient. Aussi plus tard, à ceux qui l'engageront à poser sa candidature, il répondra : A l'Académie ? il y aura toujours une voix contre moi, la mienne.

Et voilà pourquoi M. de Pontmartin fut... non pas muet mais critique littéraire.

C'est une façon d'expliquer sa vocation. Elle n'est peut-être pas de tous points exacte. Que nous importe ? N'est-elle point jolie ? Un trait d'esprit qui exagère, qui artistement dose le ridicule et laisse voir qu'on est point sa dupe, une pointe malicieuse

(1) Mémoires, op. cit. p. 10.

(2) Mémoires, p. 13.

qui luit entre les mots, c'est la *galéjade* méridionale et le riverain du Rhône nous en devait bien une.

Done c'est une petite fleur bleue qui a décidé de la destinée de M. de Pontmartin ; à vrai dire elle fut aidée. Le lauréat du Concours général à 18 ans quittait le collège et passait à la Sorbonne. Les chaires y étaient bien occupées : les professeurs se nommaient Villemain, Guizot, Cousin. Les chaires y étaient bien entourées, les auditeurs se nommaient : de Broglie, Jouffroy, Sainte-Beuve, St-Marc Girardin, Nisard, de Sacy, Montalembert, de Falloux, de Musset. Allait-il aux salons ? Il admirait les toiles d'Ingres, Delacroix, d'Horace Vernet, de Sigalon ; les statues de Pradier, de David Dangiers, de Rude. Allait-il au théâtre ? Il y applaudissait Guillaume Tell, Fra Diavolo. Quand on joua Hernanni, il y était. Chez les libraires il trouvait les Harmonies de Lamartine, les premières poésies de Th. Gauthier, les romans de Balzac, de Mérimée. Il connut Ozanam. Quand des idées généreuses l'assaillaient : il allait voir le saint professeur et s'en revenait guéri, toujours.

Vous pensez bien qu'il ne prit pas souvent le chemin de l'Ecole de Droit. Aussi n'était-ce point un juriste mais un littérateur qui en 1833 quittait Paris pour Avignon. Rappelé par la santé de sa mère, il se proposait de revenir, sous peu, dans la Capitale : il avait bien arrêtée la volonté de devenir un homme de lettres. Mais il avait pris aussi, une autre résolution. Il avait retrouvé un ancien missionnaire d'Avignon, le P. Victorin ; et celui-ci un jour, lui avait dit : « Armand, ton père disait hier devant moi que tu ferais gémir la presse. Eh bien promets-moi de ne jamais rien écrire contre notre sainte Religion, promets moi de nous défendre. » — « Je vous le promets, je vous le promets » répliquai-je et de Pontmartin ajoutait : « si je tenu parole ? je le crois. » (1)

(1) Mémoires op. cit. p. 39.

Dans le domaine de la littérature, le jeune homme n'avait pas encore dépassé les limites réservées au public, il s'agissait maintenant de franchir le seuil permis aux initiés. La Gazette du Midi, marseillaise de bonne tenue et d'opinions royalistes, ouvrit sa porte. Tout de suite, il lui fit honneur par son esprit, son habitude du monde, sa verve, son savoir.

Beaucoup de journaux et de revues obtinrent sa collaboration : le Messager de Vaucluse, la Quotidienne, la Mode, l'Opinion publique, la Revue Contemporaine, l'Assemblée Nationale, la Correspondance, l'Union, la Revue des deux Mondes, la Gazette de Nîmes. La Gazette de France, mérite une mention à part puisque le 24 avril 1887 elle publiait le millième feuilleton de Pontmartin, le millième, mais non pas le dernier.

1845 le ramena à Paris et à partir de ce moment là, sa vie se partagea entre la Ville et les Angles, entre la littérature et le souci des intérêts de sa famille et de son village. Ce ne sera qu'en 1879 qu'il abandonnera définitivement le boulevard pour ne plus quitter son rayon de soleil. Mais ici ou là, jamais sa plume ne s'arrêta. Chroniques de Paris, causeries musicales, dramatiques, artistiques, littéraires, autant d'occasions d'apprécier les événements politiques, de suivre le mouvement des idées. Rester toujours dans la théorie répugnait à sa nature active. Le feuilletoniste parisien devint maire des Angles, et bravant les moqueries des citadins il consentit à se laisser appeler « le critique devenu berger ». Dans ces fonctions, il ne fit pas preuve seulement d'esprit d'administration. En voici la preuve. Arrivant aux affaires M. le Maire déclara accepter sans réserve la succession de son devancier. Dans cette succession il y avait un projet de fontaine. Il fallut l'exécuter. En dépit de mille et une difficultés l'inauguration put être fixée à un jour d'octobre à midi. Préfet, Préfète, magistrats, bourgeois d'Avignon conviés à la fête, passèrent le Rhône : la petite place des Angles

était noire de monde. Ecoulons Pontmartin : « Midi sonna. Je m'arrêtai net, un long frémissement parcourut la foule : l'émotion, l'attente, le désir l'enthousiasme étaient à leur zénith. Mlle Eugénie (la fille du percepteur) passée de l'écarlate au ponceau s'approcha de la fontaine et tourna le robinet... Rien ne coula, Rien, Rien, Rien ! En ce moment il me sembla que Shakspeare s'était trompé et que Banco s'appelait Desmousseaux de Givré... L'orchestre se taisait, mes administrés étaient au désespoir et mes invités réprimaient une forte envie de rire. Attéré, hébété, stupide j'appelais tout bas une catastrophe. » Il fut exaucé ; tout à coup sa servante parut : « Monsieur ! Monsieur ! Il y a une fontaine dans votre salon ! » On se précipita : les tuyaux s'étant rompus, l'eau avait inondé le rez de chaussée des Angles. « J'entendis, reprend notre hôte, de petits cris de douleur et de colère auprès desquels une condamnation capitale doit ressembler à un madrigal : « Grand Dieu ! le mantelet de Mme la Préfète ! C'est le cachemire de Mme la Baronne... Maman mon bon ! » mais les rieurs restèrent du côté de M. le Maire qui prêta aux autres deux bons mots : « On ne peut pas dire que M. le Maire nous ait reçu séchement ! » aurait constaté M. le Préfet. — « C'est tout à fait une hospitalité d'homme de lettres, aurait conclu Philaminte, chez lui la fontaine ne pouvait être qu'une fable. » (1)

Ayant beaucoup de succès, il devait avoir quelques difficultés : celles-ci lui firent autant d'honneur que ceux-là. En 1852 de Pontmartin écrivait à la Revue des Deux Mondes ; il envoya néanmoins deux articles qui parurent dans le premier numéro de la Revue Contemporaine. Celle-ci venait d'être fondée par M. de Bellevale dans un but de propagande royaliste. Buloz exigea une option : l'écrivain royaliste n'écou-

(1) *Les Jeudis de M. Chabonneau*, Michel Lévy, 1802, p. 238.

ta ni son intérêt ni sa vanité, il resta fidèle à M. de Bellevale. Trois ans après la Revue Contemporaine dessina une évolution, de Pontmartin refusa de suivre la courbe et continua droit son chemin. Ce second sacrifice dut être peu de chose à côté du premier. Il en eut un troisième à faire. M. Biré nous assure que l'opinion publique avait « des écrivains de talent des abonnés, un public » (1) mais qu'il y manquait un « calculateur ». On le remplaça par la délibération suivante, prise à l'unanimité : c'est au sujet de la Rédaction : « décidons qu'elle sera gratuite — que l'honneur de servir notre cause soit notre seul salaire et travaillons gratis tant qu'il plaira à Dieu. » *

Mais il est temps de suivre le conseil que notre guide nous donne et qui est de ne pas trop s'attarder au passé de peur d'être changé « en statue de sel moins le sel ». N'encourrons point la critique qu'il adressait à la littérature trop curieuse qui veut absolument savoir « si Euripide était grand ou petit, si Virgile était gras ou maigre ». (2)

Nous savons maintenant à quelle école, il fut formé : il suffit : Voudra-t-il nous expliquer le rôle qu'il y avait appris ?

* *

Donc ce ne fut ni par nécessité, ni par hasard, pas même à cause de petite fleur bleue que M. de Pontmartin passa dans le camp des critiques. En s'engageant pour la bataille, il obéit à de graves inspirations.

A sa nature artiste d'abord. Ayant vu, lu, entendu tant de belles choses dès l'âge de 20 ans, il était naturel qu'il n'eut dès l'âge de 21 ans, qu'un désir : continuer à regarder, lire et entendre.

A son tempérament méridional ensuite. Son origine ne lui rendait-elle pas plus difficile qu'à tout autre

(1) Ed. Biré, op. cit., p. 136.

(2) Nouveaux samedis, Lévy, 1867, p. 47.

la pratique du silence ? Il avait un esprit d'assez grande valeur pour acheter le droit de prendre la parole et de la garder jusqu'à la fin.

A sa passion pour la vérité enfin. Il voulut s'en faire l'apôtre. Nul mieux que lui n'illustra le mot de La Bruyère : « Il faut exprimer le vrai pour écrire naturellement, fortement, délicatement. » Ayant d'aussi illustres parrains : l'Art et le bon soleil d'Avignon ; une si respectable marraine : la sincérité, sa critique ne pouvait se confondre avec d'autres. Assez sûre de son esprit de justice pour espérer ne point devenir trop partielle, elle montra tout de suite qu'elle ne pratiquerait ni le dilettantisme, ni la neutralité. A ceux qui auraient été tentés de lui reprocher cette combativité, le nouveau venu répondait : « rien n'est neutre en ce monde excepté vous... votre neutralité a un nom que lui ont décerné à l'envi tous nos contemporains : elle s'appelle l'impuissance. » (1)

Combattre, soit, mais il faut alors se mêler de tactique. La sienne fut simple, plus défensive qu'offensive. Ce qu'il voulait, c'était moins démentir les ouvrages des adversaires que fortifier ceux des amis. Est-ce à dire qu'il ne fit point d'impétueuse sortie ? tel feuilleton sur Balzac, Flaubert, Hugo ou Zola interdisent de le croire. Il n'en reste pas moins qu'il joua le rôle de l'assiégé, enfermé dans sa foi religieuse, ses convictions politiques, ses affections littéraires et artistiques.

A quelques lieues des Angles, une colline plus sèche, plus désolée dépasse les autres. Son mince tapis d'herbes et de thym est déchiré en maints endroits par le pied des promeneurs et laisse s'échapper des éboulis de pierres : la foule en effet, depuis des siècles, ne cesse de la gravir. Lorsque à mi-côte, un peu lassé par la rude montée on s'arrête, on admire une large plaine dont les moindres détails :

(1) *Causeries du Samedi*, 1874, p. 29.

haies, fossés, touffes de jones, s'accusent très nels sous l'aveuglant soleil. Montez un peu plus : vous découvrez maintenant, les Alpines et le Lubéron. Montez toujours, vous êtes, cette fois à Notre-Dame de Rochefort, pèlerinage très vénéré pour ses miracles... J'aime à croire que c'est de là où le paysage prend un caractère religieux quand le brouillard en se dissipant découvre à nos regards dans toute sa majesté la masse gigantesque du Palais des Papes, surmonté de la statue de la Sainte Vierge qui semble émerger de cette vapeur lumineuse pour s'élancer vers le ciel. » (1) de là qu'il regarda plus loin que l'Ardèche, l'Isère, les Alpes et la Provence pour juger son temps, ses contemporains et leurs œuvres.

Est-ce à dire qu'il chercha à se maintenir sur les hauteurs de la philosophie ou de l'apologétique ? Comment l'aurait-il fait écrivant dans un journal, et s'adressant aux gens du monde ? Le ton dont il fit choix à l'occasion — et l'occasion ne fut point rare — pour défendre sa foi était net, vigoureux, assez clair pour être entendu de tous, invitait peu à la réplique. « Les plus orgueilleux esprits, écrivait-il par exemple n'ont pas à rougir de répéter le Crédio de Chrysostome, d'Augustin et de Bossuet, et les plus impies sont à leur aise avec ce symbole des apôtres choisis parmi d'humbles pêcheurs. » (2)

Pourquoi se souciait-il de l'auteur ? c'est parce que, disait-il : « l'histoire d'une âme nous a toujours paru le but le plus élevé que put se proposer la critique. » (3)

Il l'abordait en toute indépendance. Lui montrait-on des recommandations complaisantes, d'illustres patronages ? Quelle imprudence ! L'exemple de M. Roselly de Lorgues aurait pu servir à tous de leçon. M. de Lorgues ayant fait un livre sur Chris-

(1) *Derniers Samedis*, 1891, p. 330

(2) *Nouvelles causeries*, 1860, p. 143.

(3) *Dernières causeries*, 1866, 238.

tophe Colomb avait joint à l'exemplaire destiné à ses juges, un bref du St Père, une liste des souscripteurs, rois ou princes, un manifeste du P. Ventura qualifiant l'auteur de grand écrivain, une lettre du comte Dandolo à « l'illustre Roselly. » Belle plaidoirie, mais voici l'arrêt. De Pontmartin avouait qu'il eut peut-être choyé, fêté cette œuvre, mais le cérémonial de la présentation lui avait donné la tentation de marchander ses louanges : M. Roselly, achevait-il, peut dire comme Sosie : Messieurs, ami de tout le monde !.. M. Roselly de Lorgues s'est montré trop modeste : il a oublié qu'un homme illustre ne peut se passer d'ennemis. » (1)

Mais alors M. de Pontmartin eut du parti pris ce jour-là ? en effet, et quelques autres encore, nous aurons l'occasion de le constater.

Lisez ses feuillets, ils abordent tout et tous. Les prédicateurs : le P. de Ravignan, le P. Félix, les philosophes Cousin, J. Simon, Tocqueville ; les peintres Courbet, Ingres, Millet, Corot ; les musiciens Litz, Rossini, Meyerbeer ; les politiques Guizot, de Falloux, Cassagnac, Gambetta ; les cantatrices, Mlle Lefebvre, Mme Ugald, Mme Cabel ; les comédiennes : Mlle Mars, Rachel, Sarah Bernard. Ne vous étonnez pas de ces mélanges car vous recueillerez cette réponse : « l'âge héroïque des lettres françaises a été justement celui où évêques et laïques, orateurs chrétiens, écrivains religieux auteurs profanes et même poètes dramatiques (il n'omel que les politiques et les acteurs) parlaient à peu près la même langue et formaient presque un même groupe. » (2)

Disant à tous son mot, de Pontmartin ne pouvait passer silencieux devant ses confrères en critique. Bien des phrases, à l'adresse de certains — de Sainte Beuve par exemple — n'étaient pas accompagnées de

(1) *Causeries du Samedi*, 1874, p. 323.

(2) *Nouveaux Samedis*, 1868, p. 70.

regards bien doux. Ne nous mêlons pas de ces querelles : cherchons seulement un enseignement. La critique « grâce à un accroissement, à ses succès pourrait-être la gardienne de la littérature (elle) en devient la complice. » C'est, nous explique notre censeur, qu'elle est fantaisiste, sans précision, partant sans autorité. Le feuilleton tend à se confondre avec l'annonce.

Mais reproche plus grave : la critique « s'est complue en elle-même ». La sienne évita surtout ce dernier défaut ; elle voulut être objective et voici son caractère : « Il n'y a de grand chez l'homme que son effort vers quelque chose de plus grand que lui. L'art, cette parure des sociétés polies n'est ou du moins ne devrait être que l'expression même de cet effort. » (2)

Triste constatation, la plupart des œuvres littéraires nous aboissent au dessous de la moyenne des sentiments qui forment le fond de la vie humaine. Cela vient de ce que la littérature a cessé d'être l'instrument d'une idée féconde. Elle a voulu devenir une puissance particulière, avoir son pouvoir propre : elle s'est isolée et a perdu le contact d'avec les causes qu'elle doit défendre. Son inspiration ? elle l'a d'abord cherchée dans la politique et s'est égarée dans les rêves humanitaires. 1848 — un peu durement peut-être — la ramena à la réalité. Dans les salons alors, elle espéra trouver des consolations : le souci des affaires, les mœurs démocratiques l'empêchèrent d'y faire figure. Il ne lui restait plus qu'à faire fortune et l'écrivain est devenu « un habile teneur de livres ».

Il accusa aussi la centralisation ; mieux que d'autres « le paysan du Rhône » pouvait en dénoncer les méfaits. Mais pour s'attaquer à elle, force importante, il fallait quelque courage. Il l'eut et peut-être en eut-il trop. Ne s'était-il pas mis en tête d'écrire

(1) Nouvelles causeries, 1860, p. 1.

un livre qui guérit « les Parisiens du péché d'orgueil et les provinciaux du péché d'envie » ? (1) Je ne sais si son volume, les Jeudis de Mme Charbonneau, garda les Parisiens du péché d'orgueil mais à coup sûr il les fit tomber dans le péché de colère. Mme Charbonneau, autrefois parisienne, tenait salon en province et tous les jendis M. le Maire de Gigondas qui eut jadis des succès et des déboires dans la Capitale y fit un cours de littérature. Le malheur voulut qu'il ne s'attaquaît pas seulement à la centralisation, mais aussi, surtout, aux adversaires de M. de Pontmartin. Sa mousquetterie n'épargnant personne, fit de cuisantes blessures. On se fâcha et l'amitié de l'auteur, un instant, parut compromettante. Les Jeudis nuisirent quelque peu aux Samedis ; l'accalmie cependant ne tarda pas à se produire et, le persifleur put encore goûter les douceurs d'un été de la Pontmartin. (2) Toutes ces colères l'avaient surpris : avait-il fait autre chose que de s'attaquer à ceux qui consciemment ou non détournaient la littérature de son origine et de son but ? N'avait-il pas depuis longtemps annoncé qu'à cette manifestation extrême de l'esprit littéraire la critique devait déclarer une guerre impitoyable. » (3)

Tout le monde a ses originalités, de Pontmartin avait celle-ci : il aimait encore mieux dire du bien de ses amis que du mal de ses ennemis. Mais un homme d'esprit sait toujours se rattraper et le nôtre ne perdait pas une occasion de rappeler que la critique est le sel de l'éloge. Même quand il retenait à sa table ses intimes, le châtelain des Angles salait beaucoup. Il ne manquait pas d'ailleurs d'avertir ses convives, assurant qu'il préférait pour son compte : « l'admiration réservée de ses contradicteurs à l'enthousiasme absolu de ses amis. » (3) En vain hériss-

(1) Les Jeudis de M^e Charbonneau, 1862, p. 57.

(2) Les Jeudis, Préface, p. XIV.

(3) Nouvelles causeries, 1862, p. 22.

sait-il ses pointes, aiguisait-il ses traits, Il cachait mal sa joie lorsque ouvrant les pages d'un livre dont il souhaite la réussite, « il y trouvait à chaque ligne l'Infaillible et éclatant présage d'un succès. » (4)

H y avait donc des succès qu'il désirait ? assurément puisqu'il avail des amitiés, des alliances. Nous savons déjà où trouver celles-ci ; dans sa province, dans son parti. Il se peut qu'elles vous paraissent, par la même, un peu suspectes au strict point de vue littéraire : mais avons-nous le droit de lui dicter son choix ? et s'il porte sur ses amis des jugements bien motivés, pouvons-nous lui demander davantage ?

Il aimait sa province ! Comme joyeusement, jalousement, il veillait sur ses gloires littéraires !

Reboul l'enchantaît, aussi le proclamait-il « le dernier des romains digné de donner la réplique au vieil Horace dans la langue de Polyeucte. » (2) Il était fier quand « la parole était à M. Guizot ». Il se reprochait d'avoir été un peu injuste pour le Nabab, mais il admirait par contre, et beaucoup les Rois en exil ; et c'est pour cela qu'avec une pressante sollicitude il suppliait Daudet de s'éloigner des Goncourt et de Zola.

La moindre tentative de Jean Aicard savait s'attirer « ses vives sympathies et un examen attentif » car il voyait en lui « un trait d'union entre V. Hugo et Mistral. » (3)

Cependant, il ne s'éprit pas tout de suite du félibrige. Lui qui était habitué à terminer en patois une phrase commencée en français ne croyait pas à la restauration de la poésie des troubadours. Scepticisme d'aristocrate ? Il se peut. Beaucoup croyaient à jamais perdue la source de cette

(1) Nouvelles causeries, 1800, p. 137.

(2) Causeries du Samedi, 1874, p. 315.

(3) Nouveau. Lundis, 1868, p. 221.

(4) Nouveaux Samedis, 1881, p. 291.

poésie : c'est que dans les classes élevées, on n'en retrouvait plus la trace ; cependant descendant le cours des siècles, secrètement, au plus profond de l'âme populaire, elle cheminait. Un jour vint où brusquement elle s'épancha dans un Roumanille ou un Mistral : si puissante qu'elle remplit d'un coup l'idéal d'un peuple, si gracieuse qu'elle attira une foule de lointains admirateurs, si limpide qu'elle réfléchit l'image et le passé d'un pays. Ce fut une révélation, de Pontmartin s'inclina « avec joie » et ne fut pas le moins empressé à admirer dans le félibrige des accents chrétiens, une inspiration élevée.

Il aimait la campagne.

Mais au fait, qui ne l'aime pas ? Seulement il y a la manière. Certains littérateurs qui la vont habiter y emportent leurs rêves, leurs ambitions, leurs rancunes. Il n'était point de ceux-là. Aux champs il ne rêvait pas, il regardait ; il n'énervait pas son énergie dans je ne sais quelle vision fausse et convenue, il se fortifiait à l'air salubre du pays natal. Aussi n'aperçut-il pas de ces paysans révoltés et déclamatoires : il vit seulement de braves gens, simples, laborieux et résignés.

Ne nous étonnons pas d'apprendre qu'il fit de Virgile son ami, ami d'enfance puisqu'ils s'étaient connus sur les bancs du collège. C'est aussi un peu de sa passion pour la campagne qu'hérita Brizeux, dont il ne cessait de vanter l'élégance, la variété, la vérité.

Il aimait le spiritualisme en littérature.

C'est parce que ce spiritualisme chrétien est au fond de toutes les œuvres du grand siècle, assurait-il, que celles-ci resteront la grande source des inspirations de notre littérature car il applique « aux variations de l'homme son immutabilité sublime. » (1)

(1) Nouvelles causeries, 1860, p. 95.

Pendant quarante cinq ans, il ne manqua pas une occasion de souligner cette observation, comme aussi de signaler les moindres traces de spiritualisme, laissées par des plumes non chrétiennes. Ces traces, il les trouva souvent autour de la douleur car, constatait-il : « l'homme a mille manières de penser, de douter et de croire, il n'a qu'une manière de pleurer. » Aussi il était ému par Musset : « Jetant au froid squelette de Voltaire ses récriminations désolées et écrivant avec le sang de ses blessures le bulletin de ses doutes. » (1)

Nous connaissons maintenant à peu près, tous ses amis. Il en eut peu, à qui la faute ? moins à lui peut-être qu'au temps où il vécut. Des adversaires ? il en eut beaucoup ; à qui la faute ? à lui sûrement.

Prompt à l'attaque, redoutable à la riposte, il mit son point d'honneur à braver les célébrités. Il appela en champ clos toutes les gloires contemporaines et même quelques anciennes. Attaquer Voltaire par exemple lui semble trop aisément c'est « une tâche, disait-il, si obligée à la fois et si facile qu'elle en devient un peu suspecte. »

Il dressa la liste des fétiches littéraires et au premier rang il mit Balzac, V. Hugo, Lamartine, Sainte Beuve, Gustave Planche, About, Flaubert, de Girardin, Michelet. Ceux qui avaient du talent supportaient avec peine l'épreuve du feu de son esprit : je vous laisse à penser ce qu'il advint des autres. Mais dans la mêlée il ne s'égaraît pas, guidé par un goût sûr et délicat.

Il parut avoir des querelles personnelles. Simple apparence la plupart du temps, car ce fut moins contre les hommes que contre les systèmes qu'il guerroya.

Le réalisme le trouvait intraitable. « Il cherche ses truffes, s'indignait-il, au pied des chênes. » (2)

(1) Nouvelles causeries, 1860, p. 240.

(2) Mémoires, op. cit., 378.

Mais son indignation était raisonnée. Dans le réalisme, il voyait un double péril. Cette littérature, expliquait-il, met une âme partout et c'est au détriment de l'âme véritable. Elle subordonne ensuite l'homme aux objets matériels, à la nature. Or, si nos facultés d'idéal sont menacées, ce n'est pas par la société, mais par notre nature même. Ainsi rattachait-il cette erreur littéraire à l'erreur fondamentale de Rousseau.

Il voulait, lui, rétablir les vrais rapports de la nature avec l'homme et par là arrêter ce matérialisme grossier dont il prévoyait l'avènement. Ce n'était pas un homme à se laisser intimider par l'aspect scientifique du système. Scientifiques ? les procédés d'études des réalistes ne le sont pas. Que veulent les tenants de cette école ? retracer exactement les réalités de la vie ? mais ils négligent de concentrer leurs observations, de les limiter à un type, à un groupe, à un lieu, à une époque : l'éparpillement dans lequel ils laissent leurs sujets leur permet-il une conclusion rigoureuse ?

Peut-on remarquer ici que de Poulinartin fut un précurseur de cette tendance aujourd'hui généralisée et qui réagit contre les abstractions scientifiques, et les abusives systématisations ?

Il précisait les erreurs qui découlait de ce vice de raisonnement ; assurant qu'on aboutirait : « au sacrifice du sentiment, à la sensation ». D'un mot, il caractérisait cette littérature : elle a disait-il, « des effets dissolvants ». Elle n'égare pas, elle dissout et je ne sais si cette action lente, savante, subtile n'est pas plus dangereuse que les prédications superbes de la révolte et du désordre. » (1)

C'est ce danger qu'il découvrait dans Balzac « ce géant bossu ». Il admirait dans ce génie de prodigieuses qualités de créateur, d'observateur, une étonnante fécondité, un rare pouvoir d'insuffler à ses

(1) *Dernières causeries*, 1800, p. 385.

personnages une vie qui déborde le cadre de ses ouvrages et son temps. Mais Balzac a exagéré son observation, il a vu au-delà de ce qu'il regardait, et autre chose que ce qu'il y avait. Il a laissé à ses admirateurs cette conviction, que la société est une malade perdue, sans espoir, que la vie appartient aux violents, le succès à la force. D'où, cette conclusion : « Il y a des admirations qui égarent les littératures, il y en a qui les abaissent et si je connaissais un mot plus sévère, je l'appliquerais aux apothéoses insensées que l'on décerne depuis quelques années à M. de Balzac. »

S'il en voulut au romantisme, c'est parce qu'il lui fit éprouver une grosse déception. Claqueur à Hermanni, feryent de Musset de la Ballade à la Lune, de Poulmartin avait tout à coup faussé compagnie aux « tranches montagnes ». Une fois dans sa vie au moins, il avait pu se dire révolutionnaire. Il avait espéré du mouvement romantique la rupture avec le paganisme, l'oubli de la mythologie, le retour aux sources de notre histoire, au Moyen Age, la restauration de l'art gothique. Cette révolution (sont-elles donc toutes pareilles ?) ne tint aucune de ses promesses. En dépit de ses élégants détours le romantisme rejoignait bientôt le matérialisme. C'est qu'il avait rencontré en chemin les voluptés terrestres et l'orgueil humain, il s'était converti à l'individualisme, et voué décidément au culte du moi.

Notre critique avait à vrai dire bien vite découvert les alarmants symptômes, il en avait révélé la présence dans Chateaubriand.

Sa critique du romantisme ne l'empêcha pas — soit dit en passant — de prendre vis-à-vis de l'auteur du génie du Christianisme une attitude bien différente de celle de ses confrères. Tout en entourant de certaines réserves son admiration, il n'hésita pas à proclamer que « les mémoires d'Outre Tombe étaient un des plus étonnans chef d'œuvres de la littérature ou plutôt de toutes les littératures. »

L'union du réalisme et du romantisme a donné naissance à une littérature démocratique. A l'affection qu'il eut pour les parents, mesurez l'estime que de Pontmartin pouvait avoir pour la descendance. Accuser ici son tempérament d'aristocrate serait se contenter d'une raison bien superficielle encore qu'inexacte. N'était-il pas le premier à reconnaître qu'une préoccupation exclusivement aristocratique en littérature aboutirait au convenu, au factice. Rien nous le savons ne lui était plus odieux. Non l'art contemporain ne saurait se garder de l'influence démocratique. Il ne voulut point barrer la route à cette littérature mais seulement lui signaler un mauvais pas à franchir. Bien que fort jeune encore la littérature démocratique peut distinguer deux étapes dans sa carrière. Elle a obéi tout d'abord à des inspirations humanitaires, elle s'est complue, dans des rêves éblouissants impatiente de quitter la terre des humains pour les régions encore inconnues, hélas, de la justice, de la fraternité et de l'amour. Sa muse fut G. Sand. Et puis tout à coup le réveil est venu, et de tous ces mirages il n'est plus resté que des robustes appétits surexcités par des espérances un moment réalisées, finalement déçues. Mais l'inspiration démocratique s'imprime-t-elle, et comment sur une œuvre d'art ? De Pontmartin la reconnaissait dans l'implacable indifférence de l'écrivain. L'auteur étudie, ne s'émeut pas ; il reste en dehors de ses personnages, s'arrête aux sensations extérieures redoutant de découvrir le cœur et l'âme. Il la reconnaissait encore dans cet égalitarisme inflexible qui maintien au même niveau, les objets inanimés et les hommes, les choses immondes et les belles. Ce qui a rendu possible ce nivelingement c'est ne l'oublions pas le désordre du réalisme et du romantisme.

Et voici de tristes conséquences : exagération du genre descriptif, théorie de l'art pour l'art procédant de cette idée fausse que l'enveloppe vaut l'objet.

le corps vaut l'âme. Théorie dangereuse parce que « le corps est périssable, le vêtement s'use en une saison, l'âme survit et ne meurt pas. » (1) Le représentant le plus autorisé de cette littérature était d'après lui, Flaubert, le prototype Madame Bovary cette « exaltation maladive des sens et de l'imagination dans la démocratie mécontente ». (2) Ici comme ailleurs il avait bien choisi son adversaire : en Flaubert il reconnaissait un artiste supérieur et en lui devinait une force, une puissance encore inconnue. En 1860 de Pontmartin avait écrit : « cette puissance c'est l'esprit d'un être actif qui cherche encore sa voie... mais à qui l'avenir réserve peut-être un grand destin dans ces profondeurs mystérieuses ». (3)

Cet avenir il l'attendit puis en 1881 sa vieillesse le désespéra et il conclut : « Si c'est G. Flaubert qui a fait Emile Zola et les auteurs des soirées de Medan c'est sa condamnation la plus absolue. » (4)

Des années ont passé personne encore ne peut se flatter d'avoir sondé « ces profondeurs mystérieuses » mais beaucoup peuvent se réjouir de voir quelques rayons d'espérance dissiper un peu ces ténèbres.

Mais il est temps de prendre congé. Tel fut A. de Pontmartin. Un homme dont la rudesse peut heurter, mais dont la sincérité doit plaire. Il ne fut point le critique souriant, bonhomme, enveloppant sa pensée d'hésitations et de ménagements. Il fut batailleur, franc, indépendant.

Et ceci n'est, peut-être, à tout prendre, très commun.

(1) Nouveaux Landis, 1868, p. 235.

(2) Nouvelles causeries, 1860, p. 315.

(3) 1860, op. cit., p. 325.

(4) 1881, op. cit., p. 405.

Le Cardinal de Cabrières

par

M. de VALLAVIEILLE

Membre résistant

Mes chers confrères,

Depuis le 25 avril 1874 jusqu'à l'an dernier, le nom du Cardinal de Cabrières a figuré sur la liste des membres d'honneur de notre Compagnie. Son élévation au siège épiscopal de Montpellier ne lui a jamais fait perdre l'amour de notre ville, qu'il considérait, bien qu'elle ne fût pas son berceau, comme la terre natale, attachement bien réciproque, que nos concitoyens ont témoigné au Cardinal dans toutes les circonstances, que l'Académie elle-même a prouvé en se faisant représenter à ses obsèques par une délégation.(1)

Permettez-moi d'évoquer pendant quelques instants devant vous le souvenir de ce prince de l'Eglise qui fût toute sa vie l'ami des lettres et des choses de l'esprit. J'obéis, pour ma part, en venant vous parler de lui à un sentiment de reconnaissance.

Il m'est très doux d'offrir à la mémoire de l'Evêque de Montpellier, l'ami de mon père qui a daigné m'honorer personnellement de la plus exquise et de la plus affectueuse bienveillance ce témoignage de ma très respectueuse et de mon inaltérable gratitude.

(1) Cette délégation comprenait M. le général d'Entraigues, M. Bauquier, adjoint au maire de Nîmes, M. le chanoine Bonnefond, M. de Vallavieille et M. Cestier.

J'aurais voulu vous présenter une étude plus complète de la vie du grand Evêque, une étude plus digne du sujet et de ceux qui m'écoutent. Des circonstances indépendantes de ma volonté, m'ont empêché de réunir les documents nécessaires. Je me bornerai donc pour aujourd'hui à vous dire bien simplement ce que je sais de celui que les nimois appelaient *notre Cardinal* et je crains de n'avoir pas grand chose à vous apprendre.

François Marie Anatole de Roveré de Cabrières est né le 30 août 1830 à Beaucaire.

Dans le beau livre qu'il écrivait en 1917 sur sa famille, intitulé *Cabrières et Feuille*, le Cardinal cite un passage d'un manuscrit de son père : le marquis de Cabrières y indique la circonstance qui valut à cette petite ville l'honneur d'être le berceau du futur prince de l'Eglise.

On était au lendemain de la révolution de juillet ; M. de Cabrières s'était démis de ses fonctions d'adjoint au maire de Nîmes, cette démission lui rendait sa liberté ; d'autre part, dit-il, la ville de Nîmes était toujours agitée et quelques personnes de ma connaissance l'avaient quittée. Ma bonne tante de Lisleroy et sa fille la marquise de Balincourt s'étaient retirées à Beaucaire : j'allais les y visiter et peut-être leur exemple me donna-t-il l'idée que je réalisai peu après,

et plus loin :

« Mon excellente mère était souffrante et affaiblie, Yvonne (Mme de Cabrières) près du terme de sa délivrance. Pour les mettre l'une et l'autre à l'abri de toute inquiétude, je me décidai à aller m'établir moi aussi à Beaucaire avec toute ma famille, pour y attendre à la fois les couches d'Yvonne et le dénouement de la crise dans laquelle était engagé mon pays. » (1)

(1) M. Eyssette, notaire, à Beaucaire, arrière grand père de M. Raizon, avocat à Nîmes, offrit au marquis de Cabrières l'hospitalité dans l'une de ses maisons.

Le même journal du marquis de Cabrières relate ainsi la naissance de son quatrième fils :

« Le 30 août à 5 h. 1/4, Yvonne m'a donné un quatrième garçon qui paraît bien constitué. Nous avons choisi pour cet enfant les noms de François Marie Anatole. Son parrain a été son frère Artus, sa marraine Célinie de Vallier. »

Le Cardinal ajoute en note :

« On m'a raconté que l'avant-veille de ma naissance, mes parents étaient allés à pied de Beaucaire à Ste-Marthe de Tarascon, en pèlerinage au tombeau de l'*Hôtesse du Christ*, et qu'ils y avaient donné une petite aumône à un pauvre. C'était bénir d'avance mon berceau. »

C'est au château de Cabrières, à quelques kilomètres de Nîmes que le jeune Anatole reçut avec les principes de piété et de patriotisme que lui inspirèrent ses excellents parents, les premières notions de l'instruction. Elles lui furent données par son père et sa mère et aussi par le précepteur de ses frères ainés, M. Paecalin, de la Tour du Pin, « le premier et le meilleur précepteur de mes enfants », a écrit M. de Cabrières.

En 1839 l'éducation familiale prit fin : ce fut le collège. Le jeune de Cabrières entra à l'Assomption, établissement alors célèbre dans tout le midi, qu'il ne devait quitter que 10 ans plus tard en 1849. On peut donc dire, comme le Cardinal l'a d'ailleurs si souvent répété, que c'est à cette maison que revient l'honneur d'avoir formé l'âme et l'esprit du prélat.

« A la date du 1^{er} septembre 1848, écrit-il dans son livre de famille, sur la demande de mon père, qui avait le désir de connaître, au sujet de ma vocation, l'opinion expresse du R. P. d'Alzon, ce guide excellent de ma jeunesse daigna écrire qu'il me croyait appelé par Dieu à l'état ecclésiastique et que si je répondais à la grâce divine, il espérait que je pourrais rendre aux âmes quelques services. » Cette déclaration soumise à Mgr Carl

« et confresignée par lui, décida mon départ pour St-Sulpice et Issy. Mon père choisit de lui-même pour nous mettre en route vers Paris le jour de la fête des Saints Anges Gardiens : le 2 octobre 1849, je quittais Cuirieu et je pris avec lui la route du Séminaire. »

Le Cardinal exprime ensuite le bonheur qu'il a ressenti à Issy et à St-Sulpice, combien les maîtres étaient bons et indulgents, la discipline douce et facile « les années d'octobre 1849 à juillet 1853 ont été, pour moi, dit-il, le printemps joyeux et pur d'une vie que Dieu destinait à être si longue. » Le 27 septembre 1853, le jeune séminariste était ordonné prêtre dans la chapelle de l'Evêché de Nîmes par Mgr Cart au milieu de ses parents et de quelques amis. Il raconte qu'après la cérémonie, avant de quitter la chapelle, il bénit son père et sa mère.

« Mon père s'inclina, comme étonné, que le plus jeune de ses fils se sentit autorisé à faire sur lui un geste aussi nouveau, aussi solennel, aussi simple. »

Le jeune abbé de Cabrières fut bientôt appelé par son ancien maître à diriger la maison de l'Assomption dont il était déjà l'une des gloires. Les noms de l'Assomption et du P. d'Alzon occuperont désormais une grande place dans son cœur ; il appellera l'Assomption son second berceau ; tout ce qui se rattachera à ce collège lui sera cher ; aux maîtres, aux anciens condisciples, aux murs aussi qui abritèrent son adolescence et sa jeunesse, il conservera jusqu'au dernier jour un souvenir ému et reconnaissant.

Lors des fêtes du centenaire du père d'Alzon, la gratitude filiale inspirera à l'Evêque de Montpellier un vif éloge de « ce prêtre à l'âme fière, indépendante, et qui, n'ayant pas voulu continuer sa race, a suscité par centaines les héritiers de son zèle et de son dévouement. »

Mgr Plantier qui occupait le siège de Nîmes s'était attaché en qualité de secrétaire particulier le jeune

prêtre qui lui avait été vivement recommandé par Mgr Cart, son vénérable prédécesseur. En 1863 il le nomma Vicaire Général honoraire en lui confiant la direction des établissements diocésains. L'abbé de Cabrières ne quittera plus son Evêque jusqu'au jour où, en 1873, il sera lui-même nommé Evêque de Montpellier.

C'est le 14 janvier 1874 que le nouveau prélat reçut la consécration Episcopale dans la Cathédrale de Nîmes, des mains de Mgr Plantier, prélat consécrateur, avec Mgr Meirieu, Evêque de Digne, et Mgr Mermilliod, le grand Evêque de Genève, comme assistants.

Il fit son entrée solennelle à Montpellier le 25 mars. *L'Eclair* du 26 novembre 1922, sous ce titre : « Installation épiscopale » à propos de l'intronisation du nouvel Evêque rappelait celle de Mgr de Cabrières dont je conserve un pieux souvenir, car c'est mon père, alors Préfet de l'Hérault, qui le reçut officiellement.

Que dire des 47 ans d'épiscopat du Cardinal de Cabrières ? Cette tâche que je ne saurais remplir et qui serait d'ailleurs, en disproportion avec le cadre de cette étude, est réservée à l'un des collaborateurs du vénéré Cardinal, mais tout le monde sait combien son zèle a été fécond.

Sous son impulsion, les œuvres diocésaines prennent un nouvel essor ; en janvier 1875 le chœur de la cathédrale restauré est solennellement bénit ; l'œuvre des campagnes s'établit peu après ; de nouvelles paroisses se fondent ; les œuvres charitables sont encouragées ; des établissements d'instruction primaire et secondaire, entre autres le collège du Sacré-Cœur à Montpellier, sont créés.

Mais la piété du prélat ne le portait pas seulement à restaurer les édifices religieux, à relever les œuvres de son diocèse. Elle lui inspira, à chaque mesure gouvernementale, atteignant l'Eglise ou les Religieux

d'énergiques protestations, qui lui valurent par deux fois la suppression de son traitement.

La première suppression eut lieu en 1892, à la suite d'une lettre pastorale de l'Archevêque d'Avignon et de ses quatre suffrageants, protestant contre l'application des décrets de 1880.

La rédaction de cette lettre, qui eût un grand retentissement, fut attribuée à l'Evêque de Montpellier. On crut reconnaître, dit un journal de Paris, dans ce document modéré dans la forme et ferme au fond, la main de celui qu'on appelait « le prélat gentilhomme » qui brille, ajoutait le journal, « au milieu des quatre autres comme un diamant dans un collier d'améthyste ».

J'ai retrouvé dans une brochure la protestation que Mgr de Cabrières adressa en 1903 à M Combes, alors président du Conseil, à l'occasion des deux décrets du 11 avril 1903, dont l'un écartait les prédicateurs congréganistes des chaires chrétiennes et l'autre « enjoignait de cesser la célébration de tout office religieux dans les lieux du culte qui ne pouvaient pas justifier d'un décret d'autorisation ».

« Vous connaissez assez l'Eglise, écrivait Mgr de Cabrières au ministre, vous l'avez vue d'assez près pour savoir que si sa longanimité, sa patience et aussi sa longue expérience des hommes et des temps l'empêchent souvent de protester au moment où elles se produisent contre les attaques des orateurs qui dans vos modernes assemblées parlent d'elle, de ses institutions les plus anciennes et les plus vénérables, de ses ministres et quelquefois de son chef, avec une passion oubliouse de toute mesure, ni celle longanimité, ni cette patience ne sont chez elle synonyme d'insensibilité et d'indifférence. Chacun de ces discours est pour nous une blessure.

« Me voyez-vous, M. le Président, moi Evêque appellé par Dieu, à répandre autant que possible, la connaissance et la pratique de la religion, me

« voyez-vous contrariant les vieux usages des villes,
des gros bourgs ou des villages du diocèse et interdisant aux fidèles d'aller prier là où leurs ancêtres leur ont appris à le faire.

« Me voyez-vous dans les angoisses suprêmes que vivent aujourd'hui nos établissements religieux, sans sécurité pour leur lendemain, parce que probablement un refus d'autorisation va les atteindre,
me voyez-vous les frappant le premier et les écartant de mes propres mains des seuls asiles qui leur offrent encore, avec une paix momentanée les consolations de la prière.

« Non, M. le Président, vous ne compterez pas sur moi pour accomplir une œuvre pareille. »

Au début de 1906, dans sa lettre pastorale, il expose à ses diocésains les sentiments qui animent son âme d'Evêque et de Français devant l'application de la loi de séparation, et il parle encore de M. Combes :

« Un ministre s'est rencontré, qui ayant connu de bonne heure l'Eglise, en ayant même porté quelque temps les austères livrées, s'est retourné violemment contre sa mère adoptive, et pour en finir d'un seul coup, a résolu de rompre à lui seul sans le concours du Pape, mais avec l'appui des deux Chambres, le contrat synallagmatique du Concordat qui avait ouvert et rendu paisible tout le XIX^e siècle. La Séparation, c'est un passé de plusieurs siècles anéanti, c'est l'œuvre de milliers de générations compromise et gravement menacée, etc... »

Peu après la loi était exécutée : le 12 décembre de cette même année 1906, l'Evêque de Montpellier recevait du préfet notification d'une lettre l'invitant à abandonner le palais épiscopal dans un délai de deux jours.

« J'irai loger dans une mansarde qui sera vraiment apostolique, dit-il à un représentant de la presse parisienne qui recueillait ses impressions. Ce qui me coûtera le plus, ce sera de ne pouvoir y em-

« porter ma bibliothèque ; vous savez celle bibliothèque qui est un peu mon péché d'orgueil, mais qui est surtout ma douceur et ma joie !... »

Après une énergique protestation, l'Evêque se retirait dans l'immeuble de la rue Pradel.

En juin 1907, ce n'était plus seulement les conséquences de la loi de séparation qui agitaient le Midi : c'étaient les manifestations viticoles contre la mévante qui attiraient à Montpellier les fédérés du département et de la région. L'anxiété était grande : comment loger cette multitude « soulevée par l'esprit de révolte et prête à s'exaspérer » ?... « Qu'on ouvre au peuple toutes les églises, dit Mgr de Cabrières, qu'il s'y abrite et qu'il y dorme. « La maison de Dieu, c'est la maison de tous ». —

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants eurent ainsi un gîte pendant cette nuit qui s'annonçait orageuse et s'écoula très calme. L'Evêque, dit un narrateur de la crise méridionale, s'il était sorti de chez lui, eut été acclamé. »

C'est un vrai chapitre de l'histoire de notre pays que l'on écrira, le jour où l'on retracera par le menu l'existence du grand prélat dont tous les actes furent si intimement liés à la vie de sa ville épiscopale, de la région languedocienne, on peut le dire, sans exagération du pays tout entier.

Fidèle à toutes les traditions du passé, trop vieux pour changer d'opinion, comme il me l'a dit à moi-même, Mgr de Cabrières n'était indifférent à aucun des progrès de son siècle : il n'est pas une fête universitaire, une fête patriotique à laquelle il n'ait pris part.

« Il y a des hommes, écrivait M. de Bonald, qui par leurs sentiments appartiennent au passé et par leurs pensées à l'avenir; ceux-là, ajoute-t-il, trouvent difficilement leur place dans le temps présent ».

La vie de Mgr de Cabrières donne un démenti au philosophe : par toutes les fibres de son âme il

se rattachait au passé. Son incomparable mérite lui a créé une place hors de pair parmi ses contemporains.

Sa réputation avait depuis longtemps dépassé les limites du diocèse et de la région. A maintes reprises il fut appelé à prendre la parole dans des circonstances solennelles. En 1888, c'est à Romans qu'il prononce un grand discours à la réunion des Etats du Dauphiné, en présence de plus de 5,000 Dauphinois, Lyonnais, Languedociens et de tous les descendants des députés à l'Assemblée de Romans de 1788 ; l'année suivante, c'est à Montpellier dans l'église N.-D. des Tables, à l'ouverture de l'assemblée commémorative de la réunion des sénéchaussées de Languedoc en mars 1789; il y rappelle les institutions d'autrefois : sinon pour les rétablir, au moins pour y trouver des leçons et des modèles. Aux fêtes du VIII^e centenaire de la première croisade, c'est encore Mgr de Cabrières qui prend la parole ; à Orléans en 1889, à N.D. de Paris en 1898, il célèbre le nom et les exploits de la Sainte de la patrie.

Nul ne fut surpris quand en décembre 1891 après la mort de Mgr Freppel, le nom de l'Evêque de Montpellier fut prononcé pour recueillir la succession législative de l'illustre Evêque d'Angers.

Plus tard en 1893, un siège au Sénat lui fut offert par les mêmes électeurs du Finistère ; enfin en 1896 on proposa à Mgr de Cabrières la succession de Mgr d'Hulst à la Chambre. L'Evêque refuse toujours voulant se consacrer à la ville et au diocèse de Montpellier.

Après la mort du Cardinal Mathieu, membre de l'Académie Française d'éminents amis conseillèrent à l'Evêque de poser sa candidature au fauteuil vacant. Il y avail une tradition à continuer, il convenait qu'un prélat rappelât dans le sein de l'illustre Compagnie ces évêques de notre XVII^e siècle, « aussi bons ouvriers du style qu'ils étaient bons ouvriers

d'âmes. Monseigneur se laissa convaincre, pensant que sous la Coupole il servirait encore l'Eglise. Un premier tour de scrutin n'ayant pas donné de résultat, à cause de la présence comme candidat au même fauteuil de Mgr Duchesne, déjà membre de l'Académie des Inscriptions et directeur de l'Ecole française de Rome, Mgr de Cabrières retira sa candidature en basant son refus sur son grand âge et son éloignement de Paris.

Il n'y avait qu'un couronnement digne de la magnifique carrière de ce prélat aussi jeune, aussi actif, aussi zélé à 81 ans qu'eut pu l'être un prêtre à peine sorti du Séminaire. Seule la pourpre Romaine pouvait ajouter encore au lustre de cette vie, et depuis de longues années, les catholiques de France appelaient de leurs vœux cet acte du Souverain Pontife. Leur souhait ne fut exaucé qu'en 1911.

Au Consistoire secret du 11 novembre, Sa Sainteté Pie X créa 18 nouveaux princes de l'Eglise parmi lesquels François Marie Anatole de Roveré de Cabrières, Evêque de Montpellier et trois autres prélates français : Mgr Amette, Archevêque de Paris, Mgr Dubillard, Archevêque de Chambéry, le R. P. Ludovic Billot de la Compagnie de Jésus.

La remise de la barette rouge eut lieu le 29 novembre et le 30 novembre à 9 heures 1/4 commençèrent les cérémonies du consistoire public ; j'en emprunte le récit à la brochure intitulée : « Les fêtes Cardinalices à Rome et à Montpellier » dans laquelle j'ai déjà puisé bien des renseignements :

« Revêtus de la soutane et de la ceinture rouge,
« portant aussi sur le rochet de dentelle l'hermine
« blanche et la grande cappa de moire violette, les
« nouveaux cardinaux se rendent une demi heure
« avant l'ouverture du Consistoire dans la chapelle
« Sixtine.

« Le spectacle était des plus impressionnantes et
« des plus grandioses. Le doyen des cardinaux pro-
« mus prononce la formule du serment solennel et

* après lui, chaque nouvel élu montant à l'autel,
* redit, en étendant la main sur l'Evangile, la for-
* mule finale, pendant que, sous la direction du
* maestro Perosi, les chœurs de la Chapelle Six-
* tine faisaient entendre de magnifiques motets, et
* prêtaient comme une voix éclatante aux prophè-
* tes et aux sybilles que le génie de Michel Ange
* a fixés sur ces voûtes.

* Pendant ce temps Pie X partait de la salle des
* *Paramenti*, et se rendait dans la salle des Béatifi-
* cations où devait se tenir le Consistoire. Une foule
* nombreuse remplissait non seulement la salle où
* allait se faire la cérémonie, mais encore les grands
* appartements que le cortège pontifical allait tra-
* verser.

* Précédé des gardes nobles, des gardes-suisses,
* des caméliers, des prélates de sa maison pontificale,
* des évêques et des dix-huit cardinaux, revêtu du
* manteau papal et de la mitre, porté sur la sedia
* avec les flambelli à ses côtés, le Saint Père s'avan-
* çait, bénissant paternellement l'assistance, tandis
* que retentissait l'*Ecce sadertos magnus*, trois fois
* répété par les chœurs de la Sixtine.

* A peine Pie X est-il monté sur le trône, érigé
* au fond de la salle, que les cardinaux qui l'ont
* accompagné se détachent du cortège pontifical pour
* aller chercher à la Chapelle Sixtine les nouveaux
* membres du Saceré-Collège.

* Précédés d'un piquet de la garde suisse, les nou-
* veaux cardinaux accompagnés des cardinaux an-
* ciens sont introduits dans la salle des Béatifica-
* tions.

* Le cardinal de Cabrières et le cardinal Dubillard
* s'avancent, au rang qui leur est assigné dans le
* cortège, entre le cardinal Merry del Val et le car-
* dinal Cavallari, patriarche de Venise.

* A peine introduits, les nouveaux princes de
* l'Eglise font devant le Souverain Pontife une in-
* clination profonde, et la longue traîne de la cappa

complètement déroulée, montent lentement s'agenouiller aux pieds du trône pontifical : le Pape leur offre son pied et sa main à baiser, puis les embrasse. Ils redescendent et avant de s'asseoir à leurs places, ils échangent avec les cardinaux anciens une fraternelle accolade.

Quelques instants après, ils remontent de nouveau auprès du Pape et s'agenouillent sur le plus haut degré du trône.

Les cérémoniaires pontificaux leur rabattent alors sur la tête le capuchon de la cappa et, aidé de ses camériers, le Pape met le grand chapeau rouge symbolique sur le nouveau cardinal profondément incliné devant lui.

La cérémonie du consistoire public si grandiose dans son imposante simplicité est terminée, le Saint Père remonte sur la Sedia et se rend dans la salle des *Paramenti* pour quitter les ornements sacrés... »

C'est à la maison généralice de l'Assomption, Piazza Ara Cœli, où il était descendu suivant sa coutume, que le cardinal de Cabrières reçut le chapeau apporté par Mgr Gaccia Dominion, camérier secret participant.

Répondant aux félicitations de l'envoyé pontifical, Mgr de Cabrières dit sa reconnaissance pour le Souverain Pontife et faisant allusion aux paroles de l'imposition du chapeau, il ajouta :

« Dans mes vieilles veines le sang est presque épuisé, mais la bonté du Souverain Pontife me donne une vigueur nouvelle et je quitterai Rome, oubliant mon grand âge, pour montrer encore si c'est possible, plus de courage, plus de bonne volonté, plus de zèle pour la gloire de Dieu. »

Montpellier prépara au nouveau Cardinal une magnifique réception. C'est de Nîmes qu'il voulut partir, comme il était parti 37 ans auparavant lors de son installation épiscopale. Suivant son habitude, il coucha chez les sœurs gardes malades de

la rue Séguier. J'assistai à sa messe le lendemain matin et il me vit en quittant l'autel au milieu de la chapelle ; il me prit par la main, m'amena avec lui dans le salon du couvent ; eh ! bien mon ami, me dit-il, vous partez avec moi à 11 h. 15 pour Montpellier. Comme je m'excusais, assurant Son Eminence du peu de valeur qu'aurait ma présence au milieu des hommages qui lui étaient préparés, il me répondit avec une grâce infinie : « Mais vous ignorez donc votre histoire, vous oubliez que c'est M. votre père alors préfet de l'Hérault qui me reçut en 1874 lors de mon intronisation comme Evêque ! Le Préfet actuel ne viendra pas... il faut au moins que j'aie le fils de mon ancien Préfet. » Je me laissai naturellement convaincre et à 11 h. 15 je montai dans le wagon du Cardinal. Je n'oublierai jamais le charme de notre conversation qui se prolongea pendant tout le voyage : à partir de Lunel, à chaque station, les habitants des localités traversées apportaient des fleurs et exhaliaient leur joie aux cris de « Vive le Cardinal ».

A Montpellier, ce fut du délire : tout était pavonné sur le parcours du cortège. Sur le quai les vicaires généraux, de nombreux ecclésiastiques, plusieurs conseillers municipaux parmi lesquels le Dr Grasset, Louis Guibal, avocat à la Cour. C'est au milieu d'ovalions indescriptibles que Son Eminence gagna la cathédrale. Devant la halle aux colonnes dont les étaux étaient ornés de drapeaux, une délégation des dames de la halle s'avança et la fille de l'une d'entre elles remit au Cardinal une superbe gerbe de fleurs.

La vieille basilique, ornée comme aux plus beaux jours regorgeait de monde : L'archidiacre David harangua le nouveau prince de l'Eglise. Le Cardinal monta alors en chaire : les applaudissements et les acclamations éclatèrent de toutes parts. Elles se calmèrent sur un signe de son Eminence qui prononça un de ses plus admirables discours, reportant à son

peuple l'honneur qui lui était fait.

« Ces vêtements nouveaux, dit-il, sont à vous, bien à vous. C'est à vous que je les dois pour l'aide précieuse que vous n'avez cessé de me prêter pendant mes 37 ans d'épiscopat... »

« Cette pourpre est bien à vous. »

Après la cérémonie de la cathédrale, réception au Séminaire, où prêtres et laïques vinrent présenter leurs hommages à Son Eminence qui eut pour chacun un mot charmant et une bénédiction.

Empruntant au chêne de ses armes sa vigueur, pendant 10 ans encore le vieil évêque va continuer à servir l'Eglise et la Patrie et dans les circonstances les plus tragiques que cette dernière ait jamais traversées.

Durant la grande guerre en effet, il est l'un des meilleurs ouvriers de l'Union Sacrée : il la prêche à l'église, la préconise dans ses discours ; ce qui est mieux, en donne le premier l'exemple, participant à toutes les cérémonies publiques dans lesquelles, malgré l'abolition du Concordat, il se crée par sa personnalité hors de pair la première place, allant saluer lui royaliste impénitent, les ministres de la République quand ils traversent sa ville épiscopale, allant dîner à la préfecture. « Depuis votre père, me dit-il, il y a plus de 40 ans, je n'étais pas entré dans cette maison. »

Le 14 juillet 1921, Son Eminence était nommée Chevalier de la Légion d'Honneur et le décret de nomination rappelle parmi ses titres qu'il fut l'un des meilleurs apôtres de l'Union Sacrée.

L'Union Sacrée, après elle la réconciliation de l'Eglise et de la France, sous une forme quelconque, Concordat ou autre, c'était le plus ardent désir du grand Cardinal. Comme il le disait dans sa réponse aux félicitations de Mgr Gervais lors des fêtes Cardinalices à Rome, trois sentiments ont toujours rempli son âme et dirigé sa vie : « l'amour de l'Eglise, l'amour de Rome, l'amour de la France. »

Pour être exact, il faut ajouter un quatrième amour particulièrement cher à l'Evêque de Montpellier : l'amour de sa petite patrie languedocienne.

Que de preuves ne nous en a-t-il données !... Personne ne fut plus attaché que lui aux souvenirs, aux gloires, aux traditions de notre midi. Il ne négligeait aucune occasion de revenir à Nîmes ; président d'honneur des anciens élèves de l'Assomption, il assistait régulièrement à toutes les réunions de l'association. En avril 1920 il vint présider la cérémonie en l'honneur des morts de l'Action Française et prononça à la cathédrale un discours empreint de la plus ardente foi patriotique. C'est encore lui qui donna l'absoute aux obsèques de Mgr Béguinot et y prononça une émouvante allocution. Au printemps de 1921 il assistait aux fêtes des Saintes-Maries de la Mer.

Enfin un mois avant sa mort, en novembre 1921, il organisait une belle fête patriotique à Cabrières à l'occasion de l'érection du monument aux morts de la guerre, monument dont il avait fait don à son village (1). Tous les représentants du département y furent invités.

« Le Cardinal veut mourir sur la brèche et il y réussira », avait dit il y a de longues années son illustre ami, le professeur Grasset. En fait tout le monde croyait que pour la première fois de sa vie, l'éminent docteur se serait trompé. A part une légère diminution de la vue, survenue tout à fait dans les derniers temps, car en 1917 il écrivait son beau livre Cabrières et Veaune et m'avouait l'année suivante qu'il se délassait de ses travaux en réétudiant le grec; à part cette légère fatigue qui donnait à sa démarche une allure quelque peu courbée, le Cardinal avait conservé l'activité physique et intellectuelle de la jeunesse; il allait à Rome comme nous

(1) Monument dû au céleste d'Injalbert, membre de l'Institut.

allons à St-Césaire. Après une nuit passée en wagon, il se rendait directement à sa cathédrale, y officiait et y prêchait ; il ne comptait nullement avec ses forces, et nous avait habitués à croire qu'elles durerraient toujours.

Aussi ce fut une douloureuse surprise quand le mercredi 21 décembre 1921 nous apprîmes la fatale nouvelle !

Son Eminence avait rendu le dernier soupir le matin de ce même jour à 7 heures, après quelques heures seulement de maladie ; il ne s'était alité que la veille vers 5 heures du soir. Un refroidissement pris au retour de Lyon, négligé au début avait eu raison de cette constitution si robuste.

Le prélat fut à ses derniers moments ce qu'il avait été toute sa vie : admirable de foi, de piété, de résignation. Je donne ma vie pour la France, dit-il ; Mon Dieu, recevez-moi, abrégez la souffrance de ceux qui m'assistent. L'agonisant pensait aux parents et amis réunis autour de lui, plus qu'à lui-même.

Il fut à ses derniers moments ce qu'il avait été toute sa vie : admirable de foi, de piété, de résignation : Je donne ma vie pour la France, dit-il, Mon Dieu recevez-moi, abrégez la souffrance de ceux qui m'entourent. L'agonisant pensait aux parents et amis réunis autour de lui, plus qu'à lui-même.

Le Cardinal est mort, n'ayant connu ni les diminutions du grand âge, ni celles de la maladie. C'est une grâce qui lui a été faite, comme on l'a dit justement au lendemain de sa mort, en récompense d'un labeur vaillamment accepté et fidèlement accompli.

Tous ceux qui l'ont connu garderont pieusement son souvenir. Il fut l'une des gloires de l'Eglise, l'une des gloires de la France, tout particulièrement une illustration de notre midi qu'il aimait tant.

Nîmes s'honorerait en donnant à l'une de ses rues le nom de ce Prélat que M. Millerand, alors mi-

nistre de la guerre saluait à une conférence donnée au théâtre de Montpellier sur l'aviation, par ces belles paroles : « Pour tous les fidèles le Cardinal est un grand Evêque ; pour tous les Français, c'est un grand citoyen. »

Ne pensez-vous pas mes chers confrères, que notre Compagnie, gardienne des traditions et des gloires locales, pourrait suggérer cette idée à la ville sous la forme d'un vœu qui serait transmis à M. le Maire par les soins de son bureau ? (1)

(1) L'Académie, à l'unanimité des membres présents, a adopté cette proposition et le vœu transmis à la municipalité par M. le docteur Maurice Reynaud, son président, vient de recevoir sa réalisation. Le Conseil municipal a donné à la rue Colbert prolongée le nom du Cardinal.

L'ART DE TERRE chez les Gallo-Romains

par

M. Em. ESPÉRANDIEU

Membre résidant

La céramique fut de tous les arts mineurs celui que les Gaulois connurent le plus vite. Au moment de la conquête, leurs potiers produisaient au tour, en se servant d'une roue horizontale qu'ils mettaient en mouvement au moyen du pied ou d'autre manière, non seulement des vases usuels pour la conservation des denrées, la cuisson des aliments et les besoins de la table du menu peuple, mais aussi de la vaisselle plus fine, dont la forme rappelait celle des vases grecs. De très bonne heure, de bons modèles leur étaient venus d'Orient par Narbonne et d'autres ports du Midi de la Gaule, d'Etrurie par les chemins des Alpes.

Au décor peint figuré qu'ils ne savaient pas copier et que leur clientèle n'eût du reste pas compris, ces potiers avaient substitué une ornementation linéaire faite au peigne, à la roulette ou à l'ébauchoir. Certaines nécropoles de la Marne ont cependant fourni, mais en petit nombre, des vases de luxe où la couleur est employée parfois comme accompagnement du décor incisé, le plus souvent pour des enroulements compliqués qui caractérisent l'art celte.

L'industrie perfectionnée des céramistes gaulois florissait vraisemblablement depuis le III^e siècle avant notre ère. Mais déjà, du temps de César, une facilité plus grande des relations commerciales, résul-

tant de la création de la province Narbonnaise, introduisait en Gaule, entre autres poteries imitées de celle des Grecs, de beaux vases moulés, surtout de terre rouge, qui étaient fabriqués en Italie, notamment dans la petite ville toscane d'Arretium (Arezzo).

Après la conquête, quand le trafic put s'opérer partout sans entraves, cette vaisselle d'importation tendit à supplanter l'autre. Sa légèreté, sa teinte comparable à celle du corail, son prix moins élevé que rendait possible une production en partie mécanique, lui valurent auprès des Gaulois une faveur toujours croissante.

La poterie commune indigène, comprenant des jarres, des amphores, des urnes, des terrines, des cruches, des marmites et d'autres récipients, était fabriquée sur toute l'étendue du territoire national. Une raison d'ordre économique, la majoration du prix de revient pour des produits relativement lourds transportés au loin, prolegera ses ateliers, non seulement contre la concurrence étrangère, mais aussi les uns contre les autres. Les procédés en usage pour la fabrication de cette poterie n'évoluèrent que lentement. Il n'en fut pas de même de la vaisselle fine de table. L'obligation de n'utiliser qu'une argile de qualité supérieure n'avait permis d'établir des fours qu'en très peu d'endroits. Le commerce local ne constituait que leur moindre source de revenus. Les fabricants de cette vaisselle, quand le danger de disparaître les menaça, renoncèrent à leurs anciennes habitudes et passèrent en très peu de temps de leur technique nationale à des imitations complètes, toutes de pâte tendre, des vases italiens. Il n'y eut pas de compromis entre l'art celtique et l'art importé. Il n'existe pas de poteries gallo-romaines. Les produits de quelque luxe, fabriqués en Gaule, ne diffèrent de ceux de la Haute Italie et de la Toscane que par la qualité un peu moins bonne de la terre et l'habileté un peu moins grande des ouvriers.

Joseph Déchelette a classé en cinq catégories la vaisselle fine des ateliers gaulois. Il distingue : les vases *moulés*, de beaucoup les plus nombreux, dont le décor en relief, ornemental ou figuré, était obtenu directement ; le pied, la lèvre et parfois les anses de ces vases étaient ajoutés sur la partie moulée ; — les vases à *reliefs d'applique*, façonnés au tour, mais décorés avant la cuisson de petits reliefs moulés, souvent en forme de médaillons, soudés au moyen d'une pâte fluide argileuse, désignée de nos jours sous le nom de barbotine ; — les vases *ornés à la barbotine*, c'est-à-dire agrémentés avec la matière soudante des vases précédents, d'enjolivures tout à fait comparables « à celle que nos confiseurs coulent en sucre fondu sur leur gâteaux » ; — les vases à *décor incisé*, pour lesquels l'ouvrier taillait dans la pâte crue, en se servant d'une sorte de gouge, des motifs linéaires figurant surtout des feuilles et des étoiles ; — enfin, les vases *divers*, les uns imités de récipients de bronze tels que les patères et les oenochoés, les autres tendant à représenter des hommes ou des animaux. On peut rattacher aux vases divers des mortiers d'une forme spéciale.

Les premiers vases moulés que l'on ait fabriqués en Gaule furent de terre blanche grise ou jaunâtre comme la plupart de ceux de la Haute Italie et sortirent d'ateliers établis dans la vallée de l'Allier, principalement à Gannat et à St-Rémy-en-Rollat. Une glaçure peu résistante, de couleur jaune tirant sur le brun, les recouvrail. La décoration de ces vases est surtout végétale et les deux formes les mieux connues, dont on ne possède d'ailleurs qu'un très petit nombre d'exemplaires, sont un flacon à une seule anse, à panse globuleuse et col allongé, et une coupe à deux anses visiblement inspirée d'un modèle métallique de style grec.

Cette fabrication de poteries blanchâtres ne dura pas. Elle fut remplacée par une production céramique, à pâte rouge et vernis brillant de même couleur

dont le secret est perdu, dérivant de la technique dite *arrétine* des vases toscans.

Indépendamment de quelques ateliers de moindre importance comme ceux d'Aoste dans l'Isère, de Nouâtre en Indre-et-Loire, de Luxeuil en Haute-Saône et de Trèves en pays rhénan, on connaît en Gaule quatre régions où furent créées de véritables manufactures qui travaillèrent jusque vers la fin du III^e siècle. Leurs emplacements sont marqués par des ruines de fours, des moules brisés, d'autres fragments d'outillage et une grande abondance de tessons et de vases de rebut.

La plus ancienne de ces régions est celle des Rutènes et des Gabales. A la Graufesenque près de Millau, à Montans dans le Tarn, à Banassac dans la Lozère, des potiers indigènes instruits apparemment, aussi bien pour la préparation de la terre que pour la façon de l'employer, par des ouvriers venus d'Italie, livrèrent au commerce, en quantité considérable, des assiettes, des plats, des gobelets, des bols, des soucoupes, des urnes, et d'autres vases, les uns unis, les autres à décor ornemental ou figuré et, dès le premier siècle de notre ère, exportèrent au loin, jusqu'en Campanie, les produits de leurs ateliers.

Les Gabales et les Rutènes furent concurrencés très vite par les Arvernes qui s'inspirèrent de leurs procédés en les perfectionnant. Clermont-Ferrand et les Martres-de-Veyre dans le Puy-de-Dôme, Vichy et Lubié dans l'Allier, d'autres localités aussi eurent des officines fort actives ; mais c'est surtout à Lezoux, entre Thiers et Clermont-Ferrand, que l'industrie nouvelle prit un essor dont le monde romain, à aucun moment peut-être, ne présenta l'équivalent. Le Dr Plicque, qui consacra de nombreuses années à l'exploration méthodique des ateliers de Lezoux, ne retrouva pas moins de 160 fours, dont 42 dans un état relatif de bonne conservation, répartis sur une surface d'un millier d'hectares.

Des deux autres grands centres, l'un fut en Argonne, où l'on a découvert des ateliers à Ayocourt, à Lavoye, aux Allieux et au Pont-des-Rèmes, près de Florent. L'autre à Rheinzabern près de Spire. Bien que des fouilles relativement récentes, dues les unes à M. Chenet, les autres à M. Ludowici, aient démontré leur importance, il ne semble pas que ces centres, le premier surtout, soient à placer avant celui des Rutènes. Mais ils eurent pour effet de limiter vers l'est l'exportation des vases de Lezoux, qu'ils s'efforcèrent de reproduire.

La céramique des Gallo-romains est souvent marquée d'une estampille. Par les noms de fabricants relevés à la fois sur des produits de rebut et sur des moules brisés, par les types des poinçons employés pour la décoration des vases, il est aujourd'hui possible de déterminer la provenance d'une poterie de terre rouge et d'établir le rayonnement de chaque centre de fabrication. On constate ainsi que toute la partie occidentale de l'empire devint, dès la fin du premier siècle, presque entièrement tributaire des ateliers de la Gaule. Les officines toscanes, malgré la supériorité de leur technique, ne purent pas soutenir la concurrence qui leur était faite. Leur décadence, qui ne tarda pas, tint sans doute à diverses causes. Il se peut, comme on l'a dit, que des habitudes d'oisiveté y aient contribué ; mais il est également permis de croire que l'ancienne clientèle de ces officines, plus économique qu'éprise d'art, les abandonna pour préférer à leurs produits des imitations, d'ailleurs de bonne qualité, vendues à meilleur compte, probablement parce que la main-d'œuvre coûtait moins cher en Gaule qu'en Italie.

Le décor ornemental des poteries de fabrication gallo-romaine était très varié, mais se composait, surtout pour les vases rutènes, d'un rinceau de feuilles et de fleurs souvent groupées par deux et attachées à de longs pédoncules repliés en volutes,

utilisée que par une élite. Elle ne s'adressait qu'à des Romains établis dans les provinces et à des indigènes riches ou instruits qui pouvaient avoir gardé leurs traditions nationales, mais s'étaient romanisés dans leur langage et dans leur moeurs. La masse du peuple, d'ailleurs tenue dans une demi-servitude, n'usa jamais que de vases grossiers et, peut-être, d'écuelles de bois. Or, ce furent les petites gens, surtout les cultivateurs qui conservèrent le plus fidèlement les anciens cultes.

Les poteries ornées à *reliefs d'applique*, à la *barbotine* et à *décor incisé* sont des vases à liquides, de forme ovoïde, avec ou sans anses, dont le démontage, dans les conditions ordinaires, n'eût pas été possible. Au lieu de fabriquer le corps du vase en deux parties difficiles à réunir, ces poteries étaient façonnées au four et décorées ensuite, comme il a été dit plus haut, d'ornements ou de figures soudés, d'enjolivures à la barbotine ou de traits creusés à la gouge.

L'industrie des vases à reliefs d'applique fut, en Gaule, particulière aux ateliers d'Auvergne et à quelque officine, encore inconnue, voisine de Vienne. Elle ne commença probablement que vers la fin du II^e siècle. Les reliefs reproduisent quelquefois des œuvres célèbres telles que le Laocoon et le supplice de Marsyas ; mais, le plus souvent, on réunit des figures humaines, accompagnées ou non de représentations d'animaux, et ce sont encore les dieux et les héros du paganisme gréco-romain que l'on emploie de préférence. Le champ à décorer, étant plus étendu, se prêtait mieux que celui des vases moulés à des groupements de personnages. Certains médaillons sont de véritables petits tableaux dont quelques-uns, comme ceux du supplice de l'Amour incendiaire et du combat de Mars et d'Hercule en présence des divinités du Capitole, ne sont pas toujours dépourvus d'ingéniosité. Il existe aussi des sujets licencieux.

Très fréquemment, des inscriptions sont jointes aux reliefs. On connaît même des vers qui paraissent empruntés à quelque tragédie perdue. L'inscription d'un médaillon figurant le combat de Mars et d'Hercule doit sans doute se lire :

*'Adesse sultorem nati m[e] credas mei.
[Invic]ta virtus nusquam terreri potest.*

Contrairement à ce que l'on a supposé, ce serait Mars qui prendrait le premier la parole et dirait à son rival, sinon en propres termes du moins quant au sens : « Tu me vois ici pour venger mon fils »; c'est-à-dire Cycnus, qui fut tué par Hercule ; celui-ci répondrait à cette provocation : « Mon courage est invincible et ne craint rien. »

Les vases décorés à la barbotine furent surtout façonnés en pâte rouge, grise ou noire, dans les ateliers rhénans et, hors de la Gaule, dans les îles Britanniques, où ce mode d'ornementation, employé pour des figures d'hommes ou d'animaux, remplaça quelquefois les reliefs moulés. Les potiers de Lezoux n'utilisèrent la barbotine que pour former une bordure de feuilles sur la lèvre des vases unis ou compléter le décor des vases à reliefs d'applique. Assez fréquemment les poteries rhénanes à la barbotine présentent des devises bâchiques : *ave copo* (salut cabaretier), *sitio* (j'ai soif, *niue* (verse) et un grand nombre d'autres. Parfois le buveur est censé s'adresser à sa coupe : *veni ad me amica* (viens à moi mon amie), *amo te condite* (je t'aime pleine) ; parfois, au contraire, c'est la coupe qui parle au buveur : *utere felix* (uses-en avec bonheur), *hilare vivas* (mène joyeuse vie), *bibe multia annis* (bois pendant beaucoup d'années), etc. Assurément, on ne peut rien inférer de probant de ces devises. Mais il est du moins remarquable que la Gaule celtique ne les a pas connues.

Comme ceux à la barbotine, les vases à décor incisé sortirent presque tous des fabriques rhénanes. Les potiers rufènes n'en produisirent aucun et l'on

n'en connaît que très peu de provenance arverne. Lezoux fabriqua, par contre, quelques imitations de vases métalliques et de nombreux mortiers hémisphériques décorés d'un muse de lion traversé par un conduit cylindrique. Le fond de ces mortiers est parsemé de grains de quartz incrustés dans la pâte.

Les *vases-statuettes* furent aussi une spécialité des ateliers du centre. Il en existe qui représentent des singes, des taureaux, des lions, des coqs, des lapins, etc., et, quelquefois, des bustes humains à une seule ou à deux faces. Les officines rhénanes livrèrent au commerce, surtout comme urnes cinéraires, des récipients ventrus figurant en relief, de façon grossière, un visage humain.

Le matériel employé par les potiers se composait principalement de moules poreux, d'une seule pièce, qu'ils fabriquaient eux-mêmes en se servant, lorsqu'il ne s'agissait pas de vases unis, de poinçons-types fournis par des artistes. On établissait les fours partiellement sous terre, afin d'éviter le plus possible la déperdition de la chaleur. Leur aire, chauffée par dessous, était traversée par des tuyaux que suivait le courant d'air chaud. D'autres tuyaux placés bout à bout doublaient le mur extérieur du four et communiquaient aussi avec le foyer. Ils étaient eux-mêmes parementés d'un mélange de sable et de brique pilée appliquée à la manière d'un enduit. Le foyer ou alandier avait une forme très allongée qui garantissait les vases de tout contact avec la flamme. Ces vases bien séchés, étaient enfournés comme de nos jours et séparés par des isolateurs. Des cales de terre crue maintenaient les piles et des calettes servaient pour la cuisson des pièces délicates.



L'Italie posséda au premier siècle de notre ère de grands bas-reliefs de terre cuite destinés à former des frises à l'intérieur et à l'extérieur des habitations. Elle eut aussi des statues dont quelques-unes

furent colossales. La Gaule ne produisit presque rien de pareil. Ses seules poteries d'art architectoniques furent, à ce qu'il semble, des éléments de balustrade, les uns décorés de bustes, les autres d'un petit dieu et d'une déesse, façonnés par les ateliers de Lezoux et dont deux exemplaires, provenant de la collection Plicque, sont conservés au musée de Saint-Germain. Mais, en Gaule, les vases à tendance zoomorphe ou anthonopomorphe forment comme une sorte de trait-d'union entre la céramique de table et toute une classe d'objets moulés, surtout des statuettes de terre blanche de style gréco-égyptien ou gréco-syrien, qui furent employés, les uns à des usages religieux, les autres comme jouets. Bordeaux et d'autres localités ont fabriqué de ces objets. Un four découvert en 1853 à Treguenec, près de Pennmarc'h en était rempli. En pays rhénan, Rheinzabern et Cologne en produisirent beaucoup. Mais c'est dans la vallée de l'Allier, principalement à Toulon-sur-Allier, à St-Rémy et à Saint-Pourçain-sur-Besbre, que cette industrie devint florissante.

La plus commune de toutes les figurines représente Vénus quelquefois seule, souvent accompagnée d'un ou de plusieurs enfants. Assez fréquemment aussi, la déesse est placée sous un édicule. Une femme assise allaitant un ou deux enfants, que l'on désigne, à défaut de mieux, sous le nom de déesse-mère, n'est pas beaucoup plus rare. Viennent ensuite, sans qu'il soit possible de leur assigner un rang fondé sur leur nombre, les images de quelques divinités, mais non de toutes les plus importantes, du paganisme gréco-romain. On possède des statuettes de Mercure, Mars, Minerve, Hercule, Horus, la Victoire et peut-être Cérès ; on n'en connaît pas de Jupiter, Junon, Neptune, Diane, Apollon et Vulcain. Les images de la déesse chevaline Epona sont assez fréquentes.

Contrairement à ce qui eût lieu pour le décor des vases, deux divinités celtes : le dieu tenant un

maillot et le dien portant une roue, furent reproduites, la seconde surtout, par les céramistes arvernes. De même que celles qui vont suivre, les unes et les autres de ces productions sont totalement dépourvues d'art ; mais une place à part dans la laideur revient certainement à un type de déesse nne, dans une attitude hiératique, plaquée contre une gaine toute couverte, ainsi qu'elle-même, de cercles concentriques et de rosaces. M. Salomon Reinach pense que le faux air d'archaïsme de cette statuette n'est pas autre chose que le produit d'une tendance à renier la forme vivante par un amour de la symétrie et de l'ornement.

Un second groupe de figurines se compose de quelques sujets de genre, comme le tireur d'épine (connu par des marbres), l'enfant porté par un dauphin, Eros et Psyché, un Gallo-romain et sa femme dans un chariot traîné par deux chevaux, des enfants tenant des animaux, etc., et des bustes d'hommes ou de femmes dont plusieurs, par leur coiffure, paraissent dater de l'époque de Trajan. Ce groupe fournit aussi des gladiateurs et des grotesques ; un buste commun représente un enfant chauve et rieur.

Une dernière catégorie d'objets moulés pourrait n'être formée, au moins en grande partie, que de jouets. On y remarque des animaux et des oiseaux domestiques, chevaux, bœufs, chiens, chats, coqs, poules, paons, pigeons, canards, etc., des bêtes fauves, des singes, des écureuils, des reptiles et des poissons. On y trouve aussi des œufs, des noix et des pommes. Beaucoup, parmi ces objets, furent peints. Ils portent assez souvent des signatures et leur emploi fut sans doute très varié. Le menu peuple surtout dut en faire une abondante consommation. On les offrait aux sources comme ex-volo et l'on a de nombreux exemples de statuettes de terre blanche trouvées dans des sépultures. A lui seul, un cimetière gallo-romain découvert à Lisieux en a livré plus de 150, en grande partie de Nénus. On sait

que les anciens entouraient volontiers leurs morts des objets qu'ils avaient aimés ou dont ils s'étaient servis de leur vivant. Il est donc tout naturel de rencontrer des jouets dans la tombe d'un enfant ; mais la présence d'une divinité, parmi les cendres d'un adulte, tient à quelque croyance que nous ignorons.

On peut rattacher à la fabrication des statuettes celles de médaillons de terre blanche ou rouge qui ne paraissent pas avoir servi à décorer des vases et dont le nombre est, du reste, fort limité. Le plus beau de ces médaillons, découvert à Cavillargues (Gard), est au musée de Bagnols. Il représente un combat de gladiateurs.

* * *

Les potiers gallo-romains fabriquaient certainement des lampes de terre de style classique. Mais les mêmes marques et les mêmes sujets, ceux-ci variables à l'infini, apparaissent en des points du monde romain tellement éloignés les uns des autres, qu'il est impossible de déterminer de manière sûre les ateliers qui les fournissaient. On connaît cependant deux marques, celles des potiers *Marcellus* et *L. Hos. Cri.* (*Lucius Hosidius Crispus?*), qu'on ne trouve qu'en Gaule et la seconde principalement chez les Vôconces. Il semblerait donc, ainsi que l'a déjà fait remarquer M. Camille Jullian, qu'une manufacture de lampes ait existé « dans le coin de terre délimité par Naison, Orange et Carpentras ».

La Gaule eut un modèle de luminaire d'argile grossière, qui lui fut peut-être particulier, et qu'on découvre en tout cas assez souvent chez les Eduens et les Séquanes. Il consiste en un récipient de petit diamètre, ayant la forme d'une cuvette pourvue d'une anse, présentant en son milieu une partie cylindrique fendue sur le côté. On remplissait d'huile le récipient, et la mèche était placée dans la partie cylindrique



L'industrie des vases de terre grossière fut poussée fort loin par les potiers gallo-romains. Les amphores avec ou sans anses, copiées sur celles des Grecs, étaient d'ailleurs employées, non seulement à contenir du vin ou de l'huile, mais aussi d'autre manière et notamment, à garantir les habitations luxueuses contre l'humidité du sol. On a trouvé à Vienne des amphores juxtaposées, à demi remplies de sable, sous le pavage de certaines demeures. Les jarres ou *dolia* servaient aussi pour des liquides ; mais celles de grandes dimensions, dont il existe à Nîmes deux spécimens remarquables, furent sans doute plutôt d'usage pour la conservation des céréales.

Les tuiles et les briques de la Gaule n'ont rien qui les distingue de celles des autres provinces. En Gaule, comme partout, on eut des tuiles plates (*tegulae*), de modèle italo-grec, pour les faîtages et des tuiles concaves, légèrement tronconiques (*imbrices*), pour les couvre-joints. On produisit des briques carrées, de forme plate, de toutes dimensions, destinées au pavage des habitations, des briques pleines rectangulaires, plus épaisses, pour la maçonnerie et des briques creuses pour les conduits et les hypocaustes. Toute cette céramique, y compris les briques creuses, présente d'ailleurs beaucoup d'analogie avec les produits de nos tuileries et de nos briqueteries modernes.

Ainsi que leur nom l'indique, les antéfixes étaient des tuiles frontales qui couronnaient surtout les grands édifices. Celles que l'on a découvertes en Gaule sont des copies maladroites, fabriquées au moule et estampillées, de modèles gréco-romains. Elles paraissent provenir d'un nombre très limité d'ateliers dont les emplacements restent à découvrir. Déchelette suppose qu'il y eut dans la Gaule centrale et méridionale, au moins deux centres de fabrication, l'un chez les Arvernes, l'autre en territoire allobroge, probable-

ment près de Saint-Rambert-d'Albon, où se trouvait une station antique qui devait à son industrie son nom de *Figlinae*.

En résumé, l'art de terre chez les Gallo-romains manqua complètement d'originalité. Les œuvres qu'il a produites ne rappellent que de fort loin celles des Grecs dont elles procèdent. Mais il ne faut pas oublier, suivant une remarque due à M. Salomon Reinach, qu'à l'époque où son influence s'est exercée sur l'art romain provincial, l'hellénisme n'avait plus guère à donner que de médiocres exemples.

BIBLIOGRAPHIE

- Joseph DÉCHELLETTÉ. *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*; Paris, 1899, 2 vol, in-8°.
- DRÄGENDORFF. *Terra sigillata*; Bonn, 1895, in-4° et *Bonner Jahrb.*, t. XCVI.)
- Adrien BLANCHET. *Les ateliers de céramique dans la Gaule romaine et Essai d'une bibliographie de la céramique gallo-romaine dans les Mélanges d'archéologie gallo-romaine* du même auteur, 2^e fasc.; Paris, 1902, in-8° (403 publications y sont citées); *Etude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*; Paris, 1891, in-8° et *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LI; *Supplément*, Paris, 1901, in-8° et *Mémoires des Antiquaires de France*, t. LX.
- Léon COUTIL. *Les figurines en terre cuite des Eburoviques*; Evreux, 1899, in-8°.
- Camille JULLIAN. *Remarques sur un essai d'inventaire des figlinae gallo-romaines* (*Revue des études anciennes*, 1899, p. 143).
- BRÖNGNIABT. *Traité des arts céramiques*; 3^e édition, Paris, 1877, 2 vol, in-4° et atlas.
- LOMBARD-DUMAS. *Mémoires sur la céramique antique dans la vallée du Rhône*; Nîmes, 1879, in-8° (et *Mémoires de l'Académie du Gard*, t. XLII).
- Wilh. LUDOWICI. *Stempel-namen roem. Toepfer; Stempelbilder roem. Toepfer; Urnen-gräber roem. Toepfer Roem. Ziegelgräber* (4 vol, in-8°, non mis dans le commerce, parus entre les années 1901 et 1912 et consacrés aux poteries de Rheinzabern, on y trouve des recueils de types qui complètent notablement ceux de Déchelette).
- LACROIX. *Oppidum de Montans* (*Revue du départ. du Tarn*, t. VI, 1887).

MARTEAUX et LEROUX. *Boutae (Les Fins d'Annecy)*, Annecy, 1913, in-8°.

E. POTTIER. *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité*; Paris, 1890, in-8°.

Félix OSWALD et Davies PRYCE. *An Introduction to the study of terra sigillata*; Londres, 1920, in-4° (Bibliographie abondante de la question; Cf. également Salomon REINACH, *Catal. du Musée de Saint-Germain*, t. II, p. 138).

TUDOT. *Collection de figurines en argile*, Paris, 1860, in-4°.

Doléances des Hôteliers de Nîmes en 1789

par

M. Edouard BONDURAND

Membre honoraire

Quand j'ai publié, en 1908 et 1909, les Cahiers de la Sénéchaussée de Nîmes pour les Etats généraux de 1789, je n'avais rencontré dans mes recherches aucun cahier de corporation.

En ce qui concerne Nîmes, l'inventaire imprimé des archives antérieures à 1790 n'en mentionne point.

La série *E* des Archives départementales du Gard contient de nombreux papiers des corporations de Nîmes, et des procès-verbaux de nomination de leurs députés à l'Assemblée du Tiers de la ville. Les procès-verbaux subsistant vont, pour Nîmes, du 9 au 11 mars 1789. J'en ai donné une brève analyse dans l'Appendice III.

Les choses en étaient là quand, en mai 1923, occupé à la remise en ordre des archives municipales de Nîmes, et particulièrement au récolement de la partie antérieure à 1790, je me trouvai aux prises avec une liasse qu'il s'agissait, comme beaucoup d'autres, de reconstituer. C'était la liasse SS. 28, dont je cherchais à réunir et à identifier des éléments épars. Parmi des pièces relatives au droit de Souquet, se trouvait le cahier des hôteliers de Nîmes en 1789, hostile à ce droit.

Les hôteliers ne figurent pas dans les corporations dont les documents sont conservés aux Archives du Gard. De plus, l'inventaire imprimé des archives mu-

nicipales de Nîmes antérieures à 1790 ne mentionne pas la pièce en question, dans l'analyse de la liasse SS. 28.

L'apparition inattendue de leur cahier, le seul des corporations de la Sénéchaussée qui revoie le jour après plus de 130 ans, permet d'espérer qu'il s'en retrouvera quelques autres.

Ces cahiers, rédigés naïvement par le peuple, sont beaucoup plus vivants que les cahiers revus et corrigés dans les assemblées du Tiers Etat lui-même, par des hommes de culture correcte et équilibrée. La mesure indispensable, dans l'interprétation officielle des sentiments d'une collectivité instruite et responsable, tempère forcément ces cris du cœur qui éclatent parmi les humbles opprimés.

C'est pourquoi le détail pittoresque, banni des cahiers des trois ordres, ne paraît que dans les cahiers des paroisses ou des corporations.

C'est pourquoi les rapports des subdélégués des Intendants des provinces sont plus savoureux que les mémoires des Intendants eux-mêmes, qui sont beaucoup mieux écrits, mais plus froids.

Cependant, quand il s'est agi de publier les cahiers des paroisses et des corporations, on a reconnu l'impossibilité d'en reproduire servilement l'archaïsme et les fautes de grammaire et de syntaxe. On a dû les transcrire en français moderne, tout en respectant l'originalité de la forme et de la pensée, pour les rendre lisibles, le cas échéant.

A l'occasion du présent cahier, j'ai suivi cette méthode, mais avec autant de réserve que dans ma publication de 1908-1909.

Il est successivement question, dans le cahier des hôteliers des droits de souquet, d'équivalent et de subvention.

Nous sommes déshabitués de ces appellations.

Le souquet, impôt sur le vin, viendrait de *souche*, cep de vigne (Ménard, II, p. 198). On l'établit au XIV^e siècle, pour aider à la réparation de l'enceinte

de Nîmes. En 1378, c'est la quatrième partie du vin vendu au détail, et la dixième partie du vin vendu en gros.

Une affiche du 27 juillet 1767 (Arch. anc. de Nîmes, SS. 28) fait connaître les conditions d'exploitation, par des adjudicataires éventuels, des droits de subvention et de souquet.

La subvention porte sur les vins, les pourceaux et les farines.

Le souquet porte sur le vin débité en détail par les hôtes et cabaretiers, à raison du douzième du prix du vin, en conformité d'un arrêt du 3 novembre 1730. L'affiche ne dit rien de la juridiction qui a rendu l'arrêt.

Le droit d'équivalent fut établi, en 1442, à la place des aides, et la connaissance des causes concernant l'équivalent fut attribuée, non plus aux *élus*, mais à des *juges conservateurs*. La cour des aides de Langue-doc remonte au nîmois Pierre Scatisse, nommé, en 1368, par Charles V, général sur le fait des *aides* ordonnées pour la délivrance du roi Jean.

Le cahier des hôteliers nous apprend que le droit de souquet consistait en la moitié du droit d'équivalent.

Le cahier du Tiers état de la Sénéchaussée de Nîmes, en date du 26 mars 1789, ne parle pas des droits spéciaux envisagés par les hôteliers de Nîmes, mais formule des principes généraux sur les impôts. Il ne faut pas confondre l'assemblée du Tiers de la Sénéchaussée avec les assemblées préparatoires du Tiers prescrites à Alais, Anduze, Beaucaire, Nîmes, Saint-Esprit, Saint-Gilles et Uzès. Là figuraient les corporations, entre autres éléments du Tiers, pour concourir à la rédaction des cahiers locaux. Le titre seul du cahier des hôteliers montre qu'ils l'ont remis à l'assemblée préparatoire du Tiers état de la région de Nîmes, pour être annexé aux articles du cahier qu'allait rédiger l'assemblée du Tiers état de la Sénéchaussée. La date du cahier des hôteliers est donc

antérieure au cahier de la Sénéchaussée. Cette date et les signatures du cahier ont été enlevées par une déchirure volontaire du second et dernier feuillet.

Après ces brèves indications, on peut passer à la lecture du cahier des hôteliers, qui esquisse avec amertume les tracas de braves gens divisés sur leurs intérêts, et excédés par le régime des traitants.

Cahier des doléances que le corps des hôtes, traiteurs et cabaretiers de la ville de Nîmes remettent à l'Assemblée du Tiers Etat de la dite ville pour être porté par les députés qu'elle nommera, à celle de la Sénéchaussée, et annexé aux articles que celle-ci rédigera.

I

Le corps des hôtes ne se plaint point des impôts que ses membres supportent, et qui tournent au profit de souverain. Mais il est soumis à un droit de souquet qui est un droit de ville très onéreux. Il consiste en la moitié du droit d'équivalent, et est exigé avec la plus grande rigueur. Ce droit, différent du droit de subvention, auquel tous les citoyens sont soumis, ne frappe que sur les hôtes, et devient la cause de leur ruine.

Ils sont contraints de payer d'abord une rente (oyer) considérable, un nombreux domestique, un droit d'Equivalent, un droit de Subvention et un droit de Souquet. Ces objets, qui n'ont rien de commun avec les impositions royales, absorbent tous les profits qu'ils font, de manière qu'après avoir péniblement travaillé pendant toute leur vie, ils n'ont d'autres ressources, à la fin de leur jours, que d'aller attendre la mort dans une maison de charité.

Le droit de Souquet, établi en 1739 pour construire une nouvelle église paroissiale, ne devait durer que neuf ans. Le terme expira, l'église fut faite, et le droit, bien loin de cesser, a été perçu depuis, et augmenté, sans savoir pourquoi.

Les hôtes en demandent la suppression, comme étant un droit ruineux, auquel ils ne peuvent ni ne doivent être assujettis, par une préférence dont aucune autre ville ne fournit d'exemple.

II

La manière insidieuse dont le droit d'Equivalent est perçu, et l'obligation imposée aux hôtes de porter au Bureau les lettres de voiture des voituriers qu'ils reçoivent chez eux, exigent la plus grande attention.

Les abus que la fiscalité a introduits se perpétuent, et les hôtes en sont victimes. Le *visa* des lettres de voiture n'a été imaginé que pour s'assurer si les voitures chargées de marchandises sujettes au droit d'Equivalent restent dans la ville, ou si elles ne font que passer. Mais alors, pourquoi ne pas obliger le fermier à avoir un nombre suffisant de commis, en vue de surveiller les voituriers ? Et pourquoi soumettre les hôtes à une corvée qui, sans leur procurer aucun avantage, les expose chaque jour à des peines qu'ils n'ont, ni mérités, ni pu éviter ?

Un voiturier arrive bien souvent dans la nuit. Surtout en hiver, il est presque toujours transi de froid ou accablé de lassitude. Le soin de ses chevaux l'occupe et il se couche. On oublie de lui demander sa lettre de voiture, ou, si on la lui demande, il peste, il jure, et renvoie à un autre moment. Qu'arrive-t-il ? L'hôte, qui n'a pas la force coercitive (ms., *coactice*) pour obliger le voiturier à délivrer une lettre qu'il refuse, ne va pas au Bureau, et est lui-même mis en contravention, avec une amende considérable.

D'autres fois, lorsque le voiturier, moins inquiet, délivre sa lettre, elle est portée au Bureau ; mais à 9 ou 10 heures du soir la porte est fermée. Les commis refusent de l'ouvrir ou font la sourde oreille. Le lendemain, ils font une descente avant le jour. L'hôte, qui n'a rien à se reprocher, est puni

encore d'une contravention qu'il n'a pas commise, et soumis à une amende qu'il n'a pas méritée.

Les hôtes demandent à être déchargés de faire aucun avertissement au Bureau d'Equivalent, à raison des voitures qu'ils reçoivent, sauf au fermier à tenir des commis pour prendre les déclarations des voulteurs, et les surveiller de la manière qu'il trouvera à propos.

III

Les droits énormes que les hôtes sont dans la nécessité de payer, devraient leur assurer au moins l'exercice exclusif de leur état. Mais point du tout. Les cafetiers, en prenant des arrangements avec le fermier de l'Equivalent, donnent à manger et à boire. C'est chez eux que se font les déjeuners et les goûters, qui autrefois se faisaient chez les hôtes. Et les cafetiers ne contribuent à aucune des charges qui affectent principalement les hôtes, en sorte qu'ils n'ont que les profits du métier. Les charcutiers encore, s'ils ne donnent pas à manger, vendent de la viande cuite, et empiètent par là sur un métier auquel ils sont pourtant très étrangers.

Les hôtes demandent encore qu'il soit inhibé aux cafetiers de donner à boire du vin et à manger du pain et de la viande de quelque qualité qu'elle soit. Ils demandent également qu'il soit défendu aux charcutiers de vendre de la viande cuite.

IV

Les hôtes adoptent et s'approprient les doléances du Tiers Etat sur tous les objets relatifs à l'administration de la justice, au rapprochement de la justice des justiciables, à la contribution de la partie du Clergé et de la Noblesse au paiement des impôts, à l'acquittement de la dette nationale, proportionnel-

lement aux revenus dont ils jouissent, et enfin à tout ce qui peut augmenter le bonheur de l'Etat et la félicité publique.

(Une déchirure volontaire du papier a fait disparaître les signatures.)

Archives anciennes de Nîmes, SS. 28.

La Guillotine à la Place des Carmes

en 1811

par

M. Edouard BONDURAND

Membre honoraire

Les Etats Généraux de l'ancienne France ont toujours comporté des cahiers qui étaient mis sous les yeux du pouvoir central. Ces cahiers devinrent si importuns, dans une monarchie orientée vers l'absolutisme à partir de Richelieu, qu'on cessa de convoquer les Etats Généraux entre 1614 et 1789. En 1789, les cahiers du Tiers Etat furent signés par tous les habitants des communes dans leurs assemblées primaires. Après la Révolution, en dehors des temps de crise, sous des régimes réguliers, le droit de pétition des habitants des villes aux maires, peut être considéré comme un prolongement des cahiers du tiers de 1789. C'est leur transformation, amenée par le changement des circonstances, dans l'éternelle imperfection des organisations politiques et sociales.

En 1811, dans l'éclat militaire de l'Empire, la condition du peuple laissait beaucoup à désirer. La pétition adressée par les habitants du quartier des Carmes au maire de Nîmes, et revêtue de 65 signatures de notables, jette un jour inattendu sur les restes de barbarie qui subsistaient encore à Nîmes à cette époque de gloire. Qui de nous pouvait penser penser que la guillotine était l'hôtesse habituelle de la place des Carmes ?

Nous savons que, sous la Terreur, elle fut en permanence à l'Esplanade. Mais alors, celui qui se serait

avisé de signer une protestation aurait signé son arrêt de mort.

Aussi, « l'instrument national », comme l'appelaient ses fanatiques, fonctionna-t-il sans le moindre obstacle, jusqu'à épuisement des bourreaux.

Avec la paix civile, il devint un objet d'horreur et de dégoût, et, au cours du XIX^e siècle, ce fut une lutte entre les divers quartiers de Nîmes, à qui ne l'aurait pas.

Quand la place des Carmes en fut débarrassée, la place des Arènes le reçut.

En 1839, l'exécution de la femme Philippe, de Beaucaire, fut suivie de la prise d'assaut de l'échafaud par la foule, qui dégrada la machine, sous les yeux de la police impuissante. Impuissante, par suite d'un malentendu des autorités. L'avocat général, au nom du procureur général, avait invité le maire de Nîmes à faire prendre les mesures nécessaires. Mais la gendarmerie refusa d'escorter le corps de la supposée jusqu'au cimetière. Elle y fut contrainte par un ordre du général. De son côté, la troupe, aussitôt après l'exécution, au lieu de rester à son poste pour empêcher l'envahissement de la place, recul, du chef de bataillon, l'ordre de se retirer.

En 1843, à l'occasion d'une exposition, sur la place des Arènes, de plusieurs condamnés pour vol, il fallut mobiliser quatre compagnies du 1^{er} de ligne, pour contenir « la curiosité turbulente » de la population, suivant l'expression de M. Girard, maire, dans une minute de lettre au commandant de la place.

En 1856, à l'occasion de l'exécution de Flandrin, le baron Dulimbert, préfet du Gard, invita le maire à lui indiquer un autre emplacement que la place des Arènes, qui offrait « de nombreux inconvénients au point de vue de la circulation », disait-il. Un arrêté préfectoral du 29 mars de la même année, fixa le lieu des exécutions « au point situé à l'extrémité méridionale du Cours neuf ». Cela répondait alors à l'alignement de la rue du Mail.

Revenons à la pétition de 1811, tendant à débarrasser la place des Carmes. Le style en est diffus. Tout en le respectant, j'ai tâché de l'aérer, en coupant les phrases interminables, par la substitution d'un temps de l'indicatif à l'abus du participe présent.

Parmi les signataires, figure un conseiller municipal : Cavalier-Bénézet. Le maire d'alors était M. Boileau de Castelnau ainé.

Les registres de délibérations municipales et ceux de correspondance du maire ont disparu, les premiers, de partie de 1800 à partir de 1811 ; les seconds, de partie de 1803 à partir de 1812, de sorte que je n'ai pu savoir la suite donnée à la pétition.

La première signature apposée au bas de la pétition est celle d'un Guizot. Il s'agit probablement de l'oncle paternel de François Guizot. La famille Guizot possédait son habitation rue de la Garrigue.

La pétition rappelle les deuils cruels causés par la guillotine pendant la Terreur. Le père de François Guizot y avait péri. Le dossier de sa condamnation est aux Archives départementales du Gard.

François, né à Nîmes en 1787, fut emmené à Genève par sa mère dès la mort tragique de son père, en 1794. Là, il fit de fortes études. Venu à Paris en 1805, il était, en 1811, à la veille d'épouser Mlle Pauline de Meulan. Entièrement absorbé par le haut enseignement et la politique, il n'a plus participé que de loin à la vie nîmoise. Mais il ne l'a jamais perdue de vue, et il a certainement contribué, pendant la Monarchie de Juillet, à doter Nîmes et le Gard d'administrateurs distingués et dévoués, comme le baron de Daunant et M. Girard, en qualité de maires, le baron de Jessaint et M. Darcy, en qualité de préfets. La correspondance administrative de ces hommes d'élite est un régal de simplicité, de courtoisie et d'amour judicieux du bien.

Mes aimables et indulgents confrères voudront bien m'excuser de ce petit *excursus* en dehors de la guillotine.

A Monsieur le Maire
de la Ville de Nîmes.

Monsieur !

Les soussignés, encouragés dans leur demande par le désir généralement manifesté de leurs concitoyens, aussi bien que par les sensations pénibles qu'ils ont éprouvées eux-mêmes, à l'occasion de l'objet de leur réclamation, ont l'honneur de vous exposer :

Que la place des Carmes, affectée spécialement, depuis assez longtemps, aux exécutions de la Justice, doit, par sa position, faire partie du tour de ville, des embellissements duquel on s'occupe en ce moment. Ce quartier même est actuellement celui vers lequel sont dirigés les travaux et l'attention des administrateurs éclairés qui dirigent l'exécution de ces projets.

Il semble que cette place, consacrée jusqu'ici à un échafaud et à de tristes spectacles, contrasterait bien péniblement, aux yeux du public, avec tout le reste des boulevards, si on la laissait plus longtemps destinée à cet emploi, alors surtout qu'on travaille, avec tant de soins et de succès, à égayer et embellir tous ces boulevards, par la construction de nouveaux édifices, par la restauration des anciens, et par des plantations nombreuses et variées.

En effet, cette triste machine dressée sur une place aussi fréquentée, et qui ne se pose et ne s'enlève, comme on le sait, que dans le milieu de la nuit, et y reste même jusqu'au lendemain, a souvent exposé beaucoup de gens à une rencontre aussi inopinée que fâcheuse. En sorte qu'on est parfois exposé, dans les nuits sombres, à aller, pour ainsi dire, se heurter contre elle. Ce qui ne laisse pas de produire des impressions bien pénibles sur ceux à qui cela peut arriver, en éveillant en eux les souvenirs, nombreux et récents encore, des calamités multipliées auxquelles notre ville a été en butte pendant si longtemps, et

dont une grande quantité des survivants ont été les victimes, en perdant les objets de leurs plus chères affections.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de vous présenter cette pétition, Monsieur le Maire, vous priant de vouloir bien prendre en considération leur juste demande : d'examiner s'il ne paraît pas d'une **convenance nécessaire et absolue**, d'après les motifs ci-dessus détaillés, de désigner un autre lieu pour ces exécutions, et de délibérer, dans votre sagesse ou (celle) du Conseil, où se doit transporter désormais cette machine, en fixant l'emplacement propre à cet objet.

Les soussignés ne doutent pas, Monsieur le Maire, que vous n'accédiez à leur réclamation, et que vous ne vous occupiez, avec le zèle qui caractérise votre administration, de l'accomplissement du projet qu'ils vous présentent. C'est ce qu'ils attendent de votre justice et de vos bonnes intentions de favoriser les vœux honnêtes de vos concitoyens. Ils apprendront avec reconnaissance l'issue heureuse de vos délibérations à ce sujet.

Nîmes, ce six mai dix-huit-cent-onze.

[Ont signé :]

Guizot, S. Chabanel, Roux Amphoux, Roque, Rebusat, Froment, Fabre, Bourely cadet, Valeton Bourely ainé, J. Hogue, Brunel, Ve Ducros, Garrigue, Sigory, marchand mercier, Laporte, Daussat, Gerval - frères -, Delord ainé, Brun, Vve Roger, Fabrot, Guibal, Th. Lafont, Rouverol, Figuier, S. Darne, Souchon, Mazodier ainé, Condrian, F. Ferréol, Chastan, J. Baumier fils, J. Béchard-Chazoul, F. Lavondès, Argand, J. Viguer, J. Cavalier-Bénézet, Poinso, Gille, Salaville - Laval, Cas. Froment, Polancher, Peiloux, Delord cadet, Grapon, apothicaire, Bois-

son, Et. Durand, Coullomb, Soty, Laffite, Dumas, Deroy, Gaillan, Ferriol, Garcin, Aumeras, Augier, David, Londès, Belille, Garcin, Delord, D. Canonge, Baumier neveu.

[65 signatures]

(Archives communales de Nîmes, I. 3.)

LE CULTE CATHOLIQUE
DANS LE GARD
sous la Convention Thermidorienne

par

M. le Chanoine Albert DURAND

Membre résidant

Par peur de la guillotine, quelques scélérats avaient fait arrêter et exécuter sur l'échafaud d'autres scélérats. Tel fut le coup d'Etat du 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Dans la pensée de ses auteurs, il était destiné à assurer leur propre existence, mais nullement à mettre un terme au régime de la Terreur ou à la persécution religieuse. La France le salua comme un acte libérateur et le commencement d'une ère de liberté. La Convention ne déçut pas entièrement ces espérances et, cédant à la force de l'opinion publique, elle dut entrer dans la voie de la modération et de la tolérance.



Fin du Régime de la Terreur

C'est le 17 thermidor (4 août 1794) que parvint à Nîmes, la première nouvelle de l'exécution de Robespierre et de ses principaux complices. Le lendemain, le Directoire du département reçoit le « Bulletin de la Convention » qui confirme officiellement la tragique nouvelle.

Aussitôt les diverses autorités, se hâtent d'approuver le coup d'Etat. Le Directoire du département envoie une adresse à « la Convention nationale pour lui manifester son inviolable attachement et la fé-

liciter des mesures sages et rigoureuses qu'elle a déployées, dans ces circonstances critiques (1) ».

Le Conseil Général de la commune de Nîmes, (2) sous la présidence même de Courbis, la Société populaire, les districts, les diverses sociétés populaires du département n'hésitent pas à chanter la palinodie, à exprimer à la Convention leur adhésion chaleureuse, leur inébranlable dévoûment. Le 19 thermidor (6 août), une séance orageuse eut lieu à la Société populaire de Nîmes. On y attaqua les principaux séides de la Terreur : Boudon, Pélissier, Courbis, « le second Robespierre, le nouveau Catilina », y sont dénoncés avec une extrême violence. Boudon, ne pouvant se faire entendre au milieu du tumulte, tire de sa poche un pistolet : « Je meurs pour ma patrie, » dit-il, et il se brûle la cervelle.

La nuit suivante à trois heures du matin, le District de Nîmes fait arrêter les membres du Tribunal révolutionnaire ainsi que Courbis, Allien, gardien de la prison des Capucins, Colomb, agent national et quelques autres, au total 16 robespierristes (20 thermidor, 7 août) (3).

Dans le département, on arrête successivement les plus compromis parmi les Jacobins : Laporte « ex-

(1) Arch. dép. du Gard, I L 4, 8 fol. 103.

(2) Arch. munici. de Nîmes, D. 8, p. 223, 237.

(3) Arch. dép. du Gard, 4 L 4, 12 fol. 30, n° 141, 142. — On connaît la fin tragique de ces principaux criminels. Giret se pendit dans la prison, le 8 fructidor (25 août 1794). Courbis, Allien, Moulin, inspecteur des convois militaires, furent égorgés dans leur cachot par des gens armés qui avaient forcé l'entrée de la Citadelle (16 prairial an III, 4 juin 1795). Trois jours après, Bairmet, vice-président du Tribunal révolutionnaire, Nogaret, prêtre apostat, Bertrand, fils du marchand de grignons du chemin de Montpellier, furent massacrés pendant leur transfert de la prison du Palais à la Citadelle (19 prairial an III, 7 juin 1795). Fajon, *Pièces et documents officiels pour servir à l'histoire de la Terreur*, p. 52. — Un autre pourvoyeur de l'échafaud, Antoine La Rovère, ex-vicaire de la cathédrale de Béziers, curé constitutionnel de Montaren (Gard), lieutenant de gendarmerie, incarcéré à Alais après la chute de Robespierre, s'ouvert le ventre avec un rasoir (25 thermidor).

curé d'Héraclée, qui s'est conduit d'une manière à se faire suspecter », des habitants de Saint-Gilles, Montfrin, Aiguesmortes, l'ex-pasteur Rame, André, gardien de la citadelle avec son fils et son gendre, etc., etc... (1)

En même temps, les victimes des Terroristes sont peu à peu libérées. Un arrêté du Comité de la Sécurité générale de la Convention, en date du 28 thermidor (15 août 1794), ordonne la mise en liberté de quelques citoyens détenus à Nîmes.

L'arrêté arriva trop tard pour Antoine Ribes, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire et déjà exécuté (1^{er} thermidor, 19 juillet).

La Convention envoya en mission dans le Gard, l'Hérault et l'Aveyron, le représentant Perrin (24 thermidor, 11 août). Celui-ci arrivé à Nîmes, s'empresse de faire enregistrer ses pouvoirs par le Directoire du département (9 fructidor, 26 août). (2)

Il procède, dès le lendemain, à l'élargissement de nombreux détenus : les ouvriers, laboureurs, journaliers des campagnes, recouvrent la liberté, conformément au décret du 22 messidor (10 juillet 1794). Les dossiers des détenus sont examinés ; bon nombre de prisonniers ont été incarcérés sans mandat d'arrêt, ou en vertu d'arrêts illégaux, informes, irréguliers, même non signés. En même temps que le représentant du peuple, les Administrations du département, des districts, les Comités de Surveillance prononcent les élargissements. Aussi dès le 29 fructidor an II (15 septembre 1794), la Maison d'Arrêt des Capucins put être évacuée, ses derniers détenus furent transportés à la Citadelle et Perrin prit, le 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794) un arrêté pour la transformer en hôpital. (3)

(1) Arch. dép. du Gard, 4 L 6, 12.

(2) Arch. dép. du Gard, 1 L 4, 8.

(3) Arch. munici. de Nîmes, D 10, p. 6. — Arch. dép. du Gard, 1 L 6, 4.

Vers le même temps, l'administration du district d'Uzès, considérant que les détenus de la maison d'arrêt du district venaient d'être réduits à un petit nombre, supprima les trois adjoints, un gardien et les porteurs d'eau de cette maison. (3^e sans culotte, an II, 19 septembre 1794). (1)

Perrin prit diverses mesures pour rétablir l'ordre, pour ramener la paix et la justice. Il remplaça la Municipalité de Nîmes (27 fructidor an II, 13 septembre 1794), réorganisa les administrations du département et des districts, les justices de paix ; avec son autorisation, les districts nommèrent de nouvelles municipalités, les Comités révolutionnaires furent épurés. (2) Il s'opposa à l'esprit de vengeance, en menaçant de la prison les ci-devant détenus qui insulteraient les membres des autorités constituées auteurs de leur précédente incarcération (11 fructidor, an II, 28 août 1794). (3)

Mais cette politique d'apaisement et de réparation inaugurée par Perrin ne s'exerça pas en faveur des ecclésiastiques. De toutes les classes de la société, c'était le clergé qui avait souffert le plus de la Révolution. A la chute de Robespierre, on comptait 304 prêtres du Gard bannis de France, 3 condamnés à la déportation, mais retenus à la Citadelle à cause de leur infirmité, 8 exécutés sur l'échafaud, 48 reclus à la Citadelle, exemplés du bannissement à cause de leurs infirmités ou de leur âge. Ces derniers ne furent pas élargis par Perrin. A peine pouvons-nous compter à son actif la mise en liberté des chanoines Lenoir, Tempié, Verrot, du frère ignorantin Bariba. Les prêtres de la Lozère, traduits à la Citadelle de Nîmes par Borie, reçoivent un secours du département pour rentrer à Mende, mais

(1) Arch. dép. du Gard, 8 L 2, 6.

(2) Arch. dép. du Gard, 4 L 4, 12.

(3) Arch. dép. du Gard, 1 L 6, 14.

ne sont pas libérés (3 brumaire an III, 24 octobre 1794). (1)

Des prêtres sont malades : le district les fait transférer à l'hôpital pour y être soignés, mais ils restent sous la surveillance des autorités et devront réintégrer la Citadelle après leur guérison (2). Perrin a si peu de sympathie pour le clergé, qu'en autorisant la réorganisation des municipalités du ressort de Nîmes, il impose cette condition : « à charge, dit-il, de ne placer ni prêtre, ni noble, ni père ou frère d'émigré, ni fédéraliste (4 vendémiaire an III, 25 septembre 1794). (3) »

Les religieuses furent-elles mieux traitées que les prêtres ? Leur sort dépendit des dispositions des autorités locales. Dès le 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794), le Comité de Surveillance du Pont-Saint-Esprit rend la liberté à une trentaine de religieuses. Le district de Nîmes fut moins généreux. Quelques hospitalières d'Uzès avaient demandé leur libération. Le district « considérant que les pétitionnaires ont accoutumé de donner leurs soins aux malades, qu'elles l'ont toujours fait avec zèle et intelligence... Considérant qu'outre le bien-être des malades, il doit résulter une grande économie que la manutention des hôpitaux soit entre des mains aussi probes et aussi exercées que celles des pétitionnaires... est d'avis que les pétitionnaires soient mises en liberté et requises tant pour le service de l'hôpital des ci-devant capucins que des autres hospices militaires de Nîmes (19 brumaire an III, 9 novembre 1794). (4) »

L'administration, forcée de rendre hommage aux religieuses, aurait dû reconnaître la persistance de la foi chrétienne. Les citoyens négligent l'observation

(1) Arch. dép. du Gard, I L 6, 15.

(2) Arch. dép. du Gard, 4 L 4, 12, n° 369, 381, 472.

(3) Arch. dép. du Gard, 1 L 6, 1.

(4) Arch. dép. du Gard, 4 L 4, 12, n° 368.

du décadi, continuent à observer le dimanche, et, ce jour-là, ils ne permettent pas à leurs enfants de fréquenter les écoles nationales. La Société populaire de Sommières dénonce ce fanatisme (21 brumaire an III, 11 novembre 1794). Les représentants du peuple délégués dans le Gard, l'Aveyron, l'Hérault, et Vaucluse prennent un arrêté pour stimuler le zèle des autorités. Le jour du décadi, les administrateurs du département et des districts devront assister en costume aux exercices qui se font dans les temples de l'Être Suprême et veiller « à ce qu'il y soit fait des discours patriotiques à la portée du peuple, pour le nourrir et l'enflammer des principes de liberté et d'égalité et de l'amour de la Révolution. » Un détachement des gardes nationales, en bonne tenue, assistera les corps constitués lorsqu'ils iront à ces exercices, « afin d'y mettre tout l'éclat que demande une pareille cérémonie ». (22 brumaire an III, 13 novembre 1794). (1)

Mais ni l'éloquence des orateurs patriotiques, ni les costumes des administrateurs, ni la bonne tenue des gardes nationales ne pouvaient remplacer, aux yeux du peuple, les cérémonies de l'ancien culte. Les confesseurs de la foi qui, pendant la Terreur, n'ont exercé leurs fonctions que dans le plus grand secret, s'enhardissent. L'abbé Dorte, depuis la chute de Robespierre, « reprend sa houlette, dit son biographe, et revient, non plus déguisé, mais ostensiblement reprendre la direction de son cher troupeau (2) ». Dans la partie occidentale du département l'abbé Pialat ne craint plus d'affronter le grand jour, dit la messe, administre les sacrements (3). Le P. Chrysostome solennise la nuit de Noël (1794) avec les habitants de Saint-Maximin dont

(1) Arch. dép. du Gard, I L 6, 15.

(2) L'abbé T. B. (Thomas Blanc), *Biographie de l'abbé Dorte*, p. 133.

(3) L'abbé Barran, *L'abbé Pialat*, p. 100, 101.

il a confessé un bon nombre ; l'office et la messe sont chantés dans une tuilerie, à la campagne ; avant le jour, le vaillant religieux célèbre le Saint Sacrifice à Uzès, devant une élite de fidèles (1). Les anciens sanctuaires, lieux de pèlerinages, n'ont cessé de voir accourir les âmes pieuses et très fréquemment les prêtres sont venus y célébrer les saints mystères. N'est-ce pas, en cette fête de Noël de 1794, par un hiver très rigoureux qu'une foule de pèlerins se rendit à Notre-Dame de Rochefort, en si grand nombre, que l'église quoique assez vaste, eut de la peine à les contenir ? (2)

En cet hiver de l'an III, nous constatons que la foi chrétienne n'a pu être arrachée du cœur du peuple. Partout on a soif de la liberté religieuse, on soupire après le jour où seront reconnus les droits de la conscience.

II

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat

Mais jusqu'ici, et pendant toute la durée de la mission du représentant Perrin, rien n'est changé dans la politique religieuse de la Convention. Aucune loi persécutrice n'a été abrogée, elle ne désavoue ni les représentants en mission, animés encore de l'esprit jacobin, ni les autorités locales qui se plaisent aux mesures tracassières et vexatoires. Elle avait manifesté seulement de la bienveillance « aux ci-devant ministre du culte » (3) en décrétant que les pensions précédemment accordées, mais suspen-

(1) Albert Durand, *Le P. Chrysostome*, p. 45.

(2) *Le Pieux Pèlerin de N.-D. de Rochefort*.

(3) Quelques districts crurent ne devoir payer la pension qu'à ceux qui avaient renoncé au sacerdoce ; cette interprétation ne prévalut pas et les prêtres non abdicataires, qui avaient prêté le serment de liberté-égalité, reçurent la pension à laquelle ils avaient droit. Ce décret ne vise que les pensions, quant au traitement du clergé constitutionnel, il était à la charge des municipalités.

dues depuis le 1^{er} germinal (21 mars 1794), leur seraient de nouveau payées ainsi que les deux trimestres en retard (18 thermidor, 5 août 1794). Le deuxième jour des sans-culottides, de l'an II (18 septembre 1794), Cambon, dans un rapport sur les finances, fit adopter un décret dont l'article 1^{er} était ainsi conçu :

« La République ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte. »

La motion est adoptée sans débat. Ainsi s'inaugure, en France, un régime inconnu jusqu'alors chez toutes les nations, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, régime en vertu duquel l'Etat ne reconnaissant aucun culte doit rester étranger à toute manifestation religieuse. Par cet acte, la Convention déchire les engagements solennels de la Constituante qui s'était emparée des biens de l'Eglise, mais en garantissant la dotation du clergé comme une dette nationale. (1)

La Convention restait donc hostile à la tolérance. Aussi quand le 1^{er} nivôse (21 décembre 1794), Grégoire, l'Evêque constitutionnel de Loir-et-Cher, vint à la tribune lire son fameux discours sur la liberté des cultes, couvrit-elle la voix de véritables hurlements : « l'on décréta l'ordre du jour aux cris répétés de « Vive la République » et en agitant les chapeaux comme l'on faisait pour célébrer une victoire (2). » Dix-huit jours plus tard (22 nivôse an III, 11 janvier 1795) elle votait un décret très sévère contre les prêtres insermentés qui rentreraient en France.

Mais des pétitions arrivent de toutes parts à la Convention pour réclamer la liberté du culte, des

(1) Observons que, par cette loi, la Convention ne prétendait pas priver les ecclésiastiques des pensions viagères qui leur avaient été accordées, mais que pouvaient toucher ceux-là seulement qui avaient prêté le serment de liberté-égalité.

(2) Gazier, *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution*, p. 742.

manifestations religieuses se produisent, ça et là, exigées par les populations, les Vendéens, dans la *Pacification de la Jaunais* (29 pluviôse an III, 17 février 1795) obtiennent pour leurs prêtres l'autorisation d'exercer leurs fonctions. C'est alors que la Convention, cédant aux vœux de l'opinion publique, se décide à reconnaître la liberté religieuse. Cinq jours après la *Pacification de la Jaunais*, cette liberté est enfin accordée par une loi sur la *Police des cultes* votée, sur un rapport de Boissy d'Anglas plein d'injures à l'adresse de toutes les religions (3 ventôse an III, 21 février 1795). En voici les dispositions :

« Art. I. — Conformément à l'article VII de la Déclaration des Droits de l'homme et à l'article 122 de la Constitution, l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé.

« Art. II. — La République n'en salaries aucun.

« Art. III. — Elle ne fournit aucun local, ni pour l'exercice des cultes, ni pour le logement des ministres.

« Art. IV. — Les cérémonies de tout culte sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice.

« Art. V. — La loi ne reconnaît aucun ministre du culte : nul ne peut paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses.

« Art. VI. — Tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque est soumis à la surveillance des autorités constituées. Cette surveillance se renferme dans des mesures de police et de sûreté publique.

« Art. VII. — Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public, ni extérieurement, de quelque manière que ce soit. Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté.

Aucune proclamation ni convocation publique ne peut être faite pour y inviter les citoyens.

« Art. VIII. — Les communes ou sections de commune en nom collectif, ne pourront acquérir ni louer de local pour l'exercice des cultes.

« Art. IX. — Il ne pourra être formée (*sic*) aucune dotation perpétuelle ou viagère, ni établie (*sic*) aucune taxe pour en acquitter les dépenses.

« Art. 10. — Quiconque troublerait par violence les cérémonies d'un culte quelconque, ou en outragerait les objets, sera puni, suivant la loi du 22 juillet 1791 sur la police correctionnelle.

« Art. XI. — Il n'est point dérogé à la loi du 2 sans-culottide, 2^e année, sur les pensions ecclésiastiques et les dispositions en seront exécutées suivant leur forme et teneur.

« Art. XII. — Tout décret dont les dispositions seraient contraires à la présente loi est rapporté, et tout arrêté opposé à la présente loi, pris par les représentants du peuple dans les départements, est annulé. (1) »

Cette loi du 3 ventôse qui, organisant en France le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, n'accordait la liberté qu'avec parcimonie et restriction, fut saluée avec allégresse par l'immense majorité des citoyens. Les catholiques de Nîmes et du département du Gard se hâtent d'en profiter et de se livrer à des manifestations publiques. Le représentant du peuple, Girot-Pouzol, arrivé à Nîmes, le 30 plus-ventôse an III (18 février 1795) est témoin de l'exaltation et de l'exubérance du sentiment religieux dans cette ville.

« Le 9 ventôse (27 février 1795), vers huit heures du soir un rassemblement d'environ 50 femmes a lieu sur la petite place qui est au devant de l'hôpital des

(1) Bulletin des lois, I, 126.

malades. On chante quelques cantiques et l'on finit par crier à plusieurs reprises : *Vive Jésus ! Vive Marie ! Vive le Roy ; Vive Louis XVII !* Cette troupe s'achemine le long de la rue de la Carreterie, grossissant toujours ; dans certains quartiers, elle chante les mêmes cantiques et pousse les mêmes cris. Parvenue à la Grand'Rue, la troupe se trouve grossie d'environ 600 femmes ; une trentaine d'hommes se mettent à la suite de cette procession nocturne, les uns armés d'un gros bâton, les autres portant leur sabre en bandoulière. Cette troupe s'arrêla, d'une manière bien marquée, dans la rue Dorée devant la maison du citoyen André où, selon l'expression de l'Agent National, « elle répéta les cérémonies ci-dessus décrites ; de là, elle se porta sur la place qui est devant la Maison commune, où elle en fit de même ; après quoi l'attrouement se dissipa. » (1).

L'agent national s'inquiète de cette manifestation, en avise le représentant du peuple et convoque ses collègues pour les consulter sur les mesures à prendre. Le chef de la légion s'émeut aussi et croit devoir informer Girot-Pouzol de cet événement.

« Les attrouements devant les portes des boulangers continuent toujours ; mais le peuple prend tranquillement ses malheurs et patiemment sa misère, comme il l'a toujours fait... Depuis le décret de la Convention sur la liberté des cultes, plusieurs femmes se sont rassemblées et vont par la ville en procession à la nuit tombante, chantant des noëls et des cantiques. Il y a des personnes qui m'ont dit avoir entendu qu'elles criaient après leurs cantiques : *Vive le Roi ! A bas la Nation !* » (14 ventôse) (2)

Le 18 ventôse (8 mars 1795), Simon Peschaire, l'agent national du district de Nîmes, écrit de nouveau au représentant du peuple et lui demande de faire une proclamation sur la loi relative à la

(1) Arch. dép. du Gard, 4 L 6,10. — Lettre de l'agent national du district de Nîmes à Girot-Pouzol (10 ventôse, an III.)

(2) Arch. du Gard, I, L 6, 10.

liberté des cultes : parce que je l'entends autour de moi, dit-il, expliquer de mille manières différentes. Dans la commune de Besouze qui est du district de Nîmes, à la vérité une des plus fanatiques, l'on se préparait déjà à monter les cloches au clocher, la Municipalité en tête de cette cérémonie et lorsque j'ai demandé à la Municipalité compte de ce fait, elle m'a dit que les communes voisines du district de Beaucaire en faisaient autant » (1)

Ce même jour, ayant l'arrivée officielle de la loi sur la liberté des cultes, des prêtres inscrimés ont célébré deux messes à l'Hôpital des malades et une autre chez Salvy, rue Séguier. (2)

Le 13 germinal an III (4 avril 1795), l'administration du district du Vigan signale à Girol-Pouzol, plusieurs rassemblements relatifs à l'exercice du culte qui se sont produits dans les environs, à Arre au Plan, commune de Bréau, à Avèze, à Bez. A Arre, à Bez la messe a été dite par un prêtre émigré. La tranquillité publique n'a été troublée nulle part. Les officiers municipaux sont mandés au Vigan et exhortés à user de tous les moyens qui leur sont confiés par la loi, pour faire cesser les dits rassemblements. Mais il est bien vraisemblable qu'il y a en connivence ou au moins indulgence de leur part. Les uns à peu près illétrés ont cru, disent-ils, ces assemblées autorisées par le décret du 3 ventôse. D'autres, au jour de ces assemblées, étaient dans la montagne pour acheter du blé. Ceux d'Avèze se disposaient à avertir le district au moment où ils ont été mandés. (3)

C'est un peu partout, dans diverses communes du département, tout d'abord dans des maisons privées que les citoyens se livrent paisiblement à l'exercice de leur culte. A Aiguesmortes, en particulier,

(1) Arch. dép. du Gard, I L 6, 10. — 18 ventôse an III.

(2) Ibidem.

(3) Arch. dép. du Gard, I L 6, 10.

tout se passe dans le plus grand ordre et conformément aux lois, selon le témoignage de l'Agent national. Mais le prêtre qui y dit la messe est un insermenté qui s'est soustrait à la déportation et à la réclusion. Est-il libre de remplir de semblables fonctions? demande l'Agent (25 germinal an III, 16 avril 1795). (1)

Dans certaines paroisses, on commence à solenniser les offices publiquement. A Saint-Marcel de Carraret le 8 mars 1795, troisième dimanche de Carême, le P. Chrysostome bénit, en présence d'un peuple nombreux, l'église paroissiale, profanée par un curé intrus ; il exige des assistants une promesse formelle de fidélité, organise une procession à travers les rues du village et chante la messe. Le soir il y a les vêpres, l'exposition et la bénédiction, le chant de deux psaumes d'action de grâces. On n'avait pas encore reçu, dit le procès-verbal de la cérémonie, le décret du 3 ventôse, qui, en proclamant la liberté des cultes, interdisait toute cérémonie, hors de l'enceinte choisie pour leur exercice. (2)

Un autre héros, l'abbé Pialat commence, le 25 mars, à célébrer publiquement la messe à St-Bauzile, sur les confins du département du Gard. Le dimanche des Rameaux, 29 mars (9 germinal), il chante la grand'messe dans un *dérois* ou paturage, environ 3.500 personnes y assistent, près de 300 fidèles y font la sainte communion. Il rencontre quelques difficultés et des menaces à Pompignan. Mais le dimanche de *Quasimodo* (12 avril 1795, 23 germinal), il célèbre une messe très solennelle dans la cour de Mirabel (commune de Pompignan). Les musiciens de Ganges exécutent les chants liturgiques et les communions y sont au nombre de trois cents (3).

(1) Arch. dép. du Gard, I, L 6, 10.

(2) Albert Durand, *Le P. Chrysostome*, p. 50, 51.

(3) Sarran, *L'abbé Pialat*, pp. 103-109.

Un vent de tolérance commence alors à souffler. Les autorités locales n'hésitent pas à livrer les églises aux catholiques. A Nîmes, la Municipalité ordonne la démolition de la Montagne élevée dans la ci-devant cathédrale et du massif sur lequel était établi l'autel à l'Etat Suprême (2 germinal an III, 22 mars 1795). (1) L'édifice est ensuite loué au citoyen Laurent Bourrely et rendu au culte, sous la réserve que la municipalité aurait le droit d'y faire la lecture des lois et d'y tenir les assemblées communales et électorales (2).

Bientôt aux prêtres restés cachés pendant la Terreur viennent se joindre les prêtres reclus à la Citadelle et que leur âge et leurs infirmités avaient dispensés de la déportation. Girol-Pouzol les rend à la liberté les 5 et 6 floréal (24 et 25 avril 1795). Dès lors à Nîmes et dans le Gard, on assiste à un vrai renouveau du culte catholique. A Nîmes, les prêtres libérés disent d'abord la messe dans des chambres. D'autres vont dans diverses communes du département. Louis Dorée, ancien chanoine de la collégiale de Beaucaire, administrateur apostolique du diocèse d'Arles, préside à la réorganisation du culte dans la terre d'Argence. A Aramon, le capucin P. Léon (Jean-Louis Pellenc) exerce les fonctions ecclésiastiques dans l'église des Récollets, à partir du 21 avril 1795 et va remplir aussi son ministère dans les paroisses voisines : Monfrin, Théziers, Domazan, Saze, Estézargues, etc. Dans la région de Roquemaure, les abbés Antoine Bérard et François-Xavier Durand se livrent à toutes les ardeurs de leur zèle, et préparent, à Notre-Dame de Rochefort, de nombreux enfants à la première communion (3). M. Bérard a commencé un registre de baptême dès le 12 mars (1795), dans l'église Saint-Joseph de Ro-

(1) Arch. munie. de Nîmes, B. 9, p. 143.

(2) Goiffon. *Les Evêques de Nîmes au XVIII siècle*, p. 241.

(3) C. Albert Durand, *Le culte catholique sous la Terreur*.

quemaure (1). A Pont-Saint-Esprit, l'église Saint-Pierre est bénite et réconciliée par le P. Chrysostome, le 22 mars, dimanche de la Passion (9 germinal). Le curé M. Antoine Benoit et l'abbé Marsolier y célébrèrent la fête de Pâques. (2)

Pendant la Terreur, les prêtres se sont contentés d'écrire les actes de baptême et de mariage sur des feuilles volantes, sans signatures. Mais en ce printemps de 1795, on reprend la tenue régulière des registres de catholicité. A Nîmes, à la Cathédrale, c'est Henri Cormu, à peine sorti de la Citadelle qui signe les actes ; à Saint-Baudile, Pierre-Marie-Nicolas Féraud, ancien minime et le P. Barnouin continuent leur ministère ininterrompu pendant la Terreur. Mais nous touchons au moment où s'ouvrent officiellement les églises.

M. l'abbé Pagès et M. l'abbé Nicolas, ces intrépides apôtres qui n'ont jamais cessé, pendant les jours les plus sombres de la tourmente, de remplir les fonctions ecclésiastiques, viennent sur les ordres de M. de Rochemore, se mettre à la tête de la paroisse Saint-Charles et bénissent cette église la veille de l'Ascension, le 31 mai 1795 (24 floréal an III).

Quelques jours après, une loi allait donner aux citoyens le libre usage des églises non aliénées. C'est la loi du 11 prairial.

III

La Loi du 11 Prairial An III (30 Mai 1795)

Les émeutes du 12 germinal an III (1^{er} avril 1795) et du 1^{er} prairial (20 mai 1795) avaient abouti à une défaite du parti jacobin. Bien qu'elle eût porté, le 12 floréal (1^{er} mai 1795) un décret punissant de mort les prêtres émigrés déjà rentrés en France ou qui y rentreraient, la Convention ne tarda pas à se

(1) Communication de M. Chobaud.

(2) Albert Durand. *Le P. Chrysostome*, p. 51.

montrer plus favorable qu'en ventôse à la tolérance religieuse. Lorsque le 11 prairial (30 mai 1795), Lanjuinal, après avoir signalé la suppression des cultes comme une des causes qui éloignaient de la République beaucoup de bons citoyens, proposa, au nom des Comités de Salut Public, de Sécurité et de législation, la restitution des églises à leur ancienne destination, son projet fut approuvé par la Convention.

L'article 1^{er} du décret stipulait :

« Les citoyens des communes et sections de communes de la République auront provisoirement le libre usage des édifices non aliénés destinés originellement à l'exercice d'un ou de plusieurs cultes. Ils pourront s'en servir sous la surveillance des autorités constituées tant pour les assemblées ordonnées par la loi que pour l'exercice de leur culte. »

Par l'art. 2, ces édifices étaient remis à l'usage des citoyens dans l'état où ils se trouvaient, c'est-à-dire vides et ordinairement délabrés, à la charge de les entretenir ou réparer.

Si des citoyens de la même commune exerçant des cultes différents ou prétendus tels, réclamaient concurremment l'usage du même local, ce local devait leur être commun et les municipalités auraient à fixer pour chaque culte les jours et heures les plus convenables.

Mais la générosité de la Convention exigeait une rançon à l'octroi de la liberté. L'art. 5 portait :

« Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans lesdits édifices à moins qu'il ne se soit fait décerner acte, devant la municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa soumission aux lois de la République. Les ministres des cultes qui auront contrevenu au présent article, et les citoyens qui les auront appelés ou admis, seront punis chacun de mille livres d'amende par voie de police correctionnelle. (1) »

(1) Bulletin des Lois, n° 878.

A peine connue à Nîmes, cette loi reçut l'acte de soumission prescrit de dix-huit prêtres. A leur tête, marchait M. de Rochemore, vicaire général de M. de Balore, alors émigré à Constance. Détenu à la Citadelle depuis le 18 brumaire an II (8 novembre 1793), M. de Rochemore n'a cessé d'administrer le diocèse de Nîmes. Il n'a jamais quitté la ville épiscopale, il sait combien le peuple tient aux cérémonies du culte public. Il vient d'être rendu à la liberté et, sans avoir le temps de consulter son évêque, il donne au clergé l'exemple de la soumission exigée par la loi du 11 prairial. Voici l'acte qui est inscrit sur les registres de la Municipalité de Nîmes :

« Le vingt-un prairial an troisième de la République une et indivisible, se sont présentés devant le corps municipal en assemblée publique, les citoyens Pierre-Joseph Rochemore, Henri Paulhan, Joseph Paulhan, André Calvet, François Soulier [ou Pontier], Louis Garcin, Pierre-Nicolas Féraud, François Jouve [ou Jeune ou Jeano], Jean-Louis Monier [ou Maury], Jean-Pierre Pagès, Pierre Nicolas, Charles Bouschet, Hyacinthe-Joseph Gachier [ou Gautier], Jacques Puget, Henri Cornu, Etienne Coulurier [ou Coudurier], Jean Barthélémi Ruelle, Pierre Durand, lesquels ont déclaré en conformité de la loi du onze prairial, présent mois, vouloir remplir le ministère du culte catholique dans les édifices à ce destinés dans la commune et se soumettre aux lois de la République, dont ils ont requis aste que le corps municipal leur a donné conformément à la loi. (1) » (9 juin 1795).

Par cet aste, ces prêtres acquéraient légalement le droit d'exercer publiquement le culte et rendaient plus sûre la jouissance des églises déjà concédées. L'église Saint-Paul de Nîmes venait d'être livrée au culte, pour la première fois après la tourmente, le

(1) Original d'une lecture difficile aux Arch. munici. de Nîmes, D, 9, p. 143 — Arch. dép. du Gard, I L, 8, 211.

jour de la Fête Dieu (4 juin, 16 prairial.) La veille même de la soumission des dix-huit prêtres, un arrêté municipal avait accordé provisoirement l'église des Carmes à plusieurs pétitionnaires (20 prairial, 8 juin).

L'administration du département du Gard s'empressa d'adresser une circulaire explicative de la nouvelle loi aux directoires des districts de son ressort (24 prairial, 12 juin 1795) (1). La liberté des cultes est consacrée pour toutes les religions, dit-elle ; il n'y a ni privilège ni faveur pour aucune, mais protection pour toutes. La distribution des édifices nécessaires à l'exercice de chaque culte doit être proportionnée aux besoins relatifs des diverses croyances. Les districts devront renseigner au plus tôt le département sur la manière dont les municipalités ont appliqué la loi.

Une lettre du Comité de législation du 29 prairial communiquée aux districts, le 24 thermidor an III (11 août 1795) par Noaille, procureur général syndic, exprime bien l'esprit libéral de la loi. Les ministres du culte devront faire acte de soumission aux lois de la République. Mais cette soumission exigée du déclarant ne se rapporte pas au passé : ainsi il ne doit être question d'aucune recherche ni examen sur la conduite ou les opinions politiques du déclarant. La loi n'exige de lui, à cet égard, qu'une seule chose, c'est qu'il demande acte de sa soumission aux lois de la République.

Cette formalité étant remplie, l'administration qui reçoit sa déclaration n'a rien à lui demander au delà : toute recherche, toute question ultérieure seraient un abus d'autorité. Il serait inutile de vous observer que la Constitution civile du clergé n'est plus une loi de la République, s'il ne s'était élevé à cet égard des prétentions qui ne peuvent désormais être autorisées. + (2)

(1) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35.
(2) Ibidem.

La loi du 11 prairial fut reçue dans le Gard avec la plus vive faveur et porta la paix et le contentement jusque dans les villages les plus reculés de nos montagnes. Ainsi la municipalité de Revens accusant réception de cette loi, des lettres du district et du département sur l'exercice du culte, écrit au procureur syndic du Vigan : « Ce qui a produit une joie sans égale à nous de voir que la Convention Nationale continue à rétablir le libre exercice des cultes dans toute son intégrité et de voir même que l'administration du département et du district y fixe son attention. Et nous croyons bien que cela produira un grand effet pour la paix et l'union entre tous nos frères, car nous pouvons vous observer que depuis la destruction du culte et la clôture des temples, nous avons vu presque tous nos concitoyens fort outrés, qu'il n'aurait fallu peut-être qu'un moment qui leur eût paru favorable pour se révolter, certains. (sic). Et depuis le rétablissement du culte, nous les avons vus devenir doux comme des agneaux. » (1)

Dans la joie de la liberté religieuse reconquise, les citoyens, catholiques et protestants, s'empressent de demander aux municipalités l'usage des édifices du culte. Pendant l'été de 1795, on voit, dans un bon nombre de communes du Gard, les églises se rouvrir et les cérémonies du culte traditionnel s'y dérouler comme jadis. A Nîmes, nous l'avons vu, quatre églises étaient déjà concédées aux catholiques, dès le 20 prairial ; l'église des Capucins, appelée alors paroisse Saint-Denis, ne tarda pas à être de nouveau livrée au culte. De leur côté, dès le 27 prairial (15 juin), les protestants furent autorisés par le Directoire du département à reprendre le libre usage de leur culte dans la ci-devant église des Dominicains (2). Quarante jours après,

(1) Arch. dép. du Gard, 9 L. 4, 32.

(2) Arch. dép. du Gard, I L. 4, 32, n° 188.

trois pétitionnaires se présentent devant la municipalité, au nom de la société des Protestants de la commune, annoncent leur intention de célébrer leur culte dans la partie du Grand Couvent vendue par la nation au citoyen Valz et promettent, tant pour eux que pour leur commettants, la plus parfaite soumission aux lois de la République (7 thermidor, 25 juillet). Ils firent l'ouverture de cette chapelle le dimanche 13 août (26 messidor an III). (1)

A Alais la Cathédrale fut réconciliée le jeudi 16 juillet, trois messes y furent célébrées, le dimanche suivant 19 juillet (2). Les protestants, ayant acquis l'église des ci-devant Pénitents, y exercèrent leur culte (3). A Uzès, les catholiques furent autorisés à jouir de trois églises : La Cathédrale, Saint-Etienne et Saint-Laurent (28 messidor, 16 juillet) Jean Giraud, Jean-Joseph Meyrueis, Barthélémy Bournet furent les premiers prêtres qui officierent dans ces églises. Le temple fut rendu aux protestants, et le pasteur Bétrine s'y installa (4). A Saint-Gilles qui compte 5.500 catholiques, 400 protestants et 60 cœurs (*sic*), les catholiques ont arrêté les trois églises du pays, la ci-devant Collégiale, celles des Pénitents Blancs et de la Congrégation des filles. On proclame les lois, dans cette dernière, le jour de la décadence. Les abbés Henri Boissier, Mathieu Laty et Pierre Clavière, après avoir fait l'acte de soumission obligatoire le 2 messidor (20 juin 1795) exerceent leur culte dans l'ancienne Collégiale. Il ne s'est présenté aucun ministre des autres cultes (5).

Parmi les principales églises qui furent rouvertes, à cette époque, signalons la Collégiale Notre-Dame.

(1) Arch. dép. du Gard, 1 L 1, 2^e. — Borel, *Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes*, p. 478.

(2) *Recherches historiques sur Alais*, p. 130 — Golffon, *Monographie, Alais*, p. 94.

(3) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35.

(4) Marcel Fabre, *Le culte de la Raison et de l'Etre suprême à Uzès*. — *Revue du Midi*, 1913, p. 465.

(5) Arch. dép. du Gard, 4 L 4, 65.

des Pommiers, de Beaucaire, l'église de Sumène desservie par Jean-François Roujon depuis le 22 thermidor (9 août 1795), celles de Génolhac où officie le curé d'avant 1791, Jean Bouzige, commissaire de l'évêque d'Uzès ; de Saint-Florent, dont l'ancien curé Jean Espérandieu est revenu de l'exil, et qui est desservie par Joseph Malignon, ci-devant vicaire de la commune ; de Saint-Ambroix, desservie par l'ancien curé Louis La Boissonnade et Joseph Boniol, natif de la commune.

Nous ne pouvons énumérer les nombreuses églises de village qui furent de nouveau livrées au culte. Depuis la loi de ventôse, des particuliers en avaient loué quelques unes. Mais à partir du 11 prairial, on s'empresse de demander l'usage d'un plus grand nombre. Souvent on n'attend pas d'avoir un prêtre pour y célébrer les offices. A défaut de prêtre, on se réunit à l'église le dimanche pour y prier en commun. Dans certaines localités toutefois, on ne voit ni déclaration de ministre du culte, ni demande d'édifice. Telles Anduze, Bagard, Boisset, Vauvert, Saint-Laurent-d'Aigouze, Caveirac, d'autres, en grande majorité protestantes.

Lorsque la commune contient des habitants de confessions différentes et qu'il y a plusieurs églises ou chapelles, chaque confession ordinairement demande un édifice pour son culte. Seuls, les Juifs soit à Nîmes, soit à Alais ne font aucune demande. S'il y a une seule église dans une localité, l'usage commun en est concédé aux deux confessions. Dans ce dernier cas, la municipalité fixe les jours et les heures du culte de manière à satisfaire catholiques et protestants. Le jour fixé est le dimanche.

Mais le régime de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat ne reconnaît, d'après l'article V de la loi de ventôse, aucun ministre du culte. Aussi les édifices religieux sont-ils cédés non aux prêtres, mais aux citoyens. La loi de prairial ne mentionne les ministres du culte que pour exiger d'eux un acte

de civisme, acte de leur soumission aux lois de la République.

Quelle fut l'attitude du clergé en face de cette prescription ?

Les pasteurs protestants semblent n'avoir pas hésité à souscrire l'acte de soumission exigé ; nous les voyons faire la déclaration à Nîmes, au Vigan, à Uzès, Saint-Hippolyte-du-Fort, Aubais, Valeraugue, Durfort, Saint-Jean-du-Gard, Blannaves, Maruéjols-les-Gardon, Cassagnoles, etc. (1)

A Nîmes, le 12 messidor (30 juin), Isaac Delpuget vient faire devant la municipalité, la promesse de fidélité aux lois de la République et déclare qu'il veut exercer le culte de la religion juive. (2)

En fut-il de même chez les prêtres catholiques ? Reclus récemment libérés, intrépides apôtres qui ont bravé la mort pendant la Terreur, exilés revenus de l'émigration au nombre d'une trentaine, ils ont souffert persécution pour avoir refusé un serment schismatique. La soumission qu'on leur demande aux lois de la République n'est-elle pas pire que ce serment ? Que de lois votées par la Constituante, la Législative et la Convention contraires à la religion, à l'Eglise, à la morale, à la justice ! D'autre part, refuser la déclaration n'était-ce pas priver le peuple chrétien du culte public et le vouer peut-être pour toujours à l'indifférence et à l'irréligion ? Cas de conscience bien ardu. Sur la conduite à tenir, en ce moment critique, le clergé insermenté se divisa. Le clergé de l'émigration opinait pour l'abstention ou au moins pour une promesse restrictive. Mais en France, l'abbé Emery et l'évêque d'Alais, M. de Bausset, devenus les guides naturels des prêtres restés sur le sol de la patrie, se prononcèrent hautement pour la déclaration de soumission. Leur avis ne rencontra pas une approbation unanime, il y eut les

(1) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35, I L 8, 211.

(2) Arch. dép. du Gard, 1 L 8, 211.

soumissionnaires ou déclarants et les non-soumissionnaires. L'évêque de Nîmes, M. de Balore, qui n'avait pu être consulté à temps, pensait, comme les évêques émigrés, « que la soumission ne pouvait se prêter qu'avec la restriction formelle de tout ce qui a rapport à la religion et à la justice. » (1)

Pour justifier la démarche des déclarants, les abbés Aimé-Henri et Joseph Paulhan, ex-jésuites, publièrent, pendant l'été, une lettre de quatre pages in-12, dans laquelle ils s'efforçaient de prouver sans doute qu'on exigeait seulement une soumission passive (2).

La conduite de M. de Rochemore et l'autorité de M. de Bausset entraînèrent bon nombre de prêtres à faire purement et simplement l'acte exigé, sans réunir toute fois l'unanimité du clergé inscrémenté. Dans les environs de Nîmes, l'exemple de M. de Rochemore fut suivi : à Saint-Gilles par Henry Boissier, Mathieu Laty, Pierre Clavière ; à Aimargues, par Jacques-Augustin Saladin ; à Redessan, par Vital Tourret ; à Bernis, par Jean Ricard ; à Bouillargues, par Joseph Madon et Charles Truchement.

A Alais, nous comptons parmi les adhérents : Barthélémy Paizac, Bernard Adoul, Marc-Antoine Autrand, Jacques-Marc Guiraudet, Cyprien Crouzel, François Laborie, Antoine Trélis, Paul André, Claude Sugier, Jacques Rochemore, frère du Vicaire général de Nîmes, Jean-Pierre Roche, Etienne Villa (3). ~

(1) Cf. dans le *Bulletin du Comité de l'art chrétien*, tome VII, p. 274, une lettre de M. de Balore du 4 janvier 1796, publiée et mal interprétée par M. le chanoine Nicolas qui croit à tort que cette lettre et la suivante se rapportent uniquement à un serment de la liberté-égalité.

(2) Cette pièce ne nous est connue que par une lettre de l'abbé Fabrègue, vicaire épiscopal du Gard, à l'évêque Grégoire (4 janvier 1796). Il la juge à son point de vue : « Ce sont les Paulhan, dit-il, qui osèrent faire imprimer cet été une lettre, en 4 pages in-12, dans laquelle ils s'efforçaient de prouver que ce qu'on exigeait d'eux consistait à ne pas se révolter et à faire révolter les autres (?). Que la soumission commandée n'emportait pas l'obéissance. »

(3) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35.

Dans la région du Vigan, Jean-Baptiste Granier, ancien compagnon du P. Brydaine, Pierre-Jean Saurel, Jean-Baptiste Alix, curé de Dourbies, Jean-Antoine Granier, curé de Trèves quittent les bois du Saint-Guiral et de l'Aigoual pour faire acte de soumission aux lois de la République.

Il y eut certainement des prêtres qui ne signèrent aucune déclaration, d'autres s'y résignèrent en ajoutant les restrictions que réclamait leur conscience. Ainsi le 26 prairial (14 juin), l'abbé Dorte se présente devant la municipalité de Bezouce et s'exprime en ces termes.

« Je déclare être employé, en qualité de ministre du culte catholique, pour en faire les fonctions dans l'édifice public que le décret du onze prairial courant nous cède pour cette destination. Vrai enfant de la patrie, je m'efforcerai toujours à bien mériter d'elle en donnant au peuple qui m'est confié l'exemple de la paix, de la concorde, de la soumission. »

Acte lui fut décerné par la municipalité ; mais cette déclaration évasive fut rejetée comme nulle par un arrêté du Directoire du département du 10 fructidor (27 août) (1). L'abbé Dorte dut comparaître de nouveau devant la municipalité le 20 fructidor (6 septembre) et « requit qu'il lui fût donné acte de sa soumission aux lois de la République. » (2).

Un certain nombre de prêtres insermentés durent se concerter sur la règle à suivre. Ainsi à Servas, Jacques Boule emploie en terminant la même formule que l'abbé Dorte dans sa soumission du 26 prairial. Comme lui, il reçut un accueil favorable de la municipalité. Le conseil, par l'organe du maire, lui répondit qu'il était charmé que cette commune fût desservie par un aussi digne prêtre que lui (6 mes-

(1) Arch. dép. du Gard, I L 5, 10, fol. 107, n° 126. — Le même arrêté rejeta aussi la déclaration de l'abbé Tourret.

(2) Arch. dép. du Gard, I L 8, 211; 4 L 4, 65.

sidor, (24 juin 1795). Les restrictions apportées par plusieurs à la promesse de soumission consistaient soit à la limiter aux lois purement civiles, soit à excepter ce qui concerne la foi, la morale, la discipline et la hiérarchie de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Tels Chabert et Moutet à Concoules, Leyris à Aujac, Bonhomme à Chamborigaud, le capucin frère Léon (Jean-Louis Pellenc) à Aramon, La Boissonnade à Saint-Ambroix, Jean-Louis Cairoche à Laval-les-Gardon, Joseph Castanet à Castillon de Gagnière, Roujon à Sumène, etc. Généralement ces formules restrictives sont repoussées par le district. Leyris, qui est porté sur la liste des émigrés, est obligé de cesser tout exercice public du culte et ne pourra faire une nouvelle déclaration avant d'avoir obtenu sa radiation sur cette liste.

Mais il y eut un prêtre inserventé dont la déclaration irrita particulièrement les administrateurs de son district : Jean-Baptiste Pialat se présente le 28 thermidor (15 août 1795), devant la municipalité de Pompignan, désirant exercer le ministère du culte catholique dans cette commune et voulant donner des preuves de sa soumission aux lois, a dit : « Comme ministre de l'Evangile et en vrai Français, je donnerai aux fidèles que l'Eglise nous confie l'exemple de la paix, de la concorde et de la soumission aux lois civiles de l'Etat, réservant et exceptant formellement tout ce qui a pu ou pourrait porter atteinte à la seule sainte, véritable et divine Religion qui est la Catholique, Apostolique et Romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir, et prêt, s'il le faut, à la cimenter de mon sang plutôt que de reconnaître les hérésies de nos jours et les invasions de la puissance temporelle sur l'autorité spirituelle. »

Cette déclaration si franche et si nette mit en fureur le district de Mont-Hippolyte (Saint-Hippolyte) qui la dénonça au département (5 fructidor, 22 août) : « De toutes les soumissions des prêtres

qui ont eu lieu dans la République, dit-il, nous ne nous persuadons pas qu'il en puisse exister une aussi scélérat que celle de l'abbé Pialat... La lecture de cette pièce nous a indignés... Nous avons ordonné à la municipalité de faire arrêter et conduire dans la maison d'arrêt l'édit Pialat comme émigré, l'ayant rendu personnellement responsable de tout ce qui pourrait arriver si ce prêtre continue à être reçu dans la commune. » (1)

Malgré la fureur du district, l'arrestation n'eut pas lieu. L'affaire fut portée devant le Directoire du département. Celui-ci manda les officiers municipaux de Pompignan (8 fructidor an III, 25 août 1795). Les officiers municipaux comparurent en effet et donnerent pour excuses : n'avoir pas reçu la lettre du Comité de Législation prescrivant la formule de soumission, ignorer que Pialat fut sur la liste des émigrés, n'avoir pas de force armée pour l'arrêter (16 fructidor, 2 septembre 1795). (2)

Un des cas les plus curieux est celui de François Cavalier, curé constitutionnel d'Alzon, abdicataire et marié. Le 21 messidor an III (9 juillet 1795), il se présente devant la municipalité de sa commune et fait la déclaration exigée par la loi. Mais tristement compromis par ses fautes passées, il croit, quelques jours après, devoir en faire publiquement amende honorable, non sans plaider toutefois les circonstances atténuantes. Il souscrit donc l'acte suivant :

« Ce jourd'hui, 26 juillet 1795 (v. st.), an III de la République, le citoyen François Cavalier, curé d'Alzon, en renouvelant sa soumission aux lois de la République, déclare que tout ce qu'il a fait par le passé, c'est-à-dire son adhésion à la Constitution civile du clergé du 3 avril 1791, son abdication aux fonctions du 22 juin 1794, et son mariage simulé avec sa nièce, célébré le 25 du même mois (v. st.)

(1) Arch. dép. du Gard, I L 8, 211.

(2) Arch. dép. du Gard, I L 5, p. 61, 78.

n'ont été qu'un moyen dont il s'est servy pour se tirer de l'oppression et qu'il révoque le tout : avouant de bonne foi que soumis aux deux puissances établies, il n'avait cessé d'être attaché à la religion dans tous ses points et uny de cœur et d'esprit à la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, attendu la diversité d'opinion tolérée en France sur l'usage de la discipline et le silence de l'Eglise et dont il demande acte à la municipalité d'Alzon. » (1)

Il y eut quelques autres prêtres constitutionnels, — en très petit nombre — qui firent aussi leur déclaration de soumission, tels que Chalbos, à Ribaute ; Mazeran, à Alzon ; Antoine-Alexis Pierre à Bez.

Jean-Baptiste Pelatan, ci-devant curé constitutionnel, de Sauve, comparait devant la municipalité de Robiac et déclare que quoiqu'il ne soit pas dans ses intentions d'exercer le culte dans cette commune où il habite depuis six mois, il regarde néanmoins comme le premier devoir d'un citoyen de faire sa soumission publique aux lois de la patrie (9 messidor, 27 juin 1795). (2)

Mais le clergé constitutionnel avait été tellement discrédité par l'apostasie de l'évêque Dumouchel, de ses vicaires épiscopaux, de la très grande majorité de ses prêtres, par la conduite scandaleuse d'un certain nombre, par le rôle sanguinaire de Giret, Rovère, Nogaret que, parmi ses partisans, aucun n'osa à Nîmes, faire la déclaration du 11 prairial et demander un édifice pour y exercer le culte. Deux prêtres asservis seulement rouvrirent leur église : J. Fr. Chalbos, curé de Ribaute, près d'Alais, et Gadilhe, pro-curé de Saint-Paulet de Caisson, près de Pont-Saint-Esprit. (3)

(1) Arch. dép. du Gard, 1 L 8, 211.

(2) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35.

(3) Correspondance de Fabrègue avec Grégoire. Lettre du 18 octobre 1795.

Constitutionnels ou insermentés, tous les prêtres furent tenus à souscrire la déclaration de prairial pour pouvoir desservir les églises rendues au culte. Toutes les municipalités ne furent pas très regardantes sur ce point. Toutefois nous voyons la municipalité de Bonnevaux faire défense à l'ancien curé qui, même requis, s'est refusé à toute déclaration, « d'exercer les fonctions relatives à son ministère. » (1)

Les déclarations des ministres des cultes devaient être approuvées par l'Administration. Le 3 fructidor an III (20 août 1795), le Directoire du Département juge conformes à la loi et à la lettre du Comité de Législation les déclarations faites devant la municipalité de Nîmes par des ministres des cultes catholique et juif. Mais il en a annulé d'autres qu'il estime insuffisantes (19 thermidor, 8 fructidor, etc.) Quelquefois il déploie de la sévérité ; il ordonne l'arrestation du nommé Baratier, ex-curé de Saint-Maximin, district d'Uzès, et sa dénonciation à l'accusateur public (27 thermidor an III, 15 août 1795). A l'occasion de quelques troubles survenus sur son territoire, la municipalité d'Allègre est mandée devant le département. Elle avoue que le culte est exercé dans sa commune par trois prêtres : Bruzet, ci-devant curé d'Alzon ; Portal, ci-devant curé de Boisson ; Fournet, ci-devant curé d'Arlendes, qui n'ont pas fait de déclaration. Il lui est ordonné de se conformer à la loi de prairial et aux lettres du Comité de Législation (11 fructidor an III, 28 août 1795). (2)

Mais les prêtres ne sont pas les seuls qu'il faille rappeler à l'observation de la loi. Une colonne de volontaires de l'armée des Pyrénées Orientales, arrivée à Nîmes, s'y livra à des excès regrettables. Quelques-uns d'entre eux entrèrent dans l'église des

(1) Arch. dép. du Gard, 2 L 4, 35.

(2) Arch. dép. du Gard, 1 L 5, 1, pp. 45, 54, 61, 75, 76, etc.

ci-devant capucins, dans le moment où un ministre du culte catholique célébrait la Messe devant un certain nombre d'assistants : « Ils insultèrent le prêtre et les citoyens rassemblés. Ils les obligèrent par la terreur à se retirer avec précipitation (15 fructidor an III, 1^{er} septembre 1795). » La Municipalité s'émut de ce désordre, dressa procès-verbal, porta plainte au Directoire du Département (16 fructidor). Le lendemain, le Directoire fit écrire au citoyen Banel, général de brigade, commandant la colonne, pour lui dénoncer les faits. En même temps, un délégué est envoyé auprès du représentant Bour-sault en Avignon pour l'inviter et le prier, au nom de la chose publique, de retirer de la ville de Nîmes la troisième colonne de l'armée des Pyrénées Orientales. La demande du Directoire fut exaucée et les volontaires reçurent l'ordre de quitter la ville (18 fructidor an III, 4 septembre 1795). (1)

Dans cette circonstance, le Directoire protégea l'ordre et la liberté des cultes. Mais ces soldats perturbateurs du repos public et des cérémonies religieuses, se montrent animés des passions jacobines prêtes à prendre leur revanche.

IV

La Réaction Jacobine

Soupçonneux et ombrageux de sa nature, l'esprit jacobin se réveilla à la vue du renouveau religieux. Il trouva des prétextes, sinon des raisons, dans les imprudences du clergé réfractaire, en plusieurs départements comme dans le Gard : rentrée de quelques prêtres émigrés, refus de plusieurs de faire l'acte de soumission demandé, prétention d'exercer quand même le culte public, hostilité ouverte contre les soumissionnaires et les constitutionnels. M. de Bausset fait retomber en partie le réveil de la haine

(1) Arch. dép. du Gard. 1 L 5, 1, pp. 80-88.

mal assoupie du gouvernement (1) sur ces hommes inquiets, qui ne surent user de la liberté que pour agiter des questions indiscrettes, pour faire un mélange grossier et incohérent des idées politiques et des principes religieux, pour transporter le sanctuaire sur le sommet des volcans (1) ». C'était faire le jeu des révolutionnaires : ceux-ci, pour s'assurer le pouvoir et perpétuer leur œuvre, furent déclarer par la Convention que ~~les~~ deux tiers du nouveau Corps législatif devront être pris parmi ses membres, (5 et 13 Fructidor an III, 22 et 30 août 1795). Confiants dans l'avenir ils peuvent maintenant se livrer à leur passion antireligieuse et votent la loi du 20 fructidor (6 septembre 1795).

Par cette loi, la Convention « charge ses Comités de gouvernement de faire observer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir les lois rendues précédemment contre les prêtres déportés et rentrés sur le territoire de la République ; ils sont déclarés bannis à perpétuité (art. 1^{er}). » Les ministres des cultes qui ayant refusé l'acte de soumission exigé par la loi du 11 prairial, ou ayant ajouté des restrictions à cet acte, ou l'ayant rétracté exerceront encore un culte quelconque dans les édifices publics ou dans les maisons particulières ou partout ailleurs, seront sur le champ arrêtés et conduits dans les maisons de détention d'un des départements les plus voisins de leur domicile. » (article III) (2).

Ainsi, voilà de nouveau les prêtres insermentés frappés d'ostracisme ; toute restriction à la formule du 11 prairial est déclarée nulle ; à tout prêtre qui n'a pas souscrit celle formule est interdit non seulement le culte public, mais même le culte privé.

(1) *Exposé des principes sur le serment de liberté et d'égalité et sur la déclaration exigée des ministres du culte, par la loi du 7 vendémiaire an IV.* Seconde édition, p. 45.

(2) *Bulletin des lois*, vol. V, n° 1084 ; Duvergier, *Collection des Lois*, t. VIII, p. 325.

Cette loi du 20 fructidor ne devait pas rester lettre morte ; elle favorisait si bien les passions jacobines qui avaient paru un instant sommeiller ! Les divers organismes révolutionnaires entrent aussitôt en jeu : le Comité de Sécurité générale (23 fructidor), la Commission des administrations civiles, police et tribunaux (3^e jour complémentaire an III) écrivent aux départements pour presser l'exécution de la loi. Fidèle à ces diverses instructions, le Directeur du département du Gard se fait rendre compte, par son Procureur général syndic, de l'exercice des cultes dans l'étendue de son ressort (6 vendémiaire an IV, 28 septembre 1795) (1). Les municipalités n'ont pas toutes montré de l'empressement à transmettre les déclarations des ministres des cultes ; on se plaint de la publicité donnée au culte en diverses localités ; les municipalités sont coupables de n'avoir ni empêché ni dénoncé cette publicité. « Considérant que toute indulgence devient un crime quand la loi a prononcé qu'un ménagement quelconque peut compromettre le salut et la république dans un moment surtout où ses ennemis se liguent pour l'anéantir », le Directoire prend un arrêté sévère.

Dans les 24 heures après la réception de cet arrêté, les municipalités du ressort devront adresser aux administrations de leurs districts des expéditions des déclarations qu'elles ont reçues des ministres des cultes, en exécution de la loi du 11 prairial (art. 1^{er}). Il leur est défendu de recevoir les déclarations des individus compris sur la liste des émigrés jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur radiation (art. 2). L'exercice d'un culte quelconque n'est autorisé qu'à l'intérieur des édifices à ce destinés, tout acte extérieur du culte est punissable (art. 3). Il est défendu de sonner les cloches pour le service du culte. En cas

(1) Arch. dép. du Gard, I L 5, 10, p. 154, n° 196.

de contravention, le sonneur et les officiers municipaux seront poursuivis (art. 4). « A l'expiration du délai fixé par l'article 1^{er} de la loi du 20 fructidor dernier, les Municipalités feront arrêter les prêtres déportés rentrés dans le territoire de la République et qui n'auraient pas profité du bénéfice de la loi ; ils seront traduits devant le Tribunal criminel du département, qui pourra prononcer contre eux les peines portées par les lois contre les émigrés (art. 6) ».

Le délai de quinze jours prévu par la loi du 20 fructidor étant expiré au moment de l'application de l'arrêté du 6 vendémiaire, on pouvait donc faire la chasse aux prêtres émigrés rentrés dans leur patrie.

Trois semaines après la loi du 20 fructidor, la Convention décrétait de nouvelles entraves à la liberté religieuse dans une loi en 33 articles *sur l'exercice et la police extérieure des cultes*. C'est la loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). Un article punissait les outrages au culte (article 2). C'était l'unique disposition libérale. Il est exigé de tout ministre un nouveau serment civique ainsi conçu :

« Je reconnaîs que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission aux lois de la République. » (art. 6).

Toute addition ou toute restriction à cette formule est considérée comme nulle et non avenue. Tout individu qui exercera le culte sans avoir fait cette déclaration sera condamné à l'amende, à l'emprisonnement, et en cas de récidive à dix ans de gêne (art. 7). Le bannissement à perpétuité devait punir toute rétractation ou modification du serment civique (art. 8). (1)

Cette loi, en exigeant un nouveau serment civique, mettait la conscience des prêtres en face d'un problème troublant à résoudre dans leur for intérieur et occasionnera dans notre département la fermeture

¹⁾ Bulletin des lois, n° II34. — Duvergier, *Collection des lois*, t. VIII, p. 360.

de la plupart des églises, dès le commencement de novembre. La persécution religieuse va reprendre comme aux plus mauvais jours. Repentante du peu de liberté laissé à l'Eglise, la Convention ne veut pas partir sans renouveler contre les catholiques ses lois tyranniques. En vertu de son décret du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), « les lois de 1792 et 1793 contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion seront exécutées dans les vingt-quatre heures de la promulgation du présent décret et les fonctionnaires publics qui seront convaincus d'en avoir négligé l'exécution seront condamnés à deux années de réclusion (art. 10). (1)

Enfin le lendemain, 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention, avant de se séparer voulut assurer l'impunité aux crimes commis par ses membres et par ses partisans, elle vota une amnistie générale. Mais de cette mesure gracieuse, elle eut bien soin d'excepter, avec les complices de la journée du 13 vendémiaire et les émigrés, les prêtres déportés ou sujets à la déportation (2). Une heure après cette dernière manifestation de sa haine religieuse, la Convention avait vécu (4 brumaire an IV). Par cet acte suprême, elle permettait à des scélérats du Gard, tels que Pallejay, Pélissier et Gisquet d'échapper au châtiment de leurs forfaits (2) et condamnait à la geôle les confesseurs de la foi.



Pendant les quinze mois écoulés depuis le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), l'esprit jacobin et l'esprit libéral avaient tour à tour régné à la Convention, au gré des circonstances politiques. Les lois du 3

(1) Duvergier, *Collation des Lois*, tome VIII, p. 432.

(2) Cf. *Recueil des actes du Directoire exécutif*, publié et annoté par Debidour, t. III, p. 691. — Fajon, *Pièces et Documents sur la Terreur*, pp. 177, 184.

ventôse et du 11 prairial, malgré leurs restrictions, avaient fourni l'occasion à la foi chrétienne et au sentiment religieux, naguère comprimés par la Terreur, mais toujours vivaces, de se manifester hautement, de se livrer avec enthousiasme aux exercices du culte public. Les derniers décrets de l'Assemblée expirante allaient, pour un temps, arrêter ces heureux effets, provoquer de nouvelles rigueurs contre les prêtres insermentés et la fermeture des églises. La voie de la persécution religieuse était donc ouverte au Directoire exécutif.

La Réaction Thermidorienne et la Liquidation de la Terreur à Uzès

par

M. Marcel FABRE

Membre non résidant

La nouvelle des événements des 9 et 10 Thermidor parvint à Nîmes le 15. Ce jour là, on apprit que Robespierre avait été arrêté. Les terroristes commencèrent à se rendre compte que leur règne touchait à sa fin. Leurs derniers doutes, s'ils en avaient encore, eurent vite fait de disparaître lorsque, le 17 au matin, le bruit se répandit en ville que le courrier arrivant de Paris avait apporté au citoyen Sabonadière une lettre de son neveu Scipion, relatant dans ses détails l'exécution du dictateur et de ses acolytes, événement presque aussitôt confirmé officiellement par le Bulletin de la Convention qui venait de parvenir au directoire du département.

De Nîmes la nouvelle ne tarda pas à gagner Uzès, apportée par des citoyens que le soin de leurs affaires avait appelés au chef lieu du département et qui s'empressèrent de regagner leur domicile, certains d'entre eux, adeptes fervents du terrorisme, se demandant non sans de légitimes inquiétudes, ce qu'il allait advenir après un bouleversement pareil. Le récit de l'événement se répandit dans Uzès dès le 18 Thermidor au matin. Ce fut pour l'immense majorité de la population un véritable soulagement d'apprendre que le cauchemar au milieu duquel elle vivait depuis de longs mois, allait com-

mencer à se dissiper, car elle comprit immédiatement que la sanglante dictature qui l'opprimait ne pouvait manquer de prendre fin, puisque les citoyens arrivant de Nîmes, en même temps qu'ils annonçaient que Robespierre, Couthon, Saint-Just et dix-neuf de leurs complices avaient été guillotinés, affirmaient que le numéro du Bulletin de la Convention qui contenait le récit des événements des 9, 10 et 11 Thermidor, renfermait aussi un arrêté du Comité de Salut public, daté du 13, contresigné par Collot-d'Herbois, Carnot, Barère et Billaud-Varennes, suspendant les pouvoirs du Tribunal révolutionnaire du Gard et prescrivant que « ses jugements commencés et même rendus n'auraient point d'exécution ». Ce Tribunal révolutionnaire où siégeaient des juges implacables, notamment Giret, l'ancien curé constitutionnel de Saint-Quentin-la-Poterie, avait fall dans la ville des victimes trop nombreuses. Outre les citoyens condamnés à la prison, huit personnes, appartenant pour la plupart aux familles les plus honorables de la cité, avaient été condamnées à mort et exécutées à Nîmes. La maison de détention installée aux étages supérieurs de l'ancien Evêché, regorgeait de détenus arrêtés sur la dénonciation du Comité de surveillance révolutionnaire, composé des plus farouches sans-eulottes de la ville. Mais ce qui depuis quelques jours affolait la population uzétienne et surtout à juste raison les familles des détenus, c'était l'annonce officielle qui venait d'être faite que le Tribunal révolutionnaire accompagné du bourreau et de la guillotine allait se transporter à Uzès pour y tenir ses assises et juger les suspects de cette ville.

Le 27 Prairial, en effet, le directoire du district d'Uzès, « considérant que l'intérêt du peuple nécessite impérieusement que la République soit délivrée de tous ses ennemis, afin de briser le fil de toutes les conspirations et d'éteindre la source de la malveillance... », considérant en outre « que le peuple

est jaloux de voir frapper ses ennemis du glaive de la justice nationale », avait demandé, dans une délibération transmise au représentant du peuple Borie, en mission dans le département, le transport à Uzès du Tribunal révolutionnaire, pour « y juger conformément à la loi, les détenus qui existent dans la maison d'arrêt, afin que la tête des conspirateurs tombe au lieu même où ils tramaient des complots pour assassiner la patrie ». A cette demande, Borie avait répondu le 20 Messidor en accordant l'autorisation sollicitée et, le 4 Thermidor, Pallejay, président du Tribunal, avait informé le directoire du district que le Tribunal se rendrait à Uzès le 1^{er} Fructidor « pour y faire tomber la tête des conspirateurs ». Sans retard l'administration du district, d'accord avec la municipalité, dont le maire Maigron était un jacobin convaincu, avait entrepris d'aménager une salle d'audience dans l'église désaffectée de Saint-Etienne. Les travaux étaient poussés activement sous les yeux des citoyens dont beaucoup, tremblant pour des parents détenus comme suspects, assistaient apeurés aux préparatifs du simulacre de jugement qu'une justice par trop sommaire allait rendre contre des êtres par eux chérissis, accusés de complots imaginaires par des dénonciateurs qu'égarait un sombre fanatisme. Une décade les séparait de la date fatale où, dans la pompe théâtrale de leurs panaches, de leur sabre et de leur habit bleu, les juges farouches, par une étrange ironie, allaient commencer leur triste besogne dans celle maison de prière où, naguère encore, les fidèles étaient venus implorer la pitié infinie de Celui dont ils espéraient toute miséricorde. Et maintenant c'était là même où l'on était accoutumé à venir solliciter la justice divine, qu'une triste parodie de la justice humaine allait décider de la vie ou de la mort de malheureux citoyens victimes de basses jalousies et de haines intéressées.

Comment dès lors l'espérance et une joie qu'ils n'osaient pas encore laisser trop paraître, n'eussent-elles pas soudainement envahi le cœur de ceux des habitants d'Uzès, et ils étaient nombreux, qui supportaient avec une triste résignation le joug terroriste, en apprenant, le 18 Thermidor, douze jours avant l'arrivée du Tribunal révolutionnaire, que Robespierre et ses auxiliaires étaient tombés et que la conscience immédiate de cette chute était que les féroces magistrats de Nîmes, ne viendront point siéger à Uzès, qu'ainsi, sur l'Esplanade, devant la statue de la Liberté, ne se dresseraiient pas les bras sanglants de la machine à Guillotin.

Et cependant pour si grandes que fussent les espérances nées au sein de la population, aucune manifestation publique ne se produisit car, si les nouvelles apportées de Nîmes donnaient la certitude du grand bouleversement politique qui venait de survenir, les milieux officiels, à Uzès, en cette journée du 18 Thermidor, affectaient d'ignorer l'événement. Au directoire du district et à la municipalité, on déclarait ne rien savoir à ce sujet... Mais le lendemain 19, il n'en fut plus de même et cette prudente réserve des administrateurs disparut lors de l'arrivée d'un courrier du directoire du département apportant la nouvelle officielle de la chute de Robespierre, commentée en ces termes dans une adresse à la Convention émanée des administrateurs du département : « Représentants, l'administration du département du Gard s'empresse d'applaudir à votre énergie ; jamais elle n'avait été aussi nécessaire. Robespierre, ce Cromwel moderne, couvert du masque de la vertu, voulait s'emparer de la souveraineté du peuple et s'ériger en dictateur ; vous le lui avez arraché et soudain ce monstre et ses complices ont disparu de la terre des Républicains... » Dès lors, à de simples espérances se substitua une certitude et les citoyens que désormais n'entraînait plus dans la manifestation de leurs sen-

timents secrets aucune retenue, se répandirent dans les rues, s'attroupèrent sur les places publiques, commentant, chacun à sa façon, l'événement maintenant confirmé.

La municipalité qui hier encore manifestait pour la politique incarnée par Robespierre le zèle le plus ardent, ne fit aucune difficulté à jeter l'anathème contre lui, tant à cette époque où l'instabilité affectait les institutions publiques, les administrateurs étaient prêts à s'adapter à tous les changements et à brûler maintenant ce qu'ils adoraient naguère. Le maire Maigron, ancien receveur communal destitué au moment du fédéralisme et pour cela peut-être, devenu ardent jacobin, ne se fit aucun scrupule, puisque son idôle était renversée, de la piétiner et de la vouer au mépris public. L'exemple, d'ailleurs, lui venait de haut. Ne le trouvait-il pas dans l'adresse du directoire du département à la Convention dont un exemplaire venait de lui être transmis par le district ? Il s'empressa donc de convoquer le Conseil général de la commune pour le 20 Thermidor et, ce jour là, il soumit aux délibérations de l'assemblée la rédaction d'une adresse à la Convention. Séance tenant les termes en furent arrêtés. Ils étaient énergiques, qu'on en juge : « Robespierre, ce Catilina, n'est plus, ainsi que ses complices. Ils voulaient détruire la représentation nationale et anéantir la liberté publique, mais la force, le courage de la Convention, les a précipités dans l'abîme et ils sont morts enragés comme les tyrans. La patrie est sauvée par votre vigueur et par le dévouement des parisiens à ses représentants. Continuez vos immortels travaux, nous continuerons à démasquer et à punir tous les ennemis du peuple et nous dirons à nos concitoyens qu'aucun homme n'est rien à l'égard de la patrie et que tout usurpateur des droits du peuple est un coupable qui doit disparaître du sol de la liberté. Vive la République ! Vive la Montagne ! »

Cromwel à Nîmes, Catilina à Uzès, pour tous usurpateur et ennemi du peuple, Robespierre ne pouvait être plus sévèrement jugé. Mais n'est-il pas curieux de constater que c'étaient ceux-là même qui dans Uzès avaient usé et abusé des procédés qu'ils dénonçaient maintenant, qui rivalisaient de zèle pour flétrir ceux dont hier encore ils se réclamaient. Car c'est un fait qu'à Uzès la réaction thermidorienne qui, hâtons-nous de le dire, fut très anodine, fut l'œuvre de la municipalité, ardente jacobine la veille, et soudainement convertie au modérantisme. Dans son sein aucun changement ne fut effectué. Le personnel resta en place, la population n'émit aucune protestation. Le pouvoir central, qui, par les représentants en mission avait la haute main sur la composition des municipalités, n'intervint pas, alors que dès le 27 Fructidor (13 Septembre 1794), le représentant Perrin avait destitué l'ancienne municipalité de Nîmes et, par arrêté du 4 Vendémiaire (25 Septembre), avait autorisé les administrateurs du département à procéder à l'entièvre réorganisation des municipalités de leur ressort. Le directoire du district fut remplacé, mais le corps municipal d'Uzès ne fut en rien affecté par ces diverses mesures. Cela tint-il à ce fait que Maigron, le maire, ancien administrateur du département, était le gendre du conventionnel Chambon de la Tour, alors en faveur et délégué comme représentant dans les Bouches-du-Rhône? Peut-être. Quoi qu'il en soit, malgré son passé jacobin, après les événements de Thermidor, le citoyen Maigron continua à présider aux destinées de la ville, entouré des citoyens Guibal, Clauzel, Nauton, Odol, Chazel, Thérondel, officiers municipaux, assisté de Mathieu, agent national et de Nivard, greffier, ceux là même qui, durant les mois précédents, avaient pris les mesures les plus conformes à l'esprit jacobin contre lequel ils s'élevaient aujourd'hui. Ce n'est que le 27 Pluviose An III (15 Février 1795) que Maigron

fut mis en congé sur sa demande, par arrêté du représentant Girot-Pouzol, car il venait d'être appelé en qualité de secrétaire par son beau-père, le représentant du peuple Chambon, député du Gard, délégué dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Il fut remplacé provisoirement par Guibal, officier municipal. Ce ne fut que le 3 Germinal An III, c'est-à-dire huit mois après les événements de Thermidor, que la municipalité d'Uzès fut remaniée par arrêté de Girot-Pouzol et encore cet arrêté maintenait-il comme maire Maigron qui cependant n'exerça plus effectivement ses fonctions, sa mission auprès de Chambon se prolongeant. Le 16 Thermidor An III il donna sa démission. Un an s'était écoulé depuis le jour où il avait contresigné l'adresse de la municipalité d'Uzès à la Convention dans laquelle Robespierre était assimilé à un « Catilina mort enragé comme les tyrans ». La réaction thermidorienne était alors terminée à Uzès.

Voyons ce que fut cette réaction qui, fort heureusement, ne donna lieu à aucune effusion de sang ni à aucune manifestation de nature à compromettre sérieusement l'ordre et la sécurité publics, contrairement à ce qui se passa dans certaines villes de la région, notamment à Nîmes, Avignon, Tarascon et Alais. Tout consista surtout en protestations grandiloquentes de la part des autorités et en mesures de police destinées à enrayer les velléités de résistance de ceux des membres des anciennes organisations révolutionnaires trop compromis durant la période terroriste. Si parmi les sans-culottes avérés il y en eut quelques-uns qui furent incarcérés, aucun d'eux ne fut voué au dernier supplice. La guillotine disparut d'ailleurs de la scène politique dans la région et on ne la vit plus fonctionner que pour assurer la répression des crimes de droit commun. La réaction thermidorienne fut donc toute pacifique à Uzès et c'est dans un calme presque absolu

que s'y liquida le terrorisme qui avait cependant sévi avec vigueur.

La première conséquence des événements des 9-11 Thermidor, fut la suppression de la fête du 10 Août, fête commémorative de la chute de la royauté. Elle devait être célébrée avec pompe le 23 Thermidor. La municipalité en avait dressé le programme dans sa séance du 16 et en avait confié l'exécution à la Société populaire. La citoyenne Praden, « patriote reconnue », avait été désignée pour figurer la déesse Liberté sur un char orné d'attributs patriotiques qui devait parcourir la ville. Mais le 23 Thermidor, la Société populaire estima qu'il était plus sage de ne se livrer à aucune manifestation. Elle décommanda les réjouissances publiques qui avaient été préparées.

Certains membres du Comité de surveillance qui regrettaienr les beaux jours où ils régnaienr en maîtres, délivrant des mandats d'arrêt contre ceux de leurs concitoyens qu'il leur plaisait de qualifier d'aristocrates ou de suspects, présidant aux visites domiciliaires, aux appositions de scellés sur les biens des détenus, voyaient avec amertume leur règne prendre fin. Ils essayaient par une sourde propagande d'égarer les esprits sur la véritable portée des événements du 9 Thermidor, les représentant comme un épisode qui n'aurait pas de lendemain, disant que la Terreur restait toujours et plus que jamais à l'ordre du jour. Inquiet de cette campagne, prenant ombrage des propos mensongers ainsi répandus dans le but d'égarer le peuple, redoutant des troubles possibles, le Conseil communal, parfaitement instruit de la véritable situation par les bulletins officiels signés des représentants en mission dans le département, décida de renseigner exactement la population sur la portée du changement qui venait de se produire. Le 18 Fructidor (4 Septembre 1794) il s'assembla et décida de publier avec la plus grande solennité un appel aux habitants pour

les inviter à ne pas se laisser tromper par « les insinuations perfides des ennemis de la liberté et de l'égalité ».

Cet appel qui fut affiché sur les monuments publics, proclamé à son de trompe et dont des exemplaires furent transmis aux représentants en mission, s'exprimait ainsi :

« Quand les malveillants s'agitent, quand des hommes hypocrites cherchent à troubler le repos public, à désunir les patriotes par leurs propos inciviques et leurs machinations perfides, les magistrats de peuple doivent faire tous leurs efforts pour déjouer leurs projets criminels. Des patriotes purs sont calomniés, menacés, insultés, pour vouloir avec franchise émettre leur opinion, des hommes crédules, faibles ou trompés, tiennent des propos qui ne peuvent être dictés que par des agents secrets de l'infâme Robespierre, ou cherchant à vous égarer sur vos vrais intérêts, en vous dénaturant les événements du 9 au 10 Thermidor. Tout prouve que l'on voudrait amener le désordre soit pour faire renaitre le système oppressif du tyran, soit pour favoriser l'aristocratie qui profite de toutes les occasions pour anéantir la liberté... Méfiez-vous de ces hommes qui ne vous parlent pas avec avantage et satisfaction des heureux événements du 9 au 10 Thermidor, qui emploient toutes sortes de moyens pour faire perdre la confiance à ceux qui se sont manifestés ouvertement contre le Catilina Robespierre et ses complices ; ne vous y trompez pas, citoyens, ceux qui vous parlent de la sorte sont vos ennemis, ils veulent vous diviser parce qu'ils espèrent par là échapper à la vengeance nationale, si vous en connaissez, il est de votre devoir de les dénoncer afin qu'ils soient livrés au glaive de la loi. Le Conseil vous y invite et vous déclare qu'en vous comportant ainsi vous servirez bien votre patrie... »

Ces énergiques paroles eurent pour effet, jointes aux mesures de police prises par les autorités (interdiction des rassemblements, patrouilles, fermeture des cabarets à la tombée de la nuit, etc...), de calmer l'effervescence qui semblait se manifester chez certains éléments extrêmes de la population.

Peu de jours après, une nouvelle occasion fut donnée à la municipalité de témoigner de sa réprobation pour les procédés terroristes. Dans sa séance du 18 Vendémiaire, la Convention avait voté une adresse au peuple français dans laquelle elle le mettait en garde contre les agissements de ceux qu'elle appelait « les héritiers des crimes de Robespierre et de tous les conspirateurs qui s'agitent en tous sens pour ébranler la République. » Lecture en fut faite par le maire Maigron dans la séance publique du Conseil général de la commune du 26 Vendémiaire (17 Octobre 1794) et il fut décidé qu'afin d'instruire les citoyens d'Uzès sur leurs véritables devoirs dans le moment présent, ils seraient invités à se rendre le soir même dans le Temple de la Raison, où il leur serait fait lecture de l'adresse de la Convention, lecture qui serait renouvelée le prochain décadi lors de la cérémonie à l'Etre Suprême. En outre, il fut décidé qu'en réponse à sa réclamation une adresse serait envoyée à la Convention. Le 5 Brumaire, en effet, le Conseil arrêta en ces termes cette adresse :

« Représentants. C'est avec la plus grande joie que nous avons applaudi à votre adresse au peuple français ; les principes qui y sont développés sont vraiment les nôtres. Vous voulez le règne de la justice. Nous le voulons aussi parce qu'il frappe les coupables et porte le calme et la confiance dans l'âme de tous les bons citoyens. Il faut que les intrigues et les factions cèdent enfin, il faut qu'elles disparaissent pour toujours du sol de la liberté. Représentants, nous saurons faire respecter vos décrets et les faire exécuter. La masse des citoyens

de notre commune est bonne, comme partout. Elle désire le bien. Elle ne verra jamais que la Convention Nationale pour son unique point de ralliement ; les applaudissements réitérés qu'elle a donnés à la lecture de votre adresse vous prouvent son assentiment et son attachement à vos principes. Pour nous, nous poursuivrons sans relâche tous les ennemis du peuple. Nous jurons guerre éternelle aux aristocrates, aux fripons, aux terroristes et aux dominateurs qui crient à l'oppression parce que déjà ils sont accablés du mépris public. Vive la République ! Vive la Convention Nationale ! »

Des paroles, les autorités passèrent aux actes, mais les sanctions contre les terroristes uzétiens furent lentes à venir, non pas que le zèle thermidorien ainsi manifesté par elles dans ces proclamations se fut en quoi que ce soit attisé, mais surtout parce que, avant toute chose, elles avaient à faire face à une situation terriblement compliquée et parfois même angoissante au sujet du ravitaillement de la commune en denrées de première nécessité et principalement en grains. Journellement les officiers municipaux avaient à intervenir pour résoudre le problème si délicat de l'approvisionnement des marchés et des magasins publics. Les registres des délibérations du Conseil communal témoignent des efforts constants de la municipalité, efforts qu'on ne saurait trop louer, pour faire face aux nécessités pressantes qui surgissaient au sein d'une population rationnée dont les besoins malgré ce étaient encore trop grands pour les faibles ressources dont disposait la ville.

L'administration du district, au lendemain de la révolution du 9 Thermidor, s'était empressée de libérer les détenus politiques enfermés dans la maison d'arrêt, se conformant en cela à l'arrêté du représentant Perrin qui ordonnait leur élargissement. Environ trois cents citoyens, qualifiés de suspects, dont soixante originaires d'Uzès, étaient déte-

nus dans la maison d'arrêt au début de Thermidor, attendant leur comparution devant le Tribunal révolutionnaire. En grande majorité, ils furent libérés sans retard, et le 9 Fructidor, un mois après l'heureux événement, le directoire du district pouvait réduire à huit le nombre des gardes nationaux de faction à la maison d'arrêt, à trois celui des guichetiers et à deux celui des porteurs d'eau. Toutefois, ces mises en liberté n'étaient pas faites sans que certaines précautions soient prises pour qu'elles ne servent pas de prétexte à troubler l'ordre public. En effet, comme quelques détenus libérés se laissaient aller à proférer des menaces contre leurs dénonciateurs et les autorités qui avaient ordonné leur arrestation, pour éviter des représailles peut-être violentes, la municipalité, sur réquisition de l'agent national, arrêta qu'elle ne manquerait pas de mettre à exécution l'arrêté du représentant Perrin du 11 Fructidor, décidant que tout ci-devant détenu qui serait convaincu d'avoir insulté ou menacé des membres de quelque autorité constituée que ce soit, pour cause de sa détention, serait à l'instant réincarcéré et demeurerait dans la maison d'arrêt jusqu'à la paix. Le quatrième jour sans-culottide (20 Septembre 1794), la maison d'arrêt était presque vide et le directoire du district décida que trois gardiens sur quatre seraient supprimés et que le piquet de garde serait réduit à quatre hommes. Seuls restèrent détenus quelques parents d'émigrés.

D'accord avec l'administration du district, l'autorité municipale, afin d'assurer le maintien de l'ordre public, soumit à une étroite surveillance les citoyens qui avaient joué un rôle actif pendant la Terreur et dont on craignait les menées. S'ils ne furent pas arrêtés immédiatement, ils furent toutefois mis à l'index, car, à la plupart d'entre eux, on refusa des certificats de civisme, ce qui les faisait considérer comme suspects et les plaçait sous la menace d'une arrestation à la moindre incartade.

Cela suffit durant quelques mois, puis, la surveillance se relâchant certains se reprirent à tenir des propos séditeux, cherchant par leurs insinuations malveillantes à égarer l'esprit public. Alors les arrestations commencèrent. Le 17 Ventôse An III (7 Mai 1795) première fournée : Pierre Pelin, horloger, ancien membre du Comité de surveillance, dénonciateur avéré, Court et Fidel, également membres du même comité, qui avaient été délégués auprès de Borie pour appuyer la pétition du 27 Prairial demandant l'envoi du Tribunal révolutionnaire, Pierre Delafont, Hugues, Giraud et Jullien, furent conduits à la maison d'arrêt. Le 29 Ventôse, ils y furent rejoints par le citoyen Aufan, ancien président du directoire du district, destitué par le représentant Perrin. Le 7 Floréal Mathieu Voulland, administrateur du district, l'inspirateur de la pétition du 27 Prairial relative au Tribunal révolutionnaire, fut arrêté. Contre lui s'étaient accumulés les plus vifs ressentiments. Il joua en quelque sorte le rôle de bouc émissaire. Il fut vigoureusement flétris, marqué au front par les autorités municipales, alors qu'après plusieurs mois de détention, il se risqua à demander son élargissement au représentant en mission Olivier Gérente. Dans la pétition qu'il lui adressa à cet effet il alléguait que s'il avait signé un arrêté pour demander le transfert à Uzès du Tribunal révolutionnaire, il l'avait signé comme bien d'autres sans le lire. invoquer un pareil motif était puéril et on pouvait même se demander s'il n'y avait pas là étalage de cynisme. On le lui fit bien voir. Sa pétition ayant été renvoyée par Olivier-Gérente à la municipalité pour avis, celle-ci donna son appréciation en ces termes qui, en même temps qu'ils constituent une nouvelle réprobation des excès terroristes commis à Uzès, sont pour leur principal instigateur, Mathieu Voulland, une virulente flétrissure : « Considérant, dit la délibération en date du 26 Messidor An III, qu'un

arrêté aussi sanguinaire que barbare et motivé sur des principes aussi déstructeurs puisqu'il s'agissait de rien moins que de faire périr la plus grande partie des bons citoyens de cette commune, ne peut avoir en pour approuveurs et signataires que des partisans de la tyrannie. Considérant que le pétitionnaire ne peut point Favoir signé sans connaissance de cause, puisqu'il ne pouvait être que la suite de la méchanceté la plus réfléchie et la plus atroce. Considérant qu'il y a de la lâcheté de la part du pétitionnaire d'oser dire qu'il a signé le dit arrêté *sans le lire* lors même qu'il convient se souvenir de l'avoir signé ; considérant enfin que la manière dont le dit arrêté a été rédigé prouve beaucoup plus le désir abominable de faire périr les bons citoyens que de les faire juger ; déclarons que c'est avec justice que l'administration du district a décerné un mandat d'arrêt contre le pétitionnaire. » Nanti d'une pareille recommandation, Mathieu Voulland vit sa demande d'élargissement rejetée par Olivier-Gérente. La plupart de ces terroristes ainsi incarcérés restèrent en prison jusqu'à l'amnistie du 4 Brumaire An IV.

Le mouvement de réprobation que manifestaient à l'envi pour les menées terroristes, autorités locales et citoyens de la ville d'Uzès, dépassant les bornes de la cité atteignit l'enceinte de la Convention. En effet, des pétitions demandèrent des sanctions contre Borie, qui, alors qu'en l'An II, se trouvant en mission dans le Gard et la Lozère, avait édicté des arrêtés d'une sévérité inouïe sur le régime des prisons et passait pour avoir, à Nîmes, dansé en costume de représentant devant la guillotine. En Ventôse An III, la Société populaire d'Uzès le dénonça pour « avoir imité dans le Gard les Carrier, les Collot, les Joseph Lebon », l'accusant « d'avoir volontisé les têtes les plus scélérates, d'avoir créé un grand nombres de bastilles dont il ordonnait de

fermer hermétiquement les fenêtres afin de faire périr les prisonniers par le méphitisme...»

Peu de semaines après, en Germinal, la même Société populaire renouvela ses dénonciations contre Borie et cette fois elle visait aussi un citoyen d'Uzès, député du Gard, Henri Voulland, avocat, ancien juge au Tribunal de Cassation, qu'elle accusait d'avoir été l'inspirateur de Borie et d'avoir aidé par ses conseils le farouche dictateur à dévaster les contrées méridionales où il avait exercé son pro-consulat. Ces dénonciations ne restèrent pas sans effet. Jointes à celles émanées d'autres localités du département, elles firent impliquer Borie dans les poursuites intentées contre les terroristes. Voulland fut aussi arrêté bien qu'il eut été un des organisateurs de la journée du 9 Thermidor. Toutefois l'un et l'autre furent libérés lors de l'amnistie de Brumaire An IV.

Cependant malgré toutes les mesures prises par les autorités locales pour empêcher que les événements de Thermidor ne soient prétextes à troubles, il y eut bien par ci par là quelques échauffourées dans les rues, le soir. Des citoyens furent arrêtés et molestés par des bandes armées de bâtons et de sabres. Le 1^{er} Germinal An III un incident se produisit pendant la nuit, qui amena l'intervention du représentant du peuple en mission dans le Gard, Girod-Pouzol. La statue de la Liberté qui se dressait au rond-point de l'Esplanade, fut mutilée. A qui attribuer cet acte de vandalisme ? On pensa aux terroristes ; on pensa aussi aux aristocrates. Cette mutilation, à cette époque, pouvait être le fait aussi bien des uns que des autres. Girod-Pouzol informé vint en personne de Nîmes à Uzès et, le 2 Germinal, prit sur place un arrêté prescrivant le désarmement général de la population. Cet arrêté était ainsi motivé : « Instruit que des cris séditeux ont éclaté dans la commune d'Uzès, que la statue de la Liberté y a été mutilée par des hommes ou par-

tisans de la royauté ou du système de sang qui vient d'être anéanti et qui cherchent tous les moyens possibles d'égarer le peuple en lui faisant craindre le retour du système de sang, en le poussant au fanatisme, pour tâcher de donner des inquiétudes au gouvernement et distraire l'œil de la vigilance qui les poursuit ; considérant que dans cette circonstance le premier des devoirs est de les empêcher de nuire en enlevant les armes aux mauvais citoyens...», en conséquence il était prescrit que les habitants devaient, dans les vingt-quatre heures de la publication de l'arrêté, remettre leurs armes entre les mains de la municipalité, sous peine d'être incarcérés. Seuls étaient autorisés à conserver leurs armes, les citoyens qui, après enquête de la municipalité, seraient jugés dignes d'entrer dans la garde nationale qui d'ailleurs serait elle-même épurée par les soins de l'administration du district. Cet arrêté fut publié le 4 Germinal. Griolet, officier municipal, Pujolas et Guibal, notables, furent désignés par la municipalité en qualité de commissaires chargés de recevoir les armes.

Il ne faut pas croire que l'intervention de Girod-Pouzol eut la vertu de faire remettre immédiatement les armes détenues par les habitants. Il y eut des résistances, à telle enseigne qu'il fallut sévir ainsi qu'en témoigne la décision prise par la municipalité le 6 Germinal, ordonnant l'arrestation de plusieurs citoyens signalés par les capitaines des compagnies de la garde nationale, comme ayant éludé les prescriptions de l'arrêté du 2 Germinal et leur détention jusqu'à ce qu'ils aient livré leurs armes.

Cette question du désarmement fut d'ailleurs remise à l'ordre du jour peu de semaines après à l'occasion d'un décret voté par la Convention le 21 Germinal, prescrivant le désarmement de ceux qui avaient participé « aux horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 Thermidor ». L'administration du district, s'inspirant de ce décret,

prit, dès qu'elle le connut, le 29 Germinal, un arrêté ordonnant de s'assurer si le désarmement avait été réellement effectué dans la commune. Le 3 Floréal le Conseil communal « considérant qu'il restait dans la commune des terroristes violemment soupçonnés de receler encore des armes » arrêta qu'il serait fait sans désemparer une liste de tous ceux qui passaient pour cacher des armes chez eux et que douze commissaires, pris parmi la municipalité et le corps des notables, procèderaient, dès le lendemain à des visites domiciliaires chez les personnes soupçonnées. En exécution de cette décision, le 4 Floréal, à 8 heures du matin, les visites domiciliaires commencèrent. Un seul des visités, le citoyen Riquet, fut trouvé détenteur d'un fusil. Il fut condamné séance tenante à trois jours de prison sur requistition de l'agent national.

Ces mesures de désarmement, si elles assuraient la sécurité publique, n'avaient pas enrayer les menées des terroristes endurcis qui, malgré tout, continuaient leur propagande contre la Convention. Elles les avaient plutôt exaspérés et ils cherchaient à nouer des intrigues dans des réunions qu'ils tenaient la nuit en divers endroits, notamment dans le jardin du citoyen d'André de Saint-Victor. Aussi, en Floréal, la municipalité fut-elle amenée à organiser une surveillance spéciale autour de ces terroristes impénitents. Elle décida qu'il serait fait des patrouilles incessantes pendant la nuit sous la conduite d'un officier municipal ou d'un notable. Ces patrouilles devaient se porter dans tous les lieux soupçonnés de servir de rassemblement aux terroristes, disperser les réunions et arrêter les citoyens qui s'y trouveraient pour les traduire de suite dans la maison d'arrêt.

Cette étroite surveillance dont ils étaient l'objet entravait évidemment les jacobins d'Uzès dans les machinations qu'ils ourdissaient pour s'aboucher avec ceux de Nîmes et d'autres villes en vue de

fomenter des troubles, mais elle ne parvenait pas à mettre fin à leurs entreprises, car certains d'entre eux, des plus remuants, restaient encore en liberté. L'occasion allait se présenter de les mettre enfin dans l'impossibilité de nuire.

La ville de Toulon qui s'était livrée aux Anglais en 1793, bien qu'é reconquise par les armées de la République, était restée un foyer de révolte. Après le 9 Thermidor beaucoup de jacobins s'y étaient réfugiés, comptant sur l'appui des 12 000 ouvriers de l'arsenal pour organiser la résistance contre la Convention. Dès les premiers jours de Germinal An III, des séditions avaient éclaté dans la garnison dont les chefs étaient d'opinion avancée ; mais ce fut surtout pendant les journées des 28, 29, 30 Floréal et 1^{er} Prairial, que la révolte s'étendant réussit à se rendre maîtresse de la ville. Les ouvriers s'emparèrent de vive force des armes de l'arsenal. Un comité terroriste fut constitué qui prit en main l'administration communale. Cinq à six mille furieux tentèrent de se saisir de l'escadre, le représentant du peuple Brunet, se donna la mort, voyant qu'il n'avait pu enrayer l'émeute. Ses collègues Chiappe et Niou ne réussirent qu'à grand'peine à échapper aux fauteux en armes qui les poursuivaient. Le but, d'ailleurs hautement avoué des émeutiers, était de recruter des adhérents dans toutes les villes du Midi, notamment à Marseille, et d'envoyer une armée à Paris pour renverser la Convention et restaurer la dictature de la Montagne. La Convention qui vit une corrélation très étroite entre ces événements et les attentats terroristes de Paris du 30 Floréal et du 1^{er} Prairial, arrêta des mesures énergiques pour assurer la répression de cette nouvelle insurrection toulonnaise. Ces mesures, appliquées avec rigueur par les représentants en mission à Marseille, Chambon et Guérin, vinrent à bout de l'émeute. Mais l'alarme avait été chaude, surtout dans les départements méridionaux où on redoutait que les éléments ter-

roristes n'aillet se joindre aux jacobains toulonais. Aussi dès le 1^{er} Prairial, Guérin et Chambon avaient-ils pris un arrêté prescrivant aux municipalités d'exercer une surveillance des plus étroites autour des citoyens de leur commune connus pour leur attachement aux idées terroristes.

Dès le 6 Prairial, le Conseil municipal d'Uzès se mit en mesure d'assurer l'exécution de cet arrêté. « Considérant, dit sa délibération en date de ce même jour, que dans cette commune il y a nombre de terroristes qui ne manqueraient pas de s'aller joindre aux ennemis de la chose publique ; considérant que la tranquillité de cette commune dans ces moments impérieux dépend des mesures propres à l'assurer ; qu'il paraît urgent de s'assurer de tous les terroristes connus, arrête que de suite il sera décerné des mandats d'amener contre tous ceux qui ont manifesté des sentiments en faveur du terrorisme et déjà dénoncés par l'opinion publique. » Et sans désemparer, nantis de mandats en bonne et due forme, les officiers municipaux accompagnés de gendarmes et de gardes nationaux, mirent en état d'arrestation les citoyens Louis Rivière, Antoine Richard, Jean-Baptiste Cébe, dit Titet, André Praden, Marc-Antoine Dalmière, Jean Palisse, Jacques Auquier et Simon François Daussan.

Dès le lendemain 7 Prairial et jours suivants, ces détenus furent interrogés. Trois d'entre eux parvinrent à se justifier des soupçons de terrorisme qui pesaient sur eux : Louis Rivière, en faveur de qui les municipalités de Remoulins, de Blauzac et de Saint-Géniès intervinrent, assurant qu'il avait été envoyé en mission auprès d'elles par le représentant Perrin et qu'il avait alors propagé avec zèle l'esprit de soumission aux décrets de la Convention. Jean Palisse et Jacques Auquier furent sans doute convaincus d'avoir tenu quelques propos inconsidérés, mais on reconnut que c'était sans mauvaise intention. Par arrêté du 18 Prairial, ils

furent mis en liberté, mais restèrent néanmoins placés sous la surveillance de la municipalité.

Quant aux cinq autres, mandat d'arrêt fut décerné contre eux par arrêté de ce même jour et ils furent déférés à l'accusateur public près le Tribunal criminel du Gard sous les inculpations suivantes : Antoine Richard et Jean-Baptiste Gèbe, comme partisans du système de terreur et au surplus comme concessionnaires et dilapidateurs alors qu'ils étaient commissaires civils de la commune de Rivières-de-Theyrargues. André Praden, pour avoir été au sein de la Société populaire d'Uzès l'instigateur de l'esprit terroriste. Dalmière pour s'être montré dans toutes les occasions un des plus zélés partisans de l'ancien système de terreur. Daussan pour avoir « étant à la Société populaire, dénoncé faussement au Tigre Borie alors en mission dans le département, le citoyen Bruguière, administrateur du district », ce qui fut cause de sa destitution et en outre pour s'être montré « un zélé partisan du système atroce qui a ensanglanté la République ». Ces divers mandats d'arrêt soumis au représentant Olivier-Gérente, furent tous approuvés par lui le 2 Messidor.

Non contentes d'empêcher par leur arrestation les terroristes d'Uzès de rejoindre les jacobins toulonais en insurrection, les autorités s'étaient empesées de répondre à la proclamation d'Olivier-Gérente du 4 Prairial appelant tous les bons citoyens à marcher contre les rebelles de Toulon. Le 6 Prairial, l'administration du district avait décidé que la ville d'Uzès fournirait un contingent de 35 hommes pour se joindre au contingent de Nîmes prêt à partir pour Toulon. La municipalité fit publier solennellement cette proclamation devant la garde nationale assemblée, en invitant tous les bons citoyens à s'inscrire pour marcher « contre les scélérats qui voudraient ramener le règne de sang et de terreur. Vingt-cinq volontaires répondirent à cet appel.

La municipalité choisit elle-même dix citoyens parmi ceux en état de supporter les fatigues de la guerre, afin de compléter le contingent de trente-cinq fixé par le district.

Le danger terroriste était désormais écarté d'Uzès. Les principaux Jacobins, les Montagnards endurcis, étaient tous incarcérés. Si quelques rares citoyens professraient encore des sentiments hostiles à ceux de la Convention, c'étaient des gens sans influence qui n'étaient point à craindre. La réaction thermidorienne, on le voit, n'avait pas été bien méchante à Uzès, où ne règne pas à cette époque la Terreur blanche, comme dans d'autres villes du Midi.

Ce qui marqua que la Terreur était complètement liquidée, ce fut le retour au libre exercice des cultes et la facilité avec laquelle il s'opéra. La politique jacobine avait été surtout antireligieuse. Uzès avait vu ses églises et son temple désaffectés. Le culte de la Raison avait été inauguré le 20 Germinal An II dans la cathédrale, transformée en Temple de la Raison. Le temple protestant était devenu un atelier de couture pour la confection des uniformes militaires. Pasteur et curé avaient abjuré et disparu de la ville. Mais à la faveur de la réaction thermidorienne, la Convention avait voté le 3 Ventôse An III un décret assurant la libre pratique de tous les cultes, décret qu'était venu compléter celui du 11 Prairial, décidant que les édifices cultuels non aliénés seraient restitués aux communes pour la célébration des cérémonies religieuses. Le 28 Messidor, en exécution de ces prescriptions, le Conseil communal d'Uzès, faisant droit aux pétitions à lui adressées, réaffecta aux cérémonies catholiques la cathédrale, l'église Saint-Etienne et l'église Saint-Laurent. Le temple fut rendu à la communauté protestante.

Le calme revint ainsi dans la petite cité dont nulle alarme, du moins pour un temps, ne troubla plus la quiétude. Et sur l'Esplanade, si la déesse Liberté

trôna encore pendant plusieurs mois, du moins ne vit-elle plus aller et venir autour de son piédestal que de paisibles promeneurs, là même où, pendant les grandes journées de la Terreur, avaient éclaté les foudres des belliqueux sans-culottes.

Sources. — Archives de la Ville d'Uzès : Registre des délibérations du Conseil communal de 1793 à l'An IV. — Liasses L 28 et L 29. — Rouvière : *Histoire de la Révolution Française dans le Gard*. — Archives départementales. — *Moniteur Universel*, réimpression, tome XXIV, pages 221-552-556.

NIMES

par

M. Jean BOSC

Membre résidant

Le voyageur qui arrive à Nîmes par la route, de quelque côté qu'il aborde la ville, est vivement frappé par la nouveauté des paysages qu'il découvre. Sur un sol maigre et sec, recouvert de minces taillis de chênes, que tapissent des herbes aromatiques aux pénétrantes senteurs, les oliviers élèvent la masse frissonnante de leurs feuillages argentés, où se détachent quelques pins aux lourdes frondaisons. Des murs à pierres sèches découpent d'étroits enclos, au centre desquels s'érigent de petites constructions quadrangulaires, aux façades peintes en blanc, dont la porte est encadrée par le double fût de deux sveltes cyprès. C'est la « garrigue » et ses « mazets », banlieue de la ville, où tout Nîmois possède un coin de terre, dont il cultive avec amour la maigre fertilité. Et, sur ce paysage, qui ne ressemble à nul autre en France, se dresse la haute et robuste silhouette d'une grande tour ruinée, d'antiquité fabuleuse et d'origine mal connue, qui, de tous temps, veilla sur les destins de la ville dont elle est l'aïeule : la Tour Magne.

Arrivé à Nîmes, que le voyageur gravisse la pinède qui fait au Jardin de la Fontaine une toile de fond chaude et riche comme une verdure flamande, et que, d'une des terrasses qui y sont ménagées, il contemple le panorama de la ville, Nîmes s'allonge tout entière à ses pieds, avec les clochers de ses églises, les dômes de ses édifices et les silhouettes

inaccoutumées de ses magnifiques monuments romains. Des collines la ceinturent, aux lignes simples et pures, d'une courbe nette et un peu sèche, et, sur cet ensemble, la lumière du Midi verse à flots sa transparente clarté. On ne peut s'empêcher de songer à la Toscane, et le mot d'Anatole France, à propos de Florence, monte de lui-même à l'esprit : « Ici encore, c'est une perle au fond d'une coupe ». Un pays qui fait de la beauté avec de la ligne et quelques couleurs élémentaires, sans superfétation de verdure et de coloris floraux, telle nous paraît être la caractéristique du paysage nîmois. C'est non seulement l'Italie, mais la Grèce — certains, disent la Judée, — auxquelles directement il s'apparente.

Cette impression de recul dans l'antiquité classique, une brève visite de la ville ne peut que l'intensifier. Si Nîmes possède des monuments modernes dignes d'être contemplés, si le Moyen Age et la Renaissance ont laissé chez elle leurs vestiges, tout disparaît et s'éclipse devant ses monuments romains. Isolées sur une vaste place, qui leur donne tout leur relief, ses arènes peuvent rivaliser avec le Colisée; sa Maison Carrée reste toujours la merveille de l'art gréco-romain, si précieuse que le cardinal Alberoni voulait « l'enchaîner dans un écrin d'or »; son Temple de Diane, ruine exquise, blotti dans un nid de verdure au pied de la fontaine, fait amèrement regretter que le vandalisme des siècles ait détruit le grandiose ensemble de ses bains romains et les arches béantes de ses Portes de France et d'Auguste semblent encore s'ouvrir aux chars de ses antiques habitants. Après dix-neuf siècles, Nîmes reste toujours l'antique Nemausus ; elle porte fièrement, dans son aspect comme dans ses armoiries, le titre glorieux de « Colonia romaine ».

Peu de villes, en France, peuvent s'enorgueillir d'une aussi antique civilisation. Six siècles avant notre ère, ses Voies Arécomiques étaient, sans doute aucun, en rapport avec les Massaliotes, et, par eux,

avec les Grecs. Les vieilles sépultures nous en donnent la preuve par les nombreux fragments de poteries campaniennes ou samiennes qu'elles nous livrent. Sous cette double influence, c'est une ville véritable qui se développera sur son sol, admirablement placée à côté d'une source abondante, à un carrefour de routes rayonnant sur toute la région, ville autour de laquelle vingt-quatre *oppida* formeront une Confédération puissante. Le caractère des habitants primitifs s'y pénétrera d'influences méditerranéennes, à tel point que les Celtes écriront leurs épitaphes en caractères grecs.

Rome, dont la puissance grandit chaque jour et qui, depuis longtemps déjà, a conçu son rêve d'impérialisme, jettera fatidiquement les yeux sur elle. Elle trouvera là de vastes forêts, un bétail nombreux, de riches mines de cuivre. Elle y trouvera surtout, au moment de la conquête des Gauls, une solide base d'opérations et une population toute prête à l'accueillir avec joie. Dès Jules César, la région constitue une véritable province romaine. Aussi, dans son vaste effort de colonisation, l'empereur Auguste ne la négligera pas. Elle lui doit ses remparts et leurs portes, son Capitole, encore intact et que la tradition a baptisé Maison Carrée, vraisemblablement l'ensemble de monuments sur lequel est aujourd'hui dessinée La Fontaine. Il y envoie une de ses légions : la légion d'Egypte, dont le souvenir revit dans son blason et qui, aux influences grecques et romaines, vint ajouter celle de l'Orient. Après lui, Hadrien y fit construire, en l'honneur de Plotin, une vaste basilique entièrement ruinée, dont ne demeure que ce chef-d'œuvre : la frise des Aigles, et dont nous savons que le faste étonna l'antiquité elle-même. C'est une ère de prospérité inouïe qui, pendant plusieurs siècles, sous l'égide de la paix romaine, régna sur toute la région. L'empreinte est si profonde que jamais elle ne s'effacera.

La ville connaîtra, au cours des siècles, d'autres influences. Elle subira la domination sarrasine et, plus tard, la douce civilisation albigeoise, corrigera ce que ses hérédités romaines avaient d'un peu dur, en la faisant participer à la belle floraison provençale du Haut Moyen Age.

Mais l'évolution de notre histoire a laissé dans ses rues peu de traces. Sa cathédrale, soumise à mille vicissitudes, plusieurs fois ruinée par la violence des luttes religieuses, est plus intéressante du point de vue historique que comme monument d'art. La Renaissance ne s'y révèle que par quelques détails d'architecture, d'ailleurs charmants, quelques vieux autels, que le visiteur doit aller chercher à l'ombre d'anciennes ruelles. Et il faut arriver au XVIII^e siècle pour voir naître cette charmante promenade de la Fontaine, créée sous les vestiges d'un vaste ensemble antique. « broderie Louis XV sur canevas romain », suivant le mot d'un archéologue nîmois, et dont le temps, corrigeant les quelques fautes de son architecte, a fait une merveille comparable à Versailles, et qui évoque le souvenir des Jardins Boboli de Florence.

Le XIX^e siècle, enfin, a fait de Nîmes, une ville moderne, bien ouverte, largement aérée, égayée par de jolis squares, offrant à l'étranger qui y débarque après l'accueillant ombrage de son avenue Feuchères, l'élégance de son esplanade, au centre de laquelle se dresse cette fontaine, célèbre dans le monde entier, que Questel a conçue et qu'a sculptée Pradier. Son commerce est florissant, diverses industries y prospèrent, et la vieille cité a su se moderniser au point de devenir, grâce à d'heureuses initiatives, une importante gare de navigation aérienne.

Mais elle demeure, malgré tout, une ville d'art et de rêve. Elle apparaît un peu comme un vaste musée, où se conservent pieusement, sous le ciel bleu qui les met en valeur, sous le chaud soleil qui en dore les vieilles pierres, les vénérables monuments

qui attestent l'antiquité de sa noblesse. Et c'est sa grandeur et sa caractéristique, nous semble-t-il, de relier la France à Rome. En cela, elle atteste avec force la latinité des Français d'aujourd'hui. Fondue dans l'unité française, profondément attachée à la patrie, à laquelle, au cours de la guerre, elle sut sacrifier nombre de ses enfants, elle conserve, puissant et robuste, son caractère autochtone. Elle est invinciblement fidèle à ses coutumes locales, à ses jeux favoris, et c'est grâce à l'un d'entre eux qu'elle ressuscite la Rome des Césars, qui revit tout entière sur les vieilles pierres de ses arènes, aux grands jours de courses de taureaux.

Nîmes, ancienne colonie romaine, chef-lieu d'un département français, est une preuve, entre bien d'autres, de la magnifique puissance de vie d'un peuple qui sut fondre, en l'unité d'une seule âme nationale, tant d'éléments divers.

La Philosophie de J.-J. Gourd

par

M. Francisque GREIF

Membre résidant

MESSIEURS,

Lorsque vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte de l'ouvrage de M. Trial sur la philosophie de J.-J. Gourd, j'ai reculé avec crainte devant une pareille mission. Parler d'un sujet après M. Trial, c'était me faire condamner d'avance ; étudier un vaste système philosophique portant sur le connu et l'inconnu, c'était vouloir étreindre le monde et quelque chose de plus. A l'épreuve, la crainte a disparu. Il ne s'agissait que de suivre quelques grandes lignes de l'univers, en la compagnie de deux guides singulièrement attrayants. Vous connaissez la parole limpide, le charme pénétrant et persuasif de notre éminent confrère ; quant à son génial ami, un juge compétent a pu en dire qu'il était peut-être un des plus grands créateurs dans l'ordre de la pensée au début du vingtième siècle. C'était une fête pour moi de vivre pendant quelque temps dans l'infinié intellectuelle de ces nobles esprits, d'être en tiers dans leurs entretiens, et de les accompagner, tout attentif et charmé, au cours de leur promenade dans les jardins d'Akademos.

Né au village du Fleix en Dordogne le 15 Septembre 1850, J.-J. Gourd perdit de bonne heure sa mère et fut élevé par son père, instituteur de vertu sévère, mitigée par des goûts agrestes et par l'amour de l'art. L'action paternelle l'aida à développer cette

passion de la musique qui devait lui donner les plus vives jouissances et lui inspirer des conceptions esthétiques d'une réelle valeur. Mais l'influence prépondérante fut celle de la religion. Son père rêvait d'en faire un pasteur. Après le baccalauréat, Gourd fit une année d'études dites « préparatoires » à la Faculté de Théologie de Montauban ; puis il se rendit à Genève, où il trouva un condisciple qui devint par la suite son biographe et son continuateur. Une grande communauté de vues et de sentiments les lia pour la vie. Encore aujourd'hui, M. Trial se plaît à rémémorer ce qu'il doit à son ami qu'il appelle son « initiateur ». Pendant la guerre de 1870-71, le jeune étudiant fit partie de l'ambulance franco-suisse qui rendit de grands services à l'armée de Bourbaki aux Verrières. Après avoir terminé ses études philosophiques en 1873, et ses études théologiques en 1874, il se rendit en Allemagne où il visita les Universités de Leipzig, de Berlin, d'Heidelberg et de Tübingue. De retour en France, il fit une suffragance à Vernoux en Ardèche, et fut consacré au saint ministère par un pasteur de Lyon. Satisfait de lui, l'église de Vernoux lui donna vocation. Mais, sous l'influence des idées qui avaient prévalu au synode autoritaire de 1872 le ministre des cultes ne confirma pas sa nomination, et Gourd fut obligé, à son grand regret de déferer à l'appel qui lui fut fait par les chrétiens libéraux de Genève. Après avoir exercé dans cette ville diverses fonctions pastorales, il soutint en 1877 sa thèse de licencié en théologie intitulée : « La foi en Dieu, sa genèse dans l'âme humaine ». Ce travail révéla chez lui de telles aptitudes de pensée que, peu de temps après, il fut chargé d'un cours de philosophie à l'université. Pendant les quatre années suivantes, il continua à s'occuper simultanément de théologie et de philosophie, et fut très actif autant comme prédicateur que comme conférencier. En tout, il cherchait la conciliation

des doctrines. « Nous protestants, disait-il, nous occupons une situation intermédiaire entre la religion traditionnelle et la libre-pensée. Nous ne nous tenons pas pour moins croyants que les frères du dedans, ni pour moins libres que nos frères du dehors. »

Résolu à étudier les problèmes en eux-mêmes, Gourd n'admet aucune autorité dogmatique, pas même celle de la Bible. Pour comprendre et définir la religion, il s'adresse directement à la vie spirituelle qui se révèle dans l'homme, et recherche les fins qui en déterminent l'épanouissement. « La religion, disait-il encore, ne s'isole pas de l'ensemble des forces humaines ; elle se trouve à la base et au couronnement de toutes les manifestations spirituelles ». Différent en cela de son maître Amiel, il ne confond pas la religion avec la morale. Il en fait un domaine plus élevé et plus général, où l'homme est appelé non seulement à poursuivre le devoir et à se dépouiller de son moi, en répudiant tout ce qui porte la marque du fini, du passager et de l'individuel, mais à communier plus vivement avec l'âme du monde, à plonger sa conscience dans celle de l'univers. Certes, ce sentiment se présente sous des formes très diverses ; mais c'est de son caractère fondamental qu'il tire « son ampleur, sa poésie calme et sereine, tout ce que donnent les hautes cimes et les vastes horizons ». Il ne suffit pas d'affirmer Dieu dans sa transcendance inaccessible. La religion consiste, dit-il, à saisir Dieu, non seulement au-delà de l'univers, dans les profondeurs glaciales d'un infini contradictoire, mais aussi et surtout dans l'âme humaine et dans le monde, comme une force partout agissante, comme une source vivante de lumière, de beauté, de moralité. » Gourd affirme ainsi le Dieu immanent et son action directe sur l'homme. « S'élever, dit-il encore, à l'idée d'un être suprême, idéal, infini, c'est religieux. Avoir conscience d'une co-

pération avec cet être, c'est plus religieux encore. » Cette conception de la divinité lui donne le sens de la prière. Cet acte répond à : un besoin profond, irrésistible, de l'homme spirituel » ; il est : le premier et le dernier mouvement de l'âme s'éveillant à une vie supérieure... la source inépuisable de nos grandeurs, de nos vertus et de nos consolations. » La doctrine de l'immanence, affirme Gourd, « place Dieu dans le monde sans l'y absorber cependant ; elle voit la force divine partout répandue, partout agissante, mais ayant dans un être spécial conscience d'elle-même. Cette doctrine une fois admise, la prière nous place dans le courant de la vie divine qui traverse la nature, l'homme et l'humanité... L'action de l'homme se combine avec celle de Dieu. Elle ouvre la fenêtre de notre âme pour y laisser pénétrer la lumière et la chaleur de Dieu. »

Tout en menant de front les travaux théologiques et les travaux philosophiques, Gourd se révéla de plus en plus comme un philosophe de marque. À la fin de 1880, il obtint le prix Disdier avec le sujet de concours suivant : Comparaison historique et critique de la morale philosophique et de la morale religieuse à partir de Descartes. Après ce succès, il remplaça d'abord comme suppléant, ensuite comme titulaire, le professeur Amiel dans sa chaire de philosophie. Pendant un professorat de trente années, il publia de nombreuses études dans les revues spéciales, et fit d'importantes communications aux congrès philosophiques de Paris et de Suisse. L'ensemble de sa doctrine est exposé dans trois ouvrages : *Le Phénomène, esquisse de philosophie générale*, publié en 1888. *Les trois Dialectiques*, parues en 1897, et *La Philosophie de la Religion*, qui fut éditée après sa mort en 1911, avec une préface de Boutroux. La lenteur de ces publications montre à quel point l'auteur était modeste et déifiant de lui-même. Toujours assailli de scrupules, il ne livrait ses manuscrits à l'impression

qu'après beaucoup de difficultés et avec de réelles souffrances. Sa pensée était aussi probe qu'élevée et pénétrante.

Dans le *Phénomène*, Gourd présente comme une esquisse ce qui apparaît comme un dessin achevé dans ses ouvrages ultérieurs. Dès le début, il distingue la science de la philosophie. La science est une discipline qui a pour objet le phénomène ; la philosophie a pour objet l'universel. « Pour s'avancer jusqu'aux éléments universels, dit notre auteur, l'unification des sciences elles-mêmes ne suffit pas ; il faut une science distincte, dont le domaine domine tous les autres domaines. Si donc nous assignons ce domaine à la philosophie, celle-ci pourra bien prendre la suite des autres sciences, mais pour étudier une couche plus profonde de la réalité. » La science est une coordination ; elle procède d'abord par réduction, en dégageant la similitude dans les phénomènes, de manière à ramener autant que possible la multiplicité à l'unité ; ensuite par définition, en limitant les abstraits les uns par les autres. Dans le travail de réduction, elle élimine successivement le différentiel, qui est rebelle à la coordination et qui demeure en dehors de toute explication. La philosophie étudie plus particulièrement les modes qui ne sont pas de l'ordre de la science, les *processus* moraux, esthétiques, sociaux et religieux. En coordonnant tous les éléments elle deviendra la science des *processus* généraux de l'esprit humain.

Les principes les plus généraux qui se dégagent des faits sont les suivants : 1^o La *réalité*, l'être fixé, achevé, même quand on le dit « en devenir ». C'est l'être s'offrant à l'analyse, à la comparaison, aux rapports. Il correspond à la matière. La discipline qui s'occupe des éléments universels de la réalité est la *métaphysique*. 2^o La *fonction*, c'est-à-dire l'être non fixé ou achevé, qui est tout action, tout création ; il échappe à l'analyse, à la comparaison, aux

rapports. Il correspond à l'esprit, et fait l'objet de la psychologie philosophique ou *métapsychique*. 3^e *La couleur*, qui n'est ni réalité ni fonction, mais qui participe des deux. Elle est conférée à l'être par un acte de la libre volonté ; elle aboutit à des lois et des règles à la portée de l'homme. La discipline qui s'en occupe est la *canonique*, qui comprend la philosophie 1^e de la science, 2^e de la morale, 3^e de l'esthétique, 4^e de la société, 5^e de la religion. Dans le détail, Gourd discute ces premiers principes avec une rare vigueur d'esprit.

Au-delà des faits d'expérience, des états de conscience, la science ne constate rien de positif. Pour elle, ce qui dépasse l'expérience est inexistant. Cela est exact théoriquement. Dans la pratique, il n'en est pas de même. L'esprit se préoccupe de ce qui est au-delà du phénomène, il veut y puiser ces inspirations directrices. Cet empiètement de l'homme sur le domaine de l'inaccessible est un acte de sa volonté libre. Il s'accomplit en vertu d'une résolution de tout notre être, en vue de nous rattacher au principe du monde et constitue un acte de foi. Ce rattachement nous reliausse et nous anime d'une énergie nouvelle. Une vie supérieure s'établit en nous, et cela aussi est une réalité. Or, tout dans notre action doit tendre à ce but suprême : agrandir notre esprit. Pour notre compte, dit Gourd, nous n'hésitons pas à répondre : Il y a quelque chose qui peut constituer à nos yeux la valeur universelle : c'est *l'agrandissement de l'esprit*. Voilà, en effet, un objet qui est à notre portée, donc qui peut servir de but à l'infini. Ce but doit être recherché dans tous les domaines de la connaissance ; toutes les acquisitions doivent servir comme moyens d'y parvenir. Or l'esprit peut s'agrandir selon deux modes : par *extension* et par *intensification*. Par la première, l'esprit peut se répéter et gagner en étendue ; par le second il peut accroître son action et gagner en force. Le premier mode suppose la coordination de toutes

les connaissances acquises ; dans le second, l'esprit attiré et stimulé par l'absolu augmente d'énergie, s'intensifie, et aboutit à quelque chose d'incoordonnable. Le domaine du coordonnable comprend : 1^o L'ordre *théorique*, où se constitue la *philosophie de la science* ; 2^o l'ordre *pratique*, où se constitue la *philosophie de la morale* ; 3^o l'ordre de la *sensibilité*, où se constitue la *philosophie de l'esthétique* ; 4^o l'ordre *collectif*, où se constitue la *philosophie de la société*. L'incoordonnable reste à part et donne la *philosophie de la religion*.

Nous avons vu que la science, qui s'occupe des phénomènes, les groupe et les coordonne par similitude ; son but est d'agrandir notre esprit par extension. Quand on y regarde de près, on s'aperçoit qu'elle est une œuvre de ruse et d'artifice. Elle néglige ce qui gêne la coordination et aboutit à une œuvre factice. Elle ne garde qu'une partie de la réalité, celle qui est apparente, et la présente dans un ensemble forcément incomplet, toujours modifié, de signification provisoire et de construction humaine. Le fond de la réalité lui échappe. Demandez aux savants ce qu'est l'électricité, ce qu'est la gravitation, ce qu'est la vie ; ils répondront que ce sont de grandes inconnues dont on ne perçoit que les apparentes manifestations. Pour entrer dans les catégories de notre connaissance, la vérité est altérée ; et, cependant, le but de nos aspirations les plus vives est de plonger dans la réalité. La science ne peut se contenter que d'approximations. De plus, la conscience première que nous avons des phénomènes est remplacée graduellement par des idées abstraites ; la fraîche sensation que nous avions des faits s'affaiblit et se décoloré dans les réductions et les coordinations de plus en plus ténues de la raison. Cela mène tout droit au scepticisme. Or, l'esprit humain est assoiffé de certitude. La certitude est indispensable à l'action. Un instinct impérieux nous dit qu'on la trouvera hors des faits.

coordonnés par la science, dans l'immense domaine de l'incoordonné et de l'incoordonnable.

Ainsi, tout d'abord, l'esprit échappe à la science. Nous percevons la conscience, nous ne la comprenons pas. Pour saisir la fonction en général, nous la transformons en mi-réalité. Alors sa coordination est possible, mais limitée. Comment les divers états de conscience se lient-ils les uns aux autres, de manière à nous donner la conviction de l'unité, à constituer le *moi*? Cela nous échappe et c'est de l'incoordonnable. Dans la suite des perceptions, brusquement éclatent de l'imprévu ou des créations imprévues et libres de toute causalité ; c'est encore de l'incoordonnable. Et dans la succession des faits qui constituent la réalité, si tous procèdent des mêmes éléments, comment se fait-il qu'il y ait dans l'effet quelque chose de nouveau qui n'était pas dans la cause? C'est aussi de l'incoordonnable. La science, de plus en plus, procède par explications quantitatives ; en tout elle dégage et mesure la quantité. Comment les quantités variables deviennent-elles des qualités différentes ? C'est un incoordonnable qui déconcerte la raison. Ainsi, en toutes choses, nous percevons deux faces opposées, une partie coordonnée et une autre qui échappe à la coordination. Cette dernière, qui ne peut être scientifique, s'impose à notre attention et nous émeut comme le mystère qui est un fond de tout. L'incoordonné qui excède la règle, la loi, qui nous donne l'impression du miracle, c'est ce qu'on peut appeler *l'absolu*, c'est-à-dire ce qui, dans son sens même étymologique, est libre et sans lien. Il échappe aux dépendances de la loi du temps, de l'espace et de la cause. Une manifestation à notre portée peut nous en donner une idée très approximative : c'est le génie chez l'homme. Libre et sans lien, il ne s'explique ni par l'hérédité, ni par les influences du milieu. Etre d'exception, il ne saurait être prévu ; jaillissant des profondeurs mystérieuses de la réa-

lité, il reste intransmissible, indépendant de l'enchainement des causes et des effets. Ce qui excède et domine l'ordre de notre savoir coordonné, le mystère vivant qui est au fond de la réalité, voilà le domaine de la religion. C'est à cet élément surnaturel, dit Gourd, que « nous ramenons toutes les impulsions spontanées, toutes les lumières inattendues, toutes les émotions originales qui marquent dans l'histoire de l'esprit. Nous y rattachons surtout l'initiative générale qui est, à son point de départ, ce que nous pouvons nommer, avec la théologie chrétienne, notre appel, notre *vocation d'homme*. Pourquoi faisons-nous œuvre de science, de morale, d'art ? Pourquoi essayons-nous encore de faire œuvre de religion ? Pour accroître nos forces spirituelles, avons-nous dit. La coordination est un moyen ; nous nous livrons donc à la coordination. Hors de la coordination, il y a encore de l'incoordonnable qui peut devenir, pour le même but, un autre moyen ; nous cherchons donc l'incoordonnable... En définitive, notre vocation n'a d'autre raison qu'elle-même, que la puissance de son inspiration, l'énergie de son entraînement. Nous ne calculons pas, nous ne mesurons pas ; nous agissons. Dites, si vous aimez mieux, que nous acceptons notre vocation parce que nous le voulons bien, par une libre décision ; cela revient au même. Car l'incoordonnable n'est-il pas encore un élément de notre liberté, ce par quoi notre destinée ne résulte pas entièrement de la balance des forces préexistantes ?... Et c'est bien peu comprendre, soit la religion, soit la liberté, que de les mettre en opposition l'une avec l'autre. Comme l'objet religieux, la liberté n'est que par l'incoordonnable, et l'un et l'autre sont également au point de départ de notre vie supérieure, ainsi qu'au cours de ses progrès. »

Contrairement à la connaissance du coordonnable qui nous habite à l'uniformité, à la stabilité, à l'inexorable nécessité des choses, l'incoordonnable

ble nous révèle la possibilité de l'imprévu et réchauffe nos cœurs des rayons de l'espérance. Voilà le bienfait de la religion. « A mesure, dit encore Gouraud, que les religions se sont dégagées de la terreur qu'inspiraient les forces naturelles, elles ont tâché de devenir des inspiratrices d'espérance... Espère, nous dit l'incoordonnable, et, dans la même mesure, sois libre en face des événements ! Espérance et confiance ; de fait, ces deux sentiments tiendront à n'en faire qu'un. »

Après avoir ainsi délimité les domaines distincts de la science et de la religion, notre auteur passe à la philosophie de la morale. A l'origine, la morale était confondue avec la religion. Depuis, on a pu se rendre compte que, suivant le sens impliqué dans le mot, la morale régissait les mœurs et les rapports des hommes entre eux. Plus récemment une branche scientifique, la sociologie, s'est constituée pour s'occuper également des mœurs et des lois suivant lesquelles la moralité évolue. Elle a une tendance à rechercher l'amélioration de la société, en négligeant quelque peu celle de l'individu. Aussi Henri Poincaré en est arrivé à l'aveu : « qu'on s'est fait de grandes illusions sur la nature et la portée de la science des mœurs ; cette science ne peut pas être impérative... S'il ne peut y avoir de science immorale, il ne peut pas davantage y avoir de morale scientifique. » Comme la science, la morale est une discipline qui coordonne les faits ; elle coordonne les volontés pour établir une règle, une loi. En recherchant et recommandant les actions qui favorisent l'agrandissement de la volonté, elle poursuit le bien individuel. En coordonnant les volontés individuelles, elle établit le bien social. Dans les deux cas, en subordonnant le détail à l'ensemble, elle aboutit à la règle de l'obligation. Le contraire de l'obligation, l'incoordonnable en morale, c'est le sacrifice. Il contredit et dépasse la loi ; son intensité est extrême. Le sacrifice représente l'irra-

tionnel dans la vie pratique; il défie souvent le sens commun; d'autre part, il suppose l'énergie des créations ou des destructions absolues. Il est imprévisible et doit « sortir de ce qu'il y a de plus intime, de plus inexplicable en nous ». Hors la loi, il doit être un acte de pure liberté. L'opposition à la règle grandit à mesure que la moralité se perfectionne et que le sacrifice devient plus pur. Par ce caractère irrationnel, le sacrifice touche à l'absolu et à la religion; il est en dehors de la morale. « Sans doute, dit Gourd, le sacrifice n'est pas obligatoire à la façon morale; mais il entre dans les conditions de la vie religieuse... Si vous voulez être religieux, il faut — c'est une condition essentielle — que vous vous disposiez au sacrifice; et dans la mesure où vous vous y disposerez vous serez religieux. » Je regrette de ne pouvoir donner en entier l'admirable analyse que notre penseur fait de ce sujet.

L'Esthétique traile de nos sentiments et de nos émotions. C'est là une partie fondamentale de l'âme. Dans notre vie psychique, l'élément le plus profond, celui qu'on trouve à l'origine de la volonté comme de la pensée, c'est la vibration affective. La coordination des moyens qui expriment le sentiment nous donne l'impression du beau. L'art est essentiellement une œuvre de mesure, de justes proportions, d'équilibre et d'harmonie. L'incoordonné qui dépasse le beau est le sublime. Il semble heurté, contradictoire, en disparité avec toutes nos convenances; il excède notre mesure. Comme exemples du sublime, Gourd cite certaines traditions religieuses: « L'hébraïsme, a dit Hegel, est la religion du sublime. Sa poésie, qui est aussi sa théologie, en est toute pénétrée. Le récit de la création du monde *ex nihilo* dépasse tout ce qu'on a pu concevoir de grandioses incoordinations. Aussi n'est-il pas né en Grèce, sur la terre de beauté. » Il en est de même des doctrines de la révélation et de la rédemption chrétiennes. La

religion elle-même est : un élan vers la rencontre du sublime. »

Dans le domaine social, il s'agit d'unir les individus en organismes collectifs et d'en assurer la continuité. Cela se fera surtout par la coordination des consciences. Pour vivre et durer, la famille, la cité, la nation doivent posséder une âme collective. L'incoordonnable dans ce domaine, ce sont les fortes individualités, les pensées originales, les actes d'une haute vaillance, qui exigent un libre jeu pour le bien même de la société. Cela peut amener de brusques changements, des troubles même ; mais il y a des révolutions qui « font un bien éternel dans leur mal passager. » Le fondateur de la religion dominante depuis de longs siècles a agi par voie d'insurrection. Mais l'insurrection n'est légitime que lorsqu'elle conduit à l'amélioration. Le plus grand moteur d'une telle action, c'est l'amour de l'humanité.

A la suite de ces disciplines philosophiques, notre auteur aborde la philosophie de la religion. Jusqu'ici il s'agissait principalement d'éléments coordonnés, auprès desquels se rencontraient des éléments réfractaires à la coordination. La religion vise surtout l'incoordonnable. Cet élément hors la loi naturelle, fait partie de la réalité tout en la dépassant. Il agit sur l'âme, non en étendant ses connaissances, mais en l'intensifiant par la concentration. L'homme y parvient par le mysticisme, qui est « poésie du mystère, spiritualité de la vie, recueillement et amour. » Ainsi que l'indique l'étymologie du mot, le mysticisme a pour objet « les choses cachées », celles qui échappent à nos investigations réglées. Il est « une aspiration vers ce qui domine toutes les catégories de la pensée, toutes les distinctions de l'esprit. » Ses effets sont imprévisibles, indépendants de toute détermination, fulgurants comme l'inspiration. En libérant toutes ces virtualités, il semble nous entraîner par un élan

de force surabondante qui exalte nos facultés et nous élève au-dessus de nous-mêmes. C'est le plus haut degré de l'agrandissement de l'esprit. L'homme se sent en communication avec une source de vitalité suprême qui Tinonde d'effluves surnaturels. Cette source, on l'appelle Dieu.

La notion de Dieu s'est présentée à l'homme sous trois formes : l'immanence, la transcendence, et la personnalité. L'immanence se trouve dans le panthéisme, le panenthéisme de Malebranche, et même dans une certaine forme du déisme. Dieu est conçu comme l'être infini, universel, nécessaire, substance, réalité, perfection de toutes choses, loi des lois. Par une discussion serrée, Gourd montre cette conception se heurtant à d'insurmontables difficultés, et incompatible avec ce qu'il y a de nécessairement incoordonnable dans l'Etre suprême. « Le Dieu immanent, dit-il, est bien disséminé. » L'absolu se disperse et s'affaiblit en se répétant dans le relatif; cela ramène presque à la doctrine du polythéisme. Gourd conçoit tout autrement l'immanence de la divinité. Dieu domine toutes les réalités ; mais il se révèle dans ce qui est hors la loi. Pour bien se pénétrer de cette conception, il faut s'abstenir des réalités coordonnées, accumuler dans sa pensée les transcendances que nous avons constatées dans tous les domaines, se créer une atmosphère d'absolu qui élève au-dessus de la nature et lui donne le contrepoids nécessaire. De la sorte, Dieu, tout en restant immanent à sa manière, apparaît sous la forme de la transcendence. « En face des déterminations, des oppressions systématisées de la nature, dit Gourd, un centre lumineux s'offre à notre pensée, systématisant également nos espérances et nos consolations possibles. En même temps, cela fixe davantage notre pensée par l'échange que les hors la loi exercent les uns sur les autres... Nous ne pouvions encore rapprocher notre désir que de tel ou tel hors la loi dans les choses ou dans la volonté.

Nous pouvons maintenant la rapprocher de tous les hors la loi, de leur centre. »

Cette forme transcendante de la divinité est encore une abstraction. Le cœur de l'homme demande davantage. Il lui faut, pour son effusion entière, une personnalité concrète qui lui parle son langage. Placé au plus haut degré de l'échelle des êtres sur cette terre, il conçoit Dieu comme infiniment au-dessus de lui, mais dans la ligne des qualités qu'il se connaît à lui-même. Il cherche une pensée qui réponde à la sienne, une volonté qui domine sa volonté, un sentiment qui accueille ses émotions. Quand le fidèle accède à l'approche du divin, il croit aller au-devant d'un être d'une bonté suprême, à qui le relie une communauté foncière, la parenté d'une âme à une autre âme, de quelque grandeur que celle-ci dépasse celle-là. Par la force des choses, toutes les religions ont vu en Dieu un être anthropomorphe. Cette représentation a la valeur d'un symbole ; mais combien elle rend l'absolu accessible au cœur humain ! La religion chrétienne présente un tel symbole dans la personne de Jésus-Christ. Le Christ est apparu comme un hors la loi, donnant par son enseignement l'impression du sublime s'offrant à un incomparable sacrifice par amour de l'humanité, et en cela combien proche des plus simples et des plus humbles. Par cette réunion exceptionnelle de qualités excédant la portée humaine, par les trésors de consolation et d'espérances qu'il a répandus autour de lui, Jésus a été accueilli et adoré depuis vingt siècles comme une expression du divin.

Pour définir la religion et justifier ses explications, Gourd n'a eu recours ni à l'histoire, sujette à erreur, ni à la psychologie, qui a fait éclore des sentiments religieux à la suite de conceptions bien différentes. Il a voulu procéder d'une pensée réfléchie, d'une philosophie qui embrasse l'ensemble du monde réel et les diverses activités de l'esprit, se pro-

posent de « faire servir à l'expansion spontanée de la vie religieuse l'histoire et la psychologie, qui ont été jusqu'ici ses principaux obstacles. » Par sa manière d'envisager le problème religieux, il compte renouveler entièrement la conception de l'univers, et donner à toutes les activités de l'esprit leur maximum de profondeur et d'intensité. Il conserve dans sa conception religieuse « le contenu profond, l'esprit permanent, l'essentiel » des religions du passé, et l'élève à la hauteur de l'absolu. Au lieu de voir en Dieu une hypostase de la Loi, il voit en lui le contraire. « Ce qu'on veut de Dieu, dit-il, c'est qu'il assure la loi, la fonde, la soutienne, en facilite l'établissement définitif. Ce que nous voulons du nôtre, c'est qu'il fasse le plus puissant contre-poids à la loi. » Le Dieu régulateur est une notion payenne, élaborée par les philosophes grecs. En s'appuyant sur tout ce qui dépasse l'ordre normal, au point de paraître miraculeux, Gourd aboutit à une essence vraiment extraordinaire, sise hors des catégories du monde connu et régissant le tout en souveraine liberté. De celle conception hardie et transcendante, l'auteur déduit des conclusions pratiques qui modifient la théologie traditionnelle ; dans la plénitude de sa tendance libérale et progressiste, il tente, suivi et secondé par M. Trial, une œuvre de régénération, qui aboutit en quelque sorte à une réforme de la Réforme.

Tel est le système de forte structure et de belle ordonnance que j'étais chargé d'exposer. C'est, on peut le dire, un monument de proportions grandioses, dont toutes les parties procèdent d'une pensée unique. Forcément j'ai dû m'en tenir aux grandes lignes, sans m'arrêter aux beautés de détail. Mais, de même qu'il ne m'a été possible de reproduire les pénétrantes remarques, les réflexions profondes, les lumineuses intuitions qui parsèment et complètent l'œuvre, je ne puis me permettre une discussion approfondie de ses diverses parties. Il faudrait des

juges plus qualifiés pour se prononcer sur la valeur des arguments et la rigueur de la dialectique. Une critique morose se contenterait facilement de reprocher à cette philosophie d'être simplement une philosophie. Depuis longtemps celle haute discipline intellectuelle, dans le sens prétendu péjoratif de philosophie spiritualiste, est tombée en disgrédit ; elle apparaît à bien des yeux sous les traits d'une matrone très respectable, occupée dès ses jeunes années à tisser la toile de Pénélope. Gourd s'en rendait compte lui-même en ces termes : « La philosophie, dit-on, étudie toujours les mêmes questions ; elle enseigne toujours les mêmes doctrines ; elle présente toujours les mêmes contradictions. » Assurément, un tel reproche ne peut atteindre notre auteur, qui sort de l'ornière au point de paraître un insurgé. D'aucuns ne laisseraient pas d'en être inquiets. Jusqu'ici on était habitué à trouver en Dieu les attributs de l'ordre, de la sagesse et de la justice ; chez les anciens, le règne de Zeus commençait par sa victoire sur les forces désordonnées de la nature. On dirait que, pour Gourd, le divin serait le triomphe de l'arbitraire. Déjà des nominalistes médiévaux comme Guillaume d'Occam et Pierre d'Ailly avaient affirmé l'arbitraire absolu de la volonté divine. Plus récemment, Sécrétan, cherchant à éliminer de l'idée de Dieu tout élément de nature et de nécessité, a fait de l'être divin une liberté pure. Sans nous arrêter à la question de savoir si la souveraineté du monde est absolue ou constitutionnelle, remarquons que la critique exprimée plus haut a encore une autre portée. Elle veut insinuer que l'œuvre de Gourd est exclusivement une philosophie de l'esprit, sans le complément nécessaire, la philosophie de la nature. Taine appelait la première une philosophie de lettré ; aujourd'hui on préfère une philosophie de savant. Généralement, on considère la science comme une école de précision et de prudence. Elle rend hostile à l'à peu près ainsi

qu'aux témérités. Lorsque Gourd parle de l'esprit comme d'une fonction, d'une mi-réalité, on peut se demander, selon toutes les analogies connues : Qu'est-ce qu'une fonction sans organe ? Qu'est-ce qu'une essence qui n'est qu'à moitié ? Comment l'Esprit suprême, l'être des êtres, ne serait-il qu'une mi-réalité ? Cela nécessite quelques explications plus approfondies. D'autre part, l'auteur procède de l'absolu. Ce concept, tant usité, a été funeste à maints de ses prédécesseurs. Comme l'infini, l'absolu n'est qu'un terme négatif, marquant le contraire des choses limitées et relatives que nous connaissons. Sous le couvert d'un tel mot vide de contenu on peut mettre toutes les grandeurs, toutes les beautés, toutes les perfections imaginables ou hors d'imagination. Déjà les philosophes arabes nous avaient enseigné que les véritables attributs de Dieu étaient des attributs négatifs. Scherer disait à propos de Hegel : « L'absolu, pour qui regarde derrière les mots, c'est le néant personnifié, c'est-à-dire la contradiction même. » Un contact plus fréquent avec la science aurait permis à Gourd de sortir un peu des généralités, d'enrichir ses idées de précisions utiles, d'apercevoir de nouvelles positions des problèmes. Lorsqu'on suit la marche des systèmes qui ont été successivement proposés aux exigences de la raison, on s'aperçoit que, dans bien des cas, les problèmes métaphysiques étaient fictifs, parce qu'ils étaient mal posés. De nouvelles données permettaient une nouvelle position du problème, d'où sortait une solution positive. La science est l'expérience accumulée des siècles. Lentement, minutieusement, elle amasse et étudie les observations de détail ; la philosophie élabore le tout et formule une synthèse. Selon l'expression d'Herbert Spencer, la philosophie est une intégration de la science. A chaque phase scientifique correspond une synthèse philosophique. Aristote, Descartes, Leibniz

et Kant étaient des cerveaux encyclopédiques ; ils possédaient tout le savoir de leur époque. C'est pourquoi leurs systèmes ont eu de la durée dans l'évolution de la pensée humaine.

Je crois entendre la vive riposte de J.-J. Gourd : « Il n'y a plus d'esprit encyclopédiques, il ne peut plus y en avoir ; Berthelot était le dernier omniscient dans le domaine limité de la chimie. Tout est tellement spécialisé, que personne ne parvient à dominer l'ensemble de nos connaissances. Malgré mes critiques, je me suis exprimé avec modération au sujet des recherches scientifiques. La courtoisie sait garder les distances. Si je m'étais rendu familier avec la science, où ne m'eût-elle pas conduit ? Dans sa phase actuelle, elle semble fuir le concret et se perdre complètement dans les brumes de l'abstraction. La vieille entité de la matière a fini par s'évanouir. On parlait encore de forces, sans rien pouvoir en affirmer. » Quand une théorie scientifique, disait Henri Poincaré, prétend nous apprendre ce qu'est la chaleur, ce qu'est l'électricité, ce qu'est la vie, elle est condamnée d'avance. » On a remplacé les forces par l'énergie unique, terme qui de l'aveu d'Ostwald, le maître de l'énergétique, ne servira qu'à masquer notre ignorance. L'éther, qui était considéré comme le véhicule de toute énergie, commence à être relégué parmi les inutilités encombrantes. Pour remplir son rôle, l'éther devait réunir les qualités les plus contraires. Il devait être à la fois élastique et plus rigide que l'acier, afin de transmettre presque instantanément les vibrations transversales de la lumière ; il devait se comporter comme un fluide plus subtil que le gaz le plus léger, afin de ne pas ralentir la translation des astres, et posséder une densité 2.000 millions de fois supérieure à celle du plomb. Etant de la sorte incompréhensible et à l'origine de tout, certain professeur à l'Ecole de Médecine de Paris n'a pas hésité

à y voir une essence divine. Voilà encore un dieu qui s'en va. Restaient les deux derniers termes de l'univers : le temps et l'espace. Ces données n'ont plus rien d'absolu. Ce ne sont que des notions relatives qui parviennent à se confondre, le temps n'étant plus envisagé que comme une quatrième dimension de l'espace. Le temps et l'espace réunis deviennent fonctions de la vitesse. La vitesse du mouvement est ainsi proclamée le principe suprême de l'univers. Tout est devenu relatif et fuyant. La masse, la constante de naguère et attribut fondamental de la matière, se confond avec l'énergie et devient aussi une fonction de la vitesse. Les formes n'échappent pas à la règle ; elles muent avec le mouvement. Dans ce tourbillon de vitesses diverses, le monde n'est plus rempli que de fantômes changeants, apparences fugitives figurant des équations algébriques.

« Cette nouvelle doctrine a été exposée dans un plaisant apologue par un professeur à l'université de Prague : « Il y avait une fois, raconte M. Kraus, un magicien qui vivait dans la forêt impénétrable de la science mathématique. Toute la journée, il extrayait des racines difficultueuses et marmonnait des formules cabalistiques. Un jour, une vierge vint à lui et lui dit : « Grand mage, je suis jeune et ne voudrais pas vieillir ». Le magicien lui répondit : « Mets-toi sur cette pierre ; c'est une pierre philosophale. Nous allons voler à travers l'univers à une vitesse approchant celle de la lumière. Alors, tu ne vieilliras presque pas. Pendant ce voyage, je t'expliquerai la théorie de la relativité ». Ainsi fut fait. Après avoir volé pendant trois années, avec un mouvement de translation uniforme et rectiligne, la vierge s'aperçut qu'elle avait vieilli et était devenue plus sage d'une seconde et que, cependant, elle n'avait pas encore compris la doctrine de la relativité. Elle remarqua aussi qu'ayant été d'abord sphérique et d'un volume de

$\frac{4 \pi R^3}{3}$ elle venait de s'applatir comme un disque de papier. Alors le mage lui dit : « Oui, cela est dû au mouvement rapide ; il maintient en jeunesse, mais fait maigrir. » La vierge se mit à pleurer : « A quoi me sert-il de rester jeune, si je deviens aussi mince qu'une rondelle de saucisse de l'année 1920 ? Je ne trouverai plus de fiancé. » Le magicien lui remit alors une longue-vue et lui dit : « Regarde par ce tube ; tu peux y voir le monde et le chercher un fiancé. » La vierge prit la longue-vue et regarda, énervée, dans toutes les directions. Tout à coup elle s'écria : « Là, droit devant moi, loin, bien loin, je vois un être aussi mince que moi ; ce sera peut-être un parti sortable. » Alors le méchant magicien ricana malicieusement et lui dit : « Ha ! Ha ! Cent fois je t'ai expliqué que, selon la théorie de la relativité, l'espace est courbe. Quand tu regardes droit devant toi dans le monde, ta vue tourne en rond, et le disque que tu vois au bout, c'est toi-même, vue de dos. Mais regarde-moi ; je suis aussi mince que toi. Pourquoi errer dans le lointain ? Prends-moi. » La vierge fut tellement effrayée que, dans un dernier sursaut de ses forces, elle repoussa le méchant magicien de dessus la pierre. Le magicien, furieux, donna un coup à la pierre qui lui imprima la vitesse de la lumière, et il s'ensuivit que la vierge fut tellement comprimée qu'il n'en resta plus rien.

« Ce conte est fait pour montrer comment il ne faut pas entendre la doctrine d'Einstein ; avouons que la méprise était facile. La célèbre doctrine est, paraît-il un chef-d'œuvre de rigoureuse déduction. Tout est démontré mathématiquement. Donne-t-elle l'évidence ? Ces hypothèses, dit Sir Olivier Lodge, sont en soi de pures équations mathématiques où tout cadre, sauf peut-être les réalités. » Cela ne fait pas de doute pour les réalités physiologiques. Beaucoup plus que du temps de Platon, les savants de nos jours s'appliquent à être de bons géomètres ; le calcul, dit-on, est la langue de

la science. Déjà Kant avait affirmé : « Il n'y a de science proprement dite, dans le domaine de la nature, que ce qui s'y trouve de mathématique. » En effet, il n'y a de science que du mesurable. Les mesures n'expriment que les rapports et les proportions ; les choses en elles-mêmes sont hors d'atteinte. On aboutit ainsi à des lois sans substances, à des rapports sans supports. Il y avait donc quelque chose de fondé dans le célèbre mot d'un penseur anglais qui était en même temps un humoriste pénétrant : « Les mathématiques sont une science dans laquelle on ne sait jamais de quoi l'on parle, et l'on ignore toujours si ce que l'on dit est vrai. » Elles fournissent, en effet, beaucoup de solutions possibles ; l'expérience seule indique la solution réelle. On admet que lorsque le calcul cadre avec toutes les expériences, il en résulte une loi qui dévoile la nature. Est-on de la sorte parvenu à la certitude ? En parlant de la loi la plus générale, celle de la gravitation, Henri Poincaré a déclaré, dans une proposition qui a eu un grand retentissement, qu'il n'y avait là qu'une disposition commode permettant d'expliquer les faits ; ou doit dire que les choses se passent *comme si* la terre tournait autour du soleil. Longtemps avant Poincaré, Vaihinger avait généralisé cette manière de voir. Depuis, une école philosophique s'est constituée en Allemagne sous sa direction et sous la dénomination du *comme si*. Selon cette doctrine, toutes les théories scientifiques ne seraient que des fictions ou des hypothèses, adjutants commodes pour rendre les phénomènes intelligibles. Au fond, paraît-il, cette conception a toujours été l'arrière-pensée des esprits les plus profonds. Les publications posthumes de Kant ont montré que, surtout vers la fin de sa vie, il ne voyait dans ses théories que des *comme si*. Récemment, M. Urbain, professeur de chimie à la Sorbonne écrivait : « La science n'a pas à se préoccuper de savoir si ces théories sont *absolument* vraies ;

celles-ci sont des modèles astreints à épouser la forme de lois, de sorte que « tout passe comme si » les théories étaient vraies. Plus ces modèles sont simples, et plus le but que visent les théories a des chances d'être atteint. La foi dans les doctrines ne saurait être que l'effet de la séduction qu'elles exercent, et la foi n'a aucun rapport avec la certitude scientifique. On peut être certain qu'une théorie est bonne, on ne peut être certain qu'elle est vraie. » Cela rappelle le mot de d'Alembert à un disciple qui résistait aux artifices du calcul infinitésimal : « Pratiquez le calcul ; la foi viendra après. »

« Foi pour foi, on peut se demander laquelle répond le mieux à nos aspirations les plus vives. La pensée humaine procède par deux voies parallèles : d'un côté elle suit le connu, de l'autre elle aborde l'inconnu. La première aboutit à des constatations précises, richement utilisables pour nos besoins matériels, et puisés dans les éléments positifs de la réalité. Avec les deux termes primordiaux, le temps et l'espace, elle arrive à une explication totale et spatiale : le mouvement. D'après Descartes, seul le déplacement constitue un changement intelligible dans les données constantes du réel. « Comprendre un phénomène, disait Lord Kelvin, c'est pouvoir établir un modèle mécanique. » On aboutit de la sorte au mécanisme universel : tout se fait par choc et par onde. Une telle solution choque notre nature. Jamais l'homme ne se résignera à n'être qu'une machine ; il lui répugne de se voir un simple produit d'agents physico-chimiques à base mécanique. Il sent en lui-même quelque chose de subtil, de spontané et d'une vie plus haute, qui le rattache à un monde différent. Un instinct invincible le pousse vers l'inconnu, où il devine le souffle qui l'anime, l'énergie trancendante qui l'exalte au-dessus de la basse réalité. Le domaine du connu est d'une étendue grandiose ; combien il compte peu auprès

de ce qu'il reste à connaître. Le terme négatif *infini* est positif lorsqu'il s'applique à l'immen-sité de ce que nous ignorons. C'est dans les profon-deurs mystérieuses de cet infini que l'homme sent l'attraction du pôle qui marque la direction de sa destinée. Plus que la poésie et les arts, la religion active l'élan vital et le rythme d'une cadence heu-reuse qui prédispose l'homme à la bénédiction et à la perfection. Plongé dans un monde mécanique et brutal qui l'effraie et le désespère, l'homme aspire à un milieu plus conforme à ses inclinations essentielles ; il éprouve la nostalgie d'une lointaine « patrie des âmes ». Ce sont ces élans qui expriment les plus hautes valeurs de l'humanité. Ils ont créé ses institutions fondamentales : la morale, le droit, la famille, la cité. Appelez le principe de la religion l'infini, l'absolu, l'incoordonnable, Dieu ; peu im-porte le nom. J'adore en lui le principe de salut qui élève l'homme dans l'échelle des êtres et l'admet dans l'ordre sublime de la Charité et de la Grâce.»

Cette réplique, qui sonne comme un réqui-sitoire et comme un hymne, ne laisse pas d'im-pressionner : elle comporte, cependant, une mise au point nécessaire. Assurément, la science traverse une crise ; mais cette crise est singulièrement féconde. Par des synthèses toujours plus vastes, la science est parvenue à une nouvelle conception du monde. Le grossier matérialisme et le mécanisme universel ont fait leur temps. Tous les phénomènes s'expliquent désormais par l'énergie électro-magnéti-que. L'élément ultime de l'être recule jusqu'à l'extrême tenuïté de l'électron. On dirait qu'au fond de l'être la matière se spiritualise. La masse inerte elle-même devient quelque chose de très actif ; l'inerti-e est l'énergie interne qui résiste à l'action du dehors. On s'aperçoit que les courants nerveux présentent de grandes analogies avec les courants électriques. La pensée se transmet par télépathie, à l'exemple des ondes hertziennes. Le magnéton nous réserve

des surprises et pourra un jour éclairer des phénomènes encore très obscurs. Tout s'explique par un agent mystérieux dont on n'a entrevu la puissance que depuis un siècle. Pendant des milliers d'années, on n'en a connu que l'affirance de corps légers par l'ambre frotté et l'attraction du fer par l'aimant. C'est que nous manquons de sens spécial pour l'électricité et le magnétisme. Même avec les sens que nous possédons nous ne percevons qu'une septième dans les radiations lumineuses et quelques octaves dans les ondes sonores. Par des moyens de plus en plus ingénieux, la science complète nos sens et en crée d'autres qui nous permettent de saisir les révélations stupéfiantes de l'inconnu. Ses investigation ont acquis une portée imprévue. Einstein a calculé que l'espace physique est une étendue finie, une sphère, dont le diamètre se mesure par deux millions d'années-lumière ; au-delà s'étend l'infini. Si cette doctrine réussit à prévaloir, l'une des grandes antinomies de la philosophie naturelle disparaîtra. Les problèmes métaphysiques commenceront à se poser d'une autre manière ; maintes solutions seront plus aisées. On pressent l'élaboration d'une œuvre grandiose qui étonnera par de surprenants éclaircissements. Les deux voies du connu et de l'incoordonné pourront se rapprocher. On admet aujourd'hui que les parallèles se rencontrent.

De l'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Nîmes

par

M. le Docteur DELON

Membre résistant

Pendant des siècles, la ville de Nîmes a été alimentée par la source de la Fontaine et surtout par ses parts.

Durant cette longue période, la fièvre typhoïde a sévi d'une façon endémique. Aucun Nîmois n'y échappait : grave ou légère, tous la subissaient. Mes souvenirs d'enfance me retracent le tableau d'une époque pendant laquelle j'ai vu cette grave maladie frapper et désoler la plupart des familles de ma connaissance.

Le sous-sol de notre ville est, en effet, contaminé par les déjections de toutes sortes que les générations successives y ont accumulées. Aussi, les eaux de nos puits, si fraîches, si limpides et si séduisantes qu'elles puissent être, contiennent toutes des traces de matières organiques, résultant de la décomposition des substances animales ou végétales qui imprègnent les diverses couches de terrains. Le colibacille s'y trouve en abondance. Cet être microscopique vit dans l'intestin de l'homme et des animaux. Aussi sa présence est-elle l'indice certain d'une contamination fécale. Quelquefois, ce microbe devient virulent et dangereux, agent de graves infections. Il a aussi une inquiétante parenté avec le germe de la fièvre typhoïde.

Par contre, la source de la Fontaine fournissait de l'eau plus pure, bien innocente de tous ces méfaits. Elle était infiniment préférable au point de vue sanitaire. Nous verrons dans la suite qu'elle est un peu déchue de sa primauté plusieurs fois séculaire, car la nouvelle captation nous abreuve d'une onde presque irréprochable et de pureté supérieure à celle de notre antique et chère Némausa.

* * *

Une autre conséquence pénible de cet ancien état de choses, c'était la pénurie pendant la sécheresse de l'été. On allait laver le linge au Gardon ou à Beaucaire. Je me rappelle avoir vu, dans mon enfance, une pompe à vapeur installée auprès de la Fontaine y puiser, à grand effort, dans la profondeur du creux, toutes les disponibilités liquides.

* * *

La municipalité comprit la nécessité de procurer à la ville le bienfait de flots abondants et purs. C'était en effet une nécessité primordiale pour le développement ultérieur de la cité, le bien-être de ses habitants et l'amélioration de la santé publique.

Ceux de nos édiles qui concurent et exécutèrent cette première captation rendirent un grand service à leurs concitoyens et ils méritent toute notre reconnaissance.

Cet important travail fut exécuté vers 1872. Il consista en ceci :

Creusement à 200 du Rhône d'une longue galerie de six mètres de profondeur, placée parallèlement au fleuve. L'eau Rhodanienne, bourbeuse et tourmentée, traversait (pour se rendre dans cette puissante tranchée), le sous-sol composée de sable et de gravier. Elle y arrivait purifiée, claire, paisible, domptée. Les pompes la prenaient alors pour la refouler vers Nîmes.

Pendant de longues années, la ville fut alimentée abondamment, d'une façon non pas certes absolument irréprochable au point de vue de la stérilité bactérienne, mais cependant très satisfaisante : La situation sanitaire s'améliora beaucoup.

Mais un accident fréquent et toujour imprévu troublait les Nimois dans la paisible jouissance de cette abondance liquide si longtemps souhaitée : C'étaient les ruptures de la conduite et les interruptions du service. M. Reinaud, maire de Nîmes, fit établir une canalisation nouvelle en ciment armé qui amenait l'eau jusqu'à la ville par la pente naturelle, en suivant la route de Beaucaire. On abandonnait donc la route d'Avignon ; on évitait aussi la côte de Meynes et les fortes pressions (causes de rupture), nécessaires au refoulement dans le réservoir de Meynes.

• •

La conception qui fut réalisée à cette époque était certes très heureuse, puisqu'elle a, pendant trente ans et plus, amplement satisfait à tous nos besoins.

Mais, peu à peu, certains défauts du plan primitif s'accusèrent et devinrent gênants :

1^o La galerie du filtration aurait dû être établie parallèlement au cours principal du Rhône et non près d'une branche accessoire (d'une laune, comme on dit en langage local), qui pouvait un jour se colmater et même se déplacer.

2^o La galerie aurait fourni plus abondamment si elle avait été creusée de trois mètres de plus. Elle aurait dû atteindre neuf mètres de profondeur au lieu de six.

Les conséquences de ces erreurs — bien difficiles à prévoir au début — se manifestèrent pleinement à la longue. On s'aperçut que ce vaste collecteur ne recevait plus une quantité d'eau suffisante pendant les chaleurs de l'été, au moment où

le Rhône est bas et où la consommation est fortement accrue.

Il faut remarquer que ce sont là des dépenses bienfaisantes, utiles à la santé publique. Elles augmentent fatallement par le progrès même de la civilisation.

Il était donc nécessaire de chercher d'autres combinaisons, car la galerie se colmatait peu à peu.

Les municipalités qui se succédèrent, toutes animées d'un réel souci du bien de la cité, commencèrent alors, suivant une vieille expression nimoise, à *tirer des plans*.

On sollicita le concours d'ingénieurs éminents ; divers projets furent présentés et discutés. Le Sud-Electrique proposa, en 1908, une conception intéressante élaborée par M. Bonfort et qui consistait dans le creusement — à titre d'*expériences* et pour se rendre compte des réserves aquieuses du sous-sol — de trois puits tubulaires de quarante centimètres de diamètre. Le Conseil Municipal adopta cette idée, le 30 juillet 1908, mais il confia l'exécution du travail aux services techniques de la ville.

Les cylindres métalliques qu'il s'agissait d'enfoncer dans le sol sont constitués en tôle d'acier de six millimètres d'épaisseur ; ils ont un diamètre intérieur de 40 centimètres. Longs de dix mètres, complètement étanches dans leur partie supérieure, ils se trouvent au contraire perforés d'ouvertures nombreuses sur les trois derniers mètres au fond, de façon à ne recueillir que l'eau de la seconde couche aquifère, l'eau pure de la profondeur.

Ces puits ont été foncés en partant du radier de la galerie de filtration qui est à six mètres au-dessous de la surface du sol.

Ces expériences réussirent pleinement ; elles donnèrent un rendement de 40 litres à la seconde par puits, le double des prévisions primitives.

D'autre part, les analyses chimiques et bactériologiques démontrent l'excellente qualité de l'eau. Il n'en existe pas de meilleure.

Le projet du Sud-Electrique fut donc réalisé : il consistait dans le forage d'un certain nombre de puits filtrants de 40 centimètres de diamètre, atteignant chacun une profondeur de dix mètres et reliés les uns aux autres par un grand tuyau collecteur, servant de *récipient général*.

En même temps fut installée au-dessus même de la galerie de filtration une puissante usine électrique destinée à actionner les pompes.

Cette nouvelle installation entra en service en 1913 ; et, depuis cette époque, elle n'a cessé de donner complète satisfaction à l'administration municipale et aux habitants.

La différence entre l'ancienne et la nouvelle captation peut se résumer ainsi :

L'Ancienne distribuait l'eau superficielle, venue du fleuve à travers le gravier, eau de qualité moyenne mais non toujours irréprochable au point de vue bactériologique.

La Nouvelle puise, à 16 mètres au-dessous de la surface du sol, dans une nappe souterraine, des masses liquides toujours jaillissantes et renouvelées, parfaite comme composition chimique et pures de tout germe microbien pathogène.



L'eau qui sert actuellement à l'alimentation de la ville de Nîmes est-elle à l'abri de toute contamination ?

Dans la galerie souterraine que nous connaissons, entre l'eau superficielle quelquefois impure et l'eau profonde *parfaite*, il y a simplement voisinage, mais point de mélange.

Le grand tuyau collecteur qui reçoit l'eau pure de la profondeur *baigne* dans un véritable lac venu du Rhône et collecté, comme par le passé, dans ce vaste réservoir, dont lequel nous puisions avant 1913, pour les besoins de la ville.

Malgré cette promiscuité, des dispositions sévères ont été prises pour qu'il n'y ait aucune fusion entre le flot admirablement pur que nous buvons et l'affluent venu du puissant fleuve voisin. On a placé des capots protecteurs qui empêchent toute infiltration. La séparation est complète et absolue ; elle est nécessaire, pour empêcher toute compromettante familiarité, parce que les masses qui circulent presque à découvert sont facilement accessibles aux poussières et impuretés diverses.

Remarquons aussi que pour le cas improbable où la nappe profonde viendrait à tarir, il serait toujours possible de puiser dans la vieille galerie et d'alimenter la ville, comme elle l'a été pendant 30 ans, d'une façon, sinon parfaite, du moins très satisfaisante.

Tout mélange est donc impossible dans le souterrain de filtration.

Mais on doit se demander s'il en est partout ainsi, s'il n'y a aucune communication, sur toute l'étendue du territoire circonvoisin, entre la masse profonde aqueuse qui étanche notre soif et la nappe superficielle exposée aux multiples souillures des fumiers, des habitants, des fosses fixes.

C'est là en effet le problème essentiel. Pour le résoudre, il importe surtout d'étudier les coupes du sous-sol. Nous trouvons dans le Bulletin Municipal (année 1908, 1^{er} trimestre), 4 coupes géologiques différentes qui indiquent toutes une même succession de terrains superposés, c'est-à-dire, une couche d'humus à la surface et, au-dessous, des stratifications alternées de sable, de cailloux, de graviers jusqu'à 22 mètres de profondeur. Au-dessous on rencontre une forte assise de rochers calcaires. Mais il faut remarquer dans ces 4 coupes, à cinq mètres au-dessous du radier de la galerie de filtration, soit à 12 mètres de la surface, une lame d'argile grise, très dure, compacte, *absolument imperméable*, ayant dix à douze centimètres d'épaisseur.

Cette paroi argileuse qui s'étend fort loin est une véritable cloison étanche qui sert de séparation absolue entre les eaux extérieures et celles de la nappe profonde.

Il y a, en effet, dans le sous-sol, de toute la région, deux plans liquides superposés, circulant dans le même sens et séparés par le diaphragme que nous avons signalé.

NAPPE PROFONDE

On la trouve entre 16 et mètres au-dessous de la superficie. Cette profondeur est une condition de sécurité très rassurante, car les hydrologistes contemporains recherchent surtout les réserves inépuisables accumulées dans l'intimité du sous-sol, à cause de leur qualité parfaite et de leur stérilité en bactéries pathogènes.

La plupart des grandes villes industrielles, dont la croissance en population a été très rapide, se sont posé avec anxiété le problème de l'alimentation en eau pure. Malgré de grandes facilités d'accès et de pompage, elles n'ont pas hésité à délaisser les sources superficielles, à cause de leur pollution fréquente. Dès lors, elles ont recherché des lacs ou courants souterrains profonds qui ont, en certains pays, l'inconvénient d'être riches en fer. On préfère recourir à des installations coûteuses pour obtenir la déferrisation que de puiser dans les zones supérieures plus accessibles.

L'eau la plus lointaine est donc tout particulièrement précieuse. Est-elle complètement indépendante des souillures possibles de la masse fluide extérieure, la plus voisine du sol et la moins bien protégée.

L'existence entre 10 et 12 mètres d'une véritable assise d'argile très dure que nous avons déjà signalée, permet de l'affirmer. Cette sorte de carapace imperméable a été rencontrée lors du forage de

tous les puits. Elle s'étend, donc au loin, en lame régulière et continue et elle s'oppose sûrement au mélange des eaux superposées.

Cette induction légitime a été confirmée par l'expérience de la fluorescéine relatée dans le rapport de M. Rieu (Bulletin municipal 1908, 1^{er} trimestre).

L'emploi de ce puissant colorant injecté en grande quantité (soixante litres de la solution), à 12 mètres de profondeur, c'est-à-dire, dans la nappe profonde et au-dessous de la séparation argileuse préservatrice, a démontré :

1^o Qu'il n'y a aucune communication entre ces deux régions souterraines, parce que le colorant injecté dans la plus profonde n'est jamais apparue dans l'eau de *surface*.

2^o Que les effectifs liquides accumulés dans les profondeurs du sous-sol sont inépuisables et qu'ils présentent un courant large et puissant qui a dû entraîner la fluorescéine dans la direction du fleuve, puisqu'elle n'a pas été revue.

Il est donc possible qu'au-dessous du Rhône extérieur coulant à l'air libre, il y ait une sorte de large Rhône souterrain.

Une autre preuve de la non-communication est fournie par l'expérience suivante : Quand on pompe pendant plusieurs heures, dans les puits actuellement en usage, le niveau de l'eau baisse légèrement dans les puits mais ne baisse pas dans la galerie de filtration.

La sécurité semble donc complète. Mais on peut se demander si le village de Comps ne deviendra pas, dans certaines circonstances exceptionnelles, la cause de la contamination du courant souterrain qui nous donne la joie de l'eau pure et salubre.

Remarquons d'abord la grande distance, 3 kilomètres 500 entre ce village et la prise d'eau.

Si la couche aqueuse profonde était polluée par Comps, il est probable que les matières dangereuses ne parviendraient pas jusqu'aux pompes qui nous alimentent, d'abord à cause de l'éloignement, et

aussi, à cause de la proximité du Rhône qui est à quelques mètres seulement de ce village ; car, en vertu d'un précepte général admis par les ingénieurs et les géologues, les fleuves exercent une sorte, de *drainage* et d'*attraction* sur toutes les eaux de leur bassin, *superficielles ou non*. Les courants souterrains vont dans le même sens et ont la même direction générale que les rivières de la surface et que le fleuve même. Des réserves liquides extrêmement considérables, quelquefois *colossales*, circulent lentement dans le sous-sol, avant d'aboutir au flot large et majestueux, au grand collecteur central qui draine toute la contrée, en surface comme en profondeur.

C'est ce que l'on peut induire de l'expérience de la fluoresceine. Il est probable que la masse aquueuse souterraine présente un mouvement de progression puissant qui la conduit vers le *Rhône souterrain* ; la matière colorante s'y est perdue.

Donc, si la nappe inconnue, virginale et fraîche où nous puisions largement, était *par accident*, violée et souillée, il est sûr que les eaux impures suivraient leur pente naturelle. Elles se dirigeraient vers le fleuve tout proche, c'est-à-dire vers le grand collecteur de toutes les eaux intérieures, vers le centre d'attraction de tout le système hydrologique souterrain. Il serait difficile d'admettre la descente des impuretés vers le Sud et leur déviation vers l'Ouest, vers la prise d'eau de la ville qui est à 3 kilomètres 500 au sud du village et à 200 mètres à l'ouest du Rhône. Pour que cet effet imprévu put se produire, il faudrait supposer que ces impuretés remonteront le courant qui coule juste dans le sens opposé.

Donc la pollution par les habitants de Comps ne serait pas dangereuse.

Elle paraît même pratiquement impossible. — Cherchons, en effet, dans quelles circonstances, elle pourrait se réaliser. Il n'y a qu'un fait à redouter, c'est le creusement d'un puits jusqu'à 12 ou 14 mètres de profondeur, ayant perforé le rempart d'argile

imperméable et compacte. Il est bien certain qu'une communication de ce genre entre la surface si souvent contaminée et la mystérieuse retraite des eaux profondes rendraient ces dernières plus facilement vulnérables.

En réalité, il n'existe aucun puits semblable. Tous les habitants s'alimentent dans la couche supérieure. On la trouve à partir de trois mètres, plus élevée quand le fleuve est dans une période de crue, plus basse par les basses eaux, mais toujours *inépuisable*.

Elle s'étend de trois mètres jusqu'à 12 mètres en profondeur dans le sous-sol. Son abundance exclut toute recherche des eaux cachées, presque inaccessibles, qui vivent dans les entrailles de la terre, et même toute tentative d'exécution d'un travail techniquement difficile et très coûteux.

Si les puits de Comps ne peuvent forcer l'intimité de la nappe qui satisfait si amplement à nos besoins, il est certain *a fortiori* que les puisards absorbants, les fosses à purin non étanches, les déjections des lavoirs, et le ruissellement pluvial ne l'atteindront pas davantage.

La retraite de nos eaux sera donc inviolée.

Beaucaire nous inquiète encore moins.

Cette ville est située à trois kilomètres en aval, au Sud et à l'Est de l'usine. Elle ne peut salir par ses lavoirs, ses purins, que la nappe superficielle qui se déverse directement dans le fleuve tout voisin.



Reste le danger d'une inondation.

L'expérience du passé l'a démontré ; la galerie de filtration elle-même n'a jamais été envahie par le flot bourbeux de la crue. La défense de cet immense récipient voûté et maçonné a jusqu'à présent été parfaite. Les eaux superficielles elles-mêmes sont à l'abri. Donc les eaux profondes, doublement protégées, continueront, même dans le cas d'une inonda-

tion, leur vie tranquille et pure loin des agitations et des fanges de la surface.



Un mot maintenant de la nappe superficielle.

Cette dernière est exposée à bien des contaminations. Mais ce fait nous laisse indifférents, puisque la cloison étanche d'argile imperméable empêche tout mélange avec les eaux profondes.

Cette stratification argileuse, c'est la protection inerte des réservoirs mystérieux où nous puisions. C'est une défense fixe. La nappe superficielle, c'est la protection active et vivante; c'est la défense mobiles. Elle reçoit en effet les impuretés venues du dehors, et elle joue le rôle d'un trottoir roulant qui les mobilise vers le Rhône, vers son courant à l'air libre, ou vers ses courants souterrains inconnus qui drainent toute la région.

Par suite de ce glissement général des eaux de surface vers le fleuve, une perforation même accidentelle de la cuirasse d'argile ne comporterait aucun danger, à moins de se trouver juste à proximité de la prise d'eau. Or, par une précaution judicieuse, les terrains voisins appartiennent à la ville de Nîmes et forment tout autour de l'usine un suffisant périmètre de protection.

Nous pouvons donc conclure :

1^o Les eaux d'alimentation fournies à nos concitoyens sont parfaites comme composition chimique et pures de toute bactérie pathogène.

2^o En vertu de dispositions sagement prises et surtout à cause de la couche argileuse interposée, elles se trouvent à l'abri de toute contamination.

Donc, à Comps, à l'émergence, le flot souterrain qui nous abreuve est d'une pureté irréprochable et d'une salubrité exceptionnelle.

Il s'agit de savoir maintenant si le transport jusqu'à Nîmes ne va pas éclabousser quelque peu sa

robe d'innocence. Les voyages sont périlleux et même corrupteurs. Il peut se faire que la canalisation qui passe à travers champs et qui traverse notre sous-sol depuis longtemps infecté, ne soit plus parfaitement étanche. Des infiltrations fâcheuses et des mélanges dangereux pourraient en résulter.

Depuis longtemps, les analyses bactériologiques démontrent l'existence de certaines impuretés à l'arrivée. Des germes s'y sont introduits, s'y sont glissés subtilement, on ne sait pas comment : La perfection, on le sait, n'est pas de ce monde. Malgré ces ombres légères, l'eau qui coule à nos robinets est toujours de bonne qualité.

Pour apprécier la potabilité de cet aliment indispensable, on recherche d'abord la présence ou l'absence du colibacille, dont j'ai esquissé les méfaits dans les premières lignes de ce travail. Cel infiniment petit est très répandu dans la nature. Il est difficile de s'en garantir d'une façon absolue. Malgré son origine intestinale, on admet qu'une eau de bonne qualité peut renfermer dix à cinquante colibacilles par litre sans cesser d'être salubre. Si ce nombre s'élève de 50 à 100, la qualité est douteuse, la limite de nocivité étant toute voisine. Par contre, une teneur de 1 à 50 de ces germes non plus par litre mais *par centimètre cube* est un signe franchement défavorable, indice d'un danger réel. Car cette proportion équivaudrait à un chiffre de mille à cinquante mille colibacilles par litre.

Cet être multiforme, dont l'ubiquité est déconcertante, devient souvent, dans des circonstances mal connues, un agent très actif d'infections diverses. Il importe de l'éviter et d'exclure absolument aussi toute eau contenant le bacille de la fièvre typhoïde, qui a de nombreuses affinités avec le précédent.

En dehors de ces agents microscopiques qualifiés de pathogènes parce que producteurs éventuels de maladie, on rencontre toujours, dans les sources et dans les fleuves, des colonies bancales de microbes

inoffensifs qui pullulent, qui vivent intensivement dans une goutte d'eau et dont nous absorbons tous les jours de milliards *sans danger aucun*.

Néanmoins, l'excès en tout est un défaut. Si ces colonies dépassent largement le chiffre de 400 par centimètre cube, on voit l'hygiéniste froncer le sourcil et craindre un désastre. Trop de pollutions dans ce monde de la vie infime paraissent suspectes ; elles semblent indiquer le voisinage de foyers impurs et de fermentations anormales.

J'ai eu recours, pour l'analyse des eaux de la ville, à la compétence d'un de mes jeunes confrères, le Docteur Arnaud, très expert en bactériologie.

Voici le résultat de ses recherches :

L'eau venue de Comps, prise au robinet d'une maison de la ville ne contient pas *un seul colo-bacille par litre*.

Donc pas la moindre infiltration fécale : La canalisation a bravé l'injure du temps ; elle est restée parfaitement étanche et utilement préservatrice de toute pollution venue de l'extérieur.

A ce premier résultat si satisfaisant, s'en joint un autre qui va tempérer un peu notre optimisme ; car les colonies microbiennes *bancales, non pathogènes* sont assez nombreuses ; elles arrivent aux environs du chiffre de 300 colonies par centimètre cube, chiffre limite.

D'où viennent ces colonies inoffensives, certes, mais un peu trop nombreuses ?

Je pense qu'elles existaient dans l'ancienne canalisation qui a servi pendant longtemps, avant 1913, à la circulation de l'eau du fleuve, quelquefois insuffisamment épurée.

En résumé, parfaite et merveilleuse au départ de Comps, elle est simplement bonne à l'arrivée à Nîmes. Aussi la fièvre typhoïde a-t-elle disparue de notre ville. Les cas très rares que l'on y observe appartiennent à des personnes qui ont contracté la maladie

ailleurs, (notamment par la consommation de coquillages crus) et qui viennent se soigner à Nîmes.

LES EAUX DE LA FONTAINE

Des constatations moins heureuses résultent de l'analyse bactériologique des eaux de notre antique Fontaine.

Ici le tableau s'assombrit :

Par litre, on trouve 80 colibacilles.

Et par centimètre cube 520 colonies microbiennes.

Nous savons qu'au-dessus de 50 par litre, la proportion des colibacilles est *excessive* et que le nombre des diverses colonies microbiennes banales et pacifiques ne doit pas dépasser 400.

Ce résultat est décevant. L'eau de la Fontaine de Nîmes qui a attiré autour de son jaillissement et de sa fraîcheur, les peuplades primitives, qui les a séduites et fixées, se trouve donc supplantée par une nouvelle venue, une vulgaire parvenue, par l'eau de Comps.

Notre Fontaine fait partie d'un groupe de sources que l'on appelle *Vauclusiennes*, par comparaison avec notre célèbre voisine. Malheureusement, cette dénomination poétique cache une défaveur certaine.

Dans leur bouillonnement abondant, les sources Vauclusiennes, fournissent des eaux de ruissellement qui sont toujours impures. Or, seules, les émergences liquides résultant d'une longue et lente filtration à travers d'épaisses couches de terrains non fissurés, peuvent amener au jour des eaux non suspectes et complètement dépourvues de germes dangereux.

Les sources ainsi dénommées, émergent généralement au pied de plateaux dénudés et de montagnes calcaires. Sous ces roches ravagées et fissurées, l'eau glisse, ruisselle, elle se perd dans des conduits souterrains, s'accumule dans des grottes profondes et elle réapparaît à la surface, quelques heures seulement après être tombée du ciel.

Quand l'orage gronde et que la Fontaine grossit, les déjections accumulées sur le sol sont entraînées et elles surgissent mêlées au flot subit de la crue. C'est alors tout simplement *l'eau de lavage de nos garrigues* qui nous est servie ; d'où l'explication de son impureté actuelle et l'aggravation évidente de cet état, après les pluies torrentielles.

Il m'est pénible de profaner ainsi notre vénérable Némausa.

L'Hygiène est vraiment une personne désagréable et revêche. Elle trouble notre quiétude et elle ternit la claire transparence de notre chère source si agréablement chantée par nos poètes nimois.

Fille d'Esculape, la déesse Hygie est née pour le tourment des braves gens ; elle les empêche de se livrer à la bonne loi naturelle et de goûter des joies innocentes, mais sensuelles. Intervenant avec un visage renfrogné, elle gourmande les amis qui, autour d'une table garnie de mets délicats, se livrent à la joie des banquets. Elle a même l'audace de condamner la dégustation trop fréquente et trop prolongée des meilleurs crus de nos côteaux. Cette dame acariâtre pénètre dans le nuage de fumée odorante produite par des cigares exquis et elle traîne de tabagie cette réunion amicale.

Elle agace les propriétaires en leur demandant des réparations, les locataires en exigeant d'eux quelque élémentaire propreté. Aux gens bien portants, elle impose des vaccinations multiples et même douloureuses.

Sous prétexte de prolonger notre vie, elle la rend intolérable.

FLORO MIEJOURNALO

*Dounant li noum en Lengo d'O
dis erbo, aubre e aubrihou*

par

M. P. VÉZIAN

Membre correspondant



La Boutanico

A l'egrègi boutanisto G. Cabanès
Counservadou dou Muséum de Nîmes.

Ai long-téms chaupina de flour dins lou campèstre
Sènso saupre li noum que cadun ia douna ;
Grâci à vostl consèu d'aquesto ouro, car Mèstre,
N'en councisse pas mau e siei tout estouna.

Désploi la mar latino enjusqu'i serre aupèstre
La nature à jabo saup fa parpaïouna,
Dins li plan, sus li mount e li rivage eiguèstre,
Li flour qu'en perménant on amo à meisssouna.

On adus gaiamen la garbeto culido
Dins l'ermas, la garrigo o dins la prado umido
En pipant, emé gau, li mai siavo sentour.

O, maugrat li proufane e soun indiferènci
La boutanico es l'entrasènto e douço sciencie.
Qu'enclausis lou sabènt et lou simple amatour.

Gallargues (Gard).

abricotier	aubricoutié (<i>prunus armeniaca</i> 153) (1).
acacia	acacia (<i>robinia pseudo-acacia</i> 151)
acanthe	acanto, branco-oursino, pato d'ourse (<i>acanthus mollis</i> 397)
ache de montagne (livèche)	ápi-bastard, surmounto (<i>levisticum officinale</i>)
» odorante	ápi-bouscas, citronioun (<i>apium graveolens</i> 243)
achillée agglomérée	espento (<i>achillea ageratum</i> 261)
» (voir mille feuille)	erbo dou charpentie, erbo-dou tai (<i>achillea millefolium</i> 261)
aconit	acounit, estranglo-loup, fueio de pesou, toro jauno (<i>aconitum napellus</i> 17)
actée	erbo de Sant-Cristòu (<i>actea spicata</i> 18)
adonis	flour dou masclun, galant, roubisso (<i>adonis flammea</i> 9)
» annuel	moussuret (<i>adonis annua</i> 9)
agrostide des chiens	erbo fourcadello (<i>agrostis canina</i> 545)
aigremoine	ugrimeno, erbo-de-veire, sourbiereto (<i>agrimonia eupatoria</i> 166)
ail	aïet (<i>allium sativum</i> 475)
» de chien	aïas, aïastre (<i>allium vineale</i> 470)
» des vignes	L'allium vineale est appelé en provençal aïet de vigne (voir Regius : nomenclature vin ale franco-provençale de Plantier).
» rosé	aïasso, porri-cougnieu, cebihoun (<i>allium polianthum</i> 471)
» des ours	aïet de serp (<i>allium roseum</i> 471)
airelle	aïet bastard (<i>allium ursinum</i> 471)
alaterne	aire, eise, brinbalié (<i>vaccinium myrtillus</i> 311)
albergier	aladèr, fièlagno (<i>rhamnus alaternus</i> 106)
alchemille des Alpes	aubergie (<i>amygdalus persica</i> 153)
alchemilla	erbo de la flaquiero (<i>alchemilla alpina</i> 434)
algue	cistro, pauto de lioun (<i>alchemilla arvensis</i> 434)
alisier blanc	augo, mousso de mar (<i>alga angustifolia</i>)
alpiste	aligué, aubaliguié, druïé (<i>sorbus aria</i> , <i>crataegus aria</i> 169)
althéa (voir guimauve)	escaiololo, grano-longuo (<i>phalaris canariensis</i> 541)
	manto blanco (<i>althaea officinalis</i>)

(1) Aquel N° remandon i pajo de *Flore de Montpellier*, de H. Loret et A. Barandon.

alliaire	erbo de l'aïet, moustardet, pourriolo, rimat (<i>alliaria officinalis</i>)
amandier	amelié, amenlié (<i>amygdalus communis</i> 153)
amarante	amaranto, cresto de gau (<i>amarantus retroflexus</i> 416)
* à épis	mecho de gabre, blet rouge (<i>amarantus spicatus</i>)
alysson maritime	erbo blanco, bramo-san, pan blanc (<i>alyssum maritimum</i> 40)
amarante blette	bled (<i>amarantus albus</i> 416)
ambrette	macomèu, erbo de musc (<i>centaurea moschata</i>)
amélanchier	amclenquié, aberlanquié, berenguié (<i>amelanchier vulgaris</i> 168)
anagyris (bois puant)	pudis (<i>anagyris foetida</i> 111)
ammi	âpi-sou (<i>ammi majus</i> 211)
ancolie	aglantino, gant-de-pastresso, galantino (<i>aquilegia vulgaris</i> 17)
andryale de Nîmes	erbo-rousso, engraisso-porc (<i>andryala sinuata</i> 365)
androsème	glori, passo-euro (<i>androsænum officinale</i> 97)
anemone	anemouno, flour-de-loub (<i>anemone coronaria</i> 8)
* des Alpes	barbanto, boumiano (<i>anemone alpina</i>)
* à fleur de narcisse	chaboussèn, flour-de-loup (<i>anemone nemorosa</i> 8)
* œil de paon	limouuno, uei de pavoun (<i>anemone pavonina</i>)
aneth	anet (<i>anethum</i>)
* odorant	escarlate, fenoui-bastard (<i>anethum graveolene</i> 202)
angelique sauvage	cournacho, angelico-féro (<i>angelica sylvestris</i> 201)
anserine blanche	farinello, blet blanc (<i>chenopodium album</i> 421)
* bon-henri	cago-chin, espinarc bastard, orlo, sangari (<i>chenopodium bonus-henricus</i> 422)
* botryde	erbo de bou, erbo di tigno (<i>chenopodium botrys</i> 421)
* ligneuse	engano (voir salicorne) (<i>chenopodium</i>)
* verte	armoun (cultivé comme thé) (<i>chenopodium amboinoides</i> 421)
anthyllide vulnéraire	té (<i>anthyllis vulneraria</i> 118)
arabette	argentino (<i>arabis thaliana</i>)
arbousier	arbous, faus-fraguié, ridoulet (<i>arbutus unedo</i> 312)
arbre de Judée	(voir à gainier)
aristoloche clematite	coucourello, cujanello, souterlo, fauterno, sarrasino (<i>aristolochia clematis</i> 410)
aristelle brome	arestello (<i>stipa aristella</i> 547)
armoise	artemiso, aussent-sou (<i>artemisia vulgaris</i> 254)

armoise absinthe	absinto, aussent (<i>artemisia absinthium</i>)
» commune	fenouïas, erbo de St-Jan (<i>artemisia campestris</i> 254)
» maritime	aussent-marin (<i>artemisia maritima gallica</i> 254)
arnica	erbo dou tai (<i>arnica montana</i> 250)
arrête-bœuf (voir à bugrane)	agavoun, estanco-biou, trapeto, trepo (<i>ononis repens</i> , <i>campestris</i> 117)
arroche	armoù, fouleto, senicle (<i>triplex hortensis</i> 418)
» des jardins	bono-damo, espinarc-fér (<i>triplex hortensis</i> 418)
» glauque	erbo dou maselun (<i>triplex hastata</i> 418)
» haline	bouis-blanc, bouisson de mar (<i>triplex halimus</i> 418)
» pourpier	fraumo, bourtoulaigo de mar, blanqueto (<i>triplex portulacoides</i> 419)
artichaut	artichaut, cachofle (<i>cynara scolymus</i> 306)
» bâtarde	(voir à joubarbe)
» sauvage	(voir à chardon-acanthe)
arum (voir à gouet)	erbo-di-pore (<i>arum italicum</i> 507)
asperge sauvage	espargasso, roumanin-couniéu, ramo counil (<i>asparagus acutifolius</i> 477)
aspérule	reboulo (<i>asperula arvensis</i> 228)
» des sables	erbo de l'esquilenço (<i>asperula cynanchica</i> 228)
asphodèle	alapedo, alegue, pourraco, tuberouso-féro (<i>alphodelus ramosus</i> , <i>alphodelus albus</i> 474)
aster de tripoli	cabridello (<i>aster tripolium</i> 249)
astragale	cese-fér, esparset-bastard (<i>astragalus monspessulanus</i> 137)
aubépine	acinié, aubespín, espin blanc, pereié, poumetié (<i>cra-tægus oxyacantha</i> , <i>monogyna</i> 167)
aubergine	aubergino, merinjano, vié-d'ase (<i>solanum melongena</i> 350)
aune	vergne, verno, ver (<i>alnus glutinosa</i> 454)
aunée de Bretagne	erbo d'esperoun (<i>inula britannica</i> 264)
avoine	civado (<i>avena sativa</i> 580)
» élevée	froumentalo, fenasso (<i>avena eliator</i> 554)
» stérile	civadasso, civado folo (<i>avena stérilis</i> 554)
» jaunâtre	civadoun (<i>avéna flavescentia</i> 554)
» folle	civado-couguiéulo, crébo-sa (<i>avena fatua</i> 554)
azerolier	argeiroulié, cerisoulié, poumetié di dous clós (<i>crataegus azarolus</i> 167)

baquenaudier	baganaudié, faus-sené (<i>colutea arborescens</i> 137)
barbarée	erbo-de-S ^{te} . Barbo (<i>barbarea vulgaris</i> 33)
barbarée	cassouleto jauno, erbo-de-S ^{te} . Barbo (<i>barbarea vul-</i> <i>garis</i> ou <i>Erysimum barbareum</i>)
bardane	alapas, gafarot, laparasso, lampourdo, paradras, caulet-d'ase, tiro-péu (<i>lappas minor</i> et <i>lappas</i> <i>major</i> 283)
basilic	baæli (<i>ocimum basilicum</i>)
beccabunga	(voir à véronique)
bark haussie pissenlit	mouurre (<i>bark haussia taraxacifolia</i> ou <i>crepis taraxaci-</i> <i>folia</i> 299)
behen blanc	(voir à silène)
belladone	bello-dono, erbo empouisounado (<i>atropa belladonna</i> 345)
benoite	erbo-benido, erbo de S ^{te} Benoni (<i>geum urbanum</i> 155)
berce	plauchø (<i>heracleum sphondylium</i> 203)
berle	berlo, beria (<i>sium angustifolium</i> , <i>herula</i> 209)
betoine	betounico, estournigo (<i>betonica officinalis</i> 390)
bette	bledo (<i>beta vulgaris</i> 426)
» rave	bledo-rabo (<i>beta vulgaris</i> 426)
bident trifolié	canebe d'aigo (<i>bidens tripartita</i> 262)
bistorte	bandino, ginouiodo (<i>polygonum histria</i> 431)
blé noir	(voir sarasin)
» de vache	blad de vaco (<i>melampyrum arvense</i> 367)
bleuet	blavet, blaveirolo, doucagno, mounino (<i>centaurea</i> <i>cyanus</i> 278)
boucage anis	fenoui d'anis (<i>pimpinella anisum</i>)
» saxifrage	princinetto (<i>pimpinella saxifraga</i> 210)
bouillon blanc	(voir molène)
boüleau	bes, bos blanc (<i>betula alba</i>)
bourdaine	trantanèu, vergne negre (<i>rhamnus frangula</i> 107)
bouton-d'or	(voir renoncule acré)
bourrache	bourrage (<i>borago officinalis</i> 334)
» bâtarde	lengo de bioù (voir à buglosse) (<i>anchusa italicica</i> 335)
brachypode rameux	groussié (<i>brachypodium ramosum</i> 572)
brize	amoureto, erbo d'amour, pan de passeroun, tram-
brome	blanto (<i>briza media</i> 559) senobi (<i>bromus erectus</i> 570)

brome des toits	erbo molo, caget, estranglo-meirastra (<i>bromus mollis</i> 570)
brome stérile	blad dou diable, caget, calido, espangassat, traucosa (<i>Bromus sterilis</i> 570)
brome élevé	espado, estranglo-chivau (<i>Bromus maximus</i> , <i>Bromus asper</i> 570)
» seigle	espigau (<i>Bromus secalinus</i> 570)
brunelle	brunello, erbo de milo-flour (<i>brunella vulgaris</i> 393)
bruyère à balai	brusc femeù, broussu (<i>erica scoparia</i> et <i>erica cinerea</i> 313)
» arborescente	brusc mascle (<i>erica arborea</i> 313)
bryone dioïque	couloumbre, coujarasso, treno de serp, tuquié, cou-courdié sauvage (<i>bryonia dioica</i> 178)
bugle rampante	buglo, erbo de carboun (<i>ajuga reptans</i> 394)
» pyramidale	erbo de S ^{ta} Margarido (<i>ajuga genevensis</i> 394, <i>ajuga pyramidalis</i>)
buglosse	lengo de bioù (<i>anchusa italicica</i> 335)
bugrane	agalous, estanco-bioù, agavoun (<i>ononis campestris</i> 117)
»	esbroutouiro, lebretin (<i>ononis arvensis</i> 117, <i>ononis fruticosa</i>)
buis	bouis (<i>buxus sempervirens</i> 446)
buplièvre perce-feuille	erbo-coupiero, erbo daurado (<i>bupleurum</i> 208)
husserolle ou raisin d'ours	apounctié, bouisserolo (<i>arbutus uva ursi</i>)
butome embillé	(Voir à Junc fleuri)
cacia rose	cacié (<i>mimosa farnesiana</i>)
cactus	pato-dou-diabol, semello dou papo, figuero de Barbarié (<i>cactus opuntia</i>)
cade	voir à genevrier
calament	calament, menugueto (<i>calamintha nepeta</i> 380)
» clinopode	baseli souvage (<i>calamintha clinopodium</i> 381)
» officinal	baume-fèr (<i>calamintha officinalis</i> 380)
caille-lait	voir à gaillet
calebasse	carabasso, coujo (<i>cucurbita lagenaria</i> 178)
calepine	calepino (<i>calepina corvini</i> 43)
camelée	camello (<i>eneorum tricoccum</i> 108)
cameline	rabeto (<i>camelina sativa</i> 43)

camomille	amarun, camamiho, margaridié (<i>anthemis arvensis</i> 259)
» puante	marouocco (<i>anthemis cotula</i> 259)
» romaine	margaridié (<i>anthemis nobilis</i> 259)
fausse camomille	uiot (<i>anthemis arvensis</i> 259)
campanule	campanello (<i>campanula rapunculus</i> 311)
» pyramidale	piramidalo (plante des jardins) (<i>campanula pyramidalis</i>)
camphrée	cansourato (<i>camphorosma monspeliacum</i> 422)
canche touffue	coutelino (<i>aira caespitosa</i> 552)
canne de Provence	cano (<i>arundo donax</i> 549)
capillaire de Montpellier	capilari ou capiléro (<i>adiantum capillus veneris</i> 588)
capselle bourse à pasteur	bounet de capelan, erbo de l'évangeli, tabouret, erbo-dou-cor (<i>thlaspi bursa-pastoris</i> 47)
caprier	taperié (<i>capparis spinosa</i> 50)
caprifiguier	cabrau, figuiéro-cabrau (<i>caprifolus caricae</i>)
caquillier	lasseno, ravaniscle (<i>cakile maritima</i> 50)
cardamine	creissouneto (<i>cardamine pratensis</i> 38)
carde	cardo (<i>cynara cardunculus</i> 269)
cardère	cardo-man, erbo-de-goubelet (<i>dipsacus sylvestris</i> 237)
carline	cardinello, cardousso, carlino (<i>carlinea acanthifolia</i> 282)
» acaule	cardouio, oeo, trevaresso (<i>carlinea cinara</i> 282)
» en corymbe	souito-dieù (<i>carlinea corymbosa</i> 282)
carotte	gironio, grieûme (<i>Daucus carota</i> 197)
carvi terre-noix	càrvi, abernoun, gravaïoun, nissou, castagno-de-terro, linsoulet (<i>carum bulbocastanum</i> 210)
» commun	charuei, escarabido (<i>carum carvi</i> 211)
carthame	trounc de noste segne (<i>carduncellus monspeliacum</i> 274)
» laineux	trounc de noste segne (<i>centrophyllo lanatum</i> 280)
cataire	erbo di cat, menugueto, amistouso, mento-de-cat (<i>nepeta cataria</i> 384)
cancalide	grapoun, grateù, garroto-fero (<i>cancalis daucoides</i> 199)
» à larges feuilles	grapoun gros (<i>cancalis latifolia</i> 199)
celeri sauvage	àpi fér (<i>apium graveolens</i> 213)
» rave	àpi-robo (<i>apium graveolens</i> 213)
centaurée	cenlaüri, feù de terro (<i>centaurea amara</i> 277)
» de Malte	trepa-chivau (<i>centaurea collina</i> 278)

centaurée chausse trape	auriola, cauco-trepo, masclau (<i>centaurea calcitrapa</i> 278)
* jacée	ambreto-fero, caboussudo, maco-mioù, marsourau, testo de passeroun (<i>centaurea jacea</i> 277)
* rude	auriolo-roujo, tiro-bioù, cabassudo (<i>centaurea aspera</i> 278)
* scabieuse	escabiouso, sauto-lèbre (<i>centaura scabiosa</i> 278)
* du solstice	auriolo, agriolo (<i>centaurea solstitialis</i> 279)
cerfeuil	cerfueil, juvertin (<i>anthriscus cœrefolium</i> 216)
* sauvage	cerfueil-fér (<i>chrysophyllum silvestre</i> 214)
cerisier	cerié (<i>prunus cerasus</i> 153)
* mahaleb	cerciras, amareù (<i>cerasus mahaleb</i> 153)
chanvre	cande, canebe (<i>cannabis sativa</i> 437)
chardonnette	cardouno, presurié (<i>cinara spinosa, cinara cardunculus</i> 269)
charagne	erbo-de-l'estam, escureto, erbo de la foúco (<i>chara vulgaris</i> 593, <i>chara fætida</i>)
chardon hemorroidal	caussido (<i>cirsium arvense</i> 272)
* acanthe	acantin, habis, galfo-l'ase, gros cardoun (<i>onopordum acanthium</i> 269)
* benit	acantin, cardoun (<i>cinicus benedictus</i> 280)
* crepu	cachofle d'ase (<i>cardinis crispus</i> 273)
* à foulon	cabassudo, penchinello (<i>dipsacus fullonum</i> 237)
* marie	cachoflo, galifo, merlus de champ, panicaut blanc (<i>carduus marianus</i> 269, <i>silybum Marianum</i>)
* de Malte	claveù d'ase, claveù d'orri (<i>tribulus terrestris</i> 99)
charme	caupre (<i>cerpinus betulus</i> 451)
châtaignier	castagnié (<i>castanea vulgaris</i> 450)
chelidoine	celidoni, clareta, dindouliéro, erbo d'esclaire (<i>chelidonium majus</i> 22)
chelidoine cornue	erbo-de-peiriéro (voir glaucière) (<i>Chelidonium Glaucium</i> 21)
chêne rouvre	chaîne, roure, courau (<i>quercus sessiliflora robur</i> 150)
* blanc	blacas (<i>quercus sessiliflora robur</i> 150)
* kermès	avaus, garris, garric, reganeù, garronio (<i>quercus coccifera</i> 151)
* taussin	tausin (<i>quercus tauza</i>)
* vert	voir à yeuse (<i>quercus ilex</i> 150)
* liège	suve, suvié (<i>quercus suber</i>)

chévrefeuille	eabrisuei, couteto, maire-seûve, lio-rènde, ped-de-St-Jan, pandecousto (<i>lonicera implexa</i> 220, <i>lonicera estruca</i> 220)
» xylostéon	escoubié, pouisounié (<i>lonicera xylosteum</i> 220)
chicorée sauvage	cicourèio amaro, sautourno (<i>cichorium intybus</i> 284)
» endive	endevio (<i>cichorium endivio</i>)
chiendent	grame, gramena (<i>dactylon officinale</i> 539, <i>triticum repens</i> 576)
chlore persolié	toro, jauneto (<i>chlora persoliata</i> 327)
chondrille	aganeü, cicourèio à la broco, couscouriho, faussigarbo, mourre-de-porc, sauto-voulame (<i>chondrilla juncea</i> 293)
» effilée	mauguié (<i>chondrilla latifolia</i> 293)
chou	caulet (<i>brassica oleracea</i> 50)
» navet	nabeto (<i>brassica napus</i> 50)
» rave	rabo-cau (<i>brassica rapa</i> 50)
chrysanthème des blés	margarido-daurado (<i>chrysanthemum segetum</i> 256)
ciboule	ceboulo (<i>allium fistulosum</i> 475)
grande ciguë	balandino, juvertasso, juvert bastard (<i>conium maculatum</i> 215)
petite »	juvertino, cígudo (<i>Aethusa cynapium</i> 206)
circée	erbo-de-St-Estève (<i>circœa lutetiana</i> 174)
cirse bulbeux	bruloto (<i>cirsium bulbosum</i> 272)
» épineux	bartalai guihén (<i>cirsium ferox</i> 271)
ciste cotonneux	badafo, escuro, massugo-blanco, mugo-blanco, rose-de-bos, mugan (<i>cistus albidus</i> 51)
» de Montpellier	massugo-negro (<i>cistus Monspeliensis</i> 52)
citronnier	limounié (<i>citrus limonium</i>)
citronnelle ou mélisse	limouneto, pounsirado (<i>melissa officinalis</i> 381)
clématite	aubo-vit, brès de la Vierge, entravadis, erbo-di-gus, ravissano, redorto (<i>clematis vitalba</i> 6)
» odorante	jaussemin d'ase, viradello, entrevige (<i>clematis flammula</i> 6)
cognassier	coudounié (<i>cydonia vulgaris</i> 68)
colchique d'automne	bramo-vaco, estranglo chin, erbo-de-pesou, flour-de-semengo, semencièro, uei de loup (<i>colchicum autumnale</i> 462)
concombre	coucoumbre (<i>cucumis sativus</i> 178)

- concombre sauvage
grandé consoude
coquelicot
coquelourde
coqueret
coriandre
coris de Montpellier
cormier
cornifle
cornouiller sanguin
cornouiller
coronille bigarrée
 * jonciforme
 * scorpioïde
corroyère
cotonnière
coudrier
courge
eranson drave
 * officinal
erapaudine
crépido
cresson de fontaine
 * parviflore
cresson alenois
cupulaire fetide
cuscute
cynoglosse
cynosure
- cagaroto, coucoumbre-d'ase, coucoumasso (*echalium elaterium* 178)
counolo-majour, empés, erbo-di-cime (*symphytum officinale* 334)
cacaraca, esparpai, flour-de-bâbi, gau-galin, gue-ringau, parpeù, rousello (*papaver rhoeas* 20)
mourgue (*anemone pulsatilla* 8)
esquîloun, erbo-de-serp, madouneto (*physalis alkekengi* 341)
courriandre, anis pudènt, grano-de-boudin (*coriandrum sativum*)
té rouge di colo (*coris monspeliensis* 319)
sourbie (*sorbus domestica* 169)
courniflo (*ceratophyllum demersum* 448)
cournié, sanguin (*cornus sanguinea* 217)
cournié (*cornus mas* 217)
fauciho (*coronilla varia* 149)
genesto-féro (*coronilla minima* 148)
erbo-dis-amourous, canitorto, amarello, moun-mieto
 touroum (*coronilla scorpioides* 149)
(voir à redoul) (sumac des corroyeurs)
erbo-di-tarnagas (*ilago spatulata* 267)
avelanié (*corylus avellana* 451)
coucourdo, coujo (*eucurbita maxima* 178)
caulet-hastard, cauletoun (*Lepidium draba, cochlearia draba* 49)
erbo-dou-euié (*cochlearia officinalis*)
erbo de bono-brouisso, bono-bruisso, té-de-campagno
 (*sideritis romana* 391)
lachassoum (*crepis taraxacifolia* 299)
creissoun, creissoun-negre (*nasturtium officinale* 36)
creissoun-bastard (*nasturtium tenuifolium*)
nastoun, nasitort (*Lepidium sativum* 50)
badasso (*cupularia viscosa, inula viscosa* 265)
barbo-de-mouine, estranglairo, pelet, péou-de-damo,
 petin, rasco, sedoun, tourtouiro (*cuscuta trifolii* 331)
lengo-canò, lengo-de-chin, goussetou (*cynoglossum pictum* 341)
fen sauvage, mouseto (*cynosurus cristatus* 571)

cyprès	ciprè, auciprè (cupressus sempervirens 458)
cytise à feuilles sessiles	alo-sauvago, genèsto-féro, galassoun, pouleto, Sant-Janet (cytisus sessilifolius 114)
» » pliées	ginest-rebout (cytisus complicatus)
» » des Alpes	aubour, bos-de-lèbre, perlié (cytisus laburnum)
dactyle pelotonné	grosso-tèsto, ped-de-lèbre (dactylus glomerata 563)
daphné paniculé	erbo-gourino, trintanello (daphne laureola 413)
dauphinelle consoude	capouchin, flour d'amour, ped d'alauseto (delphinum consolida 47)
	erbo-di-pesoul, estafisaigre (delphinium staphisagria 47)
» staphisaigre	bagoum enrabiado, malo-erbo, matucèu, erbo-de-la-cabro (plumbago Europaea 39)
dentelaire	(voir fraxinelle)
dictame	erbo-di-dedau, escalapet, peteirolo, gant de Nosto-Damo (digitalis purpurea 362)
digitale pourprée	erbo-de-coucu (digitalis lutea 362)
	caneboun, sanguinolo (panicum sanguinale 538)
» jaune	erbo à l'ouato, pepido, reviro-menut (vincetoxicum officinale 324)
digitaire sanguine	erbo-de-la-hresegó, erbo-de-l'escaleto, dauradeto, sauvo-vido (asplenium trichomanes 586)
dompte-venin	tamous (dorycnium suffruticosum 132)
	douço-amaro, vigno de Judicium, erbo-de-la-loco (solanum dulcamara 344)
doradille	tacheto, douceto (valerianella olitoria 232)
	cauri, goño (draba muralis 41)
dorycnie sous-frutescente	
douce-amère	
	eschaloto (allium ascalonicum 475)
doucette	esperoun (echinaria capitata 549)
drave	trepo chivau (echinops ritro 268)
	fenoui espignous (echinophora spinosa 215)
echalotte	(voir chelidone)
echinaire	escudeleto (hydrocotyle vulgaris 196)
echinops	agoulencis, bataculié, grato-quieu, garrabié (rosa canina 163, rosa rubiginosa 165)
echinophore	
eclaire	
ecuelle d'eau	
églantier	

egilops ovoïde	blad-de-cougueù, blad-dou-diabla (Ægilops ovata 577)
epervière piloselle	erbo-dou-gabard, pelouseto (hiéracium pilosella 303)
» des murs	erbo-de-la guerro, erbo-dou-massacre (hieracium murorum 303)
» amplexicaule	rango (h-eracium amplexicaule 303)
epeautre	espeuto, ordi-baiard (triticum campestre 576)
épiaire	(voir crapaudine)
épilobe hérissé	erbo-de-Si Antoni (epilobium hirsutum 172)
épinard	espinare (spinacia glabra 426)
épine-blanche	(voir aubépine)
» noire	voir pruneilier
» vnette	agradello, esv'hadou, vineigreto, vinetié (berberis vulgaris 18)
» du Christ	(voir patiure)
épipactis	erbo-di-ouse (epipactis latifolia 490)
érable	agast, . dur (acer monspessulanum 98)
» champêtre	argelab, (acer campestre 98)
» faux platane	plai (ac . pseudo-platanus 98)
éranthis d'hiver	fleirant (eranthis hiemalis)
érythrone dent-de-chien	canidènt (erythronium dens-canis 472)
érythrée centauree	erbo di f. bre, leù-de-terro, trescalan rouge (erythrea centaurium 326, gentiana centaurium)
ers à quatre graines	liseto (vicia tetrasperma 142, ervum tetraspermum)
petite epeautre	espeûto pi-hoto (triticum monococcum 575)
epeautre serrée	civado blanco (triticum acutum 575)
escarole	barraqueto, escarolo (cichorium latifolia)
ers	esse (vicia ervilia 151)
esparsette	(voir sainfoin)
euphorbe	lachusclo (euphorbia characias 445)
» cyprès	retoumbet (euphorbia cyparissias 444)
» des biés	Iantreso, verinado, pisso-can di blad (euphorbia segetalis 445)
» épurge	catapuço, cagaroto, ginousclo, pebreto, cagarino (euphorbia lathyris 445)
» monnoyer	erbo-dou-sang, pisso can de Marsiho (euphorbia peplus 444)
» de Gérard	purguelo, pisso-can d sablo (euphorbia Gerardiana 443)

euphrase	erbo de St-Clar, éufrazié (<i>euphrasia officinalis</i> 363)
» jaune	pinau (<i>euphrasia lutea</i> , <i>euphrasia dontites lutea</i> 365)
» à feuilles de lin	rais-passi (<i>euphrasia linifolia</i> 365)
eupatoire	erbo-de-la-fouiro, eupatori (<i>eupatorium cannabinum</i> 246)
estragon	tragoun (<i>artemisia dracunculus</i>)
farouche	(voir trèfle incarnat)
fausse bourrache	(voir buglosse)
fenouil	fenoui (<i>foeniculum piperitum</i> 205)
» marin	fenoui de mar, sausseiroun (<i>crithmum maritimum</i> 204)
fenugrec	fenigré (<i>trigonella foenum græcum</i> 124)
sérule nodiflore	fenoui-gros (<i>ferula nodiflora</i> 202)
fétuque	petugo (<i>festuca ovina</i> 565)
» dorée	rasino, coutelas (<i>festuca spadicea</i> 565)
fève	favo (<i>vicia faba</i> 151)
ficaire	barriéloun, gaubaneù, trenco-vèire (<i>ficaria ranunculoides</i> 15)
figuier sauvage	figuiéro-cabrau (<i>ficus carica</i> 438)
févier d'Amérique	aubre-di-cagaraulo (<i>glechoma triacanthos</i> 151)
filipendule	erbo-dis-alauveto (<i>spiraea filipendula</i> 154)
flouve	erbo-pradenco (<i>anthoxanthum odoratum</i> 540)
toirolle	(voir mercuriale annuelle)
fougère	alajas, chalaio, féuse, vigno-dou-diabla (<i>pteris aquilina</i> 588)
fragon piquant	bresegoum, trauco-sego (<i>ruscus aculeatus</i> 478)
fraisier sauvage	majoufié (<i>fragaria collina</i> 158)
framboisier	revesso-toupin (<i>rubus idaeus</i> 160)
frankénie	erbo-dou-verme (<i>frankenia pulverulenta</i> 65)
fraxinelle	freissinello (<i>dictamnus albus</i> 100)
frêne	frnis, cantaridié (<i>fraxinus excelsior</i> , <i>fraxinus austalis</i> 321)
fritillaire	campaneto-de-mountagno (<i>fritillaria pyrenaica</i> 466)
» imperiale	pintado, tulipeto (<i>fritillaria pyrenaica</i> 466)
froment	anouno, froument (<i>triticum sativum</i> 580)
» barbu	roumanello, seisseto (<i>triticum sativum</i> 580)
fromental	estamino, fenasso, froumentau (<i>avena sativa</i> 554)

fumeterre	fenouïéro, fumo-terro, pan-d'aucèu (<i>fumaria officinalis</i> 25)
» en épi	tarabustello (<i>fumaria spicata</i> 25)
fusain	coulougnet, fusan (<i>evonymus Europæus</i> 105)
fustet	(voir à sumac)
Gaillet	arappo-man, erbo-de-l'ahiho, gafarot, reboulo (<i>galium aparine</i> 227)
» blanc	messeto-blanco (<i>galium elatum</i> , <i>galium mollugo</i> 224)
» jaune	cirouso, erbo-de-la-ciro, erbo-dou-mèu, erbo-de-St Jan, meisello-janno (<i>galium verum</i> 224)
» allongé	erbo-de-la-tiero (<i>galium elongatum</i> 224)
gainer	acacia rouge, avelatié, saugras (<i>cercis siliquastrum</i> 141)
galanthine	(voir perce-neige)
galeopsis douteux	cremai (<i>galeopsis angustifolia</i> 388)
garance	garanço, lusári (<i>rubia tinctoriam</i> 221)
» voyageuse	arraparello, rais-resteù, rapeguieu, rastelet (<i>rubia peregrina</i> 221)
gantelée	campaneto, gantelet (<i>campanula trachelium</i> 310)
garou	bos d'auriho, canto-perdris, erbo-laurino, sorbo-galino (<i>daphné gnidium</i> 413)
faux-garou	mesereù (<i>daphné mezereum</i>)
gattilier	(voir poivre sauvaç e)
genêt à balais	petié, sabagol (<i>sarcothamnus scoparius</i> 113)
» d'Angleterre	irepe (<i>genista Anglica</i> 114)
» blanchâtre	genêsto blanquinouso (<i>genista candicans</i> 114, <i>cytisus monspessulanus</i>)
» épineux	argelas, gadoussé, genêsto pounchudo (<i>genista scorpius</i> 114)
» d'Espagne	genêsto d'Espagno (<i>spartium junceum</i> 112)
» à fleurs velues	arnigo (<i>genista pilosa</i> 113)
» purgatif	pudis, reguergue (<i>genista purgans</i> 113)
» des teinturiers	genestoun, genestrolo, granetié (<i>genista tinctoria</i> 114)
grand genevrier	cade-pougnent (<i>juniperus oxycedrus</i> 456)
»	genebrié, cade-acadrié (<i>juniperus communis</i> 456)
» de Lycie	serbin (<i>juniperus lycia</i> 456)
» de Phénicie	cade-mourven, mourven, sourbin (<i>juniperus phœnica</i> 457)

genepi des Alpes	aussent-aupin, genèpi (<i>artemisia spicata</i>)
gentiane	baselico, genciano (<i>gentiana lutea</i> 328)
» sans tige	braio-de-couguiéu (<i>gentiana acaulis</i>)
geranium luisant	mauvo-roujo (<i>geranium lucidum</i> 92)
» bec-de-grue	cope-voulame, erbo d'aglio, rouberto, viroun-vireto (<i>geranium robertianum</i> 92)
germandrée	calamandrié, erbo-de-garouio, erbo-di-maséo (<i>teucrium chamaedrys</i> 396)
» aquatique	chamarra-, calamandrié d'aigo (<i>teucrium scordium</i> 396)
» de montagne	ferigoulo blanco, calamandrie jaune (<i>teucrium scorodonia</i> 396)
» petit chêne	pichot-rouve, pichot-chaine (<i>teucrium chamaedrys</i> 396)
gesse cultivée	garouto, jaisso, peseto, (<i>lathyrus sativus</i> 151)
petite gesse	garoutoun, jisseto, (<i>lathyrus cicera</i> 146)
» des bois	vesso d'ase, bouquet-de-serp, (<i>lathyrus latifolius</i> 147)
» sans feuilles	amarun frisa, miraiolo, (<i>lathyrus aphaca</i> 145)
» à fleurs pâles	tapissàli, (<i>lathyrus ochrus</i> 146)
» odorante	pese de sentou, (<i>lathyrus odorata</i>)
» tubéreuse	favaroto, pese-rouge, vessarot, (<i>lathyrus tuberosus</i> (voir violier))
giroflée jaune	coutelet, glai, gloujou, (<i>gladiolus communis</i> 483)
glaïeul	(voir iris des marais)
» des marais	coutello, (<i>gladiolus segetum</i> 483)
» des moissons	(voir pavot-cornu)
glaucière	dragoun, poumpareleto, (<i>globularia vulgaris</i> 399)
globulaire	bé-de-passepoun, erbo-terriblo, séné bastard (<i>globularia alypum</i> 399)
» turbith	arrapo-peu, grato-lengo, pegnuco, (<i>lappa communis</i>)
glouteron	lapoum, (<i>fucus</i>)
goëmon	caulet-de-serp, erbo-dragouno, rasin esfouraire, figueiroun, (<i>arum italicum</i> 507)
gouet d'Italie	capouchoun, (<i>arum maculatum</i> 508)
» maculé	eruo-grasso, campaneto de sagno, (<i>pinguicula vulgaris</i> 345)
grassette	erbo de la daio, erbo de la palum, erbo du paure ome, (<i>gratiola officinalis</i> 357)
gratiole	

gremil	erbo de la pissoto, milion-solis, pissoto, (<i>lithospermum arvense</i> 337)
» officinal	erbo perliero, té perla, grano-de-caio, (<i>lithospernum officinale</i> 337)
grenadier	miougranié, papàrri, (<i>punica granatum</i> 170)
griottier	agroutié, guindoulié, (<i>prunus cerasus</i> 153)
groseillier des Alpes	alouquier, cabourdenié, grouselié sauvage, rougetié, (<i>ribes alpinum</i> 189)
» noir	cassis, coulindroun, (<i>ribes nigrum</i>)
» à maquereau	agrimoulié, groumouroun, grouseillo blanco, ocho, (<i>ribes grossularia</i>)
gueule de lion	(voir muflier)
gui	amendoulié, grivello, viscle, (<i>viscum album</i> 217)
gui'nauve	bon-viscle, guímaugo, mauvisc, maulo-blanco, (<i>althaea officinalis</i> 89)
gypsophile	couril sauvage, (<i>gypsophila repens</i> 71)
guimauve à feuilles de chanvre	mauvo-canebe, (<i>althaea cannabina</i> 89)
haricot	faiou, (<i>phascolus vulgaris</i> 151)
héliantheme	isop-de-garrigo, (<i>helianthemum sumana</i> 56)
» commun	erbo-d'or, massugueto, (<i>helianthemum vulgare</i> 55)
helminthie	rougno, (<i>helminthia echioïdes</i> 289)
hépathlique anémone	erbo-dou-sege, erbo-de-la-ternita, (<i>hepatica triloba</i> 9)
héliotrope	erbo-di-herrugo, erbo-di-toro, maurello bastardo, (<i>heliotropium europaeum</i> 342)
hellébore fetide	braio de loup, favo de loup, siéure, erbo-de-fic, maussible, ciste, (<i>helleborus foetidus</i> 16)
» blanc	petaire, varaire, (<i>veratrum album</i>)
herbe au pauvre homme	(voir à gratiolé)
» aux chats	voir à cataire)
» du siège	(erbo-dou-sèti, (<i>scrofularia aquatica</i> 353)
herniaire glabre	blanquito, erbo-de-la-gravello, turqueto, (<i>herniaria glabra</i> 182), (<i>herniaira hirsuta</i>)
hêtre	faiard, fau, (<i>fagus sylvatica</i> 449)
hippocrépide vivace	esparset janne, (<i>hippocrepis glauca</i> 150)
houblon	barbonto, oubloun, tantaravèu, (<i>humulus lupulus</i> 436)

grand houx	agremouliô, agréu, fouito-pastre, (<i>ilex aquifolium</i> 315)
petit »	bouis-pougnènt, bouisserolo, calendau, verd-bouis-set, (<i>ruscus aculeatus</i> 478)
hyacinthe à toupet	pisso-cat, (<i>hyacinthus comosus</i> 473)
hysope	isop, magermo, <i>hyssopus officinalis</i>)
ibéride pinnée	ego, linçoulado, ardeno-blanco, taraspi, (<i>iberis pinnata</i> 44)
if	aubre de vido, bos de le Ste-Baumo, lieù, ourmin, (<i>taxus baccata</i> 457)
immortelle	catàrri, inmourtello sauvajo, (<i>xeranthemum annuum</i> 283)
» jaune	flour dou bon diéu, saureto. (<i>helichrysum stoechas</i> 265)
inule aunée	erbo-rougniero, erbo amaro, luno-campano (<i>inula helenium</i>)
» dysentérique	erbo-dou-flus de sang, papo-rougno, erbo-de-St-Ro (<i>inula dysenterica</i> 264)
» perce-pierre	alibardo (<i>inula britannica</i> 261, <i>inula erithmoides</i> 264)
» visqueuse	erbo-di-niero, nasco, embriago (<i>inula viscosa</i> 265)
iris d'Allemagne	coutelas, flambo (<i>iris germanica</i> 482)
» fétide	glaujoù pudènt (<i>iris foetidissima</i> 482)
» pumila	palimpo (<i>iris chamaeiris</i> 482, <i>iris pumila</i>)
» des marais	coutelo de valat, espadot, tèsto-d'ase (<i>iris pseudacorus</i> 482)
ivette	erbo-uvernino (<i>ajuga chamaepitys</i> 394)
ivraie	embriago, juei (<i>lolium termulentum</i> 579, <i>lolium rigidum</i>)
» vivace	juei, margai (<i>lolium perenne</i> 578)
Jacobée (seneçon)	erbo-de St-Jaque, lachetet (<i>senecio Jacobie</i> 233)
jarosse	garaubo, garoufo (<i>lathyrus cicera</i> 146)
jasione de montagne	erbo-de-miejour (<i>jasione montana</i> 308)
jasmin jaune	escaviho (<i>jasminum fruticans</i> 322)
» officinal	jaussemin (<i>jasminum officinale</i> 322)
jonc	jounc, jonec de toumo (<i>juncus effusus</i> 511)

junc articulé	fenoui-de-palun, erbo à parpaïoun, jouné nousa (<i>juncus articulatus, juncus lamprocarpus</i> 512)
» aggloméré	jouné en cabosso (<i>juncus conglomeratus</i> 511)
» aigu	jouné pounchu, jouné de tèsto (<i>juncus acutus</i> 512)
» fleuri (butome)	esparganeù, carrelet (<i>butomus umbellatus</i> 462)
» des chaisiers	paveù, serreto, jouné de palun (<i>scirpus palustris</i> 520)
joubarbe	artichaut-bastard, barbajou, coussodro, cacholle-fér erbo-di-agacín, rasiñ-fér (<i>semper vivum tectorum</i> 188)
jujubier	ginjouillié, dindoulié (<i>rhamnus zizyphus</i> 107)
julienne	cassouleto, juliano (<i>hesperis matronalis</i>)
Jusquiambe blanche	caleiado, jusquiamo (<i>hyoscyamus albus</i> 346)
» dorée	soupignastre laura (<i>hyoscyamus aureus</i> 346, <i>hyos-</i> <i>cyamus major</i>)
» noire	endourmidouiro, erbo-de-brégand, erbo-de-mort, grano-de-quissau, poupinoto (<i>hyoscyamus niger</i> 345)
lagure	couëto de lapin (<i>lagurus ovatus</i> 546)
laiche	erbo-de-sagno, moutouso, queirello, taiadou (<i>Carex</i> <i>vulpina</i> 526)
» des marais	riasso (<i>scirpus maritimus</i> 519)
» muriqué	erbo-taienco (<i>carex muricata</i> 526)
laiteron	alachó-lèbre, cardello, la de judieu, lacheiroum, lachenco (<i>souchus oleraceus</i> 297)
laitue romaine	lachugard, lachugo (<i>lactuca sativa</i> 306)
» saulière	lachugo-sauvajo (<i>lactuca saligna</i> 296)
» vireuse	lengo d'auco (<i>lactuca virosa</i> 296)
» sauvage	lachugo-féro (<i>lactuca scariola</i> 296)
» vivace	bréule, cendrau, lesegø (<i>lactuca perennis</i> 296).
lamier blanc	erbo-de-la-rato, ourtigo blanco (<i>lamium album</i>)
» amplexicaule	mauvige, soudat (<i>lamium amplexicaule</i> 386)
» pourpre	ourtigo roujo (<i>lamium purpureum</i> 386)
» taché	pisso-mèu, suçareù (<i>lamium maculatum</i> 386)
lampourde	arrapo-péu, merinjano-féro, grapoun (<i>xanthium stru,</i> <i>marium</i> 306)
lampsane commune	erbo de 8 ^{me} Ano, erbo-di-tété, lasseno, galino-grasso- lachugueto (<i>lampsana communis</i>)

laser de France	angelicasso, serihat (<i>laserpitium gallicum</i> 201)
lathrée clandestine	chuquet, erbo-dou-fi (<i>lathroea clandestina</i> 372)
laurier	lausié (<i>laurus nobilis</i> 413)
» tin	faveloun, lausié-flouri, pato-molo (<i>viburnum tinus</i> 219)
» cerise	laurino (<i>prunus laurocerasus</i>)
lauréole	lauriolo, erbo d'uba (<i>daphne laureola</i> 413)
lavande	badafo, lavando (<i>lavandula vera</i> 375)
» spic	espi, espiguet (<i>lavandula latifolia</i> 375, <i>lavandula spicata</i>)
» stéchade	estacado (<i>lavandula stoechas</i> 375)
lavatère	grando maulo (<i>lavatera maritima</i> 88) (voir lentille d'eau)
Ienticule	lentiho (<i>lens esculenta</i> 151)
lentille	berle, lentiho-d'aigo, nadoun, pampaieto, tirounado (<i>lemna minor</i> 507)
» d'eau	lentisque, restincle (<i>pistacia lentiscus</i> 107)
leucanthème	margarido-di-prat, pèd-de-gau (<i>leucanthemum vulgare</i> 256)
lierre	èurre (<i>hedera helix</i> 217)
» terrestre	chamecisso, courrejo de St-Jan, roundeto (<i>nepeta glechoma hederacea</i> 385)
lichen	mousso d'aubre, jauneto (<i>sticta pulmonacea</i>)
lilas	lila, plumachié (<i>lilac vulgaris</i> 321)
lin	lin (<i>linum usitatissimum</i> 84)
» sauvage	lin soûvage (<i>linum narbonense</i> 84)
» purgatif	lin de prat (<i>linum catharticum</i> 84)
linaigrette	coutoun, lin d'estang (<i>eriophorum latifolium, eriophorum augustifolium</i> 517)
linaire	meisseto (<i>linaria elatine</i> 355)
» batarde	velvoto fero (<i>linaria spuria</i> 355)
» rayée	erbo-de-la-souiro, lin bastard, palistre (<i>linaria striata</i> 356)
liondent de printemps	moulin de prat, mounge (<i>leontodon crispus</i> 288)
lis	île, iéli-rouge, martagoun (<i>lilium martagon</i> 466)
» jaune	île jaune (<i>iris lutescens</i> 482)
» mathiole	île de mar, muguet-de-mar (<i>pancratium maritimum</i> 487)

liseron	bugadiero, courrejolo, campaneto (<i>convolvulus arvensis, convolvulus cantabrica</i> 330)
» des haies	courrejasso, vediado (<i>convolvulus sepium</i> 330)
livêche	cisto, listre, surmounto (<i>meium athiananthicum</i>)
lotier	agai, faus carroublé (<i>lotus edulis</i>)
» corniculé	galasset, jauret, lentiholo (<i>lotus corniculatus</i> 135)
lunaire	desferro mioù, erbo-de-la-routo (<i>lunaria biennis</i>)
» bisannuelle	mounedo-dou papo (<i>lunaria biennis</i>)
lunetièrre	erbo-de-sieis-ouro, lunetiero (<i>biscutella laevigata</i> 44)
lupin	favo folo, vihoun (<i>lupinus varius</i>)
» blanc	loupino (<i>lupinus albus</i>)
luzerne	luserno (<i>medicago sativa</i> 121)
» contournée	barrihet (<i>medicago falcata</i> 121)
» orbiculaire	lento, lentoun, erbo-de-la-rodo (<i>medicago orbicularis</i> 121)
» maculée	lampourdet (<i>medicago maculata</i> 122)
luzule	tèsto-negro (<i>luzula campestris</i> 515)
» printanière	jounc pelu (<i>juncus pilosus</i> 514)
lyciet	bouissoun blanc, arnavès-blanc (<i>lycium barbarum</i> 343)
lychnis	flour-de-sep, peto-roussin (<i>lychnis vespertina</i> 70)
» fleur de coucou	teto-lébre, caulichoun (<i>lychnis flos cuculi</i> 70)
lycope	cande d'aigo, lanço-dou-Crist (<i>lycopus Europeus</i> 3.7)
lycopode	lofi-de-loup (<i>lycopodium clavatum</i> 592)
lysimaque vulgaire	erbo-de-la-graio (<i>lysimachia vulgaris</i> 319)
» nummulaire	erbo-di-cent-malautié, escarpo-dai, erbo di-escut lysimachia nummularia 319)
mâche	(voir à valerianelle)
mâcre flotante	castagno d'aigo (<i>trapa natans</i>)
mais	blad-de-Roumo, gros-blad, blad maré (<i>zea mais</i> 580)
marjolaine	majourano (<i>origanum majorana</i>)
maroute	(voir camomille puante)
mandragore	mandragoura, mandrigoulo, poumo dou diable (<i>mandragora officinalis</i>)
marronnier d'Inde	amarounié, marounié (<i>Aesculus hippocastanum</i> 99)
marrube blanc	bon-rubi, marrubi, mentastre, saùvi-féro (<i>marrubium vulgare</i> 392)

marrube noir	mugo, marrùbi negre (<i>ballota foetida, ballota nigra</i> 390)
masse d'eau	fielouso, massugo, sagno (<i>typha latifolia</i> 508)
massette d'eau	boutard, cire, fusado, masseto, pàvio blanco, sesquifin (<i>typha angustifolia</i> 508)
» à larges feuilles	pàvio, sarreto (<i>typha latifolia</i> 508)
petite massette	sagneto (<i>typha minima</i>)
matricaire	erbo de-la-maire, boutoun d'argent (<i>matricaria chamomilla</i> 258)
mauve sylvestre	limaudo, maulo (<i>malva sylvestris</i> 87)
» crêpue	espinarc d'Auvergno (<i>malva rotundifolia</i> 88)
melampyre	co-de-reinard, pignau, roujolo (<i>melampyrum arvense</i> 367)
melilot	courouno-di-rèi, lènte de bioù (<i>melilotus arvensis</i> 126)
melilot blanc	luserno bastardo, mounsegno (<i>melilotus alba</i> 126)
melinet	favo-couguiéu (<i>cerinthe major</i> 334)
melèze	mèle (<i>larix europaea</i>)
melisse	abihano, melisso, limouneto, pounsirado (<i>melissa officinalis</i> 381)
mélitte	meilisso fero (<i>melittis melissophyllum</i> 392)
meum	sistre (<i>meum athamanthicum</i>)
melon	meloun (<i>cucumis melo</i> 178)
menthe aquatique	mento roujo, mento-de-granouio, baume bastard (<i>mentha aquatica</i> 377)
» des champs	faus-pulègi, baume fér, mento sauvago, mento-de-restouble (<i>mentha rotundifolia</i> 376)
» herissée	pichot-mentastre, mento folo (<i>mentha silvestris</i> 376)
» poivrée	mento glecialo, mounagueto (<i>mentha piperita</i> 397)
» pouliot	pulègi, erbo-de-St-Laurèns (<i>mentha pulegium</i> 377)
» verte	mento de pous, baume verd (<i>mentha viridis</i> 376)
mercuriale	cagarello, sourouoso, mourteiroù, panaréù (<i>mercurialis annua</i> 446)
» des bois	rambergo (<i>mercurialis perennis</i> 445)
merisier	amaruié, grisaudie (<i>cerasus avium</i> 153)
micocoulier	falabreguié, belicouquié, pico-poulié (<i>celtis australis</i> 437)
millefeuille	erbo de l'enreiaduro, erbo-de-St-Jan, mourtaiado, senèto, milo-sueio (<i>achillea millefolium</i> 261)

millepertuis perforé	casso-diable, erbo-de-l'oli-rouge, flour de St-Jan, erbo di-plago, trescalan (<i>hypericum perforatum</i> 95)
miroir de Venus	doueeto, perd-toun-tèms, miraiet (<i>specularia speculum</i> 308)
molène lychnite	cop-de-loup, verdacho (<i>verbascum lychnitis</i> 348)
» thapsus	brisan, fatarasso, escoubil, lapas, pastre (<i>verbascum thapsus</i> 347)
» blattaire	erbo dis arno (<i>verbascum blattaria</i> 349)
montie dès fontaines	mourreludo d'aigo (<i>montia fontana</i> 179)
monnoyère	(voir à lysimaque nummulaire)
morelle noire	couterlo, crebo-chin, pouisoun, maurelo, pisso-can, amoureleto (<i>solanum nigrum</i> 344)
mouron	moureù (anagalie cœrulea 319)
» d'eau	mourioun d'aigo (<i>samolus valerandi</i> 320)
» des oiseaux	mourioun, paparudo, trisselo, bourrassou, esteleto (<i>stellaria media</i> 78)
mousse	moufo
» de Corse	mitocourloun, mousso-de-Corso (<i>tucus helminthocorton</i>)
moutarde des champs	ravaniscle, lasseno (<i>sinapis arvensis</i> 30)
moutarde fausse roquette	navelas, roussergue (<i>raphanus landra</i> 29)
muflier	badaire, lùpi, pantoufleto, tétarello (<i>antirrhinum majus</i> 353)
muguet	muguet de mai (<i>convallaria majalis</i> 478)
mûrier blanc	amourié (<i>morus alba</i> 438)
myagre perfolié	lasseno (<i>myagrum perfoliatum</i> 42)
myosotis	te-vese-e-t'ame, uci de l'enfant Jésu (<i>myosotis hispida</i> 340)
myrte	erbo dou lagùi, nerto (<i>myrtus communis</i> 177)
muscaris	barralet, penitènt-blu, pourrioù, rasin de coulobro (<i>muscari neglectum</i> 473)
» botryoïde	aiastroun (<i>muscari botryoides</i> 473)
» à toupet	cebihado, peirin, couguieu (<i>muscari comosum</i> 473)
» musqué	musco grèco (<i>muscari moschatum</i> Willd)
narcisse des près	-anedo, coucourdano, cascarinetu (narcissus tazetta 486)
» double	troumbouïre (narcissus tazetta 486)

narcisse jaune	jounquiho, mau-de tèsta, pisso-au-lié (<i>narcissus jun-</i> <i>cifolius</i> 485)
» faux narcisse	coueu, judiéuvo, coucourello, troumpoun (<i>narcissus</i> <i>pseudo-narcissus</i> 485)
» des poètes	belori, berbeludo, courbo-dono, pasqueto (<i>narcissus</i> <i>poeticus</i> 485)
nard sauvage	asaret, auriho d'ome, greso, péu de chin (<i>asarum</i> <i>Europaeum</i>)
navet	naveù (<i>brassica napus</i> 50)
néflier	nespoulié (<i>mespilus germanica</i> 170)
nénuphar	erbo d'infèr, ninféio, crespo d'aigo (<i>nymphæa alba</i> 19)
» jaune	couguieu d'aigo, ped-de-miolo (<i>nymphæa lutea</i> 19)
nerprun purgatif	aigo-espouncho, espurgo, nesprun, grano purgativo, pesouio (<i>rhamnus cathartica</i> 106)
nerprun des teinturiers	graneto d'Avignoun (<i>rhamnus infectoria</i> 106),
nielle	carbounel, courouno-di-blad, nielo, pebreto, mas- carun (<i>lychnis githago</i> 70)
nigelle de Damas	barbudo, erbo-de-capouchin, pato-d'aragno (<i>nigella</i> <i>damascena</i> 16)
noisetier	avelanié (<i>corylus avellana</i> 451)
nostoc	escra-de-la-luno (<i>nostoc vulgaris</i>)
noyer	nouguié (<i>juglans regia</i> 451)
nombril de Vénus	capéleto, coucoumello, curbecello, escudeleto, erbo- de-moulin (<i>umbilicus pendulinus</i> 189)
nonfeuillée (aphillanthe)	barjavoun, bragaloun, doucet, dragouno (<i>aphyllan-</i> <i>thes monspeliensis</i> 475)
ceillet des chartreux	girouflade à cinq fucio (<i>dianthus carthusianorum</i> 72)
» sauvage	girouflado bastardo (<i>dianthus prolifer</i> 72)
» virginal	massouquet, girouflado, (<i>dianthus longicaulis</i> 73)
cenanthe aquatique	fenouieto, (<i>cenanthe phellandrium</i> 207)
oignon	cebo, (<i>allium cepa</i> 475)
olivier	oulivié, oulieu, (<i>olea Europea</i> 321)
» de Bohême	aubre de paradis, mierro, (<i>eleagnus angustifolius</i>)
» sauvage	agrialau, oulivastre, (<i>olea Europea</i> 321)
onagre bisanuelle	rougeto, (<i>oenothera biennis</i> 173)
ophioglosse vulgaire	erbo de la lanceto, lengo de sérp, lanço dou Crist, (<i>ophioglossum vulgatum</i> 583)

onoporde	(voir à charbon scanthe)
ophrys araignée	erbo de l'aragno, aragno, (ophrys aranifera 497)
» abeille	auceu-pico-l'abiho, erbo-à-l'abiho, (ophrys apifera 497)
» homme	moussuret, (ophrys anthropophora 497)
oranger	aranzié, (citrus aurantium)
orcanette	arcaneto, (anchusa tinctoria)
» jaune	arcaneto jauno, (onosma arenaria 335, onosma echinoides)
orchis	canto gau, moussu, (orchis pyramidalis 494)
» brûlé	cap-nègre, (orchis ustulata 494)
» à deux feuilles	doublu-sueio, (orchis bifolia 495)
» à fleurs rouges	galet, (orchis purpurea 494)
» noir	maneto, (orchis viridis 492)
» à fleurs lâches	embricga-de-prat, (orchis laxiflora 495)
» taché	damisello, (orchis maculata 495)
oreille de rat	(voir à piloselle)
orge	ordi, (hordeum vulgare 580)
» d'Espagne	ordi pela, (hordeum distichum)
» d'hiver	ordi carrat, ordi-à-sieis-liero, (hordeum hexastium)
» queue de souris	estranglo-bèsti, ordi fér, erbo molo, sauto-roubin, (hordeum murinum 573, hordeum maritimum)
origan	majourano fero, menugueto, (origanum vulgare 377)
orobe	garaubo, garoutoun, (orobus tuberosus 147)
orme	ouème, (ulmus campestris 437)
ornithogale	aiassoun, flour de la Sto-Vierge, flour de vounje-ouro, penitent blanc, pourriou blanc, (ornithogalum umbellatum 463)
» de Narbonne	
orobanche	pan de lèbre, (orobanche major 371)
ornithope	amarello, canitoro, cauliho, erbo-ruco, ped-d'aucèu, (ornithopus compressus 149, ornithopus perpusillus)
orpин brulant	pan d'aucèu, rasin de téulisso, (sedum acre 187, ris-fér, (sedum album 187)
» blanc	rougeto (sedum rubens 187)
» rouge	erbo-di-berbi, erbo-de-tout-mau (sedum telephium 186)
» reprise	sis-abstard (sedum dasypodium 187)
»	ourtigo, ourtigo-menudo (urtica urens 435)
ortie	

ortie dioïque	ourtigano (<i>urtica dioica</i> 435)
» romaine	ourtigo di bouleto (<i>urtica pilulifera</i> 435)
orseille	peirello (<i>lecanora parella</i> , <i>patellaria parella</i>)
oseille	eigreto-féro, erbo-dou-biou, (<i>rumex acetosa</i> 429)
» de brebis	eigreto d'ase, (<i>rumex acetosella</i> 429)
osier	veje (<i>salix viminalis</i> 453)
» jaune	amarino (<i>salix vitellina</i> 454)
» noir	vorge (<i>salix cinerea</i> 453)
osyris blanc	bruse fér, rouvet, (<i>osyris alba</i> 411)
oxalis oscille	crousalollo, pan de couguieu, pascalo, (<i>oxalis acetosella</i> 99)
paliure	arnavèu, bède faucoun, espino amaro, porto capéu (<i>paliurus australis</i> 105, <i>rhammus paliurus</i>)
panais sauvage	cournacho, jacarèio, pastenargo, (<i>pastinaca pratensis</i> 203)
» brûlant	flassadello (<i>pastinaca sativa</i>)
panic vert	mihauco, melancho, panisset, (<i>setaria viridis</i> 539)
» verticillé	rai, panisso, (<i>setaria verticillata</i> 539)
» sanguin	tintinterro, tinto narro, (<i>panicum sanguinale</i> 538)
panis-millet	pichot-mil, mi-menut, (<i>panicum miliaceum</i> 538)
panicaut	barbo-de-cabro, panicaut, pan blanc d'ase, (<i>eryngium campestre</i> 197)
» des Alpes	la rèina dis Aup, (<i>eryngium alpinum</i>)
pâquerette	margarideto, pascaleto, pimparello, (<i>bellis perennis</i> 249)
parelle	mounaco, panadello, renèbre, (<i>rumex crispus</i> 428)
pariétaire	erbo-apeganto, espargoulo, parediero, erbo-de-nosto-Damo, maire-de-Dieu, (<i>parietaria ramiflora</i> 436, <i>parietaria officinalis</i>)
paronique argentée	erbo sanguino, (<i>paronychia argentea</i> 180)
pas d'âne	voir tussilage
passerage	couis, granitort, (<i>lepidium graminifolium</i> 49)
» à larges feuilles	rais-fort-fér, (<i>lepidium latifolium</i> 49)
» petite	nasitor sauvage, (<i>nasturtium sylvestre</i> 36)
passerine	lengo-passerino, (<i>passerina annua</i> 412)
passee-rose	bastoun de St Jaque, (<i>elthæa rosea</i> 89)

pastel des teinturiers	jaunello, mai-di-blad, tenchuriero, (<i>isatis tinctoria</i> 44)
pastèque	pastèco, (<i>cucumis citrullus</i> 178)
patience cultivée	sueio-algro, (<i>rumex patientia, rumex acetosa</i>)
» crèpue	lapas, panadello, renèbre, rousergue, paciènci frisoado, (<i>rumex crispus</i> 428)
» des prés	pradello, (<i>rumex obtusifolius</i> 428)
» aquatique	paciencí de palun, (<i>rumex aquaticus</i> 428)
» rumex	lengo-de-biou, (<i>rumex pulcher</i> 428)
» sanguine	paciencí roujo, (<i>rumex sanguineus</i> 428)
» petite oseille	vin agrelo, eigrelo sauvajo, (<i>rumex acetosella</i> 429)
paturin annuel	erbo-de-passeron, erbo-de-gabin, peu de-chin, (<i>poa annua</i> 560)
» aquatique	tirasso, tiro-agasso (<i>poa littoralis</i> 564)
» roide	sauno-gàrri, (<i>poo rigida</i> 564)
paumelle	paumoulo, (<i>hordéum distichum</i>)
pavot cornu	erbo-dou-saiou, erbo-di-niero, (<i>glancium luteum</i> 21)
» hybride	gau-galin, (<i>papaver hybridum</i> 21)
» somnifère	papàrri, (<i>papaver somniferum</i> 22)
pêcher	pessegué, (<i>persica vulgaris</i> 153)
pediculaire	erbo-à-pesoul, suço-la, (<i>pedicularis silvatica</i> 366)
peigne de Venus	aguion, erbo-dis-aguio (<i>scandix pecten veneris</i> 218)
pensée	pensèio, flour de la Ternita, (<i>viola tricolor</i> 61)
perce-neige	trauco-neú, vergougnouso, veúso, (<i>galanthus nivalis</i> 484)
Persicaire	cambo-roujo, erbo-de-St-Cristoù, erba-de-piéuse, (<i>polygonum persicaria</i> 431)
» brûlante	plago de St-Ro, (<i>polygonum hydropiper</i> 431)
persil	juvert (<i>petroselinum sativum</i> 212)
pervenche	pervenco, prouvençalo (<i>vinca major</i> 323)
petit-chêne	(voir à germandrée)
petasite	erbo-di-tignous (<i>petasite vulgaris</i>) Bot. 402)
petite centaurée	erbo-di-fèbre (<i>erithræa centaurium, erithræa pulchella</i> 326)
» ciguë	juvertino (Æthusa cynapium 206)
grande »	balandino, juvertasso, pato-d'aiglo (<i>conium maculatum</i> 215)
Peucedan officinal	fenoui-de-porc (<i>peucedanum officinale</i> 202)

peucèdan de cerf	fenoui-de-cabro (peucedanum cervaria 202)
peuplier blanc	aubo (populus alba 454)
» noir	piboulo (populus nigra 454)
» d'Italie	pibo (populus fastigiata 454)
phalangère	faus-ile, ile sauvage (phalangium liliago 474)
phalaris des canaries	mi-loungaru (phalaris canariensis 544)
phlomis herbe au vent	erbo-batudo, saúvi sauvajo (phlomis herba-venti 391)
phlomis lychnite	saúvi-féro (phlomis lychnitis 391)
phillyrea	taradeú (phillyrea latifolia 322)
picridée commune	costo-counihéro, coustelino, erbo-grepo, terro-grepio (picridium vulgare 298)
picride éperrière	esparello (hiéracium murorum 304)
picride vipérine	cardounesso (hiéracium jaubertianum 304)
pied-de-chat	« (gnaphalium dioicum 266)
» d'alouette	flour-de-capouchin (delphinium consolida 17)
» de griffon	(voir à hellébore)
» de lit	basièli sauvage (calamintha clinopodium 381)
» de poule	grame gros, limauco, mihauco (cynodon dactylon 539)
pigamon	fausso-rebarbo, rubarbo-sauvajo, rudo-de-prat (thalictrum flavum, thalictrum mediterraneum 7)
piloselle	pelouseto (hieracium pilosella 303)
piment	courau, pebroun (capsicum annuum 350)
pimprenelle	armentalo, freissineto, pimpinello (poterium sanguisorba 434)
pin pignon	alèvo, pignié (pinus pinea 458)
» maritime	pin bastard (pinus maritima 457)
» sylvestre	pignet, pinsot, pinastre (pinus halepensis, pinus sylvestris 454)
pissenlit	lagagno, mourre-de-porc, mourre-pourcin, peto-lagagno (taraxacum laevigatum 294)
» dent-de-lion	dent-de-lioun, fuiaraco, pisso-au-lié (taraxacum dens-leonis, leontodon autumnalis 294)
» à feuilles oblongues	esquicho-ped (taraxacum obovatum 294)
pistachier	(voir à lentique et térébinthe)
pivoine	péuno, roso d'ase (péronia peregrina, péronia officinalis 18)

plantain	bono-femo, erbo-di-cinq-costo, plantage (<i>plantago major</i> 405)
» aquatique	plantage d'aigo (<i>alisma plantago</i> , 461)
» des chiens	erbo-de-caio (<i>plantago cynops</i> 406)
» corne-de-cerf	corno-de-cèrvi, erbo-de-la-maia (<i>plantago coronopus</i> 406)
» lancéolé	pichot-plantage, erbo-di-cinq-costo-estrecho (<i>plantago lanceolata</i> 405)
» pied-de-lièvre	auribio-de-lèbre (<i>plantago lagopus</i> 405)
» des sables •	erbo-bruno, grano-de-niero tèsto-d'auceù (<i>plantago arenaria</i> 406)
platane	platano (<i>platanus orientalis</i> 454)
poireau	porri (<i>allium porrum</i> 475)
» des champs	porri de campagno (<i>allium polyanthum</i> 471)
» sauvage	pourriheun (<i>allium roseum</i> 471)
poirée	bledo, erboulat, ourquet (<i>beta vulgaris</i> 426)
poirier	perié (<i>pyrus communis</i> 168)
» sauvage	perussias, pirastre (<i>pyrus amygdaliformis</i> 168)
pois	pese (<i>pisum sativum</i> 151)
» des champs	pese sauvage (<i>pisum arvense</i> 143)
pois-chiche	cese, pese bécut (<i>cicer arictinum</i> 151)
poivre d'eau	(voir à persicaire brûlante)
poivre sauvage	pebrié fér (<i>vitex agnus-castus</i> 397)
Polygale amère	amareto (<i>polygala vulgaris</i> 64)
polypode	poulipodi, regaliso-de-chivau (<i>polypodium vulgare</i> 583)
polystic	fèuse de cabro (<i>polystichum flix-mas</i> (585))
pomme d'api	poumo couchino (<i>pyrus malus</i>)
» de terre	tartiflo, trufo (<i>solanum tuberosum</i> 350)
» épineuse	taupié, tavanié (<i>datura stramonium</i> 345)
pommier sauvage	poumastre (<i>malus communis</i> 169, <i>pyrus malus</i>)
populage	ardiol, buscasel, gauchet d'aigo, peiroulecto (<i>caltha palustris</i> 15)
porcelle	engraisso-porc, erbo de-l'esparvié, violo, mourre-de-moutoun, pèu de grapaud (<i>hypochaeris radicata</i> 286)
Potentille anserine	pato-douço (<i>potentilla anserina</i> 157)
» rampante	frago, grame rouge (<i>potentilla reptans</i> 157)
potiron	cocourdo verde (<i>cucurbita maxima</i> 178)

pourpier	bourtoulaigo (<i>portulaca oleracea</i> 178)
» de mer	sarteu (<i>triplex portulacoides</i> 419)
prêle	coussaudo, couëto de rat, co-de-mandro, escuret (<i>equisitum arvense</i> 589)
» des marais	counsoûdo bastardo, counsoûdoun (<i>equisitum fluviatile</i> 589, <i>equisitum maximum</i>)
» rameuse	penche (<i>equisitum ramosum</i> 590)
prénanthe	berenchié (<i>prenanthes viminea</i> 295)
primevère	auroho d'ourso, primadelo (<i>primula auricula</i> Bot 267)
primevère officinale	braieto-de-conguiéu, erbo-de-la-paralisio (<i>primula officinalis</i> 317)
» farineuse	museto (<i>primula columnæ</i> 317)
prunelier	agrenié, agrunelié, prunelié, palinambro (<i>prunus spinosa</i> , <i>prunus fruticans</i> , 152)
prunier	prunié (<i>prunus domestica</i> 152)
psoralier	erbo-dou-quitran, cabridoulo, engraisso-mouton, limaucado, basièli-fér (<i>psoralia bituminosa</i> 137)
pulmonaire	erbo-de-la-courado, poùmounello (<i>pulmonaria vulgaris</i> , <i>pulmonaria angustifolia</i> 338)
» du chêne	mousso-de-chaine (<i>sticta pulmonaria</i>)
pyrole	pirolo (<i>pyrola minor</i> 101)
quintefeuille	fargasso, cinqueno, fraguié-fér, erbo-de-cinq-suieo, pato-de-galino (<i>potentilla reptans</i> , <i>potentilla versa</i> 157)
radis	rabe (<i>raphanus sativus</i> 50)
» ravenello (raifort sauvage)	rayanasso, ravanello, ravaniscle, rafanags (<i>raphanus raphanistrum</i> 29)
raifort	rais-fort (<i>raphanus sativus</i> 50)
raiponce	rabeto, rapounchoun (<i>campanula rapunculus</i> 314)
rapistre rugueux	rabuscle (<i>rapistrum rugosum</i> 50)
rave	rabo (<i>brassica rapa</i> 50)
redoul	redoul, nertas (<i>coriaria myrtifolia</i> 101)
	Le <i>coriaria myrtifolia</i> est plus communément appelé en Provençal : nertas (voir Reguis, nomenclature Franco-Provençale des plantes, A. de Fonvert et Achenter. Plantes vasculaires des environs d'Aix, Penzig flore coloriée du littoral méditerranéen etc.)

reglisso	regalisse (glycyrrhiza glabra 137)
reine des prés	erbo dis alauveto, rèino di-prat (spiraea ulmaria 154)
reuoncule	jaunoum, ranoungle (ranunculus arvensis 15)
* aquatique	grapaudino, nègo-fou, tirasseto d'aigo (ranunculus aquatilis 13)
* flammette	douvo, flamaduro, endervo, tarbéro (ranunculus flammula 13)
* bulbeuse	peto-saumo (ranunculus bulbosus 14)
* acre	lagagno, pato-de-loup (ranunculus acris)
* rampante	auriflam, crebo-biou (ranunculus repens 14)
renoncule en faux	tas (ceratocephalus falcatus, ranunculus falcatus 9)
* tricophyle	senouocco (ranunculus trichophyllum 13)
renouée acre	pebré-d'aigo, pico-lengo (polygonum hydropiper 431)
* aviculaire	erbo nousado, lengo-de-passeron, sanguino, cou-
* persicaire	dereiho (polygonum aviculare 432)
réséda gaudé	erbo-dou-cor, orbo-de-St Cristou, mechó-de-gabre,
* sauvage	trenco-taio (polygonum persicaria 431)
rhinante crête de coq	erbo-di-judieù, gaudio (reseda luteola 62)
rhododendron	cascaveleto, erbo-mouro, lentiho-féro, sounaioun (reseda phytuma 62)
riccie flottante	cascavello, cresio-de-gau, tartarèio (rhinanthus-
ricin	crista-galli, rhinanthus minor 366)
romarin	bouis-fér, bourgenc, petriho, rousage (rhododen- dron ferrugineum)
ronce bleue	erbo-di-granoulo (riccia natans, ricinus communis)
* des haies	langastié, paumo-cristo (palma-cristi)
roquette	roumanin (romarinus officinalis 381)
* des champs	escampo-dina, peto-vin, tirassiero, rounso rebala- douiro (rubus cæsius 160)
roseau	arounze, roumese, bartas (rubus discolor, rubus
rose tremière	fruticosus 161)
rossolis	erugo, rouqueto (brassica eruscastrum 30)
rubanier dressé	planto-blanco (diplotaxis erucoides 31)
* rameux	canavéro, canèu, rauset (arundo phragmites 549)
ruban d'eau	bastoum de St Jaque, passo roso (althaea rosea 89)
rue	endervo, tarbéro (drosera rotundifolia 63)
	sesco negro (sparganium erectum 509)
	varaioun (sparganium ramosum 509)
	vetoun, riban (sparganium erectum 509)
	rudo (ruta montana 100)

sabine (genevrier sabine)	barben, cade-sabin, chinié, sabino (<i>juniperus sabina</i>)
safran	nadiho, safran (<i>crocus nudiflorus</i> 480)
» printanier	semenciero de primo, niho (<i>crocus vernus</i>)
sainbois (ou garou)	erbo-dou-cautéri (<i>daphne gnidium</i> 413)
sainfoin	esparset (<i>onobrychis sativa</i> 151)
salicaire	erbo-de-cire, té-di-paure, cresto-de-gau (<i>lythrum salicaria</i> 175)
salicorne	engano, saussouiro (<i>salicornia fruticosa</i> 424)
» herbacée	sansouiro (<i>salicornia patula</i> 424)
salsifis des prés	bouchino, coucourèu (<i>tragopogon pratensis</i> 292)
» sauvage	sarsifi (<i>tragopogon australis</i> 292)
salsepareille d'Europe	ariége, arrapo-ome, esglariat, salière, sigo, tiragasso, esclaviéché (<i>smilax aspera</i> 479)
sanicle	saniclet, saniclo (<i>sanicula Europaea</i> 197)
santoline	gros-aussent, ferigoulo fero, santoulino, trufamando (<i>santolina squuarrosa</i> , <i>santolina chamæcyparis-süs</i> 260)
sapin	abet, sap (<i>abies pectinata</i> 458)
» rouge	serento (<i>abies excelsa</i>)
saponaire	bugadiéro, sabounello, sabouniero (<i>saponaria officinalis</i> 71)
sarrasin	blad-mouresco (<i>polygonum fagopyrum</i> 433)
sarriette	pebre d'ase, sadreio, sarieúje (<i>satureia montana</i> 379)
» des jardins	fasègos (<i>atureia hortensis</i>)
sauge	sainvi (<i>salvia officinalis</i> 382)
» des près	erbo-de-vène-me-querre (<i>salvia pratensis</i> 383)
» sclarée	ourvalo, touto-bono (<i>salvia sclarea</i> 383)
saule blanc	aubar, sause (<i>salix alba</i> 453)
» jaune	amarino (<i>salix vitellina</i> 454)
» marsault	amarinas, gourret (<i>salix caprea</i> 453)
» pleureur	sause-plourous (<i>salix babylonica</i> 454)
saule cendré	orle (<i>salix cinerea</i> 453)
» épineux	agranas, argousié, peto-sourié, rebaudin (riso Hippophae rhamnoides)
saxifrage	trauco-peirau (<i>saxifraga tridactylites</i> 191)
scabieuse	camilho, escabiouso, flour de la véuso (<i>scabiosa gra-muntia</i> 235), scabiosa maritima, knaulia arvensis
» étoilée	erbo-dis-estello, poumerello (<i>scabiosa stellata</i> 235)
» succise	cap d'ase, mourdudo (<i>scabiosa succisa</i> 235)

scabieuse colombaire	moutouinet (scabiosa columbaria 235)
scamonée de Montpellier	escamouno (cynanchum monspeliacum 324)
scandix	(voir Peigne de Vénus)
sceau de Salomon	erbo-di-panari, grihet, erbo-de-la-roumpeduro (polygonatum vulgare 478)
scille	cebo-marino, esquilho (scilla autumnalis 467)
scirpe	liandro, triangle (scirpus maritimus 519)
* des bois	palinas (scirpus sylvaticus 519)
* des lacs	olo (scirpus lacustris 520)
scolopendre	erbo-de-la-rato, lengo-de-biou, lengo cervino (scolopendrium officinale 587)
scolyme d'Espagne	pafio,, pèis de Nouvé, viedeinat (scolymus hispanicus 305)
scorpiure rude	erbo-de-l'amour, erbo-de-la-cabro (scorpiurus subvillosum 147)
scorsonère hérissée	erbo-de-la-veirolo (scorzonera hirsuta 290)
* laciniée	barbabou, cracinèu, escoursounéro, farnousello (scorzonera laciniata 291)
* des marais	aganèu de sagno (scorzonera parviflora 291)
scrofulaire aquatique	assiège, erbo-dou-sèti (scrofularia aquatica 353)
* noueuse	erbo-dis-escrolo (scrofularia nodosa 353)
* canine	rudo-bastardo (scrofularia canina 353)
seigle	segue, seja (secale cereale 580)
seneçon	cabridello, cardelino, erbo-di-canari, lachetet, pico aucèu, seniqoun (senecio vulgaris 252)
* à feuilles d'armoise	fenouias (senecio artemisisfolius 252)
* jacobée	erbo de St-Jaque (senecio jacobaea 253)
sénévé	serbe (sinapis nigra 30)
fritillaire impériale (herbe aux sonnettes)	emperialo, flour-de Paris (fritillaria imperialis)
serpolet	badassoum, menudet, serpoul, veiramo (thymus serpillum 378)
seseli	sesèli, grand-juvert, fenoui de colo (seseli montanum 205)
* tortueux	fenoui de Marsiho (seseli tortuosum 205)
silène	atrapo-mousco, empeganto (silene italica 68)
* enflé	erbo-de-la-clouco, carnihoum, caulichou, cauri (silene inflata, cucubalus behen 68)
siliquier noueux	cumin-corno (hypecoum pendulum 22)

sisymbre officinal	erbo-au-cantaire, tourtello (<i>sisymbrium officinale</i> 34)
» sauvage	creissoun sauvage (<i>sisymbrium nasturtium</i> 36)
» à petites feuilles	rouqueto jauno, rouqueto d'ase (<i>sisymbrium tenuifolium</i> 31, <i>diplotaxis tenuifolia</i>) (voir à salsepareille d'Europe)
smilax	esperhié, sourbié (<i>sorbus domestica</i> 169)
sorbier	esperevenié, mau-frais, pouisso, toro, tuissié (<i>sorbus aucuparia</i> 169)
» des oiseaux	joune à tres costo, moutouso, seni, triangle (<i>cyperus longus</i> 516)
souchet long	gauchet, soucit-bastard (<i>calendula arvensis</i> 268)
souci	mario-coumuno, soudo (<i>salsola kali</i> 425) —
soude commune	ourse (<i>suæda fruticosa</i> 425)
» ligneuse	barou (<i>spartina versicolor</i> 539)
spartine	sagno (<i>sparganium ramosum</i> 509)
sparganier	auso, jounquino (<i>stipa juncea</i> , <i>stipa tenacissima</i> 547)
sparte	prausséli (<i>spergula arvensis</i> 81) (voir miroir de Vénus)
spargoute des champs	(voir reine des près)
spéculaire	saladello (<i>statice limonium</i> , <i>statice macroclada</i> 401) (voir mouron des oiseaux)
spirée	bauco (<i>stipa aristella</i> 557)
statice	bauco à plumet, lanceto, gramenet (<i>stipa pennata</i> 547)
stellaire	candelié, darboussiéro, endourmiasso erbo-di-dar-
stipe aristée	boun, tavanié (<i>datura stramonium</i> 345)
» ailé	faùvi, feugié (<i>rhus coriaria</i> 108)
stramoine	bos jaune, fustet (<i>rhus cotinus</i>)
sumac des corroyeurs	redoul, nerto-de redoul, nertas (<i>coriaria myrtifolia</i> 101)
» des teinturiers	boumbardié, garroutié, sambu, sambuquié (<i>sambucus nigra</i> 218)
» corroyère à feuilles de myrte	bladre, sicoumour (<i>acer pseudo-platanus</i> 98)
sureau	
sycomore	
tabouret	(voir à thlaspi)
tamaris	tamarisso (<i>tamarix gallica</i> 177)
tamier	tamisié, sige-marrti, (<i>tamus communis</i> 479)

tanaïsie vulgaire	barboutina, erbo-amaro, erbo roumivo, erbo-de-St-Marc, erbs-di-vermo, tanarido, roumanin de plan (<i>tanacetum vulgare</i> 255)
terébinthe	petelin, pudènt, pudis (<i>pistacia terebinthus</i> 107)
terre-noix	(voir à carvi)
thé d'Europe	té d'Europo (<i>veronica officinalis</i> 361)
thapsie velue	erbo-à-nou-camiso (<i>thapsia villosa</i> 200)
thlaspi	talaspi, amarello (<i>thlaspi perfoliatum</i> 46)
* bourse à pasteur	bounet de-capelan (<i>thlaspi bursa-pastoris</i> 47)
thym	ferigoulo, poto, pebriano (<i>thymus vulgaris</i> 378)
thymélée	garou (<i>daphne thymelæa</i> 412)
tilleul	tihou (<i>tilia vulgaris</i> 75)
tomate	poumo-d'amour (<i>solanum lycopersicum</i> 350)
topinambour	patanoun, giganto (<i>helianthus tuberosus</i> 306)
toque casside ou plutot	escudello (<i>scutellaria galericulata</i> 393)
toque à casque	(voir à potentille) tourmentiho (<i>tormentilla erecta</i> 157)
tormentille	(voir à sisymbre officinal)
tortelle	vira-soulèu (<i>helianthus annuus</i>)
tournesol	maurello (<i>croton tinctorium, crozophora tinctoria</i> 446)
* des teinturiers	tousello (<i>triticum sativum</i> 580)
touselle	tirasso (<i>polygonum aviculare</i> 432)
trainasse	farouge, fen rouge, trèule (<i>trifolium incarnatum</i> 130)
trèfle incarnat	pato de-lapin, trèuloun (<i>trifolium arvense</i> 131)
* des champs	ped-de-poule (<i>trifolium alpinum</i>)
* des Alpes	entrefiol, trèule-de-prat (<i>trifolium pratense</i> 130)
* des près	lampourdeto, catoun (<i>trifolium procumbens</i> 132)
* couché	treineto, trèulet (<i>trifolium repens</i> 132)
* rampant	trèule d'aigo (<i>menyanthes trifoliata</i> 325)
* d'eau	trèule estela (<i>trifolium stellatum</i> 129)
* étoillé	(voir à psoralier)
* puant	aubero, tremolo (<i>populus tremula</i> 454)
tremble	garo, clavelado, trauco-peirau (<i>tribulus terrestris</i> 99)
tribule (croix de Malte)	bon-aubret, bretano, cabrié, fresihoun, oulivié-fér (<i>ligustrum vulgare</i> 322)
troène	tulipan (<i>tulipa silvestris, tulipa australis</i> 465)
tulipe sauvage	(voir à herniaire glabre)
turquette	cavalino, coujasso, erbo-de-la-pato, flour d'oungleto,
tusssilage	messourguiéro, pauto-d'ase, tacounet (<i>tussilago farfara</i> 246)

typha	ambourdo, matalasso, sarras, sagno, sesco (<i>typha angustifolia</i> 508)
utriculaire commune	erbo-de-canard (<i>utricularia vulgaris</i> 316)
valeriane	valeriano (<i>valeriana officinalis</i> 231)
» rouge	caurello, pan-couguieù (<i>valeriana rubra</i> 230, <i>centranthus ruber</i>)
valerianelle	douceto, ampouleto, greisseto, lachugueto, pan-froument (<i>valerianella olitoria</i> 232)
valisnérie	embuscum, erbo-di-frisoun (<i>vallisneria spiralis</i> 498)
velar	girofleio, jaunello (<i>erisimum cheiranthoides</i> . Bot. 158)
verge d'or	bensipouneto, erbo-di-niero (<i>solidago virga-aurea</i> 247)
vergerette	canebe-bastard (<i>erigeron canadensis</i> 248)
vergne	verno, ver, vergne (<i>alnus glutinosa</i> 454)
vérononique rustique	bourralen, bourrassou (<i>veronica agrestis</i> 361)
» des montagnes	jais-pér-terro, verounico (<i>veronica officinalis</i> 361)
» à feuilles de lierre	paparudo, tirasseto (<i>veronica hederifolia</i> 361)
» beccabunga	creissoun-bastard, lachugo-d'aigo, verounico-d'aigo veronica beccabunga 360)
» petit chêne	pichot chaîne (<i>veronica chamaedrys</i> 360)
vervein :	erbo-crousado, erbo-mervihouso, erbo-sacrado, verveno (<i>verbena officinalis</i> 397)
vesce cultivée	vesso, pesaroto, garoufo (<i>vicia sativa</i> 141)
» à fleurs jaunes	corno-bioù, vessarado (<i>vicia lutea</i> 141)
» blanche	corso, mauchò (<i>vicia hybrida</i> 142)
» des moissons	vesso-de-sego, vessoto, jarjai (<i>vicia segetalis</i> 141)
» de Narbonne	favo-féro, garofo (<i>vicia narbonensis</i> 142)
» velue	nougaret (<i>vicia cracca minor</i> 143)
» des haies	tramblarello, vesso de-sego (<i>vicia sepium</i> 142)
» cracca	vessarudo (<i>vicia cracca</i> 142)
vesceron	(voir à gesse tubéreuse)
vigne sauvage	lambrusco, vedigano, vigno-féro (<i>vitis vinifera</i> 98)
vinettier	agradello, vinetié, grivoutié (<i>berberis vulgaris</i> 18)
violette	viouleto (<i>viola odorata</i> 59)
» de chien	palengo, tarrastoulho (<i>viola canina</i> 60)

violette de Nîmes	pensado-féro (<i>viola nemensis</i> 60)
» des moissons	flour-de-la-ternita (<i>viola segetalis</i> , <i>viola tricolor</i> 60)
viorne mancienne	atatié, calivié, estiro-vièjo, valinié (<i>viburnum lan-</i> tana 249)
» obier	sambu-d'aigo (<i>viburnum opulus</i> 219)
violer	garanie, vioulié (<i>cheiranthus cheiri</i> 32)
vipérine	bourrage-fér, clavelino, viperino, suçamèlo, lengo- de-bou (<i>echium vulgare</i> 337)
volant d'eau	senouieto-d'aigo (<i>myriophyllum spicatum</i> 174)
vulnéraire	galasset, ped-de-cat (<i>anthyllis vulneraria</i> , <i>anthyllis</i> <i>rubriflora</i> 118)
vulvaire	bledoun, poumbraio, seniscle pudènt (<i>chenopodium</i> <i>vulvaria</i> 421)
yéble	èule, oùlegue, saupudènt (<i>sambucus ebulus</i> 218)
yeuse	éuse, éusino (<i>quercus ilex</i> 450)
zostère	augo-de-mar (<i>zostera marina</i> 506)

Erbo de Sant-Jan

(*Plantes médicinales*)

achillée millefeuille	erbo-dou-tai, erbo-de-St-Jan, erbo-de-l'enreriaduro mourtaiado, senèto
aconit napel	(vénéneuse) accounit, estranglo-loup, fueio de pesou, toro jauno
aigremoine d'Europe	agrimeno, erbo-de-vière, sourbiereto
airelle myrtille	aire, eise, brimbalié
alchemille vulgaire	cistro, pauto-de-lioun
alliaire officinale	erbo-de-l'aïet, moustardet, pourriolo, rimat
amandier commun	amelié, amienlié
anémone pulsatille	(vénéneuse) mourgue
angélique sauvage	angelico-féro, cournacho
anthémis noble	camouumiho, margaridié

anthyllis vulnéraire	té
aristoloche clematite	coucourello, fouterlo, fauterno, sarrasino
armoise absinthe	absinto, aussent
» vulgaire	artemiso, aussent-feu
arnica	erbo-dou-tai
asperge officinale	espargue, roumanin-coumiéu
aubépine	acinié, aubespin, peretié, poumetié
aune glutineux	ver, vergne, verno
barbarée vulgaire	erbo-de-St-Barbo, cassouleto-jauno
bardane	alapas, gafarot, laparasso, lampourdo, caulet-d'ase tiro-pèu
belladone	(vénéneuse) bello-dono, erbo empouisounado
benoite	erbo-benido
berce spondyle	plauchio
bétoine	betounico, estournigo
bourrache officinale	bourrage
brunelle	brunello, erbo-de-milo-flour
bugle petit pin	buglo, erbo-de-carboun
bryone dioïque	(vénéneuse) couloumbre, coujarasso, treno-de-serp, tuquié
calament officinal	baume-fèr
comomille romaine	margaridié
capselle Bourse à pasteur	bounet-de-capelan, erbo-de-l'évangéli, tabouret
cariine vulgaire	carlino
carvi	abernoum, castagno de terro, gravaioum, nissou
cerfeuil cultivé	juvertin
chardon bénit	acantin, cardoun
chelidoine majeure	dindouliero, erbo-d'esclaire
chêne rouvre	chainé, roure
chicorée intybe	cicourèio-amaro, sautourno
chiendent rampant	grame, gramenat
chysanthème	margarido-di-prat, ped-de-gau
ciguë tachée	balandino, juvertasso, (vénéneuse)
consoude officinal	counsolô-majour, empes, erbo-di-cime
coqueret alkkenge	esquiloun, erbo-de-serp, madouneto

trapaudine	erbo-de-bono-brouisso, té de campagno
cresson officinal	creissoun, creissoun-negre
cynodon dactyle	gramé
cynoglosse officinale	lengo-cano, lengo-de-chin
datura stramoine	(vénéneuse) candelié, darboussiero, endourmiasso, tavanié
dauphinelle consoude	capouchin, flour d'amour, pied-d'alauseto
dentelaire	bagoun, erbo-de-la-cabro malo-erbo, matucèu
digitale pourpre	(vénéneuse) erbo-di-dedau, escalapet, gant-de-Nost-Damo
dompte-venin	erbo-à-l'ouato, pepido, reviro-menut
doradille	erbo-de-la-bresego, erbo-de-l'escaleto, dauradeto
espervière piloselle	erbo-dou gabard, pelouseto
épiaire beloïnc	té de campagno
erythrée petite centaurée	erbo-di-sebre, feu de terro, trescalan rouge
eupatoire	erbo-de-la-souiro, eupatori
euphorbe petit cyprès	(vénéneuse) retoumbet
euphraise	erbo-de-St-Clar, eufrasié
fenouil	fenoui
floaire fausse renoncule	(vénéneuse) barrieloun, gaubanèu, trenco-vèire
fragon piquant	brèsegoun, trauco-sego, verbouisset-prebouisset
frêne élevé	frais, cantaridié
fumeterre officinale	fenouiero, sumo-terro, pan d'aucèu
gaillet gratteron	arrapo-man, gafarot, reboulo
* mollugine	meisseto-blanco
* vrai	cirouso, erbo-de-la-ciro, meisseto-jauno
genevrier commun	cade-acadrié, genebrié
Gontiane croisette	genciano
geranium Herbe à Robert	copo-voulame, erbo-d'aguio, rouberto, viroun-vireto
germandrée petit chêne	calamandrie, pichot-chaîne
* scorodoine	calamandrié jaune, ferigoulo blanco
globulaire	bé-de-passeron, erbo-terriblo, séné bastard
grotiole officinale	erbo de la daio, erbo de palun, erbo dou paure ome
grenadier	miougranié, papàrrí

gui	amendoulié, grivelle, viscle
guimauve officinale	bon-viscle, maulo-blanco, mauvise
helianthème vulgaire	erbo d'or, massuguelo
herniaire glabre	blanqueto, erbo de la gravello, turqueto.
houblon	barbonto, oubloun, tantaravèu.
hysope officinale	isop, magermo
inule auncé	erbo-rougniéro, erbo-amaro, luno-campano
» dyssenterique	erbo-dou-flus-de-sang, papo-rougno
iris faux Acore	couteolo de valat, espadot, tèsto-d'asc
joubarbe des toits	artichaut-bastard, barbajou, erbo-dis-agacin
jusquiaume noire	(vénéneuse) endourmidouiro, erbo de bregand, grande de quissau
laitue scariole	lachugo-fero
» vivace	breûle, cendrau, lesego
lamier blanc	erbo de la rato, ourtigo-blanco
lampsane commune	erbo de Ste-Anno, galino-grasso
lavande	espi, espiguet
lierre grimpant	eûrre
» terrestre	chamecisso, courajo de St-Jan, roudeto
lin purgatif	lin-de-prat
liseron	bugadiero, courrejolo, campaneto
lythrum salicaire	cresto-de-gau, erbo-de-ciro, té di paure
marrube vulgaire	bon-rùbi, marrùbi, mentastre
matricaire camomille	boutoun-d'argent, erbo de la mairo
mauve à feuilles rondes	pichoto-maulo
» silvestre	limando, maulo
melilot des champs	courouno di rì, lènte-de-biou
melisse officinale	abihano, meliso, limouneto
menthe à feuilles rondes	baume-fèr, faus-pulègi, mento de restouble
» pouliot	erbo de St-Laurèns, pulègi
mercuriale annuelle	cagarello, souirouso, mourteirou, panarèu
millepertuis perforé	casso-diable, erbo de l'oli rouge, trescalan
moline bouillon blanc	brisan, escoubil, satarosso, lapas

morelle douce-amère	douço-amaro, erbo de la loco, vigno de Judiéu
moutarde des champs	lasseno, ravaniscle
narcisse-faux narcisse	coucu, coucurello, judiéuvo, troupoun.
nepeta chataire	erbo di cat, amistouso, mento de cat
herprun purgatif	aigo-espouncho, grano-purgativo, nesprun
noyer royal	nouguié
onanthe phellandre	fenouieto
ononis rampant	agavoun, estanco-biou, trapeto
orge vulgaire	ordi
origan	majourano-féro, menuguento
orme champêtre	oume
ortie dioïque	ourtigano
pariétaire	espargoulo, erbo de Nosto-Damo, parediero
pavot coquelicot	esparpai, flour de bâbi, gau-galin, rousello
persil	juvert
pervenche mineure	pervenco, prouvençalo
pin sylvestre	pignet, pinastre, pinsot
pissenlit dent de lion	dênt-de-lioun, fuiaraco pisso-au-lié
plantain des sables	erbo bruno, tèsto d'aucèu
* majeur	bono-femo, erbo-di-cinq-costo, plantage
polypode vulgaire	poulipodi, regalocco-de-chivau
Polytic sougère mâle	èuso de cabro
Potentille anserine	pato-douço
* rampante	frago, grame-rouge
» tormentille	tourmentiho
pourpier	bourtoulaigo
primevère officinale	briuento de couguièu, erbo de la paralisio
pulmonaire	erbo de la courado, poumounello
régisso	regalocco
renouée persicaire	erbo dou cor, mecho de gabre, trencó-taio
ronce frutescente	arounze, roumese
rosier de chien	agoulencié, grato-quieu, garraibié
rue	rudo
Rumex oseille	fueio-aigre

rumex crêpu	lapas, panadello, renèbre, paciènci frisado
» patience d'eau	paciènci de palun
sanicle d'Europe	saniclet, saniclo
sapin pectiné	abet, sap
saponaire officinale	bugadiero, sabounello, sabounière
sarriette	pebre d'ase, sadrèio,, sarièuje
sauge des prés	erbo de vene me querre
saule blanc	aubar, sause
scabieuse succise	escabiouso
scolopendre officinale	lengo de biou, erbo de la rato
sedum blanc	ris-fèr
» reprise	erbo di bërbi, erbo de tout mau
seneçon jacobée	erbo de St-Jaque
sisymbre officinal	erbo au cantaire, tourtello
solidage verge d'or	bensipouneto, erbo di niero
sorbier des oiseleurs	esperevenié, mau-frais, pouocco, tuissié
souci des champs	gauchet, soucit bastard
spirée ulmaire	erbo dis alauvelo, reino di prat
srreau noir	houmbardier, garroutié, sambu
tansisie vulgaire	barboutino, erbo amaro, tanarido, erbo di verme
thym serpolet	badassoun, menudet, serpoul, veirano
tilleul	tihou
trèfle d'eau	tréulo d'aigo
tussilage sarsara	cavalim,, coujasso, erbo de la pato, flour d'oungleto
valeriane officinale	valeriano
véronique heccabunga	creissoun bastard, lachugo d'aigo, verounico d'aigo
» officinale	jais-pèr-terro, verounico
verveine	erbo crousaldo, erbo sacrado, verveno
violette odorante	viouleto
» de Nîmes	pensado-fèro
» des moissons	flour de la ternita
zéa maïs	blad de Roumo, gros-blad

LA FILLE DE JEPHTÉ

2 actes en vers⁽¹⁾

par

M. Emile REINAUD

Secrétaire perpétuel

LA FILLE DE JEPHTÉ, SEILA.

SCHELOMITH.

EGLA.

JEPHTÉ.

ASAEL.

HAROV.

LE GRAND PRÊTRE.

UN EPHRAÏM.

DEUX VIEILLARDS.

UN BERGER, rôle muet.

SOLDATS D'ISRAËL, ENFANTS D'EPHRAÏM, FILS D'AMMON,

JEUNES FILLES, DANSEUSES, PEUPLE.

(1) D'après l'Ancien Testament. Voir Juges, chap. X, XI et XII,
chap. IX, 46 à 56. 1 Samuel, chap. VIII. 2 Samuel, chap. XXII et
Cantique des Cantiques.

La Fille de Jephthé

ACTE I

Une place publique à Mitspa. Au fond la maison de Jephthé. Tous les hommes valides sont à la bataille qui se livre à quelques portées de fronde de la ville.

Scène I

LA FILLE DE JEPHTÉ, SEILA ; SCHELOMITH,
EGLA, JEUNES FILLES

EGLA

Quand donc finira cette Guerre ?
La mort guette d'un œil jaloux
Soit un fiancé soit un frère,
Ici l'enfant et là l'époux !
La nuit, je vois, j'entends des trombes
Fauchant le blé, broyant la chair,
Le sol hérissé d'hécatombes ;
Un cauchemar de sang, de fer,
Une longue et lourde agonie
Versent la fièvre à mon sommeil ;
Une lassitude infinie
Accueille mon premier réveil !

LA FILLE DE JEPHTÉ, SEILA

Eglal, le son de la trompette
A retenti dans le lointain :
C'est de gloire et non de défaite
Que pour nous sera fait demain.

EGLA

Oui, mais la gloire ouvre la tombe.

SEILA

Elle ouvre l'immortalité !
Que l'on triomphe ou qu'on succombe,
Par le poète on est chanté !

EGLA

Mais les plus angoissants des drames,
Mais l'amertume des regrets,
Mais les pleurs infinis des femmes,
Laissent les poètes muets !
J'aime la vie et l'abondance
Que répand le flot bienfaiteur ;
Je hais l'inutile insolence
Du torrent dur, dévastateur.

SCHELOMITH

Un chef illustre à sa patrie
Rend un service aussi réel
Que l'innombrable théorie
Des enfants obscurs d'Israël.

EGLA

Voila plus de quarante années
Qu'à subir le joug philistin
Nos tribus furent condamnées !

SCHELOMITH

Longs et vains efforts ! mais enfin
Nous vimes la Sainte Alliance
Refouler jusque dans la mer,
La Grande Mer, le flux immense
Qu'on croyait sorti de l'enfer,
Tant il semblait irrésistible !

EGLA

De la Mer de Sel a surgi
Un ennemi bien plus terrible !
Sur le sable qu'ils ont rougi,

Les fils d'Ammon sont plus revêches
Qu'aucune tribu du désert ;
Leur carquois débordant de flèches
Est, dit-on, un sépulcre ouvert !
Vois, Fille de Jephthé : la pierre
Ne scelle plus que des tombeaux ;
Plus de sourire sur la terre
Veuve de prés et de troupeaux !

SEILA

De nos guerriers il reste l'âme.

EGLA

Fièvre Seila, quelle que soit
L'a noble ardeur qui les enflamme,
Si grand qu'on admette l'exploit
Qui perpétuera leur mémoire,
Bouteront-ils les ennemis
Dehors de notre territoire,
Eux que le désert a vomis
Nombreux comme les sauterelles ?

SEILA

De ce sol que nous frapperons
Vont jaillir vers les citadelles
De formidables escadrons,
Et puis reprendront la campagne
Ceux qui s'étaient réfugiés
Dans les antres de la montagne.

EGLA

Ils s'y sont par trop oubliés !
L'envahisseur qu'à la frontière
Nous n'avons pas pu contenir
Domine la contrée entière :
Comment espérer l'en bannir ?

SCHELOMITH

Il nous faut donc courber la tête
Devant un sort immérité ?
Nous taire et subir la conquête ?
N'est-ce rien que la liberté ?

Les fils d'Ammon, de quels grands fastes
Furent-ils jamais glorieux ?
Leur renommée entre les castes
Eclate-t-elle à tous les yeux ?
Leur gloire la plus assurée
Egla, c'est de n'en point avoir.
Scrupule ou parole jurée,
Dignité, respect ou devoir,
Autant de choses ignorées...

SEILA

S'il est des tribus parmi nous
Que n'aient un seul jour égarées
L'ambition ou le courroux,
C'est Ruben, c'est Gad, nos voisines.

SCHELOMITH

Leur territoire était sacré ;
Sur leurs plaines, sur leurs collines
Nul étranger n'était entré !

SEILA

Mieux que tous les chemins de sables,
Pour brusquer une invasion,
Leurs routes étaient praticables...
Malgré leur protestation,
Ruben et Gad furent victimes
De l'irrésistible rouleau.

EGLA

Et tant de plaintes légitimes
N'ont fait qu'étendre le fléau !

SEILA

Crime d'Ammon et le plus lâche !
Parmi des milliers d'attentats,
Celui-là fixera la tâche
Qu'une mer ne laverait pas.

SCHELOMITH

Que l'on se résigne à la Guerre,
J'admettrai sa fatalité,
Mais non la rage sanguinaire,
La méthodique cruauté,

EGLA

La destruction par les flammes
Des monuments,

SCHELOMITH

L'assassinat
Des vieillards, des enfants, des femmes,

EGLA

L'outrance en dehors du combat,

SCHELOMITH

Lances, flèches empoisonnées,
Prisonniers mis au premier rang,
Tortures les plus raffinées
Et toujours le sang pour le sang !

EGLA

On dit que le soir des batailles
Ammonites et Philistins
Mutilent avec des tenailles
Les pouces des pieds et des mains !

SCHELOMITH

Leur ennemi, c'est une joie
De le faire longtemps souffrir ;
Plus subit de tourments leur proie
Et plus s'exalte leur plaisir !

SEILA

Le seul serment qu'ils soient capables
De respecter, c'est le serment
Qu'ils ont fait d'être impitoyables
Sur l'article du châtiment.

SCHÉLOMITH

Combien de siècles, pour la gloire
De l'humanité, passeront
Avant qu'une marque aussi noire
Croise et déshonore son front !

EGLA

Israël se meurt, tu le peases ;
Nous sommes deux à déplorer
Ces maux, ces crimes, ces démences
Et tu veux encore espérer !
Qui nous guérira de nos peines ?
J'entends le galop des coursiers
Piétinant les moissons prochaines :
Ces jours seront-ils les derniers ?

SCHÉLOMITH

Pourquoi vivre sans espérance ?
À peine un arbre est-il coupé,
Un joyeux rejeton s'élance
De quelque racine échappé !
Si son tronc meurt dans la poussière
Voici qu'à l'approche de l'eau
Vivifiante et nourricière
L'arbuste verdit à nouveau.
Ainsi, malgré les vents contraires,
Fûmes-nous enfants d'Israël,
Au trépas toujours réfractaires
Par la grâce de l'Eternel..

SEILA

Schelomith, comme ton langage
Sait trouver le chemin du cœur !
Celui dont je garde l'image
Je le sens revenir vainqueur !
... Ne cherchez pas c'est inutile ;
Mon bien aimé blanc et vermeil
Peut se distinguer entre mille ;
Sa tête a l'éclat du soleil,

Ses boucles s'enroulent flottantes
Aussi noires que le corbeau ;
Ses yeux semblables aux pimpantes
Colombes du bord d'un ruisseau
Resplendissent dans leurs orbites ;
Ses mains sont comme des anneaux
D'or pur, garnis de chrysolithes ;
Ses fines jambes de héros
Semblent des colonnes de marbre ;
Sa taille a l'essor du palmier
Et son maintien rappelle l'arbre
Du Liban, vigoureux et fier.

(Bruit de trompettes qui va se rapprochant, qui se change bientôt en tumulte, cris de femmes. La scène est envahie par des vieillards, des femmes, des enfants éplorés.)

Scène II

LES MÊMES, puis DEUX VIEILLARDS,
puis LES ENFANTS D'ÉPHRAIM

EGLA

C'est, à n'en pas douter, l'ennemi qui s'avance,
On s'est armé trop tard pour notre délivrance.
C'en est fait d'Israël ; nos villes ont vécu !
Honte à nos défenseurs et malheur au vaincu !

(Eglia sort.)

UN VIEILLARD

(arrivant essoufflé)

La garde des vieillards dont le regard sans peine
Parcourt à chaque instant tous les points de la plaine
Signale des guerriers, mais ils ne viennent pas
Des quartiers où rugit la fureur des combats.

UN AUTRE VIEILLARD

Leur allure n'est pas celle que la bataille
Imprime aux corps lassés et que la faim tiraille ;
Que nous veut aujourd'hui, d'où vient ce bataillon ?
Nul ne le sait : Ce ne sont pas les fils d'Ammon.

(Le tumulte continue.)

SCHELOMITH

Entendrons-nous toujours le son de la trompette ?

(Entrée bruyante des Enfants d'Ephraïm.)

SEILA

Quels sont ces étrangers à la mine inquiète.

UN ÉPHRAIM

Les enfants d'Ephraïm ... qui cherchent la maison
De Jephthé convaincu de noire trahison,
Pour la réduire en cendre et son maître avec elle.

SEILA

Traître ? Jephthé ? Pourquoi cette insulte nouvelle
Des hommes d'Ephraïm aux enfants d'Israël ?
Ainsi vous ignorez le terrible duel
Qui se poursuit avec Ammon à l'instant même ?

UN ÉPHRAIM

Nous ignorons si peu votre péril extrême
Que nous sommes venus crier notre courroux
De n'être point admis à combattre avec vous.

SEILA

Halte là ! Ce n'est pas la première dispute
Qui se soit agitée entre voisins ; la lutte
Est ancienne déjà. N'avons-nous pas jadis
Fait appel à vos bras ? Nous avez-vous promis
Ou prêté des renforts ? En la présente guerre
Nous ne devions compter que sur nous, n'osant guère
Espérer le concours d'un semblable allié.

UN ÉPHRAIM

Vous fites peu de cas d'un surcroit d'amitié !

SEILA

Si notre destinée autant vous intéresse,
Pourquoi n'avez-vous pas, devant notre détresse,
Recruté la milice, aidé les légions
D'Israël, sans souci de nos dissensions ?

L'ami véritable est celui qui se révèle
Oublieux de l'injure et constamment fidèle.

UN ÉPHRAIM

L'insulte est trop sanglante et ne s'oubliera pas.

SEILA

Libre à vous ! Pour l'instant la Ville est sans soldats.
Obstacle insuffisant à vos projets infâmes,
Il reste des vieillards, des enfants et des femmes.
Vous cherchez la maison de Jephthé ? La voici !
Allez... mais si demain le ciel s'est éclairci
Si nos troupes font leur retour, victorieuses,
Vous n'échapperez pas à leurs mains furieuses.

UN ÉPHRAIM

Soit à demain... ? Demain nous nous retrouverons ?

(Les enfants d'Ephraim sortent.)

SCHELOMITH

O fille de Jephthé, c'est ainsi qu'aux affronts
D'une troupe insolente il convient qu'on réponde.
Plaise au ciel qu'à son tour ton père la confonde!
Ce sera pour plus tard.

Scène III

LES MÊMES, UN BERGER qui passe

SCHELOMITH

Encor quelque trainard ?
Voudras-tu, berger, sourd aux appels formidables
Des héros de ces lieux, rester dans les étables
A n'entendre que le bêlement des troupeaux
Ou l'air voluptueux de tes naïfs p'peaux ?....
Sombre Eglà, tout renait et tout se transfigure,
Tout sourit au réveil joyeux de la nature.

EGLA

La vie a toujours eu d'agréables couleurs
A tes yeux, Schelomith ! Vois donc : les seules fleurs
Dont ce printemps maudit ait recouvert la terre,
Ce sont des fleurs de sang ; tous les fruits de la guerre
Récèlent un poison qui ne pardonne pas.

SCHELOMITH

Eh quoi ! De la patrie a-t-on sonné le glas ?
Jadis sans unité les guerres furent faites :
Comment nous étonner de multiples défaites ?
Il était temps de mettre un terme à ces abus ;
Or depuis que Jephthé de toutes nos tribus
Est devenu le Chef, par la voix populaire
Consacré, ce n'est plus une entente éphémère
Qui lie Aser, Juda, Manassé, Benjamin,
Ruben, Gad, Siméon.

EGLA

En est-il moins certain
Qu'Ephraïm boude encor ?

SCHELOMITH

Qu'importe ? L'assistance
A fait défaut; plus tard viendra la repentance !

EGLA

L'exemple d'Ephraïm pourrait être suivi !

SCHELOMITH

Et qui donc par Ammon voudrait être asservi ?

EGLA

L'éternel, disait-on, avait bénii l'épée
De Jephthé ; puis, après une courte équipée,
On reverrait Chefs et Soldats victorieux ?
Hélas ! l'attente est longue et les jours se font vieux.

SCHELOMITH

Jephthé, depuis longtemps pourrait brusquer l'attaque ;
Econome du sang de ses soldats, il traque

Les ennemis dans leurs profonds retranchements
Jusqu'au jour très prochain où, tous les mouvements
Des tribus accomplis, notre vaillante armée
Marchera de l'avant, d'un beau zèle enflammée,
Sans que les fils d'Ammon puissent ni reculer,
Ni sur leur droite ou leur gauche se désiler :
C'est, disent nos anciens, leur armée en déroute !

EGLA

O Schelomith, ta foi ne connaît plus de doute.
Que t'entende Thavé !

SCHELOMITH

Ne pas se décharger
Sur lui, dans les revers, du soin de nous venger,
A notre Dieu, c'est faire une injure cruelle.

EGLA

Espère-t-on encor sa présence réelle ?

SCHELOMITH

Non, mais il mit le sceau sur le bloc d'Israël ;
C'est son souffle qui passe au prêtre par l'autel,
Et par là se répand sur toute notre vie ;
C'est lui qui des guerriers soutient l'âme ravie
D'affronter chaque jour le péril des combats,
Maître à la fois de leur esprit et de leurs bras.

(Entrent des soldats en désordre. On apprōche des tables et des fruits.)

Scène IV

LES MÊMES, HAROV, ASAEL, QUELQUES SOLDATS

HAROV

Femmes, à des soldats montrez vous pitoyables !
A l'instant échappés aux périls infernaux,
De grâce laissez-nous approcher de ces tables :
Nous avons soif, nos vêtements sont en lambeaux
Et depuis ce matin notre bouche affamée.....

SCHELOMITH

Rapportez-vous la main du Roi des fils d'Ammon
Pour mériter qu'on croie à l'honneur de l'Armée ?

HAROV

L'Eternel en courroux demande une rançon
A son peuple rebelle et trai^tre à sa parole.
« Invoquez donc, nous a-t-il dit, les Astartés,
« Les Baals étrangers ou la nouvelle idole
« Que vous avez choisie en des jours détestés. »

EGLA

Que répondre ? Il peut seul arrêter la débâcle.

ASAEL

(Fiancé de la fille de Jephthé)

Pourquoi ces vains appels à la divinité ?
Comptons sur notre bras et non sur un miracle !
Dans le fond de mon cœur, la fille de Jephthé
Régnait seule en maîtresse et c'est sa pure image
Qu'évoquaient mes esprits au plus fort du combat ;
Il fut terrible et long, mais revoir son visage
Quelques instants avant de retourner, soldat
Fidèle dans le rang, la douce récompense !
Oh ! la fraîche oasis d'où l'on revient plus fort.

SEILA

Qu'on se hâte, mes sœurs, soyons la providence
De ceux qui vont mourir ou conjurer le sort.

ASAEL

O Seila, laisse-moi boire l'eau de ta cruche !

LA FILLE DE JEPHTÉ

Bois, ô mon bien aimé !

ASAEL

Dans l'essaim bourdonnant,
C'est toi qu'on reconnaît pour reine de la ruche ;
Presse-moi sur ton cœur comme un sceau pénétrant.

Je sens palpiter ta poitrine ;

Tes cheveux sont comme un troupeau

De chèvres à l'humeur badine
Qui s'accroche aux flancs du coteau ;
De tes lèvres rouges s'évade
Un long sourire ; ta joue est
Comme une moitié de grenade
Aussi rose et ronde à souhait ;
À ton cou de lys et d'opale
Sont suspendus cent boucliers
De héros, de ton corps s'exhale
La subtile odeur des halliers.

SEILA

De gâteaux que l'on soit prodigue !

SCHELOMITH

Ne prolonge pas son séjour ;
Tu crois qu'il cède à la fatigue,
Il n'est malade que d'amour !

Scène V

LES MÊMES, entrée de NOUVEAUX SOLDATS

puis JEPHTÉ

(Ils propagent dans les groupes de mauvaises nouvelles)

HAROV

Du peuple d'Israël que devient la couronne ?
Malheur ! malheur à lui ! L'Eternel l'abandonne !
J'ai vu les fils d'Ammon sauter dans les taillis
Tels des tigres ; leurs chars dans des tourbillons gris
Roulent plus prestement que les aigles rapides
Sur notre armée en fuite ; il est des pyramides
De cadavres ; partout un lugubre attirail
Et des cris comme ceux des femmes en travail !

SCHELOMITH

Si l'on allait chercher l'arche de l'Alliance ?

JEPHTÉ

(entrant)

Qu'est-ce donc ? Un festin ! criminelle démence !
Maudit soit l'homme qui voudrait, avant ce soir
Mystérieux, devant une table s'asseoir !
Jeunes gens, aussi vrai que votre âme est vivante
Vous vous en tiendrez loin ; vous n'irez sous la tente
Qu'après avoir anéanti les ennemis
Jusqu'au dernier fuyard et broyé leur débris
Informes, comme la poussière de la terre.

HAROV

Assez de mots ! Les mots ne sont pas pour nous plaire,
Mais des actes, Jephthé... Pourquoi t'avoir élu ?
La femme de ton père et ses fils t'ont exclu
De leur maison, de leur famille, dès l'enfance ;
Dans le pays de Tob tu maniais la lance
Avec des gens de rien !

JEPHTÉ

Pourquoi venir à moi,
Quand vous étiez dans la détresse et dans l'effroi ?

HAROV

On avait tant parlé de ta valeur insigne.

JEPHTÉ

Si d'être votre chef je vous ai paru digne,
En quoi, depuis ce jour, ai-je démerité ?
Qui d'entre vous l'emporte en intrépidité,
Endurance au combat, sang-froid dans les alarmes ?

(La Fille de Jephthé se retire angoissée avec les Jeunes Filles.)

Souvenez-vous : avant que de prendre les armes,
J'envoyai des hérauts au Roi des fils d'Ammon
Connaitre ses projets : « Nous demandons Hesbon
Ainsi que la contrée autour de cette Ville, »
Répondit-il, et tout discours fut inutile.

Vainement disions-nous que depuis trois cents ans
Ce pays est à nous et que nos paysans
L'ont fécondé de leurs sueurs : c'est par le glaive
Sorti de son fourreau que le débat s'achève.

HAROV

Que de délicatesse et que de temps perdu !
On frappe d'autant mieux qu'on n'est pas attendu ;
Du jour où l'ennemi couvre le territoire
Il faut un Roi pour nous conduire à la victoire.

JEPHTÉ

Un Roi... prendra vos fils pour garder ses remparts,
Pour courir devant lui, les mettra sur ses chars ;
Un Roi... s'en servira pour labourer la terre,
Pour lever la moisson ou préparer la guerre ;
Un Roi... prendra vos champs, vos vignes, vos figuiers
Pour les prêter à ses proches, à ses guerriers ;
Un Roi... prendra vos serviteurs et vos servantes
Pour toucher le produit de mains obéissantes ;
Un Roi... prendra vos bœufs, vos ânes, vos chevaux
Pour les distribuer entre ses hobereaux ;
Un Roi... prendra pour la honte de vos familles
Des cuisinières et des danseuses : vos filles ;
Un Roi... prendra la dime au moins de tous vos biens.
D'un peuple grand et fort de libres citoyens
Un Roi fera bientôt un vil troupeau d'esclaves
Et si contre le Roi, jamais vos lèvres hâves
Poussent des hurlements, l'Eternel sera sourd !

(Longs murmures d'approbation ; quand le tumulte diminue, on voit apparaître un guerrier essoufflé.)

Scène VI

LES MÊMES, UN GUERRIER blessé qu'accompagne
LA FILLE DE JEPHTÉ

ASAKL

Quel est donc ce guerrier qui vers ces lieux accourt ?
S'il ne peut pas parler, Seila, parle toi-même.

Que t'a-t-il raconté de la lutte suprême ?
Seul sans doute, il n'est pas entré dans la cité ;
C'est ton devoir de nous dire la vérité.

SEILA

Alerte, alerte, amis ! Couchés sans sépulture
Les cadavres de nos frères sont la pature
Des grands oiseaux du ciel et de bêtes des bois
Que rien ne vient troubler dans leurs sanglants exploits !
Ils ne seront pleurés ; ni par des mains fidèles
Recueillis encor chauds ; sous peu les étincelles
De toit en toit auront communiqué le feu
Et scellé sur la cendre un éternel adieu !
Les monuments de notre orgueil seront à terre ;
Sur le sol labouré de la ville éphémère
Les vainqueurs sans pitié viendront semer du sel !
Et vous délibérez ! vous, les fils d'Israël
Et vous voulez un Roi, malheureux que vous êtes.

JEPHTÉ

(Inspiré)

Non, mes amis, tenez vos armes toutes prêtes ;
A l'instant l'Eternel d'une vive lueur
Vient d'éclairer ma nuit ; en pénétrant mon cœur
Il parle par ma bouche et voici qu'il m'ordonne
De me précipiter, avec une colonne
Des plus vaillants, sur les ennemis d'un seul bond
Et d'assouvir notre vengeance, comme font
Les lions affamés rugissant sur leur proie !

HAROV

(Illuminé)

Oui ! L'épée en nos mains re raidit et flamboie !
Nous serons l'ouragan de grêle destructeur,
La trombe dont l'éclair reflète la fureur.

JEPHTÉ

Montagnes, que sur vous la pluie et la rosée
Ne se déversent plus ! Que la terre épuisée

Sente s'anéantir l'espoir de la moisson
Les prémices des fruits, l'herbe des prés d'Ammon
Dont se dessèchera pour toujours la verdure.

HAROV

On foulera les chairs avec l'épine dure,
Les chardons du désert.

JEPHTÉ

Comme on voit le fumier
S'entasser sur le sol, ce funèbre charnier
Aprement balayé par le vent des tempêtes
Aura vu s'écrouler les hommes et les bêtes.

(Les guerriers sortent à l'exception de Jephthé.)

Eternel, entendis moi : jadis des Egyptiens,
Des Philistins, Amoréens et Sidoniens
Tu nous a délivrés : jamais comme à cette heure,
Nous n'avons eu besoin d'aide supérieure...
Si tu livres, morts ou vivants, entre mes mains
Les fils d'Ammon, voici : le premier des humains
Qui, parent, compagnon, homme ou femme, n'importe,
A mon heureux retour sortira de la porte
De ma maison, je te le consacre, Eternel,
Pour te l'offrir en holocauste sur l'autel !

(Il sort.)

ACTE II

Scène I

SEILA, SCHELOMITH, EGLA, JEUNES FILLES

Pendant cette scène les trois patriarches sacrificateurs sont entrés et improvisent un autel en plein air, avec de la terre, des pierres, du gazon et du lierre.

EGLA

Depuis combien de temps tiennent-ils la campagne ?

SCHELOMITH

Ils se battent, mais l'Eternel les accompagne.

EGLA

On les même à la mort, rendez-vous des vivants.

Les larmes ont banni les danses et les chants.

SCHELOMITH

De clamer nos tourments nous serions bien coupables.

EGLA

Le chalumeau ne rend que des sons lamentables ;

Notre harpe n'est plus qu'un instrument de deuil,

De nos maisons on n'ose pas franchir le seuil,

Tant les bruits d'alentour sont d'un mauvais augure.

La plaine se déforme en champ de sépulture

Et le sol est semé de glaives meurtriers.

SCHELOMITH

Mais les nôtres ne sont-ils pas les ouvriers

De l'Eternel qui seul sauve de l'agonie ?

Il a dit à Jephthé : « Ton épée est bénie,

Qu'elle se rassasic et s'éivre du sang

Des fils d'Ammon et les fauche rang après rang. »

EGLA

S'il en était ainsi....

SCHELOMITH

La force se dissipe
Au souffle du hasard ; ce n'est pas un principe.

EGLA

Regarde autour de toi : la justice décroît
Chaque jour un peu plus ; la force fait le droit.
Qu'une cause soit juste et vingt fois méritoire,
Ce n'est pas suffisant pour donner la victoire.
Autrefois, aujourd'hui tous les moyens sont bons
Pour donner la victoire aux fougueux bataillons.
Les plus cruels sont ceux qui le mieux réussissent.

SEILA

A force de tuer les âmes s'endurcissent.
Voyez Abimelech : il apprend que les gens
De la Tour de Sichem, pour quelque guet-apens,
Viennent de s'assembler dans une forteresse
Du Dieu Berith; avec tout le peuple il s'empresse
De gagner la montagne et de sa main coupant
Des branches que sur ses épaules il suspend,
Il invite les siens à suivre son exemple.
Quand chacun d'eux a fait de longs rameaux un ample
Charge ment, décidés et rapides il vont
Les disposer en feu contre la Tour où sont
Les hommes de Sichem étouffés, plus de mille !

EGLA

Eternel secourable, épargne notre Ville !

SEILA

Savez vous comme, en plein triomphe, Abimelech
Vit la mort à Thebets ? Après un rude échec,
Les habitants fièvreux se sont blottis en masse
Sur le toit d'une Tour ; d'un grand geste il menace

D'en enfoncer la porte et de l'incendier :
Une femme sur sa tête lance un quartier
De meule, lui fendant le crâne. En son escorte,
Abimelech avise le soldat qui porte
Ses armes, et figé dans un suprême effort ;
« Prends, dit-il, mon épée et donne-moi la mort
Aux pieds de cette tour, de peur qu'on ne proclame
Qu'Abimelech y fut tué par une femme. ».....
Les patriarches ont étendu leur gazon :
Ecoutons à genoux la divine oraison !

UN DES PARTRIARCHES

L'Eternel a dit à Moïse :
Quand tu dresseras un autel,
Qu'il soit en terre et réalise
La Communion d'Israël ;
C'est par un large sacrifice
Qu'on se rend Hiavé propice ;
Le peuple élu, le peuple Hébreu,
Dans l'angoisse de ses déboires,
Dans l'ivresse de ses victoires,
Ne fait jamais qu'un avec Dieu.

Des parfums voici la divine
Essence, l'huile, le sel, l'eau ;
Le blé de sa pure farine
A fait ces pains et ce gâteau.
Là les premices de la terre
S'épanouissent sur le lierre.
La victime que nous avons
Recherchée entre les plus pures
Prendra pour elle nos souillures,
Nos offenses, nos trahisons.

Pécheurs endurcis que nous sommes,
Comment fuir le destin fatal ?
Le sang contient l'âme des hommes :
Quand elle est au pouvoir du mal
Où de l'erreur, en proie au doute

Une âme ne peut être absoute
Que par l'auguste pureté,
D'une autre dont le sacrifice
Par sa puissance expiatrice
Apaise la divinité.

Grand Dieu ! Pauvres sont nos offrandes :
Accepte-les sans murmurer.
Nos cœurs, comme tu le demandes,
Sont impuissants à t'adorer ;
Toi dont la voix est le tonnerre,
Toi dont l'éclair est la lumière,
Descends en ce jour parmi nous,
Viens dans le voile d'un nuage
Recevoir le saint témoignage
Des chefs de ton peuple à genoux.

Scène II

LES MÊMES, HAROV et 4 PORTEURS

UN PORTEUR

Place à la noble victime
D'un courage sublime !

SCHELOMITH

Femmes écartez-vous : c'est un soldat blessé
Qu'un blanc coursier, le mors aux dents, a renversé
Tout à l'heure devant les murs de notre ville ;
Des vieillards dévoués lui cherchent un asile.

LA FILLE DE JEPHTÉ

Peut-on savoir de lui si de notre côté
S'incline la victoire ou la fatalité ?...
Comment vas-tu, toi qui pris part à la bataille ?

HAROV

Je suis perdu... mais qu'importe que je défaillle
Si nous sommes vainqueurs ! l'esprit de l'Eternel

Alluma notre sang d'un feu surnaturel ;
Comme le brin de paille au premier vent s'envole
Ainsi nos ennemis sous une attaque folle,
Ont été balayés ;... avant qu'à l'horizon
Se couche le soleil, le Roi des fils d'Ammon
Aura demandé grâce ou mordu la poussière.
... Oh ! que n'ai-je vécu cette journée entière !
J'ai contemplé ta face, Eternel; désormais
Ma vie est sans saveur, je puis mourir en paix.

(On l'emporte.)

SCHELOMITH

Préparez tambourins, triangles et romances,
Car le jour finira dans les chants et les danses.

SEILA

Et moi, je vais chercher la pâte, la pétrir,
Fabriquer les gâteaux de mes mains, les fleurir,
Pour rendre grâce au Dieu d'immanente justice,
Je prendrai soin d'orner l'autel du sacrifice
Et je ferai porter en ces lieux le manteau
Où nos guerriers mettront l'or du butin, anneau,
Collier ou bracelet : offrande accoutumée
À l'Eternel qui fait triompher notre armée.

(Elle sort.)

SCHELOMITH

De toutes parts, sur les collines, des signaux
Disent l'écrasement certain de nos rivaux.
Sol longtemps profané de la sainte patrie,
Retrouve pour toujours ta parure fleurie !
Villes de Manassé, de Gad et de Ruben
Revivez une vie heureuse et libre : Amen !

(On écoute des voix qui se rapprochent, puis éclate un cantique chanté au dehors.)

Scène III

Cantique dit par ASAEL qui est entré avec quelques compagnons d'armes.

L'Éternel dans les cieux est notre forteresse,
Notre divin rocher et, dans notre détresse,
Notre libérateur.

Lorsque nous avons vu nos villes opprimées
Nous sommes l'implorer et le Dieu des armées
Fut notre protecteur.

Lui qui commande en maître, à la foudre, au tonnerre,
Il lance sans repit des flèches sur la terre
De son bras étendu.

Notre ennemi vaincu roule dans la poussière ;
Invoque-t-il les Dieux, les Dieux à sa prière
N'ont jamais répondu.

L'Éternel du néant a su créer le monde,
Il domina les eaux, fit la terre féconde
Et le ciel élevé.

Parmi les Nations, Israël est sa gloire
Et son immense amour enchaîne la victoire
A son peuple éprouvé.

Quand le cantique a cessé, au milieu d'un silence religieux, les jeunes filles se forment en groupes et paraissent discuter.

SCHELONITH

De nos murs maintenant, mes sœurs, l'armée approche.
Pour fêter le soldat sans peur et sans reproche
Qu'en ce jour l'Éternel a fait victorieux,
Répétons entre nous les danses dont ses yeux
Vont être fascinés, danses religieuses
Dont le Prêtre a réglé les figures fameuses.

Scène IV

GRAND BALLET RELIGIEUX

Au moment où le ballet prend fin, Jephthé arrive précédé de quelques fils d'Ammon enchaînés, au milieu d'acclamations unanimes. Dans la joie générale, seul il a l'air attristé, il regarde la porte de sa maison : sa fille en sort, se précipite à sa rencontre, parée de ses plus beaux atours, accompagnée de tambourins et de danseuses costumées.

Scène V

LES MÊMES, FILS D'AMMOM enchaînés
JEPHTÉ, LA FILLE DE JEPHTÉ, ASAEL
SOLDATS et PEUPLE

LA FILLE DE JEPHTÉ

Heureux triomphateur, mon père, permets-moi....

JEPHTÉ

(la repoussant doucement déchire ses vêtements)

O ma fille, c'est toi qui causes mon émoi,
Toi seule : à l'Eternel j'ai fait une promesse
Qu'il n'est pas aujourd'hui permis que je transgresse.

SEILA

(qui a compris et avec une exaltation qui va croissant)

Ta gloire est le prix de ton vœu ;
Je suis fière d'être martyre
Si la Patrie et notre Dieu
Exigent que ta fille expire.

Le fer qui doit trancher le fil
De mon éphémère existence
Ne froncera pas mon sourcil,
Car le coup sera sans souffrance.

Il va gémir mon fiancé ;
Par mille blessures intimes
Son cœur sera bouleversé....

ASAEL

(se précipitant)

Et les serments que nous nous fimes ?

SEILA

Les serments faits à Dieu, d'abord !
A Dieu dont je suis la servante.

ASAEL

L'amour est plus fort que la mort.

LA FILLE DE JEPHTÉ

Je ne serais plus ton amante !

(A son père.)

Jusqu'ici, mon père, aussi pur
Que la douce flamme qui brille,
Que le cristal, qu'un ciel d'azur,
Est resté le sang de ta fille:

Laisse moi, si j'ai mérité
Cette grâce, aller aux montagnes
Pour pleurer ma virginité,
Avec mes fidèles compagnes.

Il faut, je le sais, je le dois,
Que sur moi ton voeu s'accomplisse ;
Quand je reviendrai dans deux mois,
Je serai prête au sacrifice.

Compagnes, que des chants joyeux
Rappellent longtemps ma mémoire ;
Père, j'aurai fermé les yeux
En souriant à ta victoire.

(Elle se retire dans le silence et la désolation de tous, pendant
qu'une fanfare guerrière fait entendre ses notes les plus éclatantes.

POÉSIES

par

Madame MARTINAZZO - GAUDIN

Membre correspondant

SOLITUDE

J'aime la solitude et le recueillement
Quand, dans la paix sereine et douce de ma chambre
Où flotte, très léger, un subtil parfum d'ambre,
J'écoute de mon cœur le furtif battement.

Dans la coupe d'émail où s'entr'ouvrent des roses
Je crois saisir mon rêve un instant envolé,
Et je songe au jour clair, qui, de bonheur voilé,
Effeuilla sur mon front les plus exquises choses.

J'ignore si demain sera triste ou rieur,
Dans le décor pâli des tentures de moire.
Châtelaine je suis, seule, en ma tour d'ivoire
Monastère sacré sans austère prieur.

Je garde du Passé le fragile mirage,
Habitant l'immortel palais du Souvenir.
Ma pensée au vol pur sait toujours retenir
Quelque lointaine fée au radieux visage.

Alors, sincèrement, en ce calme parfait
Dont le fantôme ému me frôle et m'environne,
Ne voyant que le Bien, j'oublie et je pardonne
Silencieusement tout le mal qu'on m'a fait.

LES ADIEUX

Il est de gais adieux sans alarmes, ni peine
Qui s'envolent légers, n'ayant aucune chaîne
 Vers l'infini du ciel,
Ce sont de blancs oiseaux emportant notre image
Là-haut, vers les hauteurs où glisse le nuage
 Loin du sombre Ariel.

Ce sont de gais adieux où le soleil se mire
Il leur suffit d'un mot, peut-être d'un sourire,
Car ils sont confiés au souffle de l'espoir ;
Ils ne connaissent point la tristesse et l'angoisse,
Ils sont le frais bouquet dont jamais ne se froisse
La merveilleuse fleur du très proche revoir.

Il est de doux adieux où l'âme toute entière
Emue et captivée offre alors en prière
 La flamme d'un regard.
Et celui-ci brayant la foule indifférente
Va boire, en d'autres yeux, la source transparente
 D'un envirant nectar.

Il est des adieux brefs, muets, inexprimables
Où les mains se tendant vers les fleurs désirables
De ce jardin secret qu'on nomme : le Bonheur,
Ne retiendront pas plus les heures et les choses
Que les pétales clairs se détachant des roses
Comme les battements de notre pauvre cœur.

Il est de longs adieux que les mois, les années,
Malgré l'ombre des soirs, le soleil des journées,
 Ne savent point ternir ;
Ils restent près de nous, frappant à notre porte,
Attendant qu'un matin le rêve les emporte
 Au vent du Souvenir.

Peut-être les adieux donnés à ceux qu'on aime
Sont-ils le délicat et sublime poème
Qu'on commence toujours sans jamais le finir ;
Peut-être restent-ils dans le soir qui s'efface,
Le rayon d'arc-en-ciel qui resplendit et passe
Tel un mirage d'or au front de l'Avenir.

Mais qu'il soit triste ou gai, léger, rieur ou tendre
L'adieu, c'est le passant que nous aimons attendre
 Au seuil de chaque jour ;
Il est l'hôte qu'on fête et l'ami qu'on envie
Le mage qui sauve aux routes de la vie,
 Douleur, joie et amour.

Et, cruel quelquefois, s'il déchire notre âme,
S'il nous brûle souvent de son ardente flamme,
S'il nous retrempe trop au creuset de nos pleurs
Du moins nous laisse-t-il cette exquise tendresse
Blonde comme le miel, douce comme l'ivresse,
Parfum mystérieux des irréelles fleurs.

L'Ase Vesti de la Pel dou Lioun

par

M. P.-H. BIGOT

Membre résidant

Autrifès au Moulin dou Pin
Ero un ase nouma Martin
Que métégué, per se distraire,
 Uno bello pel de lioun.
Lor, fier coumo un pavoun,
Se passejé dins lou terraire
 .E fagué pôu is animau,
Is enfant, i feno émb'is ome dou campestre
 Sènso i faire ges d'autre mau.
Touti courrien mai que Silvestre
 Per se lèu leva de davans :
 D'esfrai cridant,
 Sus li païet anavon li galino ;
 La ratunaio dins si trau ;
 Sarrant la coueto, plegant l'esquino
 Fugien tamben e chin e chino
 Tout de long dou vallat dou Bau ;
 Di droulas què laisson l'escolo
 Per ana gasta de nis
 Courié tamben touto la colo,
 Seguido de ben liuen di pichots e di drolo
 Que fugien en poussant de cris.
 Courien aussi li bugadieiro
 Embe sis ase tremoullant
 E, m'an di, quauqui rachalan
 Travaiadou d'aqueloo tieiro.

Mai lou Grelat qu'à passat-temis
Avié fa li guerro d'Africo
E rabala soun cors doulént
Dins li sablas, sent la coulico,
Pamèns desvisto lou lioun
E vei darriès l'auriho
Quicon de negre que chauriho :
— « O bén, se dis siei un meloun
« O l'animaus que vesce, es pas lioun
« Que li lioun n'en ges de bano
« Ni tres auriho, de segur. » —
Ce disent, couris dins la plano,
Arrapo un tros d'écuse ben dur
E part sus la bestio esfriaouso.
D'uno man despietouso
Pico sus l'animaus
Que, trouvant que li cop fan mau,
Fugis vers soun estable
E lanço un bram espaventable,
Qu'aurié douna, segur, un tremoulun dou diable
Se n'avien 'gu déjà pôu dou lioun.
De Martin 'quelo bramadisso
A lèu descubert la malicô :
Tremoulavon de pôu, mai devenon feroun
E vous estrihon lou paure ase,
Qu'aco ie plase o ie desplase,
A cop de peiro o de bastoun.

Fagues pas lou lioun, quand Diéu t'a fa qu'un ase !

TABLEAU NOMINATIF
DES
MEMBRES DE L'ACADEMIE DE NIMES

Président d'honneur : M. le Préfet du GARD (disposition statutaire).

BUREAU DE 1923

<i>Président.....</i>	M. Maurice REYNAUD, docteur.
<i>Vice-Président.....</i>	M. Fernand ROUX, avocat.
<i>Secrétaire perpétuel.</i>	M. Emile REINAUD, O. *, L. Q., avocat, anc. bâtonnier.
<i>Secrétaire adjoint..</i>	M. de VALLAVIELLE, avocat, ancien bâtonnier.
<i>Tresorier.....</i>	M. Max RAPHEL, **, architecte.
<i>Biblioth.-Archiviste.</i>	M. Elie PEYRON, avocat.

BUREAU DE 1924.

<i>Président.....</i>	M. Fernand ROUX, avocat.
<i>Vice-Président.....</i>	Gustave COSTE.
<i>Secrétaire perpétuel.</i>	M. Emile REINAUD, **, I. Q., avocat, anc. bâtonnier
<i>Secrétaire adjoint..</i>	M. de VALLAVIELLE, avocat, ancien bâtonnier.
<i>Tresorier.....</i>	M. Edouard BRET.
<i>Biblioth.-Archiviste.</i>	M. P.-H. BIGOT.

Annexes d'ordre.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

PERSONNEL DE L'ACADEMIE DE NIMES

au 1er juillet 1924.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

comportant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
dans la ville de Nîmes.

N° d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADEMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
1	10 février 1894....	Messieurs	MM.
2	29 février 1896....	Emile Reinaud, O.**, I. Q., av., anc. bâtonnier.	Eugène Bolze.
3	15 mars 1897.....	Pierre Delamare, docteur en médecine.	E. Falgaïrolle.
4	2 décembre 1903.	Gérard Lavergne, ingénieur. **,	A. Bigot.
		Chanoine Joseph Bonnefoi, supérieur de Saint-Stanislas, à Nîmes.	Général Bertrand.
5	30 décembre 1905.	Armand Coulon, **, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nîmes.	E. Bondurand.
6	30 décembre 1905	Jules Puech, **, docteur en médecine.	L. de Castelnau.
7	9 mars 1907.....	Max Raphel, ** I. Q., architecte.	Alexandre Ducros.
8	21 novembre 1908	Louis Trial, pasteur, président de l'Association culturelle de Nîmes.	Jules Gal.
9	20 mars 1909....	Jean Bosc, ** I. Q., avocat, député du Gard.	F. Daudet.
10	11 mars 1911....	Chanoine Albert Durand, aumônier à l'Institut Notre-Dame.	C. Ferry.
11	6 mai 1911.....	Elie Peyron, avocat.	A. Donnedieu de Vabres
12	18 novembre 1911.	Eugène Marguer, I. Q. conseiller à la Cour.	P. Bérenguer.
13	—	Salomon Kahn, ** I. Q., rabbin de Nîmes et de Montpellier.	G. Fabre.
14	4 mars 1915	Maurice Beynaud, docteur en médecine.	Chanoine Delfour.
15	7 juillet 1915.....	Fernand Roux, avocat, ancien bâtonnier.	Meilchor Doze.

N° d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADEMICIENS.	PREDÉCESSEURS immédiats.
1	6 février 1914	Messieurs Gustave Coste, ** ancien président de la Société d'Agriculture.	M. Fernand Brunetos.
17	20 juin 1914	Fernand de Vallavicelle, avocat, avoc. bâtonnier.	Comte de Balincourt
18	13 octobre 1917	Eloy Vincent, I. ©, directeur de l'Ecole des Beaux arts.	Chanoine Bouisset.
19	11 février 1918	Général d'Estraïgues, O. **.	Chanoine Contestin
20	—	Paul Giran, membre de la Chambre de commerce.	Maluski.
21	—	Ferdinand Portal, I. ©, conseil, de préfecture.	G. Maurin.
22	—	Fortuné Mazel, docteur en médecine.	E. Mazel.
23	15 janvier 1919	Charles Terrin, ** professeur au Lycée.	Guérin.
24	15 juin 1919	Henri Bauquier, ** publiciste.	
25	—	Albert Delon, docteur en médecine.	Massurie.
26	11 juillet 1919	Francisque Greif, conseiller à La Côte.	Lhopital.
27	1 décembre 1919	Espérandieu, commandant, O. **, conservateur du musée archéologique.	
28	17 décembre 1919	Pierre Costier, avocat.	Barral.
29	—	Romieu, ingénieur. **	Sorb. de Pongnadorde.
30	4 février 1920	Chanoine Brunel, vicaire général.	Gonvergne.
31	12 juillet 1920	de Loyer, conservateur de la Bibliothèque.	Falgayrette.
32	10 mars 1922	Edouard Bret, numismate.	Riboulet.
33	7 juillet 1922	Emmanuel Lacombe, avocat.	Jouve.
34	—	Bigot Paul-Henri, profess* en retr. I. ©.	de Villeperdrix
35	14 mars 1924	Chanoine Joseph Lépage.	Fabre.
36	—	Chabaut, archiviste.	Bascul.
			Cabanès.

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,

comportant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

Messieurs

1	4 juillet 1874	Edmond Hugues, **, I. ©, préfet hon. à Anduze.	—
2	25 juillet 1881	Prosper Falgaïrolle, I. ©, à Vauvert, archiviste	
3	17 janvier 1891	Albert Marignan, Fuech du Teil Nîmes.	Comte de Pontmartin.
4	24 avril 1897	Raymond Vevrier, I. ©, pasteur, rue d'Emboüque d'or, 7, à Montpellier.	A. Jeanjean.
5	1er juin 1901	Odile Panet, ©, O. M. A., docteur en droit, Le Reynard par Quissac (Gard).	J. Rocafort.
6	2 décembre 1905	Paul Faucher, rue Pelleport, 99 (20 ^e) Paris.	Abbé Albran.
7	30 décembre 1905	Numa Julian, I. ©, dr en médecine, à Beaucaire.	Hugues.
8	7 juillet 1906	Ernest Dessaux, I. ©, proviseur du Lycée d'Avignon.	Siméon Lhermitte.

N° d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADEMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
10	28 décembre 1907...	Amédée Varin d'Auvelle, à Servas, par Alais	Torcspel.
11	24 octobre 1908...	Jules Gal, <i>général</i> , inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris.	Abbé Nicolas.
12	22 décembre 1909.	Phœbus Jouve, juge de paix à St-Gilles (Gard).	Lombard-Dumas.
13	31 décembre 1910.	Jules Poinso, <i>professeur</i> au Lycée de Marseille, 48, rue Barbareau.	Bruguier-Roure.
14	7 février 1916....	Alcide Blavet, avoué à Alais.	Abbé Bascou.
15	3 avril 1916.....	Abbé Bouisson, curé de Saint-Gilles.	Abbé Bouisson.
16	8 mai 1916.....	François de Bamel, député du Gard.	Lugot.
17	9 juillet 1917....	De Cabisseole, président du Tribunal civil honoraire à Alais.	H. de Pontmartin.
18	12 novembre 1917.	Emile Granier, homme de lettres à Vauvert.	Lacroix.
19	19 mars 1918.....	Pierre Guérin, <i>l. G.</i> , professeur à Milhaud.	Eloy Vincent.
20	17 décembre 1919.	Maitrot de Varenne, <i>général</i> , ancien Préfet à Roquemaure.	d'Albiousse.
20	15 décembre 1922.	Marcel Fabre, avocat à Uzès.	Desfours Dorthe.
21	—	Rouché, directeur de l'Académie nationale de Musique, 1, rue d'Offémont, Paris.	Maxime Pagès.
22	—	Gay Emmanuel, avocat au Vigan.	Edm. Falgaïrolle.
23	—	Pons Michel, homme de lettres, à Bouillargues.	Bigot.
24	12 janvier 1923....	Abbé Anthérieu, directeur du Collège de Beaucaire.	Michel Jaffard.

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

- 2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
- 12 janvier 1895 Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Nîmes.
- 19 novembre 1898... E.-A. Martel, à Paris, rue Ménars.
- 18 novembre 1899... Gaston Griolet, C. *général*, vice-président de la Compagnie du Nord, à Paris, 97, avenue Henri-Martin.
- 28 juillet 1900..... Camille Julian, O. *général*, de l'Institut, professeur au Collège de France, à Paris, rue Guynamer.
- 1^{er} décembre 1900 .. Jacques Rocafort, L. *G.*, docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris, rue Clovis.
- 18 novembre 1905... Ed. Bondurand, I. *G.*, archiviste du département du Gard, Nîmes.
- 9 février 1907..... E. Benoit-Germain, *général*, à Nîmes.
- 21 novembre 1908... Gustave Coste, G. O. *général*, général de division en retraite, à Paris.
- 6 février 1909..... Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier.
- 5 novembre 1910... Robert Michel, de l'Ecole française de Rome.

- 11 mars 1911 Abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges (Cher).
- 10 juillet 1914 Maluski, I. 33, proviseur au Lycée de Marseille.
- 16 novembre 1914 ... Chanoine François Durand, à Nîmes.
- 15 avril 1918 Abbé Chaillan, curé de Septème.
- 5 novembre 1919... Gustave Barral, ~~docteur en médecine à Nîmes.~~
Georges Maurin, à Sarrians (Vaucluse).
- 25 nov. 1921 Paul Gachon, O. ~~docteur~~, doyen honoraire de la Faculté de Montpellier.
- 25 nov. 1921 Ducamp, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier.
- 25 avril 1922..... Edmond Falgaïrolle, ~~docteur~~, avocat général à Montpellier.
-

CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouce, l. (J), ing. civil, château de Reys, par Saint-André-de-Majencoules.
31 mai 1890..... Henri Mazel, (J), attaché au ministère de la marine, à Paris, ex-directeur de la revue *l'Ermitage*.
31 décembre 1893... Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna (Italie).
17 décembre 1898.. Mme Marthe Boucoiran-Dubos, (J), à Saint-Genès-de-Malgoirès (Gard).
25 mars 1899..... Antonio de Portugal de Faria, à Paris.
4 janvier 1902.... Pier Luigi Calore, à Pescò Sansonesco, province de Teramo (Italie).
13 juin 1903..... Albert Roux, l. (J), félibre, à Sanithac (Gard).
11 juillet 1903..... Mlle Elise Mouries, à Boisson par St-Julien-de-Cassagnas.
9 mai 1908..... Pierre Farel, pasteur à Congénies (Gard).
— Henry Nègre, compositeur de musique, à Nîmes, quai de la Fontaine.
30 mai 1908..... Jean Renouard, homme de lettres, à Paris, 47, rue Vaugirard.
11 juillet 1908.... Abbé Henri Grange, docteur en droit canon, curé de Saint-Maximin (Gard).
11 décembre 1909. Tardy de Montravel, château de Tourris, Le Revest (Var).
11 décembre 1909. Gros Long (Devoluy), chef du génie.
17 janvier 1911... Léon Maury, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier.
11 mars 1911..... Henry Baragnon, à Alais (Gard).

- 2 décembre 1911. Madame la baronne de Charnisay, femme de lettres,
Courbessac (Gard).
- 19 février 1912..... Marcel Coulon, Procureur de la République, à
Beauvais (Oise).
- 7 février 1916..... Henri Tuffier, Crédit Lyonnais, à Mâcon.
— Albin Palatian, architecte à Nîmes.
- 8 mai 1916..... Abbé Rédier, curé d'Anduze.
- 14 janvier 1917.... Léon Coutil, I. Q., archéologue à St-Pierre-de-Vau-
vray (Eure).
- 11 février 1918..... André Corbier, administrateur des Colonies, à
Aubais.
- 19 mars 1918..... Paul Baudouï-Salze, archéologue à la Baume, villa
Eliane, Montpellier.
- 7 janvier 1920.... Mme Véron-Mouraille, 45, Boulevard St-Michel, Paris.
- 26 juin 1921 Pierre Edm.-Hugues, avocat à Pétilliers.
— Loiret, ingénieur des mines à Alais.
- Nov. 1921..... Jean Poget, 6, rue du Boccador, Paris, VIII.
- 17 novembre 1924.. Ferdinand Boyer, professeur de l'Université à Rome,
Lycée Chateaubriand.
- Abbé Bayol, archéologue à Collonges.
- Pasteur Rivals, à Gallargues.
- Madame Martinazzo-Gaudin, à Peissèges
- 12 janvier 1923.... Lucien Barbut, artiste peintre, Paris.
- Albert Hugues, préhistorien, ornithologue, à Saint-
Geniès-de-Malgoirès.
- Fernand Davize, O. #, maître des requêtes hono-
raire, Paris
- 9 février 1923.... Georges Bellerive, avocat à Québec.
- 23 février 1923.... Auguste Simon, félibre à Vauvert.
— Pierre-Georges Roy, archiviste à Québec.
- 11 mai 1923..... Roger Jeanjean, naturaliste à St-Hippolyte-du-Fort.
- 23 novembre 1923.. Eugène Daumet, historien à St-Jean-du-Gard.
- 1 février 1924.... Paul Vézian, félibre à Gallargues.
- 80 mai 1924..... Géraud d'Uzès, duc de Crussol.
-